This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

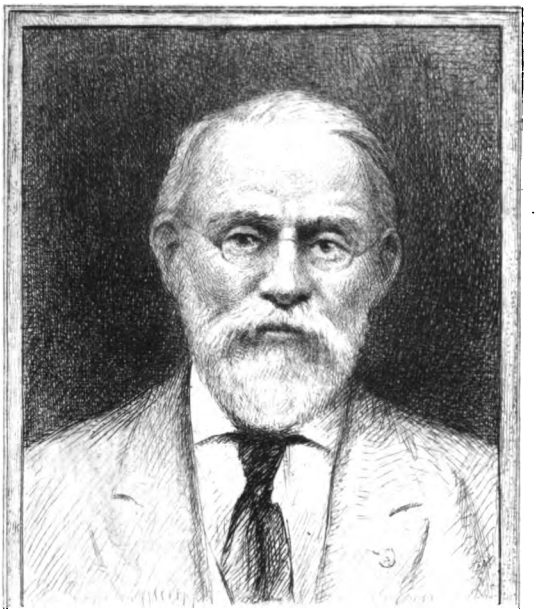

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1893-1894.

Digitized by Google

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

Digitized by Google

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1893-1894

ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—

1895

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
11-26-28
13613

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

TENUE LE 13 DÉCEMBRE 1894, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

Présidence de M. A. Homais.

La séance publique annuelle a été tenue, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, le jeudi 13 décembre.

S. G. Mgr l'Archevêque, M. le Maire de Rouen, plusieurs représentants de la magistrature, de l'administration municipale, de l'Université et de quelques Sociétés Savantes de la ville s'étaient rendus à l'invitation de l'Académie. M. le Général commandant le 3e corps d'armée, M. le premier Président de la Cour d'appel, M. le Préfet avaient prié M. le Président d'excuser leur absence.

M. le Président a ouvert la séance à huit heures un quart et donné la parole à M. l'abbé Auvray, curé de Saint-Joseph de Rouen, pour la lecture de son discours

Digitized by Google

de réception. Le savant helléniste a entretenu l'Académie de l'Église grecque. Il a raconté les origines des églises schismatiques d'Orient, dites orthodoxes, groupées sous la présidence d'honneur du patriarchat de Constantinople, et il en a esquissé le caractère étroit et défiant, aussi peu favorable à la science ou aux choses de l'art que tout préparé au contraire pour l'asservissement aux pouvoirs civils.

M. le Président a félicité le récipiendaire d'avoir pu faire de sa vie deux parts, consacrées, l'une aux devoirs de son ministère, l'autre à la culture intellectuelle; et, après avoir dit la haute valeur de la *Petite Catéchèse de saint Théodore Studite*, proclamée d'ailleurs par le monde savant, il a révélé, par un heureux emprunt au gracieux recueil d'odelettes grecques de M. l'abbé Auvray, le poète après l'érudit. Entrant alors en Grèce avec lui, il a montré que les études grecques ne se meurent pas en France, en dépit des efforts de barbares réformateurs; et il a terminé par le récit de la pacifique victoire remportée à Delphes par la France sur ses riches compétiteurs, et un résumé des découvertes faites par l'École française d'Athènes aux ruines du temple d'Apollon.

M. le comte d'Estaintot a lu ensuite le rapport sur

Digitized by Google

les mémoires envoyés au concours Gossier, dont le prix, offert à une étude sur la *Réformation de la Coutume de Normandie au XVIe siècle*, a été décerné à M. Prosper-Auguste Robert, ancien avoué au Tribunal civil de Rouen.

Le rapport sur le prix de La Reinty a été fait par M. Chr. Allard, qui a rendu compte de l'important ouvrage couronné par l'Académie : *Le colonel François de Collart et la Martinique*, par M. I. Guët, archiviste-bibliothécaire à l'Administration des Colonies.

Enfin, après des rapports lus par MM. Suchetet et Le Verdier, les lauréats des prix de vertu ont été couronnés au milieu des applaudissements des assistants. Émilie Évrard, femme Jérôme Lefebvre, domiciliée à Bracquemont (Seine-Inférieure), et Irma Duthil, domestique à Rouen, qui se sont dévouées à leurs frères et sœurs ou à leurs neveux orphelins, ont reçu les prix Octave Rouland ; le prix Dumanoir a été obtenu par Eugénie Lefebvre, veuve Hellouin, de Notre-Dame-de-Bondeville, qui, recueillant des pauvres infirmes, a créé dans son humble chaumière un véritable asile de vieillards.

L'ordre du jour s'achevait par une audition de l'*Hymne à Apollon*, découvert, l'année dernière, dans

Digitized by Google

les ruines de Delphes, par l'École d'Athènes. Une notice, le texte grec accompagné du texte figuré, et une traduction littérale, insérés au programme, avaient préparé déjà les auditeurs. M. l'abbé Bourdon a ajouté à ces explications un exposé verbal des différents modes ou gammes en usage chez les Grecs, d'après lesquels l'*Hymne* a été écrit. Notre confrère avait d'ailleurs préparé une nouvelle transcription de la musique : observant que le rythme et l'accentuation du langage étaient inséparables chez les Grecs et que la mélodie devait perdre sa physionomie si elle était adaptée à des paroles françaises, il avait reconnu nécessaire de chanter l'*Hymne* en grec, et, aidé de M. l'abbé Auvray pour la figuration de la prononciation et de la phonétique, il avait tout à fait remanié la transcription qui avait servi à l'audition donnée en français au Palais des Beaux-Arts à Paris, et substitué un nouvel accompagnement.

C'est dans ces conditions que l'*Hymne à Apollon*, remarquablement exécuté, sous sa direction, par quelques jeunes chanteurs de la Maîtrise de la Métropole, accompagnés de MM. Hœlling, pianiste, Anfry, flûtiste, Aubry et Langlois, clarinettistes, a vivement intéressé l'auditoire et clos dignement cette fête de l'esprit.

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. l'Abbé Emm. AUVRAY

Messieurs,

Ma première parole doit être une parole de remercîment. Je sens tout l'honneur que vous me faites en m'admettant dans votre docte Compagnie, où les Sciences, les Lettres et les Arts sont si heureusement représentés. Me jugeant moi-même, je n'aurais jamais songé à solliciter vos suffrages, si M. le Président, qui excelle dans l'art de bien dire, n'avait aussi le talent d'inspirer de l'audace. Il me semble que vous m'accueillez sous les auspices de cette Grèce lointaine qui ne vous est pas étrangère, et où je vis depuis longtemps par la pensée et par le cœur. Là, au IXe siècle, à une époque troublée, un moine de Studium, dévoué à la défense de l'Église, remuait tout l'Orient. Sa foi ardente, son énergie indomptable, son courage supérieur à toutes les épreuves avaient d'autant plus excité mon admiration, que ces qualités ou ces vertus m'apparaissaient plus rares autour de moi. C'est ce moine du Bosphore

Digitized by Google

et votre bienveillance qui m'ouvrent aujourd'hui l'entrée de l'Académie. Puisque la reconnaissance reporte ma pensée vers l'Orient, il me sera permis de vous entretenir, dans ce discours, de l'Église orientale. Je sais qu'il est de tradition, à l'Académie, d'écarter les questions religieuses qui divisent les esprits et souvent les irritent ; l'aménité préside à vos savantes réunions, elle en est le charme le plus aimable et l'un des plus grands attraits. J'apprécie trop cette belle harmonie pour la troubler par une note qui serait discordante.

Longtemps, l'Église grecque fut unie à l'Église latine. Le transfert à Byzance de la capitale de l'Empire amena, peu à peu, entre la nouvelle Rome et l'ancienne, des dissensions fatales. Rome affirmait tenir le pouvoir suprême d'un droit divin à jamais établi sur l'héritage du prince des apôtres ; Constantinople, qui ne pouvait se prévaloir d'une si glorieuse origine, prétendait que, là où résidait l'empereur, l'évêque devait jouir d'éminentes prérogatives, comme si la dignité des évêques était un écoulement de la dignité des Césars.

Si elle reconnaissait à la chaire apostolique la suprématie sur l'Occident, elle la réclamait pour elle-même sur l'Orient. Ces prétentions furent sanctionnées par un article célèbre que les Grecs, en l'absence des Latins, ajoutèrent aux décrets du concile de Chalcédoine. Dès lors, l'antagonisme entre les deux Églises, fortifié dans l'empire grec par une haine de race plusieurs fois séculaire, se déclara, par intervalles, avec une intensité croissante. Toutefois, au milieu des conflits susci-

Digitized by Google

tés par l'ambition, l'union persévérait. La fameuse intrusion de Photius, et les querelles dont elle fut la cause, préparèrent la scission qu'un décret de Michel Cérulaire, en 1054, rendit définitive.

Constantinople, séparée de Rome, ne pouvait aspirer à la domination des grandes communautés chrétiennes qu'elle avait entraînées dans sa défection, et elle dut se contenter de sa préséance d'honneur depuis longtemps incontestée. Dès lors, la religion orthodoxe forma une confédération, sans chef visible commun, d'Églises constitutionnelles, se régissant, chacune, d'après ses lois et ses usages, et reliées entre elles par l'unité de foi.

Constantinople, Alexandrie, Antioche et Jérusalem sont les sièges des patriarcats. En 1589, la Russie déjà puissante obtint, non sans peine, la même dignité pour la métropole de Moscou ; mais un siècle plus tard, Pierre le Grand, dans la crainte que d'autres Nikones ne résistassent au pouvoir civil, et sans doute, avec le secret espoir qu'un synode, nommé par le Czar et placé sous sa surveillance, serait un instrument plus docile de ses desseins, abolit le patriarcat de toutes les Russies.

Les événements politiques, en morcelant l'Empire ottoman, devaient démembrer en même temps l'Église de Photius. C'est un principe admis par les canonistes orientaux, que les frontières des États déterminent les limites des Églises. La Russie fut la première qui s'affranchit de la sujétion à Constantinople. La Grèce, après la proclamation de son indépendance, suivit son

Digitized by Google

exemple, qu'imitèrent à leur tour les Serbes, les Roumains et les Bulgares. Constantinople amoindrie a beau résister ; entraînée par les conséquences du principe qu'elle a posé elle-même, il faut bien qu'elle se résigne à sanctionner l'émancipation religieuse de toute province, qui recouvre son ancienne autonomie nationale.

Aujourd'hui, le grand patriarcat, restreint à la Turquie d'Europe et à l'Asie-Mineure, ne compte que trois millions d'orthodoxes. Il ne lui sera donné de s'étendre que le jour où le Slave s'établira sur les rives convoitées du Bosphore.

Privée d'un organe permanent qui interprète la doctrine, sans unité de direction, sans chef qui concentre tous les pouvoirs, l'Église grecque n'a ni la même vitalité ni la même puissance que l'Église romaine. Souvent on l'accuse d'être immobile et figée. Cet assoupissement réel est surtout la conséquence de sa constitution, et sa constitution est nécessairement modelée sur l'état stationnaire des peuples orientaux. Rome, au contraire, agissant sur des sociétés expansives, changeantes, qui marchent, qui se précipitent, doit tenir compte des vicissitudes des choses et du mouvement des esprits.

Ce n'est pas seulement dans le dogme et dans la discipline que l'Église grecque est invariable; chez elle l'art lui-même, si libre par son essence, est arrêté dans son développement. La peinture y est asservie à des règles gênantes. Sans doute, à diverses époques, des artistes moins surveillés au fond de leurs monastères s'abandonnèrent plus facilement à leurs inspirations, et Manuel Pansélinos, au XIIIe siècle, donna

Digitized by Google

libre carrière à son génie, dans ses compositions d'un goût très pur, pleines de vie, de naturel et de fraîcheur. Mais s'il était venu plus tard, l'Athos n'aurait pas eu son Raphaël. Le peintre grec, qui décore les églises, ne crée pas, il copie. Il ne lui est permis d'être original que dans les tons et les détails; et le type des personnages, et leur attitude, et leur expression lui sont imposés. Le moule est tout fait, où il faut qu'il jette son œuvre, et les mêmes sujets ont leur place assignée dans les édifices religieux, au narthex, aux murailles, aux absides et sur l'iconostase. J'ai reproduit, dans le livre des Catéchèses, une gravure informe de S. Théodore Studite, conservée à la bibliothèque impériale de Moscou; c'est un simple croquis, accompagné d'une légende, où le peintre trouve les indications qu'il devra suivre pour achever l'ébauche. Vous jugerez par cet exemple, Messieurs, des entraves qui retiennent captif l'art byzantin.

Pour des peuples vifs, ardents, prompts à s'émouvoir, les arts ont des dangers; aussi, dans l'intérêt de la morale, autant que par respect de la tradition, l'Église orthodoxe en a comprimé l'essor. Voyez les icones; quelle raideur compassée, mais quelle vigueur, quelle puissance, quelle majesté souvent empreinte de mélancolie! Dans la plupart, dans celles qui furent exécutées selon l'esprit de l'Église, tout revêt un caractère d'austérité; rien n'y respire la jeunesse, rien n'y sourit, rien n'y est gracieux. Les jeunes saints n'y figurent pas; la femme en est absente; on redoute la séduction de ses traits et de ses formes, jusque dans son

Digitized by Google

image. Les anges délicieux de Fra-Angelico et les suaves madones de Raphaël seraient bannis des églises orientales, comme sont écartés du saint territoire de l'Athos toutes les filles d'Ève et tous les adolescents. Elle-même, la douce Vierge Marie, dont nos grands maîtres ont réussi à faire un idéal d'élégance, de grâce et de beauté, est restée triste et pensive sous le pinceau des Grecs. On dirait que, chez eux, elle songe toujours aux futures douleurs de son fils. Ce que l'Orient chrétien aime dans ses icones, ce sont les grands yeux sans vie, les visages mornes, les longs corps émaciés, les attitudes hiératiques, tout ce qui ne captive pas les regards, tout ce qui rappelle l'ascétisme. Assurément il ne manquerait pas de belles imaginations ni de mains habiles pour créer des chefs-d'œuvre ; dans la patrie de Zeuxis et d'Apelles les talents ne peuvent pas s'éteindre ; mais, tout à la fois, par austérité et par tradition, l'Église orientale a laissé aux artistes de l'Occident le soin et la gloire de pénétrer de leurs inspirations religieuses les formes si pures, si exquises de l'art antique.

La défiance de la chair ne se trahit pas moins dans les chants sacrés. Les voix féminines, les voix si fraîches des enfants retentiraient à l'oreille des Grecs comme des voix de sirènes, et les sirènes ne chantent pas dans l'église, où les instruments de musique ne sont même pas admis. On ne veut pas que l'ouïe soit flattée ni les âmes émues. Seuls les hommes sont chargés de l'exécution des chants liturgiques, qui n'auraient pas désarmé les deux *bravi* de Stradella.

Digitized by Google

Quant à la statuaire, plus matérielle, dans l'expression de ses œuvres, que la peinture et la musique, l'Église grecque l'a proscrite sans pitié, tandis que dans l'Église latine, éprise de l'art en toute chose, d'une Polymnie couronnée de fleurs et tenant la lyre en ses mains, on ferait bien, sans péril et sans scrupule, la statue vénérée d'une sainte Cécile.

Seule, l'architecture a trouvé grâce devant la sévérité orientale, parce qu'elle est impuissante à troubler les sens ; mais dans ses progrès l'influence de la tradition se fait toujours sentir, et elle n'a pas eu d'évolutions brillantes et variées, comme celles par où la fit passer le génie plus libre de l'Occident.

La suite de ce discours, Messieurs, vous montrera d'elle-même d'autres oppositions entre les deux Églises, dans leurs rapports avec l'État et dans leurs institutions ; mais je dois, à moins de ne pas finir, exquisser ce sujet et le restreindre au grand patriarcat.

A Constantinople, les deux pouvoirs se sont montrés plus unis qu'en Occident, parce que les princes y furent plus souvent animés de l'esprit religieux. Ce n'est pas que l'Église n'ait eu à souffrir, plus d'une fois, de leur ingérence dans les choses qui touchent à la foi ; mais le souvenir des services rendus, l'attente de nouveaux bienfaits, le culte pour la personne sacrée de l'empereur, ne lui permettaient guère de s'affranchir d'une tutelle qui, avec des inconvénients, avait tant d'avantages. La chute de l'Empire grec ne changea pas les habitudes de l'Église. En succédant aux empereurs par la conquête, le sultan entra dans tous leurs

Digitized by Google

droits, et donna, comme eux, l'investiture aux patriarches, au nom de la Sainte-Trinité. C'était plaisant, mais c'était habile. Mahomet II ne fut pas seulement un grand conquérant, il fut aussi un sage politique. Il sut s'attacher le peuple grec en lui octroyant, avec la liberté du culte, une sorte d'autonomie nationale au sein de ses États ; et il consentit, par un privilège extraordinaire, que dans l'administration civile, le patriarche fût l'intermédiaire entre les orthodoxes et le Gouvernement. En retour de ces précieuses faveurs, le sultan, seul, peut autoriser la convocation des conciles œcuméniques, il délivre le bérat aux évêques, il a le veto dans l'élection du chef de l'Église, et il reconnaît officiellement le patriarche.

A la vacance du siège de Constantinople, le nouveau titulaire est nommé par une assemblée composée de clercs et de laïques. Les électeurs du clergé sont les dignitaires du S. Synode et l'archevêque d'Héraclée, auquel, depuis des siècles, appartient l'honneur de remettre à l'élu le bâton patriarcal. Il importe d'observer que les métropolites des provinces envoient leur bulletin de vote, mais n'ont pas le droit d'assister au conclave. Par le collège laïque sont représentés le patriarcat, le conseil-mixte, l'administration et la magistrature ottomanes, le gouvernement de Samos, l'armée, la banque, le commerce, les savants, les corporations les plus importantes, les paroisses de la capitale et les principales éparchies.

Le système de votation est complexe et ingénieux. On détermine successivement l'éligibilité, la candida-

Digitized by Google

ture et l'élection. L'éligibilité s'obtient par le seul suffrage ecclésiastique. Exclus de ce premier vote, les laïques proposent, s'ils le désirent, des prélats de leur choix, qui ne sont cependant déclarés éligibles qu'à la condition d'être agréés par le tiers de la représentation cléricale. Les noms définitivement désignés pour la candidature sont notifiés à la Sublime-Porte, et le sultan peut user de son droit de veto. Alors, l'assemblée plénière élit trois candidats, puis elle se retire dans la grande église, où les métropolites, après avoir célébré les saints mystères, nomment le patriarche œcuménique. L'élu se rend au palais impérial, y reçoit l'investiture, et à son retour va prendre possession du patriarcat.

Grâce à ce système électoral, l'Église et la Nation s'unissent et sauvegardent chacune leurs intérêts. On distingue, dans le règlement relatif aux élections, des détails curieux, qui attestent la défiance des Grecs et leur attention à protéger la liberté des suffrages. Il est prescrit aux métropolites de sceller leur bulletin de vote cinq jours avant le scrutin, et le sultan n'a que vingt-quatre heures pour signifier son veto. L'Église a voulu, sans doute, prévenir, par ces formalités, les cabales du clergé et les intrigues du palais ; toutefois, l'histoire nous apprend qu'à Byzance comme ailleurs les passions humaines se jouent des mesures les plus sages.

Malgré son inamovibilité, le chef de l'orthodoxie n'est pas assuré de conserver son trône. Depuis Michel Cérulaire (1043-1894), le siège de Constantinople fut

Digitized by Google

occupé deux cent dix-neuf fois par cent cinquante-sept patriarches, dont cinquante-cinq seulement décédèrent dans l'exercice de leurs fonctions. Cent cinquante-quatre démissions furent données de bon gré, ou arrachées par la violence. Dans l'intervalle d'un siècle, de 1708 à 1808, sur vingt-trois titulaires, huit déposés remontent au pouvoir pour en descendre de nouveau, et, parmi ces derniers, deux terminent leurs jours après une troisième chute, dans un troisième exil. De ces vingt-trois dignitaires, Callinicus, Sophrone et Gabriel ont seuls la rare fortune de n'être point dépouillés de leur dignité ; encore, Callinicus se hâta-t-il de mourir ; la joie le tua, quand il se vit offrir la couronne d'épines des patriarches. Pourtant, il n'ignorait pas que les susceptibilités du Synode, la méfiance du haut clergé, l'inconstance du peuple, et au besoin la calomnie de tous, avaient accoutumé d'agir, isolées ou de concert, pour lasser ses prédécesseurs ou les renvoyer, détrônés, dans leurs monastères. A quoi servent donc, Messieurs, tant de minutieuses précautions pour assurer la libre élection d'un chef de l'Église, que l'on dépose si aisément ?

A côté et sous la présidence du patriarche est établi le S. Synode, composé de douze membres et renouvelable par moitié, chaque année. A l'expiration de leurs fonctions, dont la durée est de deux ans, les anciens titulaires n'ont pas la permission de séjourner à Constantinople ; leur présence dans la capitale suffirait à les faire soupçonner d'ambitions exagérées ; ils passeraient pour affecter la tyrannie. A plus forte raison, l'Orient

Digitized by Google

n'accepterait pas un Sacré-Collège dont les membres seraient présentés par le pouvoir civil et nommés à vie par le chef de l'Église. Passionnés pour l'égalité, les Grecs inclineraient à croire que les dignités vont à la faveur plutôt qu'au mérite. Aussi, se sont-ils ingéniés à niveler, par d'habiles combinaisons, les différents pouvoirs que la hiérarchie traditionnelle avait créés dans l'Église. Il leur agrée notamment que tous les métropolites participent, à tour de rôle, à la haute direction spirituelle.

Il n'est pas, Messieurs, jusqu'à la police de l'assemblée, qui ne révèle l'indépendance et la fierté native de l'esprit grec. Si le Synode se montre docile aux justes conseils de son président, s'il lui accorde volontiers le respect que mérite sa dignité, il exige la réciprocité des égards, et considère toute offense du patriarche envers l'un de ses membres, au sujet de son opinion dans les réunions synodales, comme un outrage fait au corps tout entier.

Malgré la vénération dont elle entoure son premier évêque, l'Église lui a refusé l'exercice du pouvoir personnel. Dans les séances, il n'est que le premier parmi ses pairs. Tout décret est nul qui émane du patriarche seul, comme tout acte fait à son insu ; mais toute décision prise en sa présence, à la majorité des voix, doit être par lui sanctionnée, fût-il d'un avis contraire.

Le S. Synode forme l'Église dirigeante ; il est le centre de l'autorité spirituelle, il connaît conformément aux saints canons de toutes les matières religieuses, sans qu'il soit permis à qui que ce soit de s'im-

Digitized by Google

miscer dans ses affaires, il nomme aux sièges vacants, il pourvoit au recrutement du clergé, il défend l'orthodoxie contre les entreprises étrangères, il s'érige en tribunal ecclésiastique, il s'intéresse à la conservation et au gouvernement des monastères, il exerce une haute surveillance sur l'école nationale du Phanar et sur les établissements d'instruction publique. Sa sollicitude s'étend aux patriarches et aux évêques qui, faute de donations à leurs sièges, n'auraient qu'une existence précaire.

Remarque curieuse : autant l'Église orthodoxe veille avec un soin jaloux à la conservation de ses franchises, autant on la voit préoccupée d'annihiler, par ses prescriptions, la liberté individuelle des membres de son clergé. Ceux mêmes qui occupent les rangs les plus élevés de la hiérarchie sont comme tenus en suspicion, et soumis à une sorte de tutelle qui nous paraîtrait injurieuse. Suffragants, les évêques sont sous la dépendance absolue des métropolites; métropolites, il leur est interdit, sans la permission du Synode, de sortir de leur diocèse. Il y a loin de la rigueur de cette discipline à la liberté personnelle dont jouissent nos évêques. Et cette différence est plus sensible encore dans les détails. Voyez, Messieurs, combien peu de ménagements l'Église orthodoxe témoigne à ceux de ses évêques qui, pour un motif quelconque, abandonnent leur siège. Le premier devoir d'un prélat démissionnaire est d'avertir le S. Synode du lieu de sa retraite, et les évêques déposés sont relégués dans un monastère. Ce sont là des exi-

Digitized by Google

gences dont nos mœurs auraient quelque peine à s'accommoder.

Nul n'est au-dessus des règlements. Membres du S. Synode, aussi bien que métropolites des éparchies, ont besoin, par exemple, de l'approbation de sa Toute-Sainteté, pour faire visite à un grand personnage. Insoumis, ils reçoivent du chef de l'Église un avis fraternel ; à la récidive, ils sont repris par le Synode ; réfractaires, ils sont contraints à la soumission. Le patriarche lui-même n'échappe pas à ce contrôle ; il a dans le Synode un juge perpétuel de sa conduite et de sa doctrine. Manque-t-il à ses devoirs spirituels, la Haute Assemblée, après deux remontrances restées sans effet, lui réitère, avec le Conseil-Mixte, ses avertissements. Dans le cas où il s'obstine, on réclame du chef des croyants la déposition immédiate du patriarche œcuménique. Si le reproche encouru se rapporte à la politique ou à l'administration, c'est le Conseil-Mixte qui commence d'agir, et le S. Synode intervient à la troisième remontrance. On voit les différences essentielles, qui s'accusent, dans leurs constitutions et leur gouvernement, entre Rome et Constantinople. Le patriarche n'est point le pape de l'Église orientale, comme on se l'imagine parfois en Occident, et le S. Synode a de plus hautes attributions et plus de puissance que le Sacré-Collège ; il a même plus d'autorité que son premier pasteur, qui n'est, en réalité, que le chef nominal de l'orthodoxie.

Pour l'administration civile de la nation grecque, l'Église a institué le Conseil-Mixte, où siègent huit

Digitized by Google

laïques et quatre prélats. Les premiers sont élus par les délégués des sections paroissiales de Constantinople, de concert avec les membres restants du Conseil et les titulaires de la Haute-Assemblée ; le S. Synode nomme les prélats et les choisit dans son sein.

Au Conseil appartient l'administration des écoles et des hospices ; il contrôle la comptabilité des paroisses de la capitale et celle de tous les établissements d'utilité publique, il établit l'impôt et le fait rentrer dans le trésor, il veille à l'emploi des revenus ecclésiastiques suivant les intentions des donateurs et l'esprit des chrysobulles, enfin il correspond, par l'organe de secrétaires laïques, avec les ministères de l'État. Au pouvoir administratif, le Conseil unit le pouvoir judiciaire, et ses sentences, comme ses actes, sont sanctionnées par le patriarche.

Un privilège qu'aucun État chrétien n'octroierait à l'Église, mais que les sultans, plus libéraux, en dépit de leur réputation de despotisme, n'ont pas refusé aux orthodoxes de leur empire, c'est la faculté, pour le Conseil-Mixte, de connaître de toutes les contestations relatives aux héritages et aux donations testamentaires.

L'Assemblée est donc investie d'attributions très étendues ; elle tient lieu, tout ensemble, de Conseil de préfecture, de Conseil d'État, de Chambre des comptes, de Cour de justice et de plusieurs ministères. Estimons les Grecs très heureux d'avoir des hommes aux aptitudes si diverses qu'ils peuvent exercer, peu s'en faut, toutes les magistratures.

Digitized by Google

Je sors de Constantinople, Messieurs, pour faire une rapide excursion dans les Éparchies. Bien différent est, en Turquie et en France, le mode de nomination aux sièges épiscopaux. Libre d'élire ses évêques, l'Église grecque les prend dans les laures parmi les higoumènes, et quelquefois parmi les prêtres attachés aux évêchés ou au patriarcat. Depuis quelques années, le grade de bachelier tient lieu de l'emploi dans une cour épiscopale. Les clercs éligibles vont s'inscrire, à Constantinople, sur la liste des aspirants à l'épiscopat. Cette production de soi ne semble pas malséante dans l'Église orthodoxe. Quand un siège devient vacant, le S. Synode choisit trois ecclésiastiques sur la liste d'éligibilité, et nomme, parmi eux, le nouveau titulaire.

Chaque évêché, à l'instar de Constantinople, a son Synode et son Conseil-Mixte. Dans l'Église grecque, où les notables, élus du suffrage paroissial, jouissent d'un grand crédit et participent à l'administration, l'évêque ne saurait être autoritaire; il inspire plus de respect que de crainte. Lésés dans leurs droits, les fidèles font entendre leurs doléances et portent leurs réclamations devant les tribunaux ecclésiastiques.

La Justice a trois degrés de juridiction : le tribunal de première instance, le tribunal d'appel et le haut tribunal. Le premier, établi au chef-lieu du diocèse, se compose de l'évêque, de quatre prêtres, et, en quelques endroits, de laïques. Il connaît des litiges relatifs aux fiançailles, aux divorces et aux héritages, et quelquefois aussi des délits d'indiscipline ecclésiastique.

L'appel est déféré au S. Synode pour les cas reli-

Digitized by Google

gieux, et pour les autres au Conseil-Mixte. Au Conseil seulement on tolère les avocats ; mais là, comme ailleurs, on ne reçoit que le témoignage des orthodoxes.

Dans la Haute Cour siègent quatre notables du Conseil-Mixte et quatre membres du S. Synode. Devant cette commission extraordinaire comparaissent les prélats accusés de prévarication, d'oppression des habitants, de trahison envers le Gouvernement, de tout acte enfin qui constitue un crime. S'ils sont convaincus, on les dépose avant de leur infliger les châtiments édictés au code pénal de l'Empire.

A considérer les fonctions de nature si complexe que remplit le clergé, on serait tenté de le croire instruit ; son instruction, cependant, laisse beaucoup à désirer. Ce qui fait défaut à l'Église grecque. c'est moins le goût de la science que les moyens de l'acquérir. Naguère le patriarcat a fondé plusieurs établissements ecclésiastiques, dont le plus important est celui de Halki ; il a donné plus d'étendue au programme des études, et déjà, des écoles de Césarée, de Janina et de Crète sont sortis, au profit des campagnes, quelques prêtres initiés, au moins, aux éléments des connaissances professionnelles, mais dont le savoir ne répond pas encore aux exigences des grandes villes. Sur les cent dix-sept évêques soumis au trône œcuménique, cinq ont conquis le titre de docteur dans les Universités allemandes ; la plupart n'ont pas une instruction supérieure à celle que notre clergé reçoit dans les séminaires, et quelques-uns n'ont passé par aucune école. Quant aux *papas*, leur ignorance est pro-

Digitized by Google

verbiale en Turquie. Comment le ministère de la parole divine ne serait-il pas, dans ces conditions, fâcheusement négligé ? Les évêques ne publient pas de lettres pastorales ; ils parlent très rarement aux fidèles, et les curés jamais. Quel serait l'état de l'instruction religieuse en France, si les choses s'y passaient comme à Constantinople ?

L'Église a nécessairement ses finances. Les redevances des monastères, et l'impôt national arrêté, dans chaque diocèse, par l'assemblée des délégués paroissiaux, alimentent le trésor public. Quand on a pourvu aux besoins des pauvres, à l'entretien des grandes écoles et à la subsistance des évêques, toutes les ressources sont épuisées, et les papas vivent, comme ils peuvent, de leurs maigres casualités et de la pitié qu'ils inspirent. Rien dans leurs mœurs ne les distingue du peuple. Mariés, avant leur entrée dans le sacerdoce, ils ont les charges de la famille sans les moyens de les supporter. Il n'est pas rare de les voir, arrivés au seuil de la vieillesse, dénués de tout secours, couverts de vêtements sordides, traîner, presque en mendiant, leur pitoyable misère ; et le patriarcat, insensible à ce navrant spectacle, n'a pas un asile où il recueille ses vieux curés. Seul, Joachim III, il y a quinze ans, ému du sort de ces malheureux, résolut de l'améliorer ; il se heurta à la résistance des administrateurs des églises, qu'effrayait l'imposition de charges nouvelles trop lourdes pour le trésor, et le clergé reste plongé dans sa misère, sans espoir d'en sortir.

En France, l'appréciation publique n'a pas coutume

Digitized by Google

de distinguer entre le prêtre et l'homme : sa vie privée abaisse ou élève le ministre ; il n'en est pas de même en Orient. Quelle que soit leur conduite, les *papas*, à l'autel et dans l'exercice de leur ministère, sont toujours vénérés ; en eux, alors, le peuple voit le Christ et le Christ seul ; mais leur prestige s'évanouit en même temps que cessent leurs fonctions.

Je serais trop incomplet, Messieurs, si j'oubliais le monachisme. Les monastères sont une puissance morale dans l'Église grecque, où la vie religieuse, toujours entourée de la vénération populaire, est une préparation et un acheminement à l'épiscopat. On a dit que l'ambition de la prélature n'est pas étrangère aux motifs qui déterminent la vocation monastique. Cette assertion est trop générale. Des dix mille ascètes qui peuplent les couvents du patriarcat, la plupart, dépourvus d'instruction, n'ont eu d'autre but, en quittant le siècle, que de se soustraire aux luttes de la vie, et de s'assurer, dans une retraite paisible, un avenir exempt d'inquiétudes. Dans l'asile de leur choix, ils trouvent le repos et la sécurité ; ces biens précieux ne coûtent aux cénobites que de longues prières qui plaisent à leurs esprits naturellement religieux, et une grande frugalité qui effraierait nos exigences, mais dont les Orientaux s'accommodent fort aisément. Il faut vivre pourtant : même dans un monastère, la manne ne tombe pas du ciel tous les matins. L'exploitation des terres, les travaux de première nécessité sont réservés aux novices, tandis que l'étude, si facilitée par des bibliothèques d'une richesse souvent étonnante, est le monopole de quelques

Digitized by Google

esprits d'élite. Quant à la foule des moines, elle chante, prie et dort. L'Orient, malgré ses légions de moines, n'a pas, ni n'a jamais eu comme l'Occident, cette floraison d'ordres monastiques, variés et féconds, continuant, séparés du monde, d'agir sur le monde par l'apostolat des lettres, des arts, de la parole et de la charité. Ses aspirations le portent exclusivement vers l'ascétisme. C'est pourquoi il n'a pas d'ordres religieux, mais seulement des couvents, tous uniformément soumis à la règle de S. Basile. De là aussi, chez les moines grecs, l'amour des solitudes profondes, des retraites inaccessibles sur les montagnes, où ne puisse parvenir un écho des bruits du siècle qui réveille, en leurs âmes placides, une image troublante du passé. Le centre qui les attire de préférence, c'est l'Ἅγιον Ὄρος, la Sainte-Montagne. Le site pittoresque de la presqu'île, la douceur de son climat, la luxuriante végétation de ses bois, la majesté et le merveilleux éclat de l'Athos, l'incomparable spectacle de cette oasis grandiose et gracieuse, enveloppée d'un ciel d'azur et des flots bleus de l'Archipel, tout cela sollicite, séduit, attache les bons moines qui, dans les beautés de la nature, comme dans les merveilles que les arts ont jetées à profusion dans leurs innombrables églises, cherchent Dieu plus avec leurs regards qu'avec leur intelligence.

Je prends congé des Grecs, Messieurs, et je reviens à vous. Il n'est pas nécessaire de rester à l'Athos pour songer aux beaux-arts et à la littérature ; vous savez en discourir en des ouvrages utiles, intéressants et variés. Vos études savantes et vos rapports, où l'élé-

Digitized by Google

gance du style revêt la délicatesse des pensées, attestent que, dans notre cité, le culte des belles-lettres est vivace toujours. Vous continuez la tradition de vos prédécesseurs, et à leur exemple, vous accueillez les nouveaux élus avec une bienveillance qui les honore et les touche. Souffrez donc que je finisse, comme j'ai commencé, en vous exprimant ma juste gratitude.

Digitized by Google

RÉPONSE

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. L'ABBÉ AUVRAY

Par M. A. HOMAIS, Président.

MONSIEUR,

L'Académie est heureuse d'accueillir un savant modeste, consciencieux et utile comme vous l'êtes.

Vous avez fait deux parts dans votre vie. L'une a été consacrée aux devoirs de l'enseignement et au ministère sacerdotal, l'autre a été occupée par le culte spécial des choses de l'esprit.

Ce partage de la vie est assurément dans les habitudes des lettrés, mais ils sont rares ceux qui laissent après eux une œuvre durable. Combien, en effet, parmi les curieux de l'art et de la pensée bornent leur activité à jouir de ce que les autres ont découvert pour eux, se contentant, dans la stérilité de leur dilettantisme, de tout effleurer, sans rien approfondir.

Vous, au contraire, Monsieur, avez eu le bonheur d'imprimer à vos travaux une direction ferme et de leur donner un caractère d'utilité littéraire exceptionnel; nous sommes heureux de pouvoir saluer en vous l'un

Digitized by Google

des représentants les plus notables de l'hellénisme, non seulement dans notre Normandie, mais encore dans tout le monde savant.

Vous auriez mérité de trouver un autre introducteur parmi nous. Le Président qui a l'honneur de vous recevoir dans cette séance solennelle, n'a jamais été embrassé pour l'amour du grec, et je connais plus d'un membre de notre Compagnie qui aurait pu parler du sujet de vos études avec une compétence et une autorité indiscutables.

Vous n'aurez pas cet avantage, et c'est à moi qui ne lis pas le grec tous les jours qu'un destin vraiment bien aveugle a confié le soin de dire quelques mots sur vos œuvres et d'en apprécier le caractère tour à tour grave et gracieux.

Vous avez, Monsieur, édité un gros volume en grec et latin accompagné de notes historiques et philologiques nombreuses qui a pour titre la *Petite Cathechèse* de saint Théodore Studite et qui vous a fait obtenir, en 1892, ainsi qu'à M. l'abbé Tougard, votre collaborateur pour la biographie et l'annotation historique, le grand prix fondé généreusement par M. Zappas, en faveur de l'Association des études grecques.

Ce n'est point ici le lieu de parler avec détails de cette œuvre scientifique; il me suffira d'emprunter au rapport de M. Paul Girard cette appréciation : « C'est un livre « qui subsistera comme un des beaux monuments de « l'érudition ecclésiastique contemporaine. »

Vous n'êtes pas seulement le patient éditeur des *Catechèses*, je trouve dans la communication de vos

Digitized by Google

œuvres une charmante petite plaquette qui tient dans la main. C'est encore du grec et du grec en vers !

Ce volume renferme dix petites pièces dans le mètre et la manière d'Anacréon, mais, aimable comme Anacréon, vous êtes plus que lui sérieux ; vous chantez la vierge Marie, le village natal, la colombe, l'abeille, la rosée.

Cette dernière pièce m'a tout à fait séduit, et dût votre modestie en souffrir, je ne peux résister au plaisir de la faire ici connaître. Cela nous reposera et reposera un peu notre auditoire des choses graves que nous imposons ce soir à sa bienveillante indulgence.

Il me semble prudent de substituer au grec la traduction faite en petits vers français par l'un de vos amis, lui aussi poète à ses heures :

SUR LA ROSÉE

O gouttelette de rosée,
Larme charmante de la nuit,
Ta grâce exquise me séduit,
Quand, aux bords des feuilles posée,
Je te vois frissonner sans bruit
Sous le vent qui t'a caressée.
L'aube te prête son éclat,
Et t'irradiant toute entière,
Elle aime à mirer sa lumière
A ton miroir si délicat.
Mais quand vient la lueur torride,
L'âpre chaleur des lourds midis,
En vapeur tu t'évanouis,
Être fragile, ô perle humide.....
Tel resplendit tout jeune cœur,
Quand il s'avance dans la fleur

Digitized by Google

De sa pureté matinale.
Mais les passions sont des feux,
Des feux sombres et douloureux
D'où trop souvent la mort s'exhale.
Ah ! si tu subis leur ardeur,
C'en est fait de toi, pauvre cœur ;
Adieu ta beauté virginale.

Il est impossible, Monsieur, d'unir plus gracieusement la leçon morale au délicat tableau de la nature. Un sonnet vaut un long poème et nous connaissons des réputations littéraires qu'un seul sonnet a créées. Vos odelettes, Monsieur, auraient suffi pour vous ouvrir les portes de l'Académie.

J'ai conservé, Monsieur, le souvenir de la première conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous. Vous vous faisiez un scrupule d'entrer au milieu de nous, vous craigniez que la gravité de vos études ne vous fît la réputation d'un savant en *us* ou plutôt en *os*, tout à fait en dehors du mouvement littéraire moderne et confit en des travaux dont le goût a disparu.

C'était une erreur dans laquelle vous auriez cependant été encouragé à persister si vous aviez pu entendre il y a quelques mois celui de nos confrères qui nous parlait de vous, s'écrier, non sans une certaine tristesse : le grec est en baisse.

Je voudrais réagir contre cette pensée que je crois inexacte ; il y a peut-être quelque présomption à lutter contre l'appréciation d'hommes si compétents, mais je n'hésite pas à vous dire : Non, Monsieur, le grec n'est pas mort ; il vit au milieu de nous et répand encore son influence bienfaisante.

Digitized by Google

S'il fallait, il est vrai, juger notre siècle par certaines manifestations devenues populaires, on pourrait croire que le règne des Grecs est fini. Les Grecs de la belle Hélène et les dieux d'Orphée aux Enfers accommodés à la musique d'Offenbach ne sont pas destinés à inspirer aux jeunes générations un respect profond pour cette antiquité vénérée, et j'ai connu des sages qui fronçaient le sourcil à l'audition ou au récit de ces impiétés littéraires ; mais qu'importent le ridicule et la parodie s'ils s'adressent aux choses immortelles. Ils passent et celles-là demeurent.

Une campagne plus sérieuse a été conduite contre les anciens, et c'était chose inquiétante, car elle était menée dans les sphères supérieures de l'intelligence et de l'éducation contre l'enseignement des langues mortes à nos enfants.

Ceux-ci démesurément chargés par des programmes encyclopédiques ne seraient que trop disposés à oublier le précepte d'Horace :

Exemplaria græca
Nocturná versate manu, versate diurná,

Ils auraient peut-être applaudi, sans se douter du vide immense que ferait dans leur vie d'hommes instruits la cessation ou la diminution de ces études qui les mettent en contact avec les grands génies de l'antiquité. Ces efforts sont heureusement restés impuissants, et Dieu veuille qu'il en soit encore longtemps ainsi pour l'honneur des lettres françaises !

Non, le grec n'est pas mort.

Digitized by Google

Je n'en voudrais d'autre témoignage que l'intérêt avec lequel nous avons entendu votre discours qui nous a parlé de l'organisation de l'église grecque.

Les premières pages qui vous ont servi d'introduction nous ont fait saisir les différences d'inspiration entre le génie de l'église grecque et celui de l'église latine. Vous nous avez montré d'un côté l'immobilité et la gravité orientales, et de l'autre, la jeunesse, la grâce et la vie ; d'un côté les formes pures mais ascétiques des œuvres bysantines, et de l'autre les anges et les madones de Fra Angelico et de Raphaël.

Cette juste appréciation peut nous faire regretter que vous n'ayiez pas été un peu plus loin sur la pente où pouvait vous entraîner un examen plus intime de votre sujet. Vous n'avez pas osé nous entretenir de l'âme de l'église grecque, et vous ne vous êtes occupé que de son organisation. Des scrupules légitimes vous ont arrêté et vous avez voulu donner l'exemple de la réserve que l'Académie s'est imposée à l'égard des questions religieuses.

Votre étude, Monsieur, présente un grand intérêt. La constitution de l'Église grecque ayant son siège de patriarcat à Constantinople, et qu'il ne faut pas confondre avec l'église russe, offre un caractère curieux. Elle paraît inspirée par une grande défiance contre le pouvoir personnel et elle a l'amour de l'égalité et de l'indépendance. Elle a, depuis des siècles, un singulier avantage ; elle a permis en effet à deux pouvoirs jaloux, l'Église et l'État, de vivre en bonne harmonie ; c'est un

Digitized by Google

privilège que pourraient peut-être envier les pays d'Occident.

Les questions relatives à la religion grecque sont d'ailleurs à l'ordre du jour, et on croit entendre des voix mystérieuses qui chantent la paix des âmes et l'union des diverses communions chrétiennes. Déjà une église grecque unie au catholicisme a trouvé asile à Paris et, depuis une année environ, dans la vieille église de Saint-Julien-le-Pauvre, au milieu des sombres quartiers de la rue Galande, le culte grec uni est célébré en grec et par des prêtres grecs. Les fidèles de ce culte et les curieux peuvent, chaque dimanche, entendre chanter les mélopées traînantes du rit grec et assister à une messe catholique célébrée dans des formes primitives inconnues des Latins.

Si la religion grecque tend à prendre au milieu de nous droit de cité, les grandes figures de Platon et d'Aristote sont encore l'objet des études des philosophes et des politiques. L'Académie des sciences morales et politiques vient de couronner un ouvrage considérable de M. Ch. Huit sur la vie et l'œuvre de Platon. Tout récemment encore un magistrat, M. Dareste, conseiller à la Cour de cassation, a publié deux volumes sur la science du droit en Grèce ; Platon, Aristote, Théophraste ont revécu sous sa plume pour nous révéler leur rôle et leur influence sur la civilisation juridique.

Le hasard sert souvent d'une manière heureuse ces esprits investigateurs et donne un regain d'actualité à des études qui paraissent épuisées. C'est ainsi qu'il y a dix ans on a découvert un livre presque complet d'Aris-

Digitized by Google

tote sur la république d'Athènes à l'époque de la démocratie la plus avancée, œuvre réelle et vivante, plus intéressante et plus pratique que les rêveries de Platon sur la communauté des femmes et des biens.

Tous les domaines de l'esprit humain ont apporté dans ces derniers temps leur tribut à cette influence toute moderne du génie grec que l'on pouvait croire éteinte.

L'Académie française a couronné une étude de M. G. Deschamps sur la Grèce d'aujourd'hui, étude vivante et alerte qui remplace la Grèce d'Edmond About, sans la faire oublier.

M. de Salverte, dans une publication récente, a étudié le roman de la Grèce ancienne dans sa triple forme de roman mythologique, roman philosophique et roman d'amour.

M. Maurice Albert, sous le titre de *Médecins grecs à Rome* nous a fait l'histoire de la médecine grecque qui s'imposa pendant des siècles aux Romains vainqueurs, grâce aux soins des praticiens habiles qui défiaient les proscriptions, parce qu'ils étaient devenus, suivant l'expression de Pline l'ancien, les arbitres de la vie et de la mort : *Imperatores vitæ necisque.*

Ces jours derniers, l'Académie française s'est inspirée des mêmes sentiments, car, en appelant dans son sein M. Henri Houssaye, elle n'a pas seulement rendu hommage à l'historien de 1814 et 1815, elle s'est en outre souvenue que l'heureux candidat avait aussi écrit des études sur l'art grec et l'*Histoire d'Alcibiade et de la République athénienne.*

Digitized by Google

Vous parlerai-je de la poésie moderne réveillant les échos du monde ancien ? Ce serait supposer que nous avons pu oublier les *Poèmes antiques* du grand poète dont la France pleure la fin douloureuse. Ce serait faire injure à Banville, Hérédia et tant d'autres.

Je préfère insister sur le théâtre dont l'action populaire est si puissante.

N'avons-nous pas entendu applaudir sur notre première scène nationale Antigone et Œdipe roi dans des traductions fidèles, et quand Mounet-Sully est apparu à la porte du palais d'Œdipe, les yeux sanglants et les mains étendues, n'avons-nous pas ressenti comme les contemporains de Sophocle, la même impression d'horreur tragique.

Cette résurrection du théâtre grec était, il y a quelques semaines à peine, tentée avec succès dans des conditions qui se rapprochaient plus encore de la réalité. L'amphithéâtre d'Orange recevait dix mille spectateurs qui saluaient d'un égal enthousiasme le vieux génie grec et les admirables artistes de la Comédie-Française. Que sera-ce quand l'imitation sera plus fidèle encore et quand, espérons-le, on aura compris que la lumière électrique est un contre-sens et que le plein soleil du grand jour est la seule lumière qui convient à la représentation de ces chefs-d'œuvre.

Il y peu d'années, à deux reprises différentes, et toujours avec un égal succès, Leconte de Lisle donnait à l'Odéon, puis au Théâtre-Lyrique ses *Érynnies*, adaptation merveilleuse de l'*Oreste* d'Eschyle. Je ne saurais oublier qu'il y a quelques semaines, dans la ville de

Digitized by Google

Rouen, à l'audience de rentrée de la Cour d'Appel, un magistrat distingué, s'inspirant des anciennes traditions littéraires de la magistrature, consacrait le discours d'usage à une étude remarquable sur les deux œuvres comparées du poète français et du grand tragique grec.

L'avenir, dit-on, nous réserve même de nouvelles surprises. On annonce pour un temps prochain la reconstitution des jeux olympiques à Athènes d'abord et ensuite à Paris, et nous ne désespérons pas, dans ce temps de sport effréné, de voir les vainqueurs des grands prix de courses et de bicyclettes venir recevoir leurs récompenses, comme au temps d'Olympie, aux sons d'une musique grecque ressuscitée.

Les beaux-arts, Monsieur, subissent la même influence, et nos artistes aiment encore à s'inspirer du génie grec; les sujets proposés pour les prix de Rome et nos expositions en font foi pour la peinture et surtout pour la sculpture.

Je ne saurais passer sous silence dans cet ordre d'idées une manifestation bien curieuse du goût public à cet égard.

Il y a quinze ans à peine, dans un village de Béotie, trois explorateurs, parmi lesquels un Français, pratiquaient des fouilles dans la nécropole de Tanagra et faisaient apparaître à la lumière du jour une quantité considérable de statuettes ravissantes, plus de vingt fois séculaires, et créées par la main d'artistes incomparables.

C'était la vie grecque qui sortait de terre dans sa réalité la plus gracieuse. Ce n'était pas l'expression de

Digitized by Google

cet art supérieur qui a produit les chefs-d'œuvre immortels et un peu officiels de la grande statuaire, mais c'était l'expression de cet art plus vivant qui se rapproche du réalisme par la reproduction des scènes ordinaires de la vie. On eut la surprise charmante de contempler des personnages familiers, des jeunes filles aux poses naturelles et gracieuses, des enfants, des marchands, des artisans, tous portant encore les traces des couleurs qui les avaient enluminés. On les a comparés, non sans raison, à nos statuettes de Sèvres ou de Saxe.

Comme on a bien vu alors que le goût pour les arts de la Grèce n'était pas éteint ! Ces innombrables chefs-d'œuvre, plus faciles à placer que la Vénus de Milo ou les frises du Parthénon, ont excité l'ardeur des artistes et des collectionneurs. L'Europe s'est arraché ces vestiges gracieux d'une civilisation disparue, les musées ont tenu à en doter leurs collections ; tous ont mis le feu aux enchères de l'art et certaines figurines, admirablement conservées et d'une pureté merveilleuse de dessin, ont atteint, dans des ventes publiques, le chiffre énorme de dix mille francs.

Vous savez, Monsieur, et c'est encore un argument à l'appui de ma thèse, avec quelle passion les archéologues bouleversent le sol des lieux illustrés par les souvenirs classiques.

Le monde savant s'est ému récemment d'une découverte qui va sans nul doute mettre un terme à des débats ardents.

Le long de la côte occidentale de l'Asie mineure se

Digitized by Google

trouve un village qui porte le nom d'Hissartik. Eh bien! c'est là qu'on peut maintenant contempler les champs où fut Troie, grâce aux travaux de l'allemand Schlieman. C'est une histoire intéressante que celle de ce savant, dont la mort n'a pas arrêté l'œuvre féconde.

Schlieman, après avoir connu la misère et conquis plus tard, dans un commerce vulgaire, une fortune immense, a senti s'éveiller en lui la passion de l'archéologie classique.

Grand admirateur d'Homère, il suivait avec intérêt les discussions des savants sur la place où s'élevait l'antique Pergame. On était réduit avant lui à des suppositions sans base scientifique.

Avec une persévérance inouïe, Schlieman s'attacha à résoudre le problème. Ses fouilles ont découvert des monuments et des objets précieux qui portaient incontestablement le cachet de la ville légendaire. Schlieman est mort à la peine, en 1891, mais son œuvre a été pieusement poursuivie par sa femme, et, tout récemment, on a pu assister à la résurrection de la ville de Priam et de la citadelle gardienne du Palladium.

Schlieman avait la passion de l'hellénisme et cette passion était servie par une fortune de treize millions, ce que tous les hellénistes, Monsieur, ne rencontrent pas. Il s'était installé à Athènes, qui était devenue sa vraie patrie ; il avait épousé une Grecque et avait fait construire un palais de marbre sur le portique duquel on pouvait lire : Palais d'Ilion. On raconte que tout, dans ce palais qu'il habitait, était inspiré par les souvenirs d'Homère. Ses enfants et ses domestiques répondaient

Digitized by Google

aux noms de Creuse, Telamon, Énée, Laomedon, Ajax.

On oubliera ces singularités pour ne se souvenir que des services que Schlieman a rendus. Les premières découvertes ayant été contestées, il n'hésita pas à convoquer, à ses frais, à Hissarhk même, les savants les plus considérables de France, d'Allemagne et d'Amérique, pour leur faire partager ses impressions. Peu de temps avant sa mort, en 1890, le grand archéologue eut la joie d'entendre la lecture d'un protocole favorable aux opinions qu'il avait soutenues.

C'est d'ailleurs sur le sol même de la Grèce qu'il faut suivre l'expression de cet amour immense de nos contemporains pour les souvenirs de l'antiquité.

Nous ne sommes plus au temps où lord Elgin pouvait, grâce à la complaisance cupide des Turcs qui opprimaient Athènes, enlever les frises et le fronton du Parthénon, que l'on admire à Londres, au British-Museum.

La Grèce défend maintenant ses trésors avec un soin jaloux et elle a trouvé le moyen ingénieux de faire faire par des nations étrangères des fouilles coûteuses, en leur donnant le droit d'emporter seulement des plâtres et des moulages, en souvenir de leur argent libéralement dépensé et des travaux de leurs savants.

Cet amour du Grec est si profond que, depuis quelques années, les peuples qui ont la prétention de marcher à la tête de la civilisation rivalisent d'ardeur et d'argent pour la conquête des trésors archéologiques.

La France a eu la gloire d'inaugurer ces études avec son École d'Athènes; l'Allemagne l'a suivie, mais

Digitized by Google

voici que, de l'autre côté des mers arrive une concurrente sérieuse : l'Amérique avec le luxe de ses fantaisies et l'appui de ses dollars.

C'est ici, Monsieur, le moment de parler brièvement de ces fouilles récentes de Delphes, auxquelles l'Académie va faire ce soir un curieux emprunt.

La France était déjà en possession du site de Delphes et l'École d'Athènes avait depuis longtemps compris le parti que l'on pouvait tirer des travaux exécutés sur l'emplacement même de l'ancien temple d'Apollon ; mais il fallait compter avec les exigences du gouvernement grec et les frais énormes que devaient entraîner des travaux destinés à découvrir en entier les constructions sacrées ensevelies depuis des siècles.

L'Allemagne convoitait l'exécution des mêmes desseins, mais elle était épuisée par l'effort considérable qu'elle avait accompli en pratiquant avec succès les fouilles d'Olympie, de 1875 à 1881, qui ne lui ont pas coûté moins d'un million et qui ont mis aussi au jour des trésors d'une valeur inestimable pour l'art et l'histoire.

L'Amérique, qui a fondé récemment à Athènes une école sur le modèle de la nôtre, brûlait d'entrer en scène et elle avait à sa disposition un capital énorme offert par des souscriptions particulières.

Le moment était critique. La France allait-elle se laisser déposséder de son influence et du résultat de ses études commencées ?

Grâce à l'habileté et à l'énergie de son représentant en Grèce, M. de Montholon, la priorité de ses droits fut

Digitized by Google

reconnue à Athènes. Ce n'était pas tout, la question financière s'imposait et les difficultés étaient grandes. Il fallait procéder d'abord à l'expropriation de plus de trois cents maisons composant tout un village, et exécuter ensuite les fouilles dans un terrain particulièrement difficile à cause de ses pentes abruptes.

Le gouvernement grec consentit à concéder à la France le droit exclusif des fouilles pendant une période de cinq ans, à la condition que tous les frais seraient supportés par elle et que la Grèce conserverait la propriété de tous les terrains et de tous les objets d'art découverts. Elle consentait à verser soixante mille francs pour sa part, limitée à ce chiffre, dans les expropriations ; mais, en conservant la propriété de tous les objets découverts, elle autorisait la France à faire tous moulages et empreintes et lui réservait le privilège de publier seule les résultats de ses travaux.

Un crédit de 500,000 fr. fut voté les 16 février et 3 mars 1891, par l'Assemblée législative et le Sénat ; l'École d'Athènes put se mettre à l'œuvre.

A ce moment, M. Foucart, qui avait été le directeur de cette École pendant douze années, venait de quitter ses fonctions ; il avait été remplacé par M. Homolle, qui a eu le bonheur de mener à bonne fin une entreprise sur laquelle le monde savant a eu les yeux fixés.

Avec des ressources médiocres la France a remué soixante-dix mille mètres cubes de terre. Je ne peux entrer dans de longs détails sur ces intéressantes découvertes, mais il importe de faire apparaître le point capital de ces recherches.

Digitized by Google

Les déblais ont dégagé tout un édifice admirablement conservé, dans lequel on n'a trouvé tout d'abord aucune statue, mais qui a révélé des bas-reliefs remarquables et des inscriptions curieuses. L'une d'elles fixait la date de la consécration du monument au lendemain de la victoire de Marathon ; on avait sous les yeux, avec une certitude historique incontestable, le trésor des Athéniens dédié à Apollon.

Dans une des galeries mises au jour, on découvrit des inscriptions portant au-dessus du texte des lettres mystérieuses dans lesquelles on reconnut, à n'en pas douter, toute une notation musicale. C'était un chant consacré au Dieu de la lumière et probablement récompensé dans les concours de Delphes.

C'était la voix de la Grèce antique sortant du sol sacré d'Apollon deux mille deux cents ans après le jour où la gloire du dieu avait été célébrée. N'est-ce pas le cas de dire avec Théophile Gautier :

Tout passe, l'art robuste
Seul a l'éternité.

C'est cette voix, Monsieur, que grâce au concours de M. l'abbé Bourdon et des artistes placés sous sa direction, l'Académie va nous faire entendre pour la première fois dans la ville de Rouen, d'après un programme dont vous avez bien voulu corriger les épreuves, en ce qui concerne la partie grecque.

Cet hymne a été exécuté d'abord à Athènes, en présence du roi et de la reine de Grèce. Au mois d'avril dernier, il a été chanté dans l'hémicycle du Palais des

Digitized by Google

Beaux-Arts, à Paris, en présence d'un auditoire d'artistes qui a accueilli, avec une respectueuse curiosité, cette traduction immédiate et fidèle de l'âme d'une grande époque disparue.

Ces jours derniers, le même Palais des Beaux-Arts s'ouvrait pour recevoir l'exposition de tous les moulages exécutés par les soins de l'École d'Athènes.

C'est la France, Monsieur, qui a fait tout cela et nous pouvons dire avec notre orgueil de patriotes qu'elle a bien mérité du monde savant. Nous pouvons ajouter que la nation qui fait de pareilles œuvres ne peut être accusée de laisser périr chez ses enfants le goût de l'hellénisme et des études classiques.

Quand Heredia, en tête de ses *Trophées*, son œuvre unique, écrivait mélancoliquement son sonnet de l'*Oubli* ; quand il traçait ces admirables vers :

> Mais l'homme indifférent au rêve des aïeux
> Écoute sans frémir, du fond des nuits sereines
> La mer qui se lamente en pleurant les sirènes.

Heredia se trompait. Il n'était pas, comme il le pensait, le chantre incompris de la Grèce oubliée et des beaux mythes disparus.

Parce qu'il avait senti la calme beauté antique, un cri d'admiration salua ses vers ; l'Académie lui ouvrit ses portes, et cet inconnu de la veille entra tout d'un coup dans la gloire : tant il est vrai, Monsieur, que le grec n'est pas mort et qu'il vivra aussi longtemps que le culte de la beauté.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE PRIX GOSSIER

Par le Comte D'ESTAINTOT

L'Académie de Rouen avait proposé cette année pour le concours du *prix Gossier*, un sujet précisé dans les termes suivants :

Examiner en quoi a consisté la Réforme de la Coutume de Normandie au XVIe siècle et signaler les différences entre l'ancien Coutumier et la Coutume réformée.

Deux importants mémoires ont été soumis à l'Académie ; le premier a pour devise : *Raison est l'âme de la loi;* le second : *Nous trouvons dans les anciennes Coutumes les sources du droit nouveau.*

Nous allons successivement vous les faire connaître.

I

Ce fut par lettres patentes du 22 mars 1577 qu'au lendemain des premiers États de Blois, le roi Henri III nomma les commissaires chargés de surveiller la préparation et l'adoption définitive du nouveau Coutumier.

Il déférait aux vœux formels inscrits dans les cahiers

Digitized by Google

de tous les bailliages de la province (Rouen, Caux, Gisors, Evreux, Caen, Costentin et Alençon).

Les lettres patentes indiquent les raisons qui portèrent nos ancêtres à ne plus se contenter du vieux texte du XIIIe siècle, « composé de langage et mots peu intelligibles, étant la plupart d'iceux hors d'usage et peu ou point entendus des habitants du pais, mesme aussi qu'aucuns desdits articles sont antiquez..... par non usage » ; mais, comme nous allons le voir, elles nous donnent aussi connaissance du fonctionnement de l'organisation administrative dont le pays était alors doté.

L'ancien Coutumier était l'œuvre d'un simple juriste, contemporain de saint Louis, qui, sans mandat officiel, prit sur lui de rédiger et de condenser la Coutume en un corps de droit, proposé, sous bénéfice de correction, aux praticiens de son temps. En 1577, au contraire, ce fut le pays légal tout entier qui fut associé à la réforme projetée.

L'intérêt des lettres patentes, c'est qu'elles précisent la procédure à suivre, avec une solennité imposante et une publicité sans limites.

Les Commissaires devaient se transporter dans chaque bailliage, aux principaux sièges et vicomtés de chacun d'eux ; y assembler tous les prélats, abbés, chapitres, communautés, ducs, marquis, comtes, barons, hauts justiciers et gentilshommes, sans oublier les officiers de justice, avocats, procureurs, praticiens et notables bourgeois de chaque bailliage, et en leur présence « faire lire et arrêter et mettre par écrit en lan-

Digitized by Google

gage clair et intelligible et sans rien changer du sens de la Coutume..... les coutumes de chacun bailliage tant générales que locales. »

Les Commissaires étaient gens de haute expérience : le premier président de Bauquemare, qui depuis 1565 était à la tête du Parlement (1), Robert le Roux de Tilly, Marian de Martimbosc, sieur du Busc, et le fameux Hemery Bigot de Thibermesnil, non moins connu comme premier avocat-général, que par la bibliothèque qu'il avait créée (2).

Ce fut à la requête du procureur des États de Normandie que ces réunions de bailliages eurent lieu, à la date du 31 décembre suivant ; la date nous paraîtrait peu heureusement choisie ; mais elles n'avaient d'autre objet que la nomination préalable de délégués chargés de rédiger le cahier de la nouvelle Coutume.

Ce cahier devait passer sous les yeux des Commissaires royaux : après quoi, ceux-ci devaient charger chaque bailli de convoquer, en un lieu déterminé, les gens des trois États, et là, en leur présence « lesdits articles devaient être accordés, consentis et homologués, selon les modifications, limitations et interpré-

(1) Jacques de Bauquemare, sieur de Bourgdeny, conseiller au Parlement en 1545, puis au Grand Conseil, premier président le 4 mars 1565, mort en juin 1584 et inhumé à Saint-Lô « où se voyait sa reproduction. »

(2) Hemery Bigot, sieur de Thibermesnil, né le 12 décembre 1528, reçu dès 1552 avocat général en survivance de Laurent Bigot de Thibermesnil, son père. Il en exerça les fonctions à sa mort en 1570. Il fut reçu président en 1570. Voir, sur sa bibliothèque, l'*Oratio Joannis Roenni* publiée par les *Bibliophiles Normands* en 1882.

Digitized by Google

tations utiles et nécessaires pour le bien de la chose publique. »

Cette période préparatoire dura six ans. Aussi, le 5 août 1582, de nouvelles lettres patentes prescrivirent-elles des réunions spéciales, où l'on devait désigner les délégués chargés de procéder, au moment de la réunion des États, à l'homologation du texte définitif.

Oette réunion eut lieu dans la salle des États de l'archevêché, le 10 octobre suivant.

On y donna lecture du nouveau texte.

Mais nos aïeux étaient trop prudents pour l'adopter à la légère, et sur la proposition de l'évêque de Séez (Louis de Moulinet), il fut décidé, d'un commun accord, que la réunion serait prorogée au 15 avril, et que d'ici là, des copies en seraient faites; qu'elles seraient envoyées à tous les bailliages et vicomtés; que le texte nouveau en serait lu à leur plus prochaine assise; qu'il serait ensuite déposé au greffe, pour être tenu à la disposition de tous les intéressés, et qu'ensuite une nouvelle réunion aurait lieu; mais on va voir avec quel soin méticuleux. C'est un trait du temps, sur lequel on nous pardonnera d'insister; il nous paraît véritablement caractéristique. Non seulement des assignations personnelles devaient être délivrées, à la requête du bailli, pour comparaître en la salle de l'archevêché aux fins de procéder à l'homologation de la Coutume, d'abord à tous les dignitaires ecclésiastiques ayant fiefs et juridictions, à tous possesseurs de fiefs titrés et autres ayant terres et possessions dans l'étendue de chaque bailliage, aux plus notables personnes de la justice, aux communautés

Digitized by Google

des villes et gens du Tiers-État des bourgs et bourgades.

Ce n'était pas assez, et en plus de ces citations personnelles, proclamation publique devait être faite, l'assise tenante, aux auditoires des bailliages, et en tous les marchés et lieux publics, à toute personne, de quelque condition et qualité qu'elle fût « prétendant interest en la rédaction de la Coutume de comparoir en personne ou par procureur » à cette réunion du 15 avril.

Nos ancêtres, il me semble, comprenaient assez bien la publicité.

Suivrons-nous ces réunions successives et l'appel des délégués ; rappellerons-nous la belle formule de serment que tous prêtèrent avant la discussion ; nos ancêtres avaient encore la religion du serment ; le temps nous presse et nous glissons sur tous ces détails.

La discussion dura dix jours, et avant de voter, les délégués tinrent à ce que l'on donnât lecture du texte de l'ancien Coutumier. Après quoi, on procéda, chapitre par chapitre, au vote des articles. Le procès-verbal en fut dressé et présente un résumé succinct des retranchements opérés et des additions jugées utiles.

On pourrait croire qu'après de telles précautions, il n'y avait plus de scrupules à craindre ; connaissons mieux nos ancêtres.

Ils profitèrent des fêtes de la Pentecôte pour se donner encore dix jours de réflexion, et du 27 juin au 1er juillet, on procéda à une nouvelle lecture. Désormais toutes les précautions étaient prises, et ce fut à partir de ce jour, 1er juillet 1583, que la nouvelle Cou-

Digitized by Google

tume devint la loi de la Normandie, bien qu'en définitive la promulgation royale n'intervint, suivant arrêt du Conseil d'État, que près de deux ans après, le 7 octobre 1585.

Les délégués exigèrent de plus, dernier hommage rendu à nos franchises provinciales, que la charte aux Normans et la charte au roi Philippe fussent imprimées à la suite de la Coutume réformée.

La partie la plus importante de la tâche était terminée, mais le roi dut nommer, par lettre du 14 octobre 1585, quatre nouveaux Commissaires (1), les autres étaient morts à la tâche, lesquels devaient seuls et souverainement trancher la question des *Usages locaux*.

La procédure fut analogue et leur mission prit fin le 22 octobre 1587, par le dépôt au greffe de la Cour du texte de ces *usages locaux*.

Tel fut l'ensemble de cette codification à laquelle nos pères attachèrent tant d'importance; qu'on nous pardonne de nous être arrêtés à certains détails, mais c'est un côté du sujet mis au concours, auquel, soit l'un, soit l'autre de nos manuscrits ne paraît avoir attaché qu'une attention très secondaire; c'est peut-être le motif qui nous a fait nous y arrêter davantage.

Essayons maintenant de vous faire connaître comment chacun de nos auteurs a compris son sujet.

(1) C'étaient le nouveau premier président Claude Groulart, les présidents Pierre le Jumel de Lisors et François Anzeray de Courvaudon, et le conseiller Raoul Bretel de Grémonville.

Digitized by Google

II

J'examinerai d'abord le mémoire qui porte comme épigraphe : *Nous trouvons dans les anciennes Coutumes les sources du Droit nouveau.*

Après avoir consacré un chapitre préliminaire aux auteurs présumés du Grand Coutumier de Normandie, l'auteur aborde en quelques pages la révision et indique les noms des Commissaires désignés par le roi. Nous y avons remarqué quelques erreurs, tant au sujet de leur nombre (1) qu'au point de vue du rôle prépondérant qu'il attribue à Groulart, l'une de nos célébrités provinciales, mais qui, nommé premier président en 1585, n'eut point à s'occuper du texte de la Coutume réformée, mis en vigueur à partir du 1er juillet 1583. L'influence de ce magistrat éminent ne put s'exercer que sur l'adoption des *Usages locaux*.

Dans ses troisième et quatrième chapitres intitulés : *Division du grand Coutumier de Normandie ; Division de la Coutume de Normandie réformée*, l'auteur s'est inspiré d'une manière à peu près exclusive des indications du procès-verbal de 1583.

Le chapitre V, le plus considérable du mémoire (p. 29 à 128), donne le texte et le commentaire des articles nouveaux et des articles modifiés. Il y a là une étude sérieuse, pour laquelle ont été mis à contribution certains commentateurs de la Coutume réformée, mais surtout le procès-verbal de 1583.

(1) Il met au nombre des Commissaires le sieur du Bus, conseiller au Parlement, paraissant ignorer que cette qualification appartenait à Marian de Martimbosc.

Digitized by Google

Le chapitre VI contient une récapitulation qui sert pour ainsi dire d'épilogue au travail, car les derniers chapitres se réduisent à des notes bibliographiques assez laconiques ; ainsi, chapitre VII, éditions diverses de la Coutume depuis la réformation de 1585 ; chapitre VIII, *Ouvrages à consulter*, qui n'en indique que sept ; chapitre IX, modifications postérieures apportées à la Coutume réformée, résumé chronologique des arrêts et déclarations portés au *Recueil des Édits*, registrés en la Cour du Parlement de Normandie, mais qui s'arrête comme lui en 1774 ; chapitre X, manuscrits existants de la Coutume de Normandie, dont l'auteur paraît avoir emprunté les renseignements au Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Rouen ; enfin le dernier chapitre, chapitre XI, présente la longue nomenclature des articles du Code civil, qui reflètent plus ou moins complètement les principes appliqués par notre ancien droit, nous ne disons pas notre droit normand, car parmi tous ceux que l'auteur a cités, nous n'en trouvons pas un seul qui se réfère à ce dernier, sans viser simultanément la Coutume de Paris, ou des ordonnances royales postérieures à 1583.

Telles sont les grandes lignes de ce premier manuscrit ; elles vous permettent tout au moins de reconnaître qu'il est dû à un travailleur sérieux.

III

Le second mémoire (*Raison est l'âme de la loi*), contient 189 pages divisées en XLIX chapitres.

Les XVII premiers (72 pages), passent successivement

Digitized by Google

en revue nos institutions coutumières jusqu'à l'époque de la Réformation.

L'auteur doit être un Normand, visiblement attaché à nos anciennes institutions provinciales; il n'hésite pas à proclamer leur supériorité relative au XIIe et au XIIIe siècle, et il la justifie en présentant une esquisse rapide des principes de droit public, de droit pénal, de droit et de procédure civils, sous la protection desquels, pendant tant de siècles, ont vécu et prospéré nos pères; il rappelle les différentes sources d'où ces principes découlaient : Très ancien Coutumier, charte aux Normands, stiles de procéder et glose; le chapitre consacré à la glose n'est pas celui où l'auteur a condensé les aperçus les moins intéressants.

Il indique ensuite les commentateurs qui ont précédé notre cauchois Terrien : Le Rouillé, le plus connu d'entre eux, Sorin, Forget et Toustain de la Mazurie; le paragraphe consacré à Terrien, originaire de Fontaine-le-Dun, où nous craignons fort que son souvenir ne soit guère vivant, plus tard lieutenant-général du bailly de Dieppe, est enrichi de recherches précieuses. Terrien fut un jurisconsulte remarquable qui fut longtemps autorisé, et nous renvoyons volontiers (p. 70 du mémoire) à l'appréciation très élogieuse de son Commentaire de la Coutume, dont les annotations seraient dues à la plume autorisée du premier président de Bauquemare.

L'auteur rappelle les tentatives de Réformation, antérieures au XVIe siècle, la première, attestée par des lettres de Charles VI, datées de 1391, et il arrive ainsi aux lettres de Henri III en 1577.

Digitized by Google

Un coup d'œil d'ensemble jeté sur l'état de la Normandie à cette époque, la situation spéciale des comtés de Mortain et d'Eu et du duché d'Alençon, la physionomie particulière du premier président de Bauquemare, caractérisée par d'intéressants emprunts à la publication de notre savant collègue M. de Beaurepaire, sur les *États de Normandie*, servent d'entrée en matière à l'historique de la réformation de la Coutume.

L'auteur la fait suivre d'un résumé sommaire des actes officiels auxquels donne lieu cette Réformation ; il compare le serment prêté en 1583 par les délégués à celui dont la formule était en vigueur sous Charles VII, poursuit jusqu'à la promulgation en 1585, suivie de la rédaction des *Usages locaux*, dont il définit l'objet spécial, relève tout ce qu'offrirent d'intéressant les difficultés soulevées à ce propos, et notamment la prétention du comté d'Eu, de rester comme pairie, dans le ressort du Parlement de Paris.

Il analyse ensuite, avec une grande netteté, les réclamations et protestations auxquelles donna lieu l'adoption du nouveau texte et les modifications dont il fut l'objet, particulièrement en 1666. Cette partie du travail se complète par la liste des traités et commentaires généraux ou spéciaux provoqués par la Coutume réformée.

La seconde partie du mémoire est consacrée au texte nouveau.

Nous ne pouvons avoir la prétention de suivre l'auteur pas à pas ; disons seulement que ses divisions sont bien comprises, qu'elles présentent un tableau exact et animé

Digitized by Google

de notre ancienne société normande ; qu'elles mettent en lumière les principes généraux qui l'inspiraient au point de vue de la conservation des biens dans les familles ; et que, sur un grand nombre de questions, des détails inattendus et bien amenés soutiennent l'attention du lecteur et l'initient à des mœurs et à des usages avec lesquels un bien petit nombre de nos contemporains sont restés familiers.

Il y a, dans ce travail, la trace d'études prolongées et consciencieuses, auxquelles une touche assez accentuée de cet amour des institutions locales, si chères à nos pères, vient donner une saveur spéciale.

L'auteur termine par un tableau comparatif, clair et méthodique, des articles de l'ancien et du nouveau Coutumier.

Tel est l'ensemble d'un travail dans lequel l'Académie a pu constater non seulement beaucoup de conscience, comme l'auteur a pu, sans présomption, s'en rendre témoignage à lui-même, mais à un degré au moins égal l'amour du sujet traité, des connaissances juridiques étendues, beaucoup de lecture, et une élévation de pensée, qui n'eut pu laisser notre Compagnie indécise sur la décision à rendre.

Ayant à choisir le concurrent qui avait le mieux répondu aux vœux de l'Académie, et tout en appréciant à sa juste valeur l'effort tenté par l'auteur du précédent mémoire, elle décerne le prix Gossier à l'auteur du manuscrit ayant pour épigraphe : *Raison est l'âme de la loi.*

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE PRIX DE LA REINTY

Par M. Chr. ALLARD

Messieurs,

Ce fut, vous le savez, pour obéir à la fois à une idée patriotique et à un véritable sentiment de piété filiale que, le 11 octobre 1865, M. le baron de Baillardel de La Reinty, dont les ancêtres furent les fondateurs de la puissance française aux Antilles, institua le prix destiné à « récompenser l'auteur du meilleur ouvrage faisant connaître l'histoire politique, sociale, ou l'histoire naturelle des Antilles françaises. » Ce prix a déjà été décerné, en 1876, à M. Pierre Margry, conservateur-adjoint du ministère de la marine et des colonies; en 1883, à M. Paul Gaffarel, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon; en 1889, à M. Albert Bouinais, chef de bataillon d'infanterie de marine : l'Académie, après avoir eu à faire porter son choix sur quatre ouvrages, dont plusieurs témoignent d'un travail consciencieux et souvent approfondi, accorde ce prix, cette année, au livre de M. I. Guët, *Le Colonel François de Collart et la Martinique*.

Digitized by Google

Je connais peu d'ouvrages dont la lecture soit aussi attachante que celle de ce livre. C'est à la fois un travail savant et une œuvre de vulgarisation, que M. Guët était d'ailleurs admirablement préparé à mener à bonne fin, tant par ses fonctions d'archiviste-bibliothécaire de l'administration des colonies, que par ses précédentes œuvres, qui se rapportent toutes aux colonies françaises. *Les Origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar*, dont une nouvelle édition a paru en 1888 et qui emprunte aux événements récents un regain d'actualité, et *Nos origines de l'Inde française*, publié en 1892 par la *Revue maritime et coloniale*.

On dit qu'il ne faut jamais se laisser prendre aux promesses d'un titre : le nouveau livre de M. Guët, contrairement à l'usage, tient plus que son titre n'avait promis ; il est, en effet, autre chose et bien plus qu'une simple biographie, il est l'histoire curieuse et émouvante, jusqu'ici bien peu connue dans ses détails, de la colonisation de la Martinique, et en réalité de toutes les Antilles françaises, prise à son origine et poursuivie pendant tout le temps durant lequel François de Collart a été mêlé à cette histoire : et il y a été mêlé pendant plus de trente ans, cet homme de bien, type du parfait colon des anciens temps ; il ne s'est pas contenté de verser, par maintes blessures, son sang pour conquérir des colonies à la France, il a aussi donné celui de deux de ses fils, deux de ses douze enfants, frappés à l'ennemi à ses côtés ; il a eu le rare privilège de prendre part, par lui ou par les siens, à toutes les ac-

Digitized by Google

tions qui se disputent l'intérêt pendant la période héroïque de notre colonisation aux Antilles. Quand on a parcouru, en compagnie de M. Guët, ces étapes de notre histoire, on s'explique sans peine l'attrait que cette riche et merveilleuse île de la Martinique a exercé en France dès son origine, et on ressent un profond et vivifiant enthousiasme en présence d'un enchaînement de faits dramatiques dont peu d'histoires offrent le spectacle.

Le plan de l'ouvrage s'imposait par le sujet même. « Ce travail, dit M. Guët, s'est trouvé divisé en cinq parties. Ce qui domine dans la première, formant une sorte d'introduction, c'est l'histoire de d'Esnambuc, fondateur de la colonisation française aux Antilles ; dans la seconde, celle de Jacques du Parquet, premier gouverneur de la Martinique, et celle du père de notre héros. La troisième est surtout consacrée à la biographie du gouverneur de Sainte-Marthe, beau-frère de François de Collart, ainsi qu'aux premières armes de celui-ci en France et aux îles. La lutte entre les trois colonisations anglaise, française et hollandaise dans les Antilles, à laquelle prend part grandement notre colonel, remplit la quatrième partie. Dans la cinquième enfin, c'est la révolte de 1717, où Collart joue un si beau rôle, qui anime le récit. Constamment, dans le cours de ces événements lointains, l'occasion se présente de parler de la métropole, de la France. »

C'est en effet l'idée de la patrie qui soutient les pionniers français dans les luttes héroïques et les misères héroïquement supportées, et si tous doivent s'incliner

Digitized by Google

avec respect devant leur dévouement que rien n'abat, qui n'est jamais en défaut, faisons-le plus que les autres, nous, Normands : ce sont, en effet, des Normands que nous rencontrons d'abord, à l'aurore de la colonisation de ces îles montagneuses des Antilles, qui figurent une barrière élevée devant le golfe du Mexique, comme pour en défendre les approches. Le fondateur de cette colonisation, c'est Pierre Belain d'Esnambuc, baptisé le 9 mars 1585 à Allouville, cadet d'une ancienne famille normande ruinée par les guerres de religion qui, de 1589 à 1592, désolèrent le pays de Caux. Son second, c'était Urbain du Roissey, autre pauvre gentilhomme, demeurant à Rouen. Depuis quinze ans, reconnaissons-le franchement, ils écumaient la mer des Antilles et pratiquaient la course, autorisée par le traité de Vervins (1598) : mais cette occupation peu relevée ne leur avait pas fait encore rencontrer la fortune quand, dans les premiers mois de 1625, d'Esnambuc, après avoir poursuivi sans aucun succès un galion trois fois plus fort que son brigantin, fut forcé de réfugier son navire désemparé sur une terre qu'il ne connaissait pas encore. C'était l'île de Saint-Christophe, que Christophe Colomb avait autrefois honorée de son nom, et d'Esnambuc y fut accueilli par un autre Normand, Levasseur, autre capitaine flibustier, échoué là avec quatre-vingts hommes et quarante nègres à la suite d'un naufrage. Levasseur pratiquait dans l'île la culture du tabac, et sa récolte était si prospère qu'elle arracha à d'Esnambuc ce cri : « Voilà des balles de tabac qui valent des lingots d'or ! » Bientôt, le brigan-

Digitized by Google

tin radoubé, chargé de tabac, mettait à la voile pour le Havre. Sa cargaison rapporta une grosse somme aux armateurs enthousiasmés, et ceux-ci, après diverses démarches, introduisirent, par l'intermédiaire du havrais Cavelet du Hertelay d'Esnambuc, auprès du cardinal de Richelieu, pour lui proposer de fonder, sous son haut patronage, une Société destinée à pourvoir aux moyens de coloniser Saint-Christophe. Le privilège fut obtenu le 2 octobre 1626. Étaient présents à l'acte de constitution de la Société, notamment « Pierre de Belain, escuyer, sieur d'Esnambuc, et Urbain du Roissey, escuyer, sieur de Chardonville, capitaines entretenus de la marine du Ponant, demeurant ordinairement, le premier à Vertot, pays de Caux, le deuxième à Rouen. »

Passons sur les déboires qui accompagnent la naissance de toute entreprise : défaut d'expérience dans l'approvisionnement des trois vaisseaux armés par la Compagnie, la *Catholique*, la *Cardinale* et la *Victoire*, difficultés avec les Anglais pour le partage des terres, tant à Saint-Christophe qu'à l'île de la Tortue, guerres victorieuses contre les Caraïbes, appréhension perpétuelle d'une attaque des Espagnols qui se produisit malgré l'amiral de Cahusac, et coûta la vie à l'un des neveux de d'Esnambuc. La petite colonie s'étendait néanmoins et prospérait sous l'habile et ferme direction de son gouverneur, quand une initiative malheureuse de la Compagnie vint presque compromettre son existence. C'étaient les rapports commerciaux avec les navires zélandais et des autres provinces de Hollande qui assuraient aux colons, en échange de cargaisons de

Digitized by Google

tabac, toutes les choses nécessaires à la vie : le 25 novembre 1634, la Compagnie, voyant de ce chef un bénéfice lui échapper, obtint du roi une ordonnance interdisant le commerce des îles françaises de l'Amérique avec l'étranger. Cruel embarras pour la colonie naissante, du bien-être de laquelle les associés s'occupaient d'ailleurs de la manière la plus insuffisante ! Heureusement, les effets de l'ordonnance furent éludés en fait, et, sur les conseils de d'Esnambuc, Richelieu, amplifiant les pouvoirs de la Compagnie, lui ordonnait de s'établir dans les autres îles des Antilles « qui ne sont occupées par aucun prince chrestien. » Dès le 1er septembre 1635, d'Esnambuc prenait possession de la Martinique à la tête de cent cinquante Français, et, le 17 novembre suivant, de la Dominique, sur le navire le *Saint-Jacques*, que commandait le capitaine dieppois Baillardel, l'un des ancêtres directs de M. le baron de la Reinty. A partir de ce moment, les fondements de la colonisation française sur les Antilles sont solidement posés. L'action de la colonie-mère de Saint-Christophe, à la tête des milices de laquelle sont deux neveux de d'Esnambuc, Dyel de Vaudroques et Dyel du Parquet (les dignes petits-fils d'Adrien Dyel qui, en 1541, accompagnait au Canada le sieur de Roberval, avec le titre de son lieutenant général), va rayonner sur les autres îles françaises de l'Archipel. Le patriotique dessein de d'Esnambuc était ainsi accompli, quand il mourut, usé par les fatigues, à l'âge de cinquante-deux ans, dans les premiers mois de 1637. « C'était un bon

Digitized by Google

serviteur », dit Richelieu en apprenant la mort du capitaine général de Saint-Christophe.

La seconde partie du livre de M. Guët est consacrée à ce neveu de d'Esnambuc dont j'ai déjà prononcé le nom, Jacques Dyel du Parquet, le glorieux fondateur de la colonisation de la Martinique. Né à Cailleville, près Cany, en 1606, il était, comme son oncle, un charmeur, un Normand remarquable par son patriotisme et son dévouement. Lorsque, en 1636, d'Esnambuc le mit à la tête de la colonie, commission confirmée par la Compagnie l'année suivante, la colonie ne comptait que deux cents Français, ayant seuls survécu à des privations de tout genre : mais du Parquet avait de grandes qualités, et il était secondé par Baillardel, homme d'une constance à toute épreuve. Ils résolurent d'aller en Normandie chercher des compagnons d'émigration. Baillardel, par l'intermédiaire des parents de sa femme, née Jeanne Bonhomme d'Hattenville, qui était de Fauville, recruta plusieurs personnes disposées à s'expatrier parmi les familles cauchoises des environs. Lui-même s'était résolu à se fixer à la Martinique avec sa femme et ses trois enfants, alors âgés de neuf ans, sept ans et deux ans. De son côté, du Parquet dirigea sur la Martinique plusieurs de ses parents, originaires de Saint-Valery, de Cailleville, de Valmont, et quelques autres bons émigrants, dont l'un appartenait à une vieille famille de Lorraine, Claude de Collart. Ce dernier, dont la famille, encore représentée, devait demeurer à la Martinique jusque sous le règne de

Digitized by Google

Charles X, n'avait pas beaucoup plus de vingt ans quand il quitta la France.

Du Parquet prit possession de son gouvernement le 2 décembre 1638. Sous son intelligente et vigilante administration, la Martinique fit de très rapides progrès au point de vue de la population, de la culture, de l'industrie, du commerce. Par un concours volontairement empressé, tous les artisans de la colonie avaient prêté leur aide à la construction de la belle habitation seigneuriale qu'il s'était fait élever à Saint-Pierre. D'où partirent alors les troubles qui désolèrent à la fois la Martinique et la Guadeloupe? Je ne peux même pas faire un résumé des faits assez compliqués qui amenèrent les dissensions entre le commandeur de Longvilliers de Poincy, gouverneur général des îles, et le lieutenant des îles, Fromenteau de Lagrance, la révocation du gouverneur, son remplacement par de Patrocles de Thoisy, contre lequel de Poincy se mit en état de rebellion ouverte, ne craignant pas de demander dans ce but des secours aux Anglais. Toujours brave, du Parquet vint au secours de Thoisy avec une petite cohorte, mais écrasé par le nombre, réduit à chercher un refuge au milieu des bois où il fut pendant trois jours privé de nourriture, il lui fallut aller demander asile dans le camp anglais : il devait y demeurer en prison pendant une année entière, durant laquelle sa jeune femme, Marie Bonnard, qu'il avait épousée d'abord en secret, puis publiquement, dans les circonstances les plus romanesques, s'épuisa en sollicitations pour faire rendre la liberté au cher absent.

Digitized by Google

Elle y parvint, et il faut lire dans le livre de M. Guët le récit des circonstances difficiles dans lesquelles s'exerça son dévouement.

Mais tous ces tristes évènements n'avaient pas seulement affaibli nos colonies, ils avaient découragé la Compagnie, qui ne recueillait plus aucun bénéfice pour rémunérer les actionnaires : elle résolut de se dissoudre et de céder ses îles aux gouverneurs qui lui proposèrent de les acquérir. L'ordre de Malte acheta Saint-Christophe ; la Martinique, Sainte-Lucie, la Grenade et les Grenadins furent cédés à du Parquet, le 27 septembre 1650, pour la faible somme de quarante et un mille livres. Devenu, de gouverneur, propriétaire des îles qu'il avait tant contribué à coloniser, du Parquet y passa, dans une tranquillité relative, et entouré de l'affection de tous les habitants, les dernières années de sa vie. Il mourut, le 13 janvier 1658, à l'âge de cinquante-deux ans, comme son oncle d'Esnambuc; son frère Dyel de Vaudroques, puis son cousin Dyel de Clermont, qui tirait son nom du fief de Clermont à Cailleville, lui succédèrent dans le gouvernement de la Martinique, qu'ils exercèrent au nom de son fils mineur ou, comme disent les titres, « pour le petit du Parquet. » En 1665, la Compagnie des Indes occidentales, l'une de ces puissantes Compagnies qu'avait créées le génie de Colbert, devait racheter au jeune du Parquet la propriété des îles moyennant deux cent quarante mille livres.

Je ne peux suivre M. Guët dans son étude si complète des événements qui sont l'histoire de nos colo-

Digitized by Google

nies. Même en ne m'attachant qu'aux faits principaux, en n'atteignant dans ma course que les sommets, je serais toujours forcé d'excéder largement les limites d'un rapport. Oublions volontairement les faits, arrêtons-nous aux hommes. Voici un noble caractère, Claude de Collart : nous l'avons vu émigrer tout jeune à la suite de d'Esnambuc; il est depuis revenu en France épouser Madeleine de Brémond de Bossée; en trente ans, il est devenu l'un des plus riches propriétaires de la colonie : le premier cadastre de la Martinique, celui de 1671, indique ses propriétés comme produisant un revenu de quatre-vingt-dix mille livres. La défense du pays ne lui est pas plus étrangère que la colonisation. Voici le nouveau gouverneur de la colonie, André de Sainte-Marthe, de la très ancienne famille des Sainte-Marthe du Poitou, qui a donné tant de grands noms à la science : celui-ci va révéler la mesure de son mérite en 1674, lors du siège de la Martinique par les Hollandais, sous la conduite de Ruyter. Oh ! le siège du Fort Royal, construit autrefois par du Parquet, quel poème digne d'Homère ! C'est l'un des récits les plus extraordinaires qu'on puisse entendre, l'une des luttes les plus étranges qu'on puisse se figurer. Le pauvre fort en bois, attaqué par quatre mille Hollandais dirigés par Ruyter, défendu par cent soixante et un Français commandés par M. de Sainte-Marthe, et les cent soixante et un Français, tous chasseurs et tirant à coup sûr, repoussant, dans trois assauts successifs, les quatre mille Hollandais en leur tuant quatre cent trente-trois hommes et en en blessant

Digitized by Google

huit cents autres, dont le fils de Ruyter! Le doyen de la colonie, le vieux d'Orange, ne pouvant plus se servir du mousquet, faisait dérouler sur les assaillants des pierres qu'il avait amoncelées au haut des remparts : il fut tué, laissant trente orphelins.

Les familles de Sainte-Marthe et de Collart étaient dignes de s'unir, comme elles le firent en effet, en 1685, par le mariage de François de Collart avec Angélique-Anne de Sainte-Marthe, l'un des douze enfants du gouverneur, qui était mort en 1679. Du mariage de François de Collart allaient naître également, je l'ai dit, douze enfants, dont deux devaient donner leur vie pour leur pays.

Dans François de Collart, M. Guët a trouvé le véritable héros de son livre, et autour de lui gravite toute l'action d'un récit attachant et fortement documenté. Collart s'est fait une sorte de spécialité des expéditions qui eurent lieu dans les Antilles, depuis la prise de Saint-Eustache sur les Hollandais, en 1689, ses premières armes aux îles, combat glorieux, où il eut la main droite traversée par une balle. C'est au récit de ces expéditions que sont consacrées les quatrième et cinquième parties du livre.

Quel triste spectacle que celui des colons de deux îles voisines, rapprochés par la communauté d'intérêt, de climat, de vie, mais passés, grâce aux traités internationaux, sous la domination de deux métropoles différentes, se faisant la guerre, et une guerre acharnée, pour des motifs politiques qu'ils ignorent et ne pourraient même pas très bien comprendre? La lutte de nos

Digitized by Google

colonies contre les colonies hollandaises, dont j'ai résumé quelques faits principaux, avait pris fin, en 1678, par le traité de Nimégue ; elle recommença, en 1688, quoique les Martiniquais n'eussent certainement jamais entendu parler du cardinal de Fürstemberg que Louis XIV voulait soutenir par les armes contre la diète d'Augsbourg, et atteignit aux îles d'Amérique, notamment lors de la prise de Saint-Eustache, un degré de fureur que l'on a peine à se figurer. Puis intervint, le 25 juin 1689, la déclaration de guerre par la France à l'Angleterre, et les pauvres colonies des deux nations virent encore leur prospérité entravée. Enfin, en 1713, le traité d'Utrecht leur rendit une paix trop longtemps attendue.

Collart, à peine remis de ses blessures, venait d'être nommé capitaine, quand il se signala lors de la prise de la partie anglaise de l'île de Saint-Christophe, expédition inutile en fait, car, l'année suivante (1690), les Anglais devaient réoccuper cette île, non secourue par la France, et dont la population fut transportée à la Martinique et à Saint-Domingue. En 1691, nous allions avoir notre revanche : les Anglais, commandés par Cadrington, assiègent la Guadeloupe et s'y installent même pendant un mois : l'arrivée de deux compagnies de milice martiniquaise, dont l'une commandée par Collart, détermine l'ennemi à renoncer à son entreprise.

Mais voici l'année 1693 : les Anglais ont reçu des renforts considérables, ils veulent frapper un grand coup. C'est la Martinique qu'ils vont envahir avec des

Digitized by Google

forces importantes. L'habile gouverneur de la colonie, de Blénac, organise les milices ; Collart commande une compagnie de cavalerie. Après une première descente de quelques troupes qui avaient surtout cherché à incendier le plus possible d'habitations, la flotte anglaise avait mouillé auprès de Saint-Pierre, dans une baie qui avait conservé le nom cauchois de fonds Canouville (Canouville près Cany était un des fiefs de d'Esnambuc). La lutte se poursuivit brillamment, du 11 avril au 1er mai, date à laquelle les Anglais se retirèrent, ayant perdu beaucoup de monde. Partout la cavalerie commandée par Collart avait, suivant l'expression du gouverneur de Blénac, « fait merveille », et François de Collart fut désigné au premier rang au ministre Pontchartrain parmi les demandes de récompense.

Passons rapidement sur neuf années de luttes qui eurent principalement lieu autour de la Guadeloupe et de Saint-Christophe, et pendant lesquelles Collart était à la tête de la milice, pour arriver au combat du 6 avril 1703, où il devait se distinguer particulièrement en soutenant, pendant deux heures, à la tête de sa compagnie, le feu de deux bataillons ennemis qu'il força à se replier en désordre. — Mais je vous fatiguerais si j'essayais de vous raconter, même d'après le livre de M. Guët, les péripéties du siège de la Guadeloupe, que termina enfin la retraite des Anglais. Collart et trois autres capitaines furent nommés directement colonels, promotion vaillamment méritée.

Collart ne devait pas tarder à justifier de nouveau son avancement. En 1706, Louis XIV continue sa poli-

Digitized by Google

tique de représailles contre l'Angleterre : il envoie une expédition, commandée par Chavagnac et d'Iberville, qui ruine entièrement les colonies de Saint-Christophe et de Nièvres. Le rôle glorieux du colonel de Collart dans cette campagne, qui procura un immense butin à la Martinique, est mentionné dans la *Gazette de France*, et l'infatigable officier est proposé pour la croix de Saint-Louis, qu'il n'obtient pas, mais il reçoit du roi, sur avis du Conseil supérieur de la Martinique, des lettres de noblesse coloniale, délivrées gratuitement à raison des services exceptionnels du gentilhomme. Dans la troisième série des représailles coloniales de Louis XIV et la célèbre campagne du capitaine Cassard aux Antilles en 1711, le colonel de Collart contribua d'une manière effective à la prise de Montserrat sur les Hollandais et à l'expédition de Curaçao, où son gendre se distingua et deux de ses fils furent tués glorieusement. Collart fut, pour la troisième fois, présenté pour la croix de Saint-Louis, mais inutilement encore. Enfin, après la paix d'Utrecht, qui devait clore les hostilités l'année suivante, notre pauvre colonel dut attendre six années une quatrième proposition. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis en janvier 1720, mais il était dit que le sort le poursuivrait jusqu'au bout au sujet de cette distinction si bien méritée. Il était mort, le 13 mai, quand la notification en parvint à la Martinique.

Si la quatrième partie de l'ouvrage de M. Guët donne le spectacle de la valeur de François de Collart, la cinquième et dernière partie de cette étude donne la

Digitized by Google

mesure de sa raison, de son sang-froid au milieu d'une révolte des habitants. Ce n'est pas la moins intéressante, mais c'est celle qui peut le plus difficilement être résumée. Collart, lors des discordes civiles amenées dans la Martinique en 1617 et 1618 par les mauvais procédés du gouverneur et de l'intendant de l'île, et par cette question toujours irritante de l'interdiction du commerce avec l'étranger (sur laquelle les colons, hélas, ne devaient obtenir satisfaction que de nos jours, en 1866), sut rester du parti de l'ordre et du droit, s'exposer, seul entre tous, pour la défense des représentants du roi, et il est pénible de penser que c'est sa conduite digne et noble pendant une révolte qui lui valut la croix de Saint-Louis, au moins autant que plus de trente années de services ininterrompus à l'ennemi.

Le colonel François de Collart n'avait-il pas droit à une récompense plus durable? A cent soixante-treize ans de distance, cette récompense lui a été rendue par M. Guët qui, en publiant le livre que l'Académie couronne aujourd'hui, a élevé à sa mémoire un monument qui demeurera. Cette étude savante et importante, patiemment élaborée, ardemment écrite, dont je ne saurais trop recommander la lecture à ceux qui m'écoutent, n'est pas seulement une belle œuvre, c'est encore une œuvre de justice et l'œuvre d'un bon Français.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT SUR LES PRIX ROULAND

Par M. SUCHETET

MESSIEURS,

Pour la quatrième fois, l'Académie décerne les prix fondés par Mme veuve Rouland dans le but de récompenser le dévouement fraternel.

Mes honorables collègues, chargés de présenter avant moi un rapport sur ces prix, ont, tous, rappelé la pensée touchante de cette mère qui, enrichissant d'une page nouvelle le livre d'or de la bienfaisance remis aux mains de l'Académie, a voulu honorer ainsi la mémoire d'un fils enlevé trop tôt à son affection. Je viens encore mêler ma voix à celle de mes prédécesseurs pour louer l'action généreuse que la charité toute chrétienne de M. Octave Rouland a inspirée à sa digne mère.

Permettez-moi d'ajouter, Messieurs, que je le fais avec une véritable émotion. J'ai beaucoup connu celui dont tant de sincères amis pleurent encore la perte. Il était mon confrère à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, et j'ai pu voir de près ce que son cœur renfermait de dévouement aux pauvres. Aussi me semble-t-il que

Digitized by Google

ce cœur, « tout poudre qu'il est, », comme dit Bossuet, tressaille encore toutes les fois que l'Académie vient, en son nom, récompenser ceux qui se sont dévoués jusqu'au sacrifice.

Il existe trop peu de prix pour les frères et les sœurs de nombreuses familles ayant consacré leur vie aux plus jeunes enfants ; ou plutôt, ces braves gens sont trop nombreux pour qu'on puisse les récompenser tous. Les dossiers que nous avons consultés nous ont montré que la source de la vertu est loin d'être tarie ; cette source coule toujours abondante et à flots pressés.

Nous ne pouvons donc, à notre regret, appeler les noms de tous ceux qui mériteraient sans doute d'être cités ; que l'on sache au moins que leur conduite désintéressée a excité dans l'Académie un profond et respectueux intérêt.

Les élues de ce soir sont : Mme Jérôme Lefebvre, née Emélie Evrard, domiciliée à Braquemont (Seine-Inférieure), et Mlle Irma Duthil, domestique à Rouen.

Il est d'usage de présenter un rapport sur les actes de vertu qui ont engagé l'Académie à décerner les prix dont elle dispose. Il n'est guère facile cependant, vous l'avouerez, Messieurs, d'intéresser le public par le récit, entendu tant de fois, d'actions bien humbles, bien modestes, d'obscurs dévouements, de bonnes œuvres où le sacrifice, c'est-à-dire précisément l'oubli et l'effacement de soi, a toujours la plus large part.

La tâche est si embarrassante qu'un homme d'esprit

Digitized by Google

a prétendu que celui qui a l'intrépidité de prendre la parole en cette circonstance mérite un de ces prix qu'il décerne aux autres. Il y a là beaucoup d'exagération ; je ne voudrais même point le partager par moitié comme l'aurait désiré le célèbre fondateur des prix de vertu. Je loue fort l'Académie française d'avoir rejeté la proposition de M. de Montyon. Néanmoins, je ne puis guère prétendre aux agréments de la nouveauté, et, comme le disait si bien il y a quelques années le rapporteur de ces prix (1) : « Le vice a des nuances à l'infini ! la vertu n'en a pas, ou, si elle en a, ce sont des nuances si délicates qu'il faut un art consommé pour en faire valoir les harmonies et les contrastes. Puis, le théâtre où s'exerce la vertu est encore fort restreint, infiniment peu varié, on ne peut choisir ni son action, ni ses personnages, ni son milieu. » Mais après tout, comme l'ajoutait le même rapporteur, « où serait le mal si l'on faisait pénitence, une fois par an, pour les autres spectacles qui nous poursuivent obstinément tout le reste de l'année et que nos yeux recherchent avec une curiosité avide ? Le tableau de la vertu ne serait-il pas un contraste utile avec l'étalage de tant de crimes trop réels et de perversités imaginées ? N'est-il pas bon de changer, ne fût-ce qu'un instant, d'atmosphère et de climat moral ? Au moins pourrons-nous donner ici la preuve à cette société agitée et blasée qu'il reste encore assez de richesses morales, assez de nobles actions

(1) M. Caro. Discours prononcé dans la séance publique du 25 novembre 1886.

Digitized by Google

pour compenser tout le mal qui s'y fait, tout le mal qui s'y dit et tout celui qu'on imagine. »

Voilà pourquoi, chaque année, notre Compagnie, reconnaissant une affinité véritable entre les aspirations de l'intelligence et les qualités du cœur, fait trêve à ses occupations scientifiques et littéraires et se donne tout entière à la joie de récompenser la vertu elle-même.

Le dévouement dont nos élues ont fait preuve envers leurs frères et leurs sœurs est vraiment digne d'admiration. Un très simple récit vous en fera juger.

Ecoutez la vie de Mme Lefebvre. A l'âge de huit ans, aînée de six enfants, elle voit sa mère s'aliter. Malgré son jeune âge, elle abandonne les jeux qui la sollicitent, s'installe et demeure au chevet de la malade, lui prodigue avec son zèle naïf les soins les plus délicats, en même temps, elle s'occupe des plus petits, les surveille comme le ferait une mère, les comble de mille tendresses. — La maladie s'aggrave, elle dure deux années ; la mort met un terme à la souffrance.

La jeune Emélie devient alors un modèle accompli pour les enfants de son âge par son application au travail, son amour pour ceux qui l'entourent, les mille sacrifices qu'elle s'impose, son dévouement envers son pauvre père, simple cantonnier aux modestes appointements.

Ce dernier, après plusieurs ans de veuvage, convole cependant en secondes noces, mais il amène avec lui un jeune enfant et un vieillard âgé de quatre-vingts ans ; bientôt la famille se trouvera encore augmentée d'un nouveau-né !

Digitized by Google

Emélie ne se compte plus ; elle redouble de courage : pendant que sa nouvelle mère travaille aux champs et son père sur la route, elle est toujours là au foyer domestique, s'occupant activement des soins de la maison, vaquant, présidant à tout, entrant dans les moindres détails du ménage comme le ferait une grande personne, car elle a oublié les amusements permis à son âge et auxquels se livrent ses compagnes ; c'est bien l'ange tutélaire envoyé par la Providence.

Les privations durent longtemps ; ce n'est qu'à l'âge de vingt-cinq ans, après avoir en quelque sorte élevé tous ceux dont Dieu l'avait fait la gardienne, qu'elle se décide à se marier. Elle épouse un marin et devient Mme Jérôme Lefebvre.

Sept enfants naissent de ce mariage, mais, hélas ! le robuste marin, qui a dû abandonner son métier peu lucratif pour se faire lui-même cantonnier, voit sa nouvelle carrière brisée : une humeur froide, contractée sur les bancs de Terre-Neuve, l'oblige à se démettre de ses fonctions. Il ne peut plus, gravement atteint à une jambe, que se livrer à de petits travaux de jardin à peine rémunérateurs.

C'est sur sa femme, la brave mère *Mélie*, comme on l'appelle aujourd'hui dans son village, que tout le poids de l'entretien de la maison retombe, quand, pour éprouver encore celle qui se sacrifie, en 1886, une de ses sœurs meurt laissant dans l'indigence quatre enfants en bas âge. — Que vont devenir ces pauvres petits orphelins ? Déjà on parle de les faire entrer à l'hospice, dans un orphelinat. Mais ce ne sera pas le sort de tous. Mère

Digitized by Google

Mélie n'hésite pas ; entraînée par son amour du bien, sans songer un seul instant à sa profonde misère, elle adopte un de ses neveux à peine âgé de trois ans, l'élève, le nourrit, l'entretient, le soigne comme s'il était son propre enfant.

Pour subvenir journellement à tant de charges, tant de besoins, la femme Lefebvre cultive péniblement la terre ; plusieurs fois la semaine on la voit, avec son vieil âne, se rendre à Dieppe pour y vendre quelques légumes. Puis, afin d'augmenter son maigre salaire, elle cueille sur le chemin les fleurs des champs et, douée d'un vrai talent de bouquetière, elle en forme des bouquets qu'elle offre aux étrangers. Ce sont là, hélas ! de bien petits métiers ; mais il n'est pas de petit gain pour le pauvre, surtout quand ce pauvre donne d'une main ce qu'il a reçu de l'autre, et ne travaille à son tour que pour faire la charité.

Est-il besoin d'ajouter que mère Mélie jouit dans son pays de la considération générale ? Tous la louent à l'envi, la respectent, l'honorent ; aucune mauvaise parole n'est jamais dite contre elle et, quand on lui fait compliment de sa belle conduite, sa modestie s'en étonne : « C'est tout simple, répond-elle, un bienfait n'est jamais perdu. »

L'Académie s'associe volontiers à ces témoignages d'estime, car l'exemple que nous donne la mère Mélie nous rappelle tout à fait ces personnes dont Montesquieu a dit : « J'ai vu des gens chez qui la vertu est si naturelle qu'elle ne se fait même pas sentir ; ils

Digitized by Google

s'attachent à leur devoir et s'y portent comme par instinct ».

Irma Duthil est née en 1848 ; elle était la deuxième de trois enfants. Son enfance fut maladive.

A l'âge de treize ans, elle entra comme domestique chez Mme Huet, à Yvetot. Son père était au service de cette dame depuis douze ans.

Irma Duthil se montra une jeune fille sage, rangée, économe.

En 1871, sa sœur aînée perdit son mari depuis longtemps malade. Cette mort arriva le jour de la naissance d'un quatrième enfant ! Les ressources du ménage étaient alors complètement épuisées.

Six mois plus tard, Irma perdait elle-même son père. Elle se trouve ainsi seule pour soutenir sa mère qui a recueilli les quatre orphelins et que le chagrin et le travail ont vieillie avant l'âge.

En présence de ces nouveaux et lourds devoirs, Irma, quoique jeune encore, car elle n'a que vingt-quatre ans, renonce au mariage, retire de la Caisse d'épargne, où elle les avait placées, ses petites économies, donne en outre ses gages, ne se réserve rien.

Sur ces entrefaites, Mme Huet tombe malade. Pendant trois mois que dure sa maladie, sa fidèle domestique ne la quitte ni jour ni nuit ; celle-ci ne se couche point pendant soixante jours, repose seulement quelques heures durant la journée. Malgré ses soins, Mme Huet, très âgée, expire dans ses bras.

Mme Huet avait compté sur son héritière, une parente

Digitized by Google

éloignée, pour récompenser celle qui s'était si généreusement dévouée à son service. L'héritière (cela arrive, dit-on, quelquefois), négligea de recueillir cette part de l'héritage et Irma Duthil, oubliée, dut reprendre le chemin du labeur. Elle servit deux ans chez d'anciens négociants habitant la campagne, puis entra chez M. et Mme Vermont, au service desquels elle est aujourd'hui depuis dix-neuf ans.

En 1888, les enfants de sa sœur se trouvant en partie élevés, elle put songer à faire quelques économies. Mais l'argent qu'elle mit en réserve se trouva bientôt dépensé.

Son frère étant resté veuf avec quatre enfants, Irma s'était bravement déclarée la mère de la nouvelle famille. Aujourd'hui encore l'une des fillettes est à sa charge, puis bien souvent elle vient en aide à son frère ; ajoutons que ceci ne l'empêche point de soutenir sa vieille mère âgée de soixante-quatorze ans et complètement impotente.

Et du reste, partout où un service est à rendre, Irma s'empresse de le donner. Une de ses nièces désire-t-elle s'établir, la tante dévouée lui prête ce dont elle dispose. On peut dire que depuis 1871, elle n'a jamais songé à elle. En sorte que, depuis trente-trois ans de bons et loyaux services, elle n'a pu s'assurer le pain de ses vieux jours. Sa foi est profonde, sa piété est sincère, elle s'en remet à la Providence pour récompenser sa vie modeste et sa persévérance dans la charité.

C'est à cette vie dévouée, à cette âme généreuse, à ce travail opiniâtre, que Mme Rouland pensait lorsqu'elle

Digitized by Google

fondait ses prix ; cette indiscrétion nous est bien permise à l'heure où le dévouement reçoit sa récompense.

Mère Mélie et Irma Duthil, ne croyez point toutefois qu'en vous décernant les prix dus à la générosité de Mme Rouland, l'Académie ait le dessein de récompenser votre vertu dans la mesure dont vous vous êtes rendues dignes. « La vertu n'a pas besoin d'éloges, elle nous fait plus d'honneur qu'elle n'en reçoit de nous ». Le sacrifice est sans prix, l'argent ne peut le payer et l'éloge public ne vaudra jamais les sourires ou les larmes de reconnaissance que vous apercevez sur le visage de ceux que vous avez obligés. — On a donc simplement voulu mettre au jour vos mérites cachés, et les désigner à l'admiration publique, afin que le bien encourage le bien et que la semence jetée par vous puisse germer.

Dans cette fin de siècle, où la vertu ne tente guère quoiqu'elle soit seule enviable, où les divertissements les plus frivoles deviennent des affaires d'état, car tout est pour le monde, rencontrer « une âme telle que Dieu l'a faite, une intelligence naturellement généreuse, un cœur vaillant, une passion sincère (1) », n'est pas seulement une consolation et un repos pour l'esprit, c'est aussi pour le pays, pour la province, pour la cité, pour l'Académie, un honneur, une joie, une espérance et un enseignement.

(1) M. Rousse.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE PRIX DUMANOIR

Par M. P. Le Verdier

Messieurs,

La Commission du prix Dumanoir a choisi, parmi les dossiers qui tour à tour excitaient son émotion et sollicitaient son suffrage, celui qui était inscrit au nom de Eugénie-Zélaïde Hellouin, veuve de Pierre-François Lefebvre, née le 26 février 1830 à Ingouville-en-Caux, domiciliée à Notre-Dame-de-Bondeville, près Rouen.

J'ai été chargé de lui apprendre la bonne nouvelle, et j'y fus en personne. Je voulais voir en effet, et j'ai vu. Aussi, sans ouvrir le chapitre des considérations philosophiques et morales dont se doit orner tout discours sur prix de vertu qui se respecte, je donne tout de suite la parole aux faits : ils parleront mieux que je ne saurais faire.

La maison qu'habite Eugénie Hellouin, veuve Lefebvre, est bien l'une des plus pauvres de Notre-Dame-de-Bondeville. On la voit, quand on est prévenu, un peu au-delà du bourg, sur le bord de la route de Dieppe, assise au haut d'un talus, derrière une médiocre

Digitized by Google

palissade à claire-voie. Un rez-de-chaussée aux minces murailles de bois et de galandage, trois fenêtres, trois portes, ouvrant sur ses trois chambres, une toiture basse, en ardoises, en font toute l'architecture. Tout cela, d'âge mûr, terne et maussade, avec les tons gris du bois et du plâtre envahis de lichens, semble implorer le maçon. Au-devant de la maison, quelques pieds carrés de terrain, un peu moins encore par derrière, y donnent passage : c'est tout le jardin.

En voilà assez pour dire que c'est la plus banale comme la plus humble des chaumières. Nul ne l'a remarquée. Qui aurait l'idée de la remarquer, si insignifiante et si chétive. Il faut être averti pour y jeter les yeux. Et pourtant c'est un hôpital,..... oui, un hôpital.

Mais j'anticipe : c'est une histoire à raconter.

Nous sommes en 1888. La femme Lefebvre demeure là entre deux malades, son mari et son fils. Elle a cinquante-huit ans; le mari en a soixante, il est infirme, alité ; le fils n'a que dix-sept ans, il est scrofuleux. Elle va d'un lit à l'autre, panse les plaies, donne la soupe, et puis s'en va à sa journée gagner leur pain à tous les trois, ou bien à la Forêt-Verte ramasser le bois du ménage. Le soir, elle lave, coud, entretient. C'est tout simple. On suit sa destinée, et c'est la sienne !

Quelqu'un l'a remarquée, dévouée, courageuse, résignée. Il s'est dit qu'il irait la trouver s'il avait quelque embarras. Et l'occasion ne se fera pas attendre d'ailleurs parmi les trois mille âmes de la cité ouvrière

Digitized by Google

et populeuse qu'est Notre-Dame-de-Bondeville. Par état et par charité, il connaît toutes les misères. Pourquoi ne pas le nommer ? C'est le curé de la paroisse, M. l'abbé Patry.

Or, au mois de février 1888, un vieillard de quatre-vingt-huit ans se mourait de misère dans un garni, rongé de vermine, au milieu de la pourriture de ses haillons et de ses déjections. Personne dans le voisinage n'en voulait approcher. M. le curé fait appel à la femme Lefebvre. Elle entre dans le taudis ; un balai, une brosse, un baquet l'accompagnent. Ce qui se passa, M. Zola pourrait vous le dire. Toute une journée la mère Lefebvre nettoie, lave le bonhomme, lui fait une toilette, l'habille... et puis elle l'emporte chez elle où elle lui donne un lit. Il y est encore, il a quatre-vingt-quatorze ans et se laisse faire, achevant doucement la vie que la bonne femme lui a sauvée.

C'était à peu près vers le même temps. La mère Desmarais avait soixante-douze ans ; elle était paralysée, sans ressources, sans famille ou abandonnée de ce qui en restait. Comment, de quoi vivait-elle ? La charité la visitait parfois. Des voisins aussi l'aidaient, de temps en temps : c'est ainsi que les choses se passent souvent chez les pauvres gens, à la campagne. Les vieillards y sont seuls ; pas d'hospice pour les recevoir. Mais ce n'est qu'à la ville qu'on reste étrangers sur le même palier ; au village on se rapproche, on se connaît : un peu par bonté, un peu par habitude, un peu aussi à charge d'autant, c'est le voisinage qui se charge de veiller un vieil infirme. C'était le cas de la mère Des-

Digitized by Google

marais. Mais tout a des limites. La malheureuse femme en vint à croupir dans un état de saleté si repoussante que le voisinage, cette fois..., vous attendez qu'il appela sur elle les secours publics, — non, il porta plainte à l'administration municipale.

C'est à la mère Lefebvre que l'autorité s'adressa. On lui donna encore une brosse et du savon. Vous savez le reste. Puis encore elle prit chez elle la vieille indigente.

A pareil dévouement il fallait bien une récompense. L'administration municipale décida de lui allouer le pain des deux recrues et une subvention de cinquante centimes par jour et par tête pour le surplus de leurs besoins. Voilà le revenu de la maison : de quoi payer un peu plus que les tisanes !

Ainsi au logis quatre pensionnaires, deux par pièce ; la troisième sert à la mère Lefebvre de chambre et de cuisine. Dorénavant elle pansera, soignera, nourrira, lavera, entretiendra, raccommodera et veillera ses quatre malades. Elle trouvera le pain pour trois en se comptant, les pommes de terre, un peu de viande, s'il se peut, la chandelle pour cinq, le bois à la forêt pour cinq, le loyer de la maison pour tout le monde. Les enfants du reste sont assez grands pour se garder seuls, c'est à peine d'ailleurs s'ils sauraient sortir de leur lit. Nul danger par suite à s'absenter. Elle partira donc pour son travail journalier. Seulement les veillées seront doubles, puisque le personnel est double. Et tout le monde vivra !

Voilà ce que j'appellerais le premier chapitre du

Digitized by Google

poème dont la mère Lefebvre est l'héroïne : pour modeste qu'il est, n'est-ce pas un hospice qu'elle a fait, un asile de vieillards, une concurrence aux Petites Sœurs des Pauvres !

Nul ne le sait du reste. En apparence elle n'a rien changé à ses habitudes. Pas d'enseigne à la maison ; la façade n'a pas été repeinte avec les dix sous de la mairie. Les jours se traînent pareils, longs aux vieux, lourds à l'active et industrieuse infirmière. Son premier protecteur, son premier tentateur pour la bonne œuvre, pourrais-je dire, voudrait bien lui venir en aide. Mais la commune est si pauvre, les misères si fréquentes ! Il se décide pourtant en 1890 à sonner à quelques portes ; il raconte ce qui se passe et voilà qu'à trois ou quatre on forme secrètement un complot. Cette femme est un trésor ! Il faut l'encourager, l'utiliser peut-être. On décide d'abord qu'on paiera son loyer, et puis on l'observera, on l'aidera de secours en argent ou en nature en cas de détresse, car en principe elle n'en a pas besoin : elle gagne et veut gagner pour tout le monde !

Mais le moment est venu où l'œuvre va s'étendre.

La mère Desmarais est morte ; un remplaçant lui a été bientôt trouvé. En 1892, le fils succombe à son horrible maladie ; en 1893, le père meurt à son tour, après avoir reçu huit années durant les soins de la vaillante femme. Leurs lits n'ont pas le temps de se refroidir, ils reçoivent aussitôt de nouveaux locataires. Et puis le personnel se complète en même temps. La

Digitized by Google

maison comprend trois chambres, à deux lits par chambre cela fera cinq lits libres pour des pensionnaires. Tout est rempli ; qu'un vide se produise, on le comble. Les clients ne manquent pas du reste. Ce sont des vieillards impotents abandonnés de leurs enfants ; ce sont même des enfants abandonnés de leurs parents.

Aux Longs-Vallons, par exemple, une petite fille était restée seule au logis ; son père qui vivait avec elle était parti. On s'en aperçut heureusement assez vite, au bout de vingt-quatre heures pourtant : l'enfant avait quatre ans. On la porta chez la mère Lefebvre, qui la garda jusqu'au jour où l'assistance publique en prit la charge. Et d'autres encore, jeunes ou vieux.

Tout cela ne pouvait passer inaperçu. L'administration municipale s'émut : elle porta sa subvention de cinquante à soixante centimes par tête d'habitant, et, continuant à fournir le pain, elle ajouta un peu de bois. Je dis un peu, car la femme Lefebvre n'a cessé, jusqu'à l'année dernière, de consacrer un jour par semaine à monter à la Forêt-Verte y faire sa provision hebdomadaire de bois mort : depuis un an, depuis un an seulement, elle ne va plus à la forêt, — elle touche à ses soixante-cinq ans, — et le bureau de bienfaisance lui fournit le chauffage.

Et maintenant voici quelle est la population de l'asile : un vieillard de quatre-vingt-quatorze ans, le doyen d'âge et d'ancienneté, le premier avec qui nous avons fait connaissance, un autre de quatre-vingts ans, un autre de soixante-quinze, un autre de soixante-douze, un autre de cinquante-six (on est vieux quelquefois à

Digitized by Google

cet âge), une fillette de douze ans, en tout six, et elle-même la mère Lefebvre, ensemble sept habitants. Comment sept ? nous n'avons compté que trois chambres et six lits ? C'est que j'oubliais de vous le dire. Il y a bientôt deux ans, une petite fille d'une dizaine d'années perdait sa mère, son père s'en allait bientôt, et l'enfant restait quasi-orpheline. On la conduisit chez la femme Lefebvre. Plus de place. Part à deux ! la mère Lefebvre la mit dans son lit. Et voilà comme ils sont sept avec six lits !

L'œuvre est donc achevée. C'est bien un hospice, un hospice privé, un hospice subventionné par la mairie, secouru par quelques paroissiens, merveilleusement doté par une vertueuse et pieuse chrétienne, la femme Lefebvre. Elle lui donne tout ce qu'elle ne reçoit pas, et c'est la plus grosse part : ses jours, ses nuits, son travail (elle fait parfois encore des journées, avec ses six nourrissons !), son dévouement, sa charité, sa santé. Elle en est à la fois, toute seule, la fondatrice, la supérieure et la servante, l'infirmière et la pourvoyeuse. Et l'hospice prospère. Et ses enfants, vieux et jeunes, lui ont une tendre affection : c'est son salaire.

Surtout que messieurs du Conseil d'Hygiène s'abstiennent de visiter l'asile. Dire en effet qu'il satisfasse à toutes les prescriptions légales, que le cube d'air réglementaire soit obtenu, que les murs aient la blancheur prévue, que la literie, le linge aient toute l'ampleur et la netteté accoutumées : ce serait se hasarder. Du reste, à quoi bon tout cela ? Un peu d'obs-

Digitized by Google

curité sied mieux à l'humble maison qu'une lumière trop vive ; trop de jour ferait tort au mobilier, trop de de linge encombrerait. Et puis, franchement, trop d'éclat gênerait la mère Lefebvre : son humilité réclame l'ombre et le silence. Elle a vu souffrir ses pareils, et, sans bruit, presque inconsciente de ses mérites, elle les a secourus. Nous sommes restés dans la maison du pauvre ; c'est un pauvre qui en soigne d'autres.

L'obscur asile de Notre-Dame-de-Bondeville ne vous fait-il pas songer à cette maison de Saint-Servan, qui, en 1840, n'était encore que le logis de Mlle Jamais ? Mêmes infortunes, mêmes dévouements, même humilité.

Je me plais à faire ce rapprochement, mais la ressemblance s'arrêtera aux débuts de l'œuvre de la mère des Petites Sœurs. La fondation de la femme Lefebvre n'aura point tant de renommée. Que dis-je ? Ses jours sont peut-être comptés ; mais elle aura été la semence. La chaumière deviendra hôtel, hôtel-de-Dieu, comme disaient nos pères avec sagesse. L'hospice privé deviendra hospice communal. La question est maintenant à l'étude. Tant de charité a porté ses fruits : la municipalité, touchée autant qu'étonnée du renoncement si simple et si héroïque de cette femme, s'est prise d'émulation. A son tour elle voudrait ouvrir un refuge aux infirmes, et elle cherche les moyens de transformer en asile public la masure de la *Mère aux vieux*. Comme Maromme, comme Déville, Notre-Dame-de-Bondeville possèdera donc son hospice, et la municipalité pourra

Digitized by Google

graver au fronton le nom de la mère Lefebvre, car c'est bien elle qui l'aura fondé.

Eugénie Hellouin, veuve Lefebvre, est invitée à recevoir le prix Dumanoir, que lui décerne l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

HYMNE A APOLLON[1]

CHANT GREC DU TROISIÈME SIÈCLE AVANT JÉSUS-CHRIST

L'*Hymne à Apollon*, découvert à Delphes, en mai 1893, au cours des fouilles exécutées, sous la direction de M. Th. Homolle, par l'École Française d'Athènes, est le plus ancien et le seul spécimen authentique de quelque importance de la musique des Grecs qui nous soit parvenu.

L'hymne paraît avoir été composé à l'occasion des *Soteria*, fête annuelle instituée en commémoration de la défaite des Gaulois devant Delphes en l'an 278 ; on croit pouvoir lui assigner pour date la première moitié du IIe siècle avant J.-C. Il a été trouvé sur un petit édifice qui n'était autre que le *Trésor des Athéniens*, dépendant du sanctuaire fameux d'Apollon. Il était gravé sur deux blocs de marbre ; la fin qui occupait le commencement d'un troisième bloc est perdue ; il y a aussi, vers le milieu, une lacune qu'il a été impossible de combler ; ce qui subsiste représente environ quatre-vingts mesures.

Il est écrit partie suivant le mode dorien, partie suivant la gamme phrygienne, partie d'après la gamme lydienne avec mélange de chromatique. La mesure est à cinq temps.

Les notes du chant, figurées par les lettres de l'alphabet,

(1) Les pages 100 à 105 comprennent le texte du programme distribué aux auditeurs.

Digitized by Google

suivant l'usage grec, étaient inscrites au-dessus des paroles correspondantes, de cette manière :

Musique :	Θ Θ I MI M Γ M Γ
Paroles :	ΜΟΛΕΤΕΣΥΝΟΜΑΙΜΟΝΙΝΑΦΟΙΟΙΒΟΝΩΙΔΑΕΙΣΙ

Ce fragment se lit ainsi :

μόλετε, συνόμαιμον ἵνα Φοίοιβον ὠδαεῖσι.

On remarquera que la durée des notes n'est pas indiquée, qu'une note répétée n'est écrite qu'une fois, qu'au contraire, une syllabe dédoublée dans le chant est aussi dédoublée dans l'écriture. Les mots du texte se suivent sans séparation, selon l'habitude des anciens.

Quant à l'accompagnement instrumental, il demeure inconnu, il a fallu le suppléer. La musique a été interprétée et transcrite en musique moderne, par M. Théodore Reinach ; le texte grec a été restitué par M. Henri Weil, membre de l'Institut.

La première exécution complète a eu lieu, à Paris, le 12 avril 1894, dans l'hémicycle de l'École des Beaux-Arts, sous les auspices de l'Association pour l'encouragement des Études grecques.

L'Académie a pensé qu'il était nécessaire de faire entendre l'*Hymne* avec les paroles grecques elles-mêmes, sur lesquelles la musique a été composée, et qui s'adaptent mieux aux notes, par suite de la correspondance de l'accentuation, que ne le peut faire une traduction française.

Une nouvelle transcription de la musique et un nouvel accompagnement ont été préparés par M. l'abbé Bourdon ; une traduction littérale du texte a été donnée, ainsi que

Digitized by Google

la prononciation figurée du texte original par M. l'abbé E. Auvray (1).

P. L. V.

HYMNE A APOLLON

A) Partie composée d'après la gamme phrygienne.

Τὸν κιθαρίσει κλυτὸν παῖδα μεγάλου Διὸς ἐρῶ σ'ἅτε
Tonn kitharici clytonn péda méyalou Dioss érô ç'haté

παρ' ἀκρονιφῆ τόνδε πάγον ἄμβροτα πρόπασι θνατοῖς
par' acroniphî tonndé pa-yonn ammvrota propâci thnâtiss

προφαίνεις ἔπη, τρίποδα μαντεῖον ὡς εἶλες, ἐχθρὸς
prophénîss épî, tripoda manndîonn hôss hîless, ehthross

δν ἐφρούρει δράκων, ὅτε τεοῖσι βέλεσιν ἔτρησας αἰόλον
honn éphrouri dracônn, hoté téîci vélécinn étrîçass éolonn

ἑλικτὰν φυάν.
héliktânn phyânn.

B) Partie composée suivant la gamme dorienne.

Μοῦσαι Ἑλικῶνα βαθύδενδρον αἳ λάχετε, Διὸς
Moucé Hélicôna vathydenndronn hé lahété, Dioss

ἐριβρόμου θύγατρες εὐώλενοι, μόλετε συνόμαιμον ἵνα
érivromou thyyatress évôléni, molété synomémonn hina

(1) On peut signaler une conférence sur l'*Hymne à Apollon*, par M. Th. Reinach (*Revue des Études grecques*, avril-juin 1894), un article publié dans le Νεόλογος de Constantinople, par l'archimandrite Germain Aphthonidis (6/18 mai 1894), et une transcription pour piano et chant chez Bornemann, éditeur, à Paris, 15, rue de Tournon.

Digitized by Google

Φοῖβον φδαῖσι μέλψητε χρυσεοκόμαν, ὃς ἀνὰ
Phîvonn ôdéci melpsîté hrycéocomânn, hoss ana

δικόρυμβα Παρνασσίδος τᾶσδε πέτρας ἕδρανα, μετὰ
dicorymmva Parnacîdoss tâssdé pétrâss hédrana, méta

κλυταῖς Δελφίσιν, Κασταλίδος εὐύδρου νάματ' ἐπινίσεται,
clytess Delphîcinn, Castalîdoss évydrou namatt' épinîcété,

Δελφὸν ἀνὰ πρῶνα μαντεῖον ἐφέπων πάγον.
Delphonn ana prôna manndîonn éphépônn pa-yonn.

C) Partie composée suivant la gamme lydienne avec mélange de chromatique.

Ἴθι, κλυτὰ μεγαλόπολις Ἀθθὶς, εὐχαῖσι φερόπλοιο
Ithi, clytâ méyalopoliss Atthiss, efhéci phéroplio

ναίουσα Τριτωνίδος δάπεδον ἄθραυστον· ἁγίοις δὲ
néouça Tritônîdoss dapédonn athrafstonn; hayîss dé

βωμοῖσιν Ἥφαιστος αἴθει νέων μῆρα ταύρων, ὁμοῦ
vômîcinn Hâphestoss éthi néôn mîra tavrônn, homoû

δέ νιν Ἄραψ ἀτμὸς ἐς Ὄλυμπον ἀνακίδναται, λιγὺ
dé ninn Araps attmoss ess Olymmbonn anakidnaté, liyi

δὲ λωτὸς βρέμων αἰόλοις μέλεσιν φδὰν κρέκει· χρυσέα
dé lôtoss vrémônn éolîss méléçinn ôdânn créki; hrycéâ

δ'ἁδύθρους κίθαρις ὕμνοισιν ἀναμέλπεται, ὁ δὲ
d'hadythrouss kithariss hymnicinn anamelpété, ho dé

θεωρῶν πρόπας ἐσμὸς Ἀθθίδα λαχών...
théôrônn propâss esmoss Atthîda lahônn...

Μοῦσαι Ἑλικῶνα..... κ.τ.λ.
Moucé Hélicôna..... etc.

Digitized by Google

TRADUCTION LITTÉRALE

A) Toi qui es célèbre dans l'art de toucher la cithare, fils du grand Zeus, qui sur cette colline aux sommets neigeux révèles à tous les mortels les divins oracles, je dirai comment tu as conquis le trépied fatidique, que gardait le dragon ennemi, quand de tes traits tu perças le serpent aux diverses couleurs et aux replis tortueux.

B) Muses, qui habitez l'Hélicon aux épais ombrages, filles aux beaux bras de Zeus tonnant, venez célébrer dans vos chants Phébus, votre frère, à la chevelure d'or, qui habite sur ce rocher du Parnasse à la double cime, va parmi les célèbres Delphiennes aux sources des ondes pures de Castalie, et à Delphes aux sites abruptes gouverne la colline fatidique.

C) Viens offrir tes vœux, grande cité, illustre Athènes, établie sur le sol inviolable de la fille guerrière de Triton. Sur les autels sacrés, Vulcain consume les cuisses de jeunes taureaux; en même temps, la vapeur d'Arabie monte vers l'Olympe, la flûte frémissant avec harmonie fait retentir un chant en des modes variés, et la cithare d'or aux doux sons accompagne les hymnes; à ce spectacle tout le peuple d'Athènes.....[s'empresse?]

L'Abbé E. AUVRAY.

Digitized by Google

ÉCLAIRCISSEMENTS PRÉLIMINAIRES

A L'EXÉCUTION DE L'HYMNE A APOLLON

Deux mots d'explication sont nécessaires pour guider l'auditeur et l'aider à suivre avec intérêt l'antique mélopée grecque qui va être exécutée.

On sait que des différences essentielles distinguent notre tonalité moderne d'avec les tonalités anciennes.

En effet, bien que la gamme diatonique, ou échelle naturelle des sons établie par les divisions du monocorde, comprenne, aujourd'hui comme autrefois, cinq tons et deux demi-tons dans la succession de ses intervalles ; la théorie de la répartition de ces cinq tons et de ces deux demi-tons n'est plus la même maintenant que jadis chez les Grecs. Car, tandis que notre gamme moderne fixe invariablement au premier demi-ton le quatrième degré où il remplit le rôle de sous-dominante, et au second demi-ton le septième degré, avec la fonction de notre sensible, c'est-à-dire de notre attractive de la tonique ;

GAMME D'UT MODERNE (1)

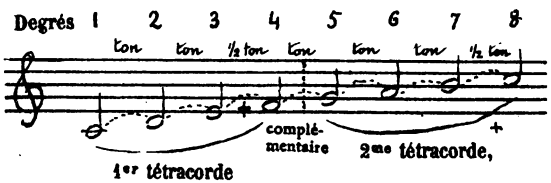

(1) Cette gamme, comme toutes les gammes diatoniques, se compose de deux tétracordes, réunis par un ton complémentaire.

Digitized by Google

les gammes anciennes admettent le premier demi-ton au 1er degré, au 2e ou au 4e et pareillement le 2e demi-ton sur le 5e, 6e ou 7e degré, sans lui donner la puissance attractive de la note sensible. Autrement dit : la gamme diatonique moderne n'admet qu'une seule espèce de tétracorde ou quarte juste, celle qui a le demi-ton à la fin ; dans la composition des gammes diatoniques anciennes, au contraire, il peut entrer trois espèces de quartes justes, différenciées entre elles par la position du demi-ton.

La quarte de première espèce a le demi-ton au commencement : elle sert à former la gamme dorienne

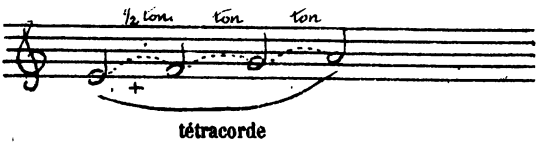

tétracorde

que les anciens considéraient comme le mode grec par excellence.

GAMME DORIENNE

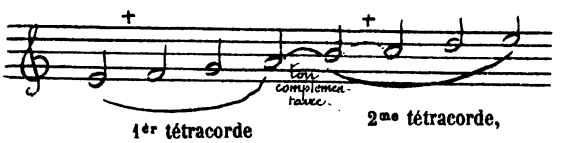

1er tétracorde 2me tétracorde,

La quarte de seconde espèce a le demi-ton au milieu :

Digitized by Google

elle sert à la constitution de la gamme phrygienne.

GAMME PHRYGIENNE

La quarte de troisième espèce a le demi-ton à la fin :

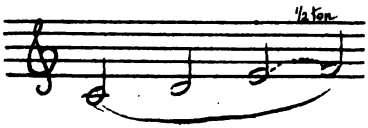

On l'emploie à former la gamme lydienne.

GAMME LYDIENNE

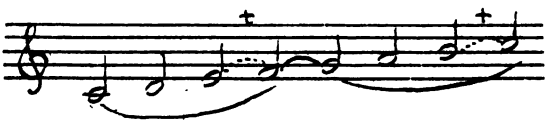

Construisez une gamme sans dièze ni bémol en prenant successivement pour 1er degré le *mi*, le *ré* ou l'*ut* et vous aurez les trois types qui viennent de vous être décrits.

L'auteur de l'« Hymne à Apollon » s'est servi successivement de ces trois gammes dans la composition de son œuvre.

Voici une autre différence importante à signaler entre la tonalité ancienne et la tonalité moderne. Dans

Digitized by Google

la tonalité moderne, européenne (car les Grecs de nos jours ont conservé les gammes antiques), nous divisons toujours la gamme en quinte et quarte, la gamme commençant par la tonique et ayant la quinte ou dominante au 5e degré. Les anciens avaient deux procédés de division pour leur gamme. Le premier procédé, en quarte et quinte, qu'ils appelaient division arithmétique, formait leurs modes authentiques : dorien, phrygien, lydien, etc. ; le second procédé par quinte et quarte, qu'ils appelaient division harmonique, formait leurs modes plagaux ou secondaires, hypodorien hypophrygien, etc.

La particularité de cette double division est, que les modes authentiques commencent par une dominante avec la tonique au 4e degré; les modes plagaux commencent par une tonique avec la dominante au 5e degré. Ceux-ci font naître une idée de repos, ceux-là une idée de suspension.

GAMME DORIENNE (authentique)

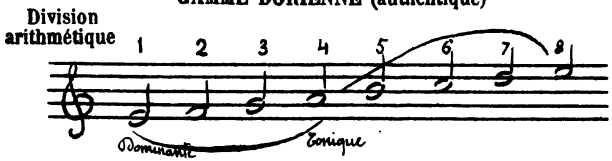

GAMME HYPODORIENNE (plagale)

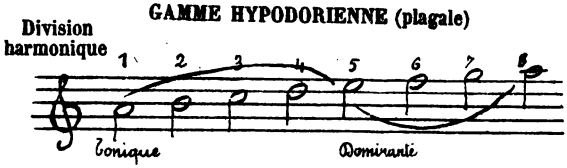

Digitized by Google

Le genre chromatique des Grecs était aussi très différent du nôtre. La partie lydienne de l' « Hymne à Apollon », comme vous l'entendrez tout à l'heure, en contient des passages très caractérisés. D'après M. Yermanos Aphtonidis, archimandrite de Constantinople, qui a publié en mai dernier, dans le Νεόλογος, un article critique sur la trouvaille de Delphes, le chromatique de notre hymne appartiendrait à la seconde espèce, celle dont la quarte se compose de deux demi-tons séparés par un trihémiton, intervalle d'un ton et demi (1).

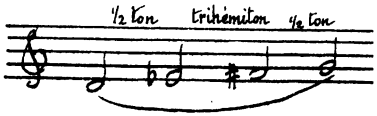

C'est le chromatique oriental moderne tel que le décrit M. Bourgault-Ducoudray dans sa savante publication des « Mélodies populaires de Grèce et d'Orient » (2).

Même après ces explications techniques, qu'il était utile de donner, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'une musique qui compte plus de 2,250 ans d'âge, nous paraisse étrange aujourd'hui. Mais l'oreille se fait facilement à cette mélopée calme, solennelle, mélancoliquement douce, qu'un contemporain de Callimaque ciselait dans les parois de marbre du trésor des Athéniens, il y a près de vingt-trois siècles.

L'art est manifeste dans cette composition antique

(1) Les anciens avaient aussi trois espèces de tétracordes chromatiques.
(2) Paris, Lemoine et fils, éditeurs, rue Pigalle, 17.

Digitized by Google

dont les phrases se suivent et s'enchaînent en un contour gracieux, avec un sentiment simple, juste et une expression un peu froide peut-être dans sa pureté calme, mais non pas dénuée de charme.

La mesure en est à cinq temps. Toutefois, les temps n'y doivent pas être pris dans l'acception rigoureuse de notre musique moderne dont le temps fort est régulièrement placé au frapper. Dans l'hymne grec que vous allez entendre, le temps fort suit l'accentuation du texte et l'accent, *base du rythme,* se rencontre indifféremment sur tous les temps, plus fréquemment sur le premier et le quatrième. La quantité des syllabes sert à marquer les divisions de la mesure.

Les repos ou cadences de la phrase musicale sont indiqués seulement par le sens du texte. Malheureusement l'accompagnement authentique ne nous a pas été conservé. Il a fallu le suppléer. On s'est appliqué, dans l'harmonisation, à conserver aux différentes parties de l'hymne leur caractère modal, sans chercher à copier les Grecs anciens ; sans essayer davantage de donner une idée même éloignée de ce qu'ils eussent fait, attendu que rien ne nous autorise à croire qu'ils aient eu le sentiment de ce que nous appelons aujourd'hui l'harmonie, c'est-à-dire de la simultanéité de plusieurs sons superposés s'enchaînant avec les sons suivants d'après des règles précises. Leur accompagnement n'était vraisemblablement qu'un dessin mélodique discret à côté de la mélodie principale et sans lien harmonique avec elle, dans le sens rigoureux du terme.

Digitized by Google

Digitized by Google

HYMNE A APOLLON

Digitized by Google

Digitized by Google

HYMNE A APOLLON

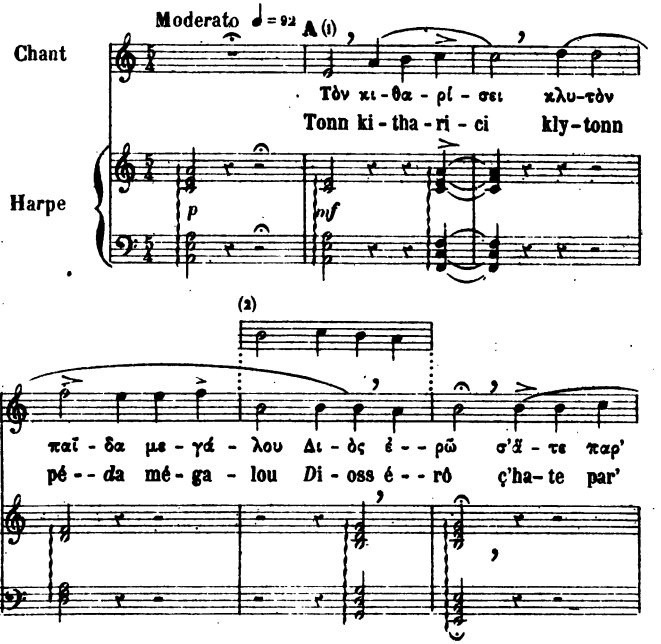

(1) *Ténor solo.* — Les indications d'exécution données dans cette transcription rappellent le mode d'exécution de l'*Hymne à Apollon* dans la séance publique de l'Académie de Rouen. Il n'est pas indispensable de s'y conformer, bien qu'elles aident vraisemblablement à donner une idée plus juste de l'effet musical de cet hymne. Dans la prononciation figurée du grec moderne, le *d* doit se prononcer comme le th doux anglais, l'*h* comme le ch allemand.

(2) Au-dessus de la version de M. Radélia, que l'accentuation normale du texte doit nous faire préférer, nous donnons les variantes de M. Gabriel Fauré, dans la reconstitution des passages mutilés. M. Germanos Aphthonidis, dans son article critique publié par le *Néologos* de Constantinople, le 18 mai 1894, dit que la musique de l'*Hymne à Apollon*, appartenant au mode pythique qui réglait le rhythme de la danse à la fin des « jeux pythiques », son sentiment est que le mouvement « moderato » et la mesure à 5/8 choisis par M. Théodore Reinach dans sa première transcription conviennent mieux à cette musique que la mesure à 5/4 et le mouvement « lent » adoptés par M. Radélia.

Digitized by Google

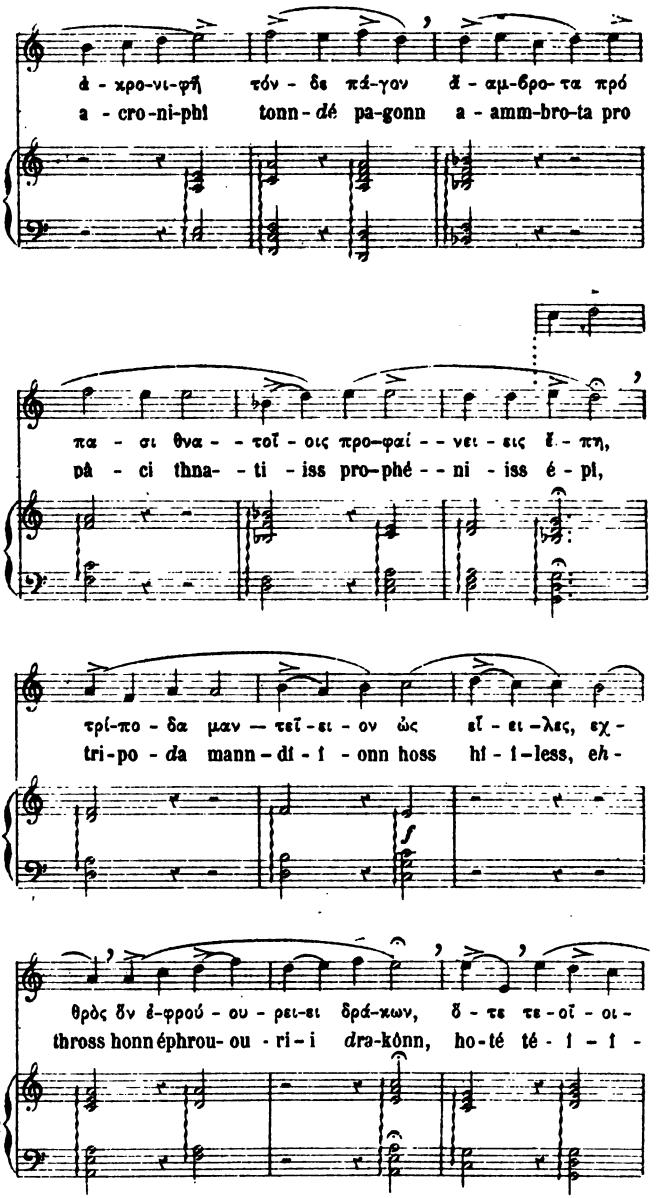
ἀ - κρο-νι-φῆ τόν - δε πά-γον ἄ - αμ-βρο-τα πρό
a - cro-ni-phi tonn-dé pa-gonn a - amm-bro-ta pro
πα - σι θνα - - τοῖ - οις προ-φαί - - νει - εις ἔ - πη,
pà - ci thna- - ti - iss pro-phé - - ni - iss é - pi,
τρί-πο - δα μαν — τεῖ - ει - ον ὡς εἴ - ει - λες, εχ -
tri-po - da mann - dí - i - onn hoss hí - i - less, eh -
θρὸς δν ἐ-φρού - ου - ρει-σι δρά-κων, ὅ - τε τε - οῖ - οι -
thross honn éphrou- ou - ri - i dra-kónn, ho-té té - i - i -

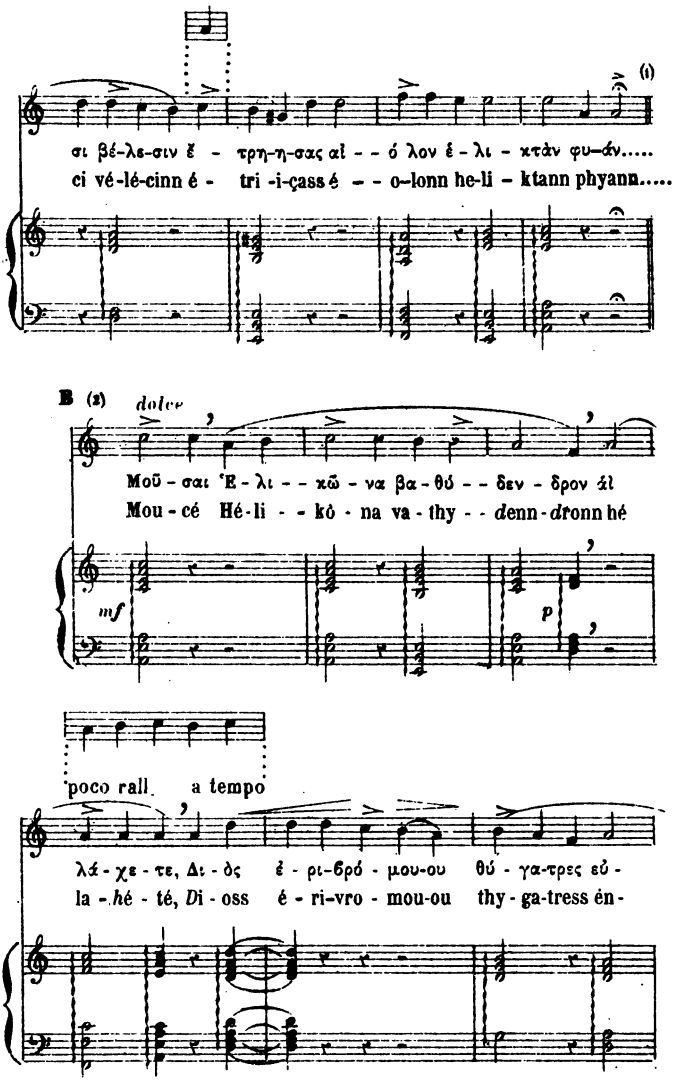

(1) Entre la vingt-unième mesure du fragment A et la quatrième mesure du fragment B, il y a quarante-sept mesures qui n'ont pas pu être reconstituées.

(2) Chœur de sopranos.

Digitized by Google

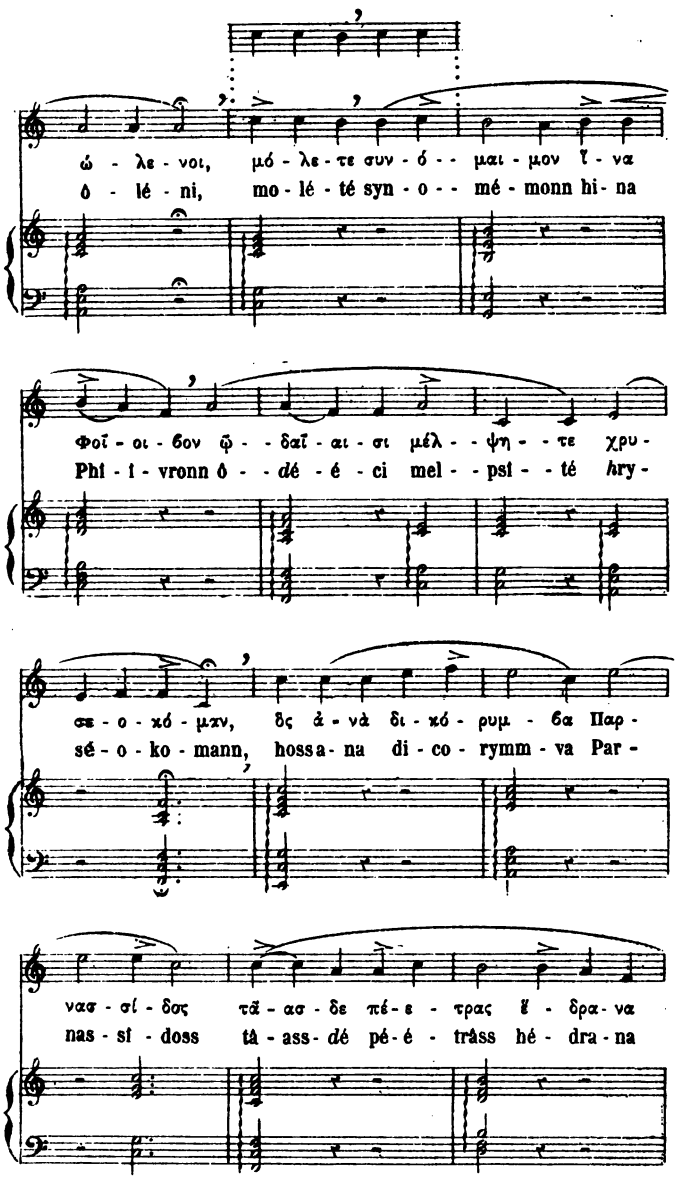

Digitized by Google

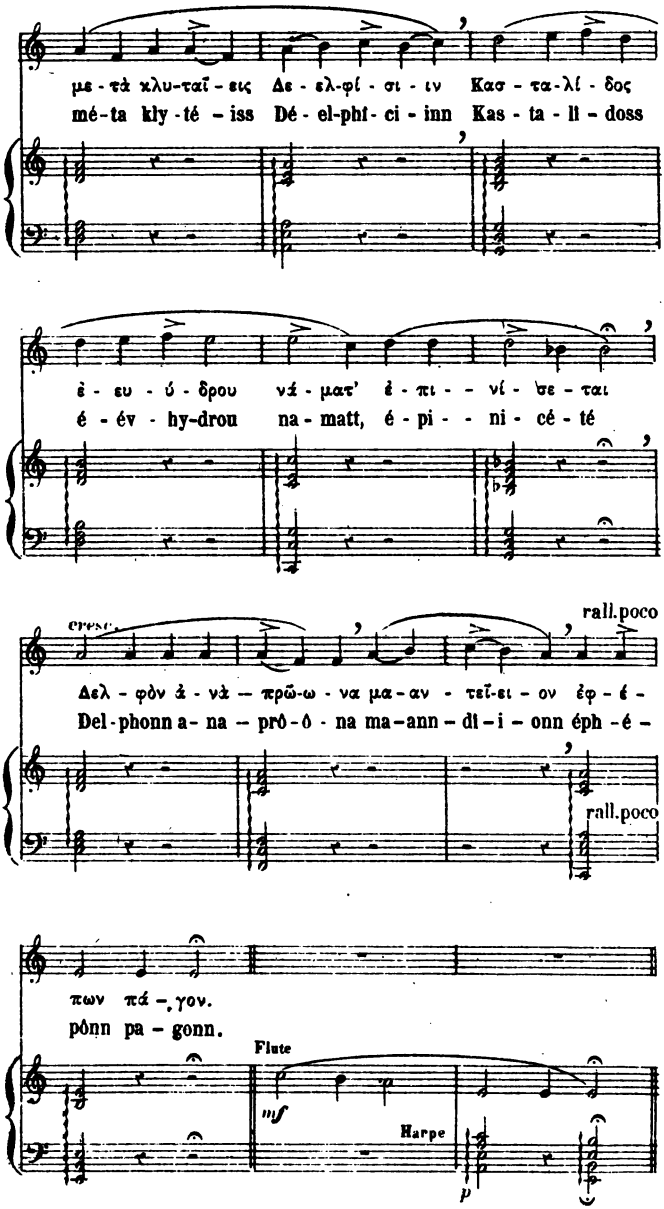

Digitized by Google

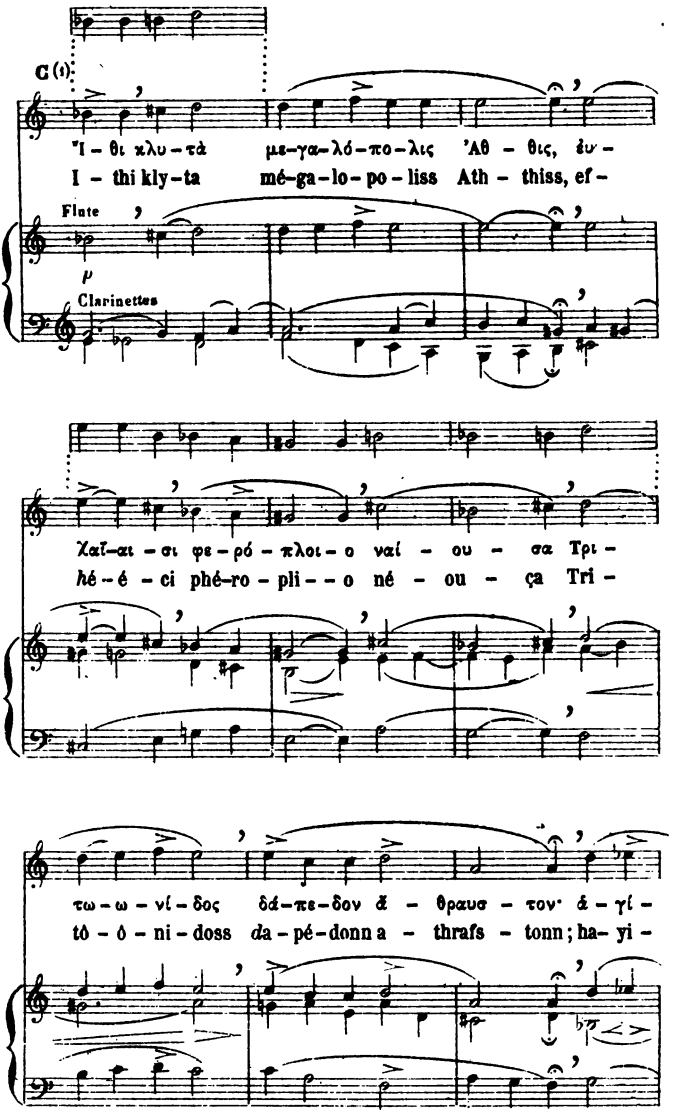

(1) Voir, à la fin de l'*Hymne à Apollon*, la note relative au fragment C.

Digitized by Google

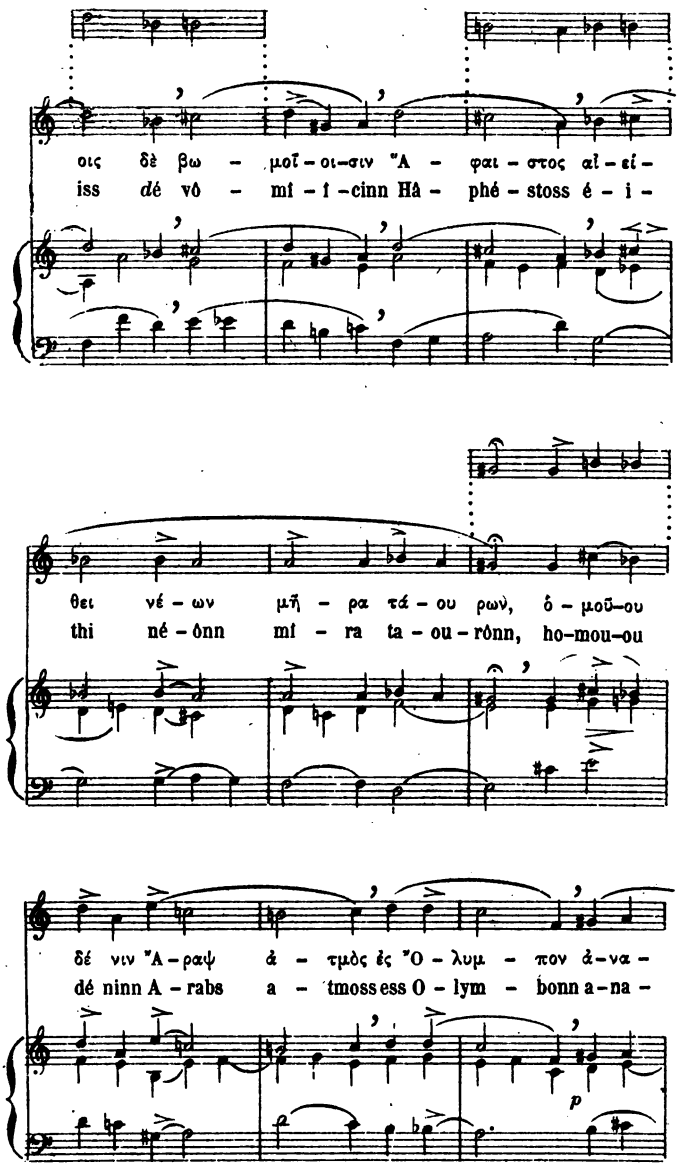

Digitized by Google

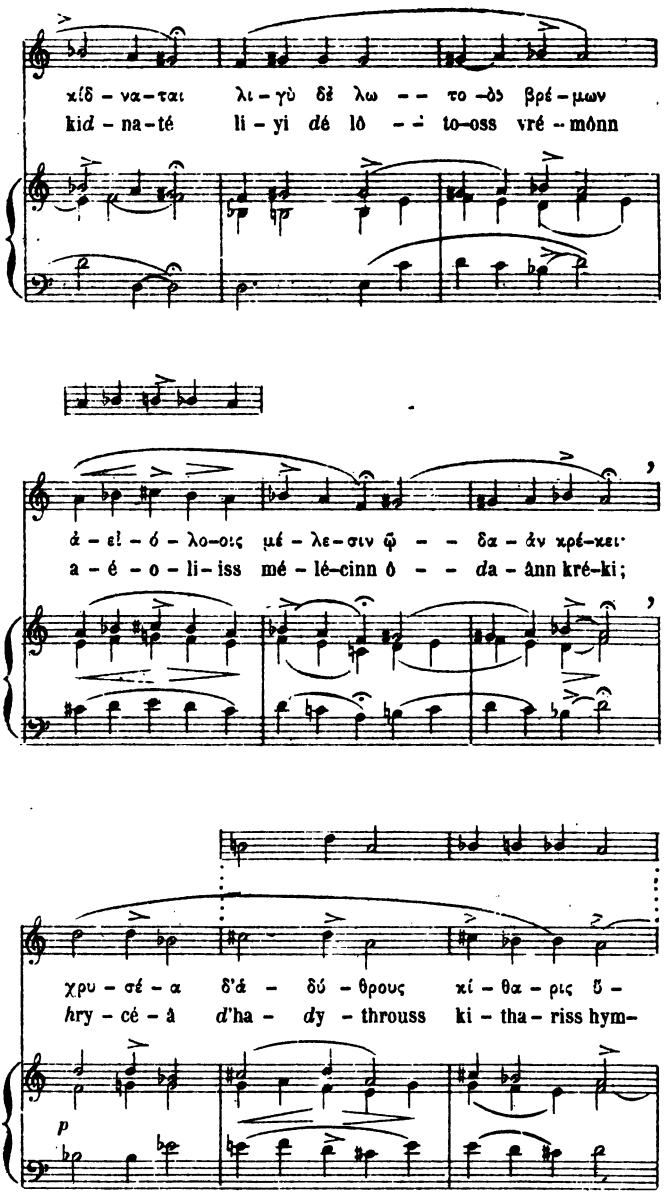

Digitized by Google

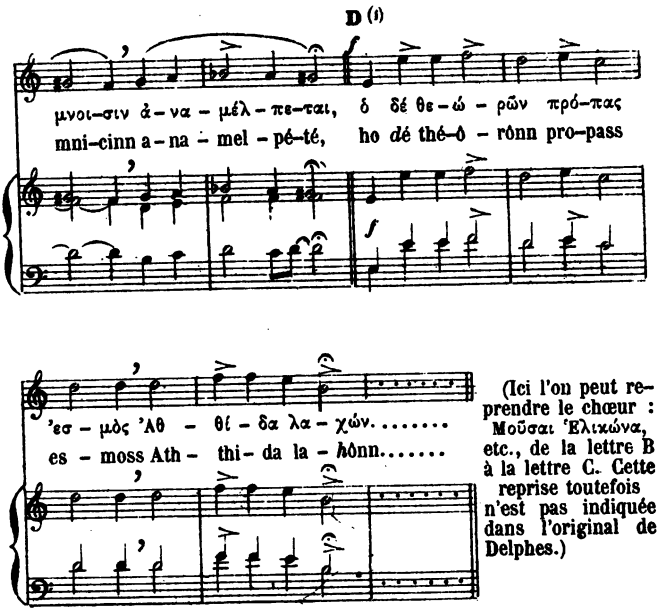

(Ici l'on peut reprendre le chœur : Μοῦσαι Ἑλικώνα, etc., de la lettre B à la lettre C. Cette reprise toutefois n'est pas indiquée dans l'original de Delphes.)

(1) Ténor et soprano.

Note relative au Fragment C. — M. Germanos Aphthonidis, archimandrite à Halki, fait remarquer dans le Fragment C « Ἴθι κλυτὰ », la dissemblance des tétracordes chromatiques réunis dans la même gamme : cette dissemblance est une irrégularité.

Est-elle le fait de l'ignorance du poète-musicien qui a composé l'*Hymne à Apollon*?

Cette supposition nous paraît peu probable, étant donnés la science et le goût bien connus des Grecs anciens, en musique comme dans les autres arts, et l'honneur fait à cette composition par les contemporains de l'auteur.

Ce mélange irrégulier des différents genres chromatiques proviendrait-il d'une licence que se permettaient les compositeurs nonobstant les règles établies par les théoriciens? Ou bien l'irrégularité signalée n'est-elle pas plutôt le résultat d'une erreur d'interprétation? De plus doctes que nous diront laquelle de ces deux hypothèses est la vraie.

D'après M. Th. Reinach, le chromatique employé par l'auteur de

Digitized by Google

l'*Hymne à Apollon* appartiendrait à l'espèce « dont les trois premières notes sont respectivement séparées par des intervalles d'un demi-ton.... « le reste du tétracorde » formant une seconde augmentée (1).

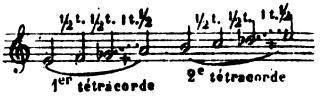

Or le tétracorde chromatique grave, répété avec insistance de la cent douzième mesure à la cent vingt-quatrième, appartient évidemment au chromatique de seconde espèce, celui qui a le trihémiton (l'intervalle de seconde augmentée) au milieu :

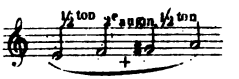

Où est l'erreur d'interprétation?

M. Th. Reinach a lu :

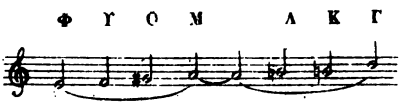

M. Radélia a lu :

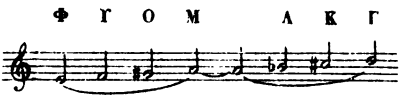

(1) Dans la *Revue des Etudes grecques*, tome VII, n° 26, page xxx.

Digitized by Google

La gamme de M. Reinach, composée de deux tétracordes conjoints et dissemblables est irrégulière suivant les principes de la musique grecque. Celle de M. Radélia, composée de deux tétracordes conjoints semblables, est régulière suivant ces mêmes principes.

M. Germanos Aphthonidis penche à croire que le chromatique de l'*Hymne à Apollon* appartient au genre en usage encore aujourd'hui en Orient; genre que les Byzantins appellent « Palatinonn » et les Ottomans « Choumaghioun ». D'autre part, M. Bourgault-Ducoudray fait remarquer, dans ses savants travaux sur la musique grecque, les affinités du mode Lydien (qui est celui du Fragment C de l'*Hymne à Apollon*), avec le chromatique oriental. Nous avons préféré, sur l'appui de ces raisons, la lecture de M. Radélia; mais, nous le répétons, sans aucune prétention à trancher la difficulté qui existe sur le point spécial qui est l'objet de cette note explicative.

A. BOURDON.

Digitized by Google

Digitized by Google

CLASSE DES SCIENCES

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES

Par M. BARBIER DE LA SERRE, Secrétaire.

Les questions scientifiques, sans être du goût ni dans les habitudes de la majorité des membres de l'Académie, ont donné lieu néanmoins, en 1894, à d'intéressants mémoires, qui se recommandent au moins par la variété, car, depuis les plus hautes considérations de mécanique rationnelle et de cosmogonie métaphysique, jusqu'aux recherches expérimentales des sciences d'observation, nous avons ouï des lectures qui témoignent des aptitudes diverses et des goûts dominants de leurs auteurs.

M. Niel nous a fait connaître les travaux d'un de nos membres correspondants, M. le docteur Clos, professeur à la Faculté de Toulouse, sur les tubercules des plantes, spécialement sur les tuberculoïdes des légumineuses, et le rôle des micro-organismes sur la végé-

Digitized by Google

tation. Ces faits constituent des découvertes nouvelles : ils semblent avoir été ignorés des botanistes de la première moitié de notre siècle.

Le même membre nous a entretenus d'un ouvrage, qui, quoique publié en pays étranger, est écrit, ce qui est flatteur pour nous, entièrement en français : *la Cryptogamie des Pays-Bas*, par M. Oudemans, étude la plus importante parmi celles qui ont paru sur cette matière. M. Niel a présenté à cette occasion l'historique des études néerlandaises sur cette branche de la botanique.

Avec M. Lechalas, nous abordons une question de haute métaphysique ; la réversibilité des phénomènes qui obéissent aux lois de la mécanique rationnelle, réversibilité qui peut se formuler ainsi : si l'on suppose un ensemble de points matériels, en mouvement, animés à un moment donné de vitesses égales et contraires à celles dont ils sont doués réellement, ces points repasseront successivement par tous leurs états antérieurs. Cette loi est-elle applicable à tous les phénomènes de l'ordre physique? Bon nombre de ceux-ci nous apparaissent comme irréversibles, et les lois mécaniques semblent ici en contradiction avec les lois expérimentales. M. Poincarré, qui a soulevé la question, est porté à conclure à la condamnation de ces dernières, et par suite de la théorie admise jusqu'ici, de la mécanique universelle.

Notre collègue s'est chargé de répondre à l'objection, dans un travail inséré à la *Revue de métaphysique et*

Digitized by Google

de morale, et dont il veut bien nous donner la substance.

Il s'est servi pour ce travail de deux études, de Philippe Breton, ingénieur grenoblois, et du P. Carbonnelle, le savant jésuite belge, et sa conclusion est que la théorie de la réversibilité, quoique réelle, ne saurait porter atteinte à la mécanique de l'univers telle que nous la concevons aujourd'hui.

M. Lechalas nous a encore donné son appréciation sur une réforme proposée par M. de Rey-Pailhade et ayant pour but la substitution du système décimal au système duodécimal dans la mesure du temps, question connexe de celle de l'unification des heures au moyen de fuseaux horaires subdivisés en demi-heures et de l'adoption par les autres peuples d'un premier méridien neutre. Notre collègue estime que la réforme proposée par M. de Rey-Pailhade amènerait une simplification incontestable dans la mesure du temps et des circonférences.

M. le docteur Delabost nous a fait profiter de ses études de prédilection en nous parlant de l'amélioration du régime pénitentiaire, question dans laquelle il possède toute compétence. Comparé au régime des siècles précédents, celui du XIXe siècle a vu réaliser d'immenses progrès, sous l'impulsion des idées de bienfaisance et d'humanité qui ont partout prévalu. Des congrès pénitentiaires se sont tenus dans différentes villes. L'hygiène, l'alimentation, la moralisation des détenus ont été l'objet d'études aussi complètes que judicieusement menées, et l'amélioration du sort des prisonniers a été

Digitized by Google

poussée à un tel point qu'on s'est demandé si le but n'était pas dépassé et si l'action répressive n'était pas énervée par trop de bien-être accordé aux détenus.

Un de nos membres correspondants, que nous avons eu le regret de perdre le 29 août dernier, M. Jubé, a été jusqu'au dernier moment fidèle à l'Académie et à ses travaux.

Il nous envoyait récemment une notice que M. Canonville-Deslys s'est chargé d'analyser et d'exposer à l'Académie : elle a pour objet un nouveau procédé suivi à la mer pour déterminer le point d'un navire, c'est-à-dire l'endroit précis qu'il occupe sur le globe terrestre au moment de l'observation. La notice de M. Jubé, dans laquelle le savant mathématicien a inséré des calculs et des démonstrations qui lui appartiennent en propre, figurera au Précis.

Vous y trouverez également une étude de M. Niel sur la Miellée des feuilles, phénomène dont nous avons pu être tous témoins l'été dernier, mais dont la cause était sans doute ignorée de la plupart d'entre nous, avant que notre collègue ait pris la peine de nous l'expliquer.

Enfin votre Secrétaire vous a lu un travail sur les variations des côtes normandes, variations dues à deux causes qui paraissent toutes deux avoir une action sur notre littoral, les forces souterraines qui se traduisent par des soulèvements et des affaissements, et les influences extérieures telles que courants côtiers, marées, force propulsive des vagues, ravinement des eaux continentales. L'impression du travail a été votée par l'Académie.

Digitized by Google

RECHERCHES SUR LA MIELLÉE

Par M. Eugène NIEL

Pendant les grandes chaleurs d'été, du 15 juin au 15 juillet, et particulièrement pendant les sécheresses prolongées, il est facile d'observer sur les feuilles des arbres un phénomène assez singulier connu sous le nom de *Miellée* ou *Miellat*. Tous les feuillages ont alors la partie supérieure couverte d'un enduit poisseux, luisant, quelquefois si abondant qu'il forme des gouttelettes qui retombent comme une pluie de la plus grande finesse sur tous les objets environnants.

Il y a quelques années, M. Boudier, le savant botaniste, qui a fait des recherches sur la nature et la production de la miellée (1), disait que pendant l'été de 1884, cet enduit sirupeux était en si grande abondance que les feuilles des arbres sur lesquelles on le remarquait en étaient littéralement couvertes, et cet enduit se réunissant en gouttes à la partie la plus déclive de la feuille ne tardait pas, sous l'influence d'une évaporation rapide, à se transformer en plaques cristallisées ou en

(1) Association française pour l'avancement des Sciences, Congrès de Blois, 1884.

Digitized by Google

larmes jaunâtres simulant une manne, mais différant de la manne par l'absence de mannite et une plus grande quantité de sucre de canne. Cette matière fermente très facilement.

Très récemment, M. Maquenne a étudié la composition chimique de la miellée, en traitant par des moyens appropriés, une centaine de kilogrammes de feuilles de tilleul et de platane ; il a pu en extraire environ cent grammes d'un sucre très blanc, formé d'un mélange de glucose et de mélézitose.

Ce phénomène de la miellée se produit tous les ans avec plus ou moins d'intensité, mais passe souvent inaperçu ; on a cherché à en établir la cause et l'origine qui ont été très controversées : certains auteurs l'attribuant tantôt à des pucerons, d'autres à une secrétion de la feuille, secrétion d'autant plus abondante qu'elle est activée par une haute température. Cette manière de voir, qui était celle du plus grand nombre, paraît maintenant abandonnée ; les savants travaux de M. Boudier sur cette matière ne sont pas étrangers à ce revirement d'opinion. On a reconnu que certains végétaux produisaient des matières sucrées qui imitent la miellée et qu'indépendamment des nectaires, il existait chez certaines plantes des parties saccharigènes, soit à la base des pétioles, soit sur les stipules, mais ces sucs n'ont aucun rapport avec la miellée.

M. Boudier pense que ce serait commettre la même erreur d'assimiler ces matières sucrées au miellat, que de regarder comme identiques à la rosée, ces gouttelettes si belles et si brillantes, provenant de l'exsuda-

Digitized by Google

tion des feuilles, que l'on remarque si souvent de grand matin, à l'extrémité ou sur les bords des feuilles d'un certain nombre de plantes, celles des graminées de nos gazons, par exemple. Cette exsudation ne se produit que la nuit pour disparaître bientôt aux premiers rayons du soleil, tandis que le miellat au contraire s'observe surtout pendant le jour et par les plus grandes chaleurs.

« A certaines époques de l'année, dit M. Boudier, « au commencement de juillet surtout, si l'on se tient « par une journée chaude et par un beau soleil sous un « couvert de verdure de tilleul principalement, on peut « remarquer, dans des endroits correspondant à un « rayon de soleil qui filtre à travers le feuillage, « comme on le fait pour la poussière de l'atmosphère « dans une chambre fermée, des milliers de petites « gouttelettes brillantes qui tombent sans interruption « comme une pluie de la plus grande finesse. Toutes les « fois que vous observerez ce phénomène, vous trou- « verez en abondance des pucerons sous les feuilles du « couvert, car ce fait ne pourrait se produire s'il était « dû à une exsudation de leur partie supérieure. Les « gouttes alors seraient rares et grosses, car elles « résulteraient forcément de la réunion de la secrétion « à la partie la plus basse de la feuille. Cette petite « pluie de miellat explique pourquoi tous les objets qui « se trouvent sous le couvert de verdure et y séjournent « comme les bancs et les sièges de jardins, se couvrent « de cette matière sucrée, et si l'on reste soi-même « quelque temps, on peut déjà en observer des traces

Digitized by Google

« très évidentes au toucher, soit sur les mains, soit sur « les habits, soit sur tous les objets que vous aurez « apportés. »

Les pucerons qui occasionnent cette production sirupeuse sont de différentes tailles, on peut les apercevoir sans l'aide de la loupe; le puceron du tilleul, généralement petit et de couleur verdâtre, échappe souvent à un examen superficiel.

Ces ophidiens, de la famille des hémiptères, se nourrissent essentiellement du suc des végétaux, ils ne butinent pas comme beaucoup d'autres insectes, mais avec leur rostre, ils puisent dans les tissus végétaux la sève qui les alimente. On connaît le nombre immense de ces petits êtres réunis sur un même point. Si vous examinez à la loupe une feuille garnie de ces insectes, vous verrez sortir de leur extrémité abdominale des petites gouttelettes arrondies, incolores, d'une limpidité parfaite, dont l'aspect ne diffère en rien du miellat.

Les fourmis connaissent bien cette production, car elles n'hésitent pas, la plupart du temps, à faire l'ascension d'arbres fort élevés pour se nourrir aux dépens des pucerons.

La miellée n'était pas ignorée de nos anciens naturalistes; Réaumur, dans une lettre (1) à son ami François Seguier, dit qu'il a parlé dans le troisième volume de son *Histoire des Insectes* d'une espèce de faux pucerons (2), qui se tiennent sur le buis et dont les excré-

(1) En date du 27 juillet 1743.

(2) Ce faux puceron est le Psyllæ Buxi. Latr. ou Chermès Buxi. Fabri. de l'ordre des Hémyptères.

Digitized by Google

ments sont une espèce de manne, ou du moins sont-ils sucrés comme ceux des pucerons.

L'intéressant travail de M. Boudier sur la miellée a appelé mon attention sur ce phénomène, je l'ai étudié pendant une série de huit années, ; ce sont les résultats de mes observations que je viens consigner ici.

En 1885 l'été fut assez chaud et il y eut une période de sécheresse assez longue, les pucerons étaient abondants, aussi les feuilles des tilleuls, chênes, sapins, furent couvertes de miellat.

Pendant les étés de 1886, 1887, 1888 et 1889, le temps fut généralement froid et humide, il y eut peu de miellée et peu de pucerons.

En 1890, été froid et pluvieux, absence complète de pucerons et de miellée.

En 1891, quoique le printemps et l'été aient été froids, l'absence de pluie a permis aux pucerons de se développer et la miellée a été assez abondante, il en fut de même pendant l'été de 1892 qui fut sec et chaud. Mais c'est principalement pendant la longue période de sécheresse et de chaleur de 1893 que ce phénomène a pu se produire avec une grande intensité. Cette année, dès le 15 mai, l'abondance de la miellée était remarquable; dans tous les bois, dans tous les massifs, les feuilles des arbres de presque toutes les essences étaient littéralement enduites de miellat sur leur face supérieure. L'année dernière, de même que cette année, les érables sycomores du boulevard Cauchoise, à Rouen, perdirent, dès le mois de juin, une grande partie de leur frondaison ; le sol était jonché de feuilles encore vertes enduites d'une

Digitized by Google

épaisse couche de miellée et il est probable que ce produit avait occasionné cette chute prématurée. Dans un travail récent, communiqué à l'Académie des Sciences, M. Edmond Jandrier, expose qu'il a recueilli pendant les étés secs, sur certains platanes et particulièrement sur le *Platanus orientalis*, une exsudation de consistance et d'aspect variables, tantôt sèche et brillante, tantôt pâteuse et jaunâtre; l'auteur la désigne sous le nom de miellée du platane; elle renferme, à côté d'une faible quantité d'un sucre réducteur paraissant être de la glucose, de 80 à 90 0/0 de mannite qu'on peut extraire avec la plus grande facilité, par cristallisation, de l'alcool bouillant.

Ce phénomène de la miellée, si commun cette année, a amené M. Henri de Parvile, l'intéressant chroniqueur du *Journal des Débats*, à en dire quelques mots dans ce journal à la date du 21 juin dernier :

« Mon jardin, dit-il, offre un aspect bien singulier en « ce moment. On dirait que toutes les feuilles sont re- « couvertes de vernis, elles brillent comme si on les « avait passées à l'encaustique; les feuilles de tilleul, « d'érable sont vernissées avec habileté. Tout est verni « et étincelle au soleil. Un vrai jardin vernissé ! mais, « le phénomène est général. Beaucoup d'arbres du parc « de Saint-Cloud sont vernissés de la même façon, et de « même à Meudon, à Saint-Germain, à Arcueil, de « même en province. Qu'est-ce que cette glu ou ce ver- « nis qui colle aux doigts ? Les botanistes connaissent ce « dépôt sous le nom de miellée. » Et après en avoir donné la description, il termine en disant : « C'est surtout pen-

Digitized by Google

« dant les années très sèches qu'abonde la miellée. Pen-
« dant les années humides, la pluie en débarrasse les
« feuilles. Telle est la véritable origine de ce vernis-
« sage de feuilles que l'on peut constater en ce moment
« sur un grand nombre d'arbres. Le vernis, c'est du
« sucre de puceron. »

Je venais de transcrire ces quelques notes, lorsque étant présent, le 10 novembre dernier, à la séance de la Société Botanique de France, j'eus la bonne fortune d'entendre M. Gaston Bonnier, l'éminent professeur de la Sorbonne, traiter à nouveau cette intéressante question de la miellée, et faire part à l'assemblée des découvertes qu'il avait été à même de faire, pendant le cours de cette année, si favorable à des expériences de ce genre.

Pour M. Bonnier il existe deux miellées : celle qui est secrétée par les pucerons et résulte d'une digestion, l'autre qui est exsudée par les stomates des feuilles ; la composition chimique de l'une serait toute différente de celle de l'autre.

On trouverait par exemple dans la miellée distillée par les feuilles du sapin ou du melèze, un produit, la mélésitoze, produit qui n'existe pas dans la miellée du puceron. A l'appui de cette thèse, M. Bonnier cite ce fait curieux, observé en Suisse, c'est que les abeilles sucent volontiers la miellée produite par les feuilles tandis qu'elles délaissent l'autre secrétée par les pucerons. Les deux miellées auraient ceci de commun : elles seraient d'autant plus abondantes que les chaleurs de l'été auraient été plus intenses. Telle est en résumé le

Digitized by Google

résultat des recherches qui ont été faites jusqu'à ce jour sur ce singulier produit qui peut encore donner lieu à de nouvelles et intéressantes découvertes.

Digitized by Google

LES VARIATIONS DES COTES NORMANDES

Par M. BARBIER DE LA SERRE

La stabilité des continents n'est qu'apparente : l'écorce terrestre est comparable à une construction élevée sur un fonds mouvant et variable, qui communique, à tout ce qu'il supporte, le contre-coup de ses ondulations. Aussi, la partie solide du globe, bien peu considérable relativement au reste, est-elle sans cesse agitée de mouvements, le plus souvent inappréciables pour nous, mais qui, à la longue, font varier d'une manière sensible la configuration superficielle de la terre. Indépendamment de ces causes, qu'on peut nommer internes, et qui se traduisent en général par des soulèvements et des affaissements, la surface de notre planète est soumise à des influences qui mettent en perpétuel antagonisme, ou si l'on préfère, qui font tendre sans cesse à l'équilibre l'élément liquide d'une part, la mer et les fleuves, et de l'autre les terres et leur relief si varié. La ligne de démarcation des continents et des océans est naturellement le théâtre le plus apparent de ces variations incessantes, et si Dieu, suivant le

Digitized by Google

langage imagé de l'Écriture, a défendu aux flots de dépasser la limite qu'il leur a assignée, souvent il lui a plu de modifier cette limite : la mer a plus d'une fois envahi le domaine des terres, plus d'une fois aussi elle a reculé devant la marche progressive de ses rivages.

Les forces mises en jeu dans les phénomènes de cet ordre sont multiples : les marées, les courants, les vents du côté de la mer ; les apports des fleuves, les eaux souterraines, l'action des agents atmosphériques sur les rochers de toute nature sont autant de causes qui contribuent à faire de nos cartes géographiques des monuments précaires et sujets à révision.

La mer, qui en général exerce sur ses rives une action destructive peut, dans certains cas, jouer un rôle protecteur. En effet, les courants côtiers et la force propulsive des vagues et des marées accumulent au pied des falaises des matériaux solides, des lits de galets en pente douce, sur lesquels la mer n'a plus d'action, et qui protègent ainsi le pied de ces murs naturels, lorsqu'ils ne se protègent plus eux-mêmes par leur talus d'éboulement. Le fait caractéristique de l'érosion marine, dit M. de Lapparent, est la production d'une plate-forme littorale un peu au-dessus du niveau des basses mers. Il peut se produire plusieurs terrasses semblables, s'il y a de grandes différences dans le niveau des marées aux diverses époques de l'année, et on voit alors les accumulations de galets se diviser en gradins superposés, d'une régularité frappante.

D'autre part, les flots charrient des matières arénacées, qu'ils ont arrachées à certains rivages, que les

Digitized by Google

courants transportent sur d'autres points et qui, finalement, se déposent sur les côtes basses, dans les échancrures des vallées, partout où le sol est assez peu incliné pour permettre ce dépôt. Les vents le reprennent ensuite, le chassent vers l'intérieur des terres, et il en résulte ces cordons de dunes littorales qui, une fois fixées, deviennent un obstacle aux empiètements de la mer.

On trouve dans l'ancienne province de Normandie d'intéressants exemples de ces variations résultant du conflit perpétuel des éléments, et c'est à les retracer que je me suis appliqué dans cette Étude. Pour ne pas me perdre dans la nuit des temps, je prends les choses à l'époque où les continents durent recevoir leurs contours à peu prés définitifs, où l'ère des grands cataclysmes était close et les principaux sédiments terminés.

Si nous considérons d'abord les falaises qui terminent au nord-ouest le plateau de la Haute-Normandie, nous voyons que cette rupture brusque, cette cassure nette du terrain indique un état de choses qui n'a pas toujours été, qui a eu un commencement : c'est un accident qui s'est produit et qui a nécessairement une cause. Or, cette cause, elle est dans les mouvements de la mer. Toutes les fois qu'une eau soumise à de certains mouvements est contenue dans un bassin à parois faiblement inclinées et d'une résistance limitée, elle attaque ces parois, les mine, les entraîne, en disperse les débris et peu à peu y crée un mur plus ou moins vertical, un escarpement qui tend à croître en hauteur

Digitized by Google

à mesure que la mer poursuit son œuvre de destruction. La mer occupe alors l'emplacement de la falaise disparue. Or, sait-on combien elle a dû gagner sur les terres pour former ainsi cette falaise abrupte qui atteint 80 à 100 mètres de hauteur? Si du point culminant des collines qui limitent le pays de Bray, c'est-à-dire de 234 mètres d'altitude, vers Roncherolles, on dirige une ligne droite allant au point où la Manche atteint sa plus grande profondeur, soit 64 mètres, on a, comme différence de niveau entre les deux points extrêmes, 298 mètres, et la distance horizontale est 129,000 mètres, ce qui représente une pente très faible, 0 m 0023 par mètre. Ce n'est donc qu'après avoir fait reculer son rivage de 28 kilomètres, que la mer s'est trouvée en présence de cette muraille de 100 mètres qu'elle continue à attaquer. Je donne ce chiffre de 28 kilomètres dans l'hypothèse que l'affaissement qui a donné naissance à ce bras de mer qu'on nomme la Manche s'est produit avec une pente uniforme; il a pu ne pas en être ainsi : des ressauts, des failles, des ondulations ont pu se produire, qui ont diminué le parcours de la mer en augmentant les pentes. Mais on peut hardiment affirmer que de ce côté la mer a étendu de plusieurs kilomètres son domaine. On a même, depuis les temps historiques, des preuves nombreuses de cette marche progressive des flots. Le phare d'Ailly, bâti en 1775 à 160 mètres de la falaise, n'en est plus aujourd'hui qu'à 80 mètres. A Veulettes, on voit les restes d'une vaste enceinte tombée à la mer et qui dut avoir, il y a quinze siècles, 1,400 mètres de

Digitized by Google

superficie. La cité de Limes, à Bracquemont, a perdu et perd chaque année une portion de sa surface et des fossés qui l'entourent. Faut-il conclure de ces faits que le travail de destruction qu'ils révèlent se continuera régulièrement, et que le continent attaqué, par cela seul que la mer l'a une fois entamé, abaissé à son niveau, et qu'elle occupe la place de ses débris dispersés, poursuivra son œuvre jusqu'à extinction? Un jour viendra-t-il où l'habitant de Boisguillaume, se tournant vers le nord, pourra, sans sortir de chez lui, contempler la mer venant battre le pied de son plateau transformé en falaise; où la mer viendra déverser ses vagues jusque dans la Seine, après avoir emporté Rouen et toute sa vallée? Une telle conclusion serait peut-être téméraire, car la mer, en abaissant à son niveau la falaise qu'elle attaque, crée cependant à la longue un plan légèrement incliné qui diminue sa profondeur, au point qu'elle n'étale plus sur ce nouveau rivage qu'une nappe mince, sans énergie et sans action. Cette plage à fleur d'eau peut, d'ailleurs, se trouver exhaussée par des apports de matériaux meubles, sables et galets, disposés en terrasses, qui atténuent encore la force destructive des vagues et protègent le pied des falaises. Nous avons donc lieu de croire que notre plateau du pays de Caux résistera longtemps encore, et peut-être toujours, aux assauts de la mer.

Avant de quitter ses falaises, notons la régularité, l'uniformité avec lesquelles elles se sont formées et se maintiennent, malgré les érosions. Il semble qu'elles aient pris naissance à la suite d'une rupture simultanée

Digitized by Google

sur tous les points, et que la cause qui les a formées continue à agir de même sur toute leur étendue. Cette régularité ne s'observe pas sur des rivages formés par des roches beaucoup plus résistantes ; elle tient à la rectitude du profil primitif de la côte, et surtout à l'homogénéité de la roche constituante, laquelle, sur d'immenses volumes, présente les mêmes caractères de densité, de ténacité et de composition chimique. Lorsque cette homogénéité disparaît, la falaise est attaquée irrégulièrement, fendue, disloquée ; la ligne uniforme du rivage est interrompue, au grand avantage du pittoresque, qui y a gagné les classiques falaises d'Étretat, leurs aiguilles et leurs arcades façonnées par la mer

L'îlot jurassique du cap de la Hève est aussi le théâtre d'une destruction plus active et plus désordonnée que les falaises crayeuses. Les roches qui le composent sont hétérogènes : on y voit des couches d'argile plastique alternant avec des calcaires plus ou moins compactes : sous l'action des eaux provenant de l'intérieur des terres, plus encore que sous celle des vagues, les couches glissent les unes sur les autres, entraînant à la mer les parties supérieures, et ces cataclysmes, pour ainsi dire journaliers, finiront par emporter les phares imprudemment bâtis sur le sommet. M. Lennier évatue à 0 m. ou 0 m. 25 cent. par an le recul moyen des falaises en ce point (1).

(1) Une charte de Charles V, de 1373, autorise les habitants de *Chef de Caux* (nom que portait la paroisse de Saint-Adresse avant le XVIIIe siècle), à rebâtir leur église chue en mer, et qui était située à plus de 1,000 mètres de la plage actuelle : Charles, etc., savoir faisons à

Digitized by Google

Nous voici arrivés à l'embouchure de la Seine. Si nous naviguions vers l'intérieur du pays, nous aurions beaucoup à dire sur les transformations dont l'estuaire du fleuve a été le théâtre depuis moins d'un siècle ; mais nous nous bornons au littoral maritime, et, passant sur la rive gauche, nous y trouvons des falaises formées par le terrain jurassique et composées de roches calcaires et argileuses. Une large bande d'estran ou rochers à fleur d'eau, à sec aux mers basses, couverts d'eau à marée haute, quelquefois cachés sous le sable, indique, sur presque toute la côte du Calvados, les progrès de la mer. Ces bans rocheux sont la base des falaises disparues, emportées par la mer, et on les retrouve partout sur des centaines de mètres de largeur. Les fameux rochers du Calvados, qui s'étendent de Luc à Pont-en-Bessin, la singulière pyramide appelée la Demoiselle de Fontenailles, à Longues, sont autant de témoins de l'ancien rivage et de la marche progressive des flots. A Villerville, les récifs côtiers marquent l'emplacement d'un cap qui s'avançait de 1,000 mètres vers la rive opposée de la Seine. Aux lieux dits les Essarts de Langrune et les îles de Bernières, un promontoire aujourd'hui disparu prolongeait la côte de plus de

tous présents et avenir que nous, oye l'umble supplication des habitants de la ville de Quief de Caux, sur la mer, contenant que par la fortune et force de la mer, la terre sur laquelle seoit l'église parrochial avec le cimetière de ladicte ville a été tellement gastée que ladicte église est cheüe en icelle mer, et que la place là ou iceulx cimetière et église soubvient être regorge aucune fois l'eaue de ladicte mer...

(Pièce des archives nationales, publiée par Ernest de Fréville, dans son *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*).

Digitized by Google

deux kilomètres vers le nord. Il y a cent cinquante ans, le monolithe de Fontenailles faisait encore partie de la terre ferme : il est aujourd'hui à 60 mètres du pied de la falaise. A Saint-Aubin, la mer a envahi un rivage sur lequel on découvre des traces de constructions antiques.

Entre Villers et Dives se voient ces hautes falaises d'argile oxfordienne que les vagues minent à leur base, et que les eaux venues de l'intérieur divisent par de larges fissures, découpent et façonnent de mille manières, en sorte que l'aspect de ces masses plastiques varie chaque année, mais en définitive elles reculent devant la mer, et les sables glauconieux qui les surmontent descendent jusque sur la plage.

D'autre part, sur tout ce littoral, les vallées des petits fleuves côtiers qui se jettent à la mer par de larges échancrures : la Touques, la Dives, l'Orne, à travers des prairies dont le niveau ne diffère guère de celui des hautes mers, sont protégées par des lignes de dunes que l'action combinée de la mer et du vent a déposées sur ces rives plates et sans défense. Ces espèces de vagues sablonneuses ont, à une époque qui n'est peut-être pas fort éloignée, avancé sur les terres de plusieurs centaines de mètres ; mais, depuis que la végétation s'en est emparée, elles ont cessé d'être mobiles, comme celles de Gascogne, et ne forment plus qu'un rempart que la mer ne peut franchir, qu'elle contribuerait plutôt à accroître. Il y a là une véritable formation géologique quaternaire, composée de fragments siliceux, quartz hyalin ou silex opaque, mêlés

Digitized by Google

d'une forte proportion de têts de mollusques brisés et pulvérisés, et souvent aussi de grains de glauconie fournis par le terrain crétacé inférieur. Ces mêmes sables, profonds, ténus, doux à la marche, ont contribué puissamment à la renommée des plages balnéaires de cette partie de la Normandie.

Les falaises jurassiques se relèvent et opposent, entre Arromanches et Port-en-Bessin, une superbe barrière aux fureurs de la mer, contre laquelle elles sont elles-mêmes protégées par des terrasses de sable et de galets. Elles ont cependant, depuis plusieurs siècles, perdu du terrain, comme le témoignent les roches à fleur d'eau qui parsèment le littoral.

Lorsqu'on a dépassé la baie des Veys, les rives plates qui avoisinent Isigny et Carentan, et qu'on remonte vers le nord la côte Est de la Manche jusqu'à Saint-Waast-la-Hougue, on remarque un changement notable dans la constitution du terrrain : les dépôts secondaires font place aux roches plutoniques et métamorphiques qui constituent la base géologique de toute la presqu'île du Cotentin. Ces roches sont très résistantes, et pourtant elles n'ont pas, comme nous avons eu occasion de le remarquer, cette régularité, ces cassures nettes des falaises crayeuses, mais présentent l'aspect du désordre et du bouleversement. Il faut en chercher la cause dans les dislocations de la croûte du globe, qui ont découpé la masse en blocs par plusieurs systèmes de fractures : les fentes constituent des lignes de moindre résistance dont profite la lame. C'est, dit encore M. de Lapparent, l'état fissuré de l'écorce solide qui a préparé l'érosion

Digitized by Google

marine. Victor Hugo a donné de ces rochers une description moins scientifique : « Ils ont, dit-il, l'enchevêtrement du polypier, la sublimité de la cathédrale, l'extravagance de la pagode, l'amplitude du mont, l'horreur du sépulchre. Une dynamique extraordinaire étale là ses problèmes résolus ; d'effrayants pendentifs menacent, mais ne tombent pas ; partout des surplombs, des porte à faux, des lacunes, des suspensions insensées. On y reconnaît la collaboration de ces deux querelles, « l'océan et l'ouragan. » Le poète eût pu ajouter que les eaux douces venant des terres y ont leur large part : s'insinuant dans les failles, elles délient peu à peu la roche et en précipitent les débris dans la mer ; il se forme ainsi, en avant de la côte, une basse falaise qui devient pour un temps un instrument de protection pour la falaise principale.

La côte Nord de la presqu'île est toute entière formée de ces granits et de ces gneiss que nous venons de rencontrer sur la côte Est. Les ilôts qu'on aperçoit au large sont des fragments détachés du continent, isolés par les vagues, qui continuent à leur livrer de rudes assauts. La rade de Cherbourg est une création artificielle : elle a été creusée presque en entier dans les roches métamorphiques. Entre Cherbourg et le cap de la Hague, les falaises sont formées de syénités morcelées et présentent le même aspect chaotique que du côté Est. Le cap de la Hague une fois doublé, nous trouvons de hautes dunes de sable, appelées mielles dans le pays, moins fixes que celles du Calvados, et dont le mouvement de progression vers les terres a pu être constaté

Digitized by Google

depuis moins d'un siècle. Actuellement, toutefois, le mouvement paraît arrêté ou sensiblement ralenti.

Jusqu'ici, nous avons pu expliquer par les causes externes, superficielles, les variations des côtes : les marées, les courants, l'action des vagues et des eaux continentales nous ont suffisamment rendu compte du mouvement de recul de la ligne littorale et des dépôts que forme la mer et devant lesquels elle recule elle-même. Dans ce golfe largement ouvert que forment entre eux les rivages de la Bretagne et de la Normandie, les choses ont dû se passer autrement : des îles nombreuses, des roches à fleur d'eau, des récifs et des bas-fonds semblent indiquer une submersion, lente ou soudaine, qui aurait englouti une notable portion du continent, séparé de la terre ferme les îles anglo-normandes et laissé comme témoins les points saillants de cette région, isolant complètement les uns, comme les archipels des Chausey et des Minquiers, laissant les autres réunis à la terre ferme, comme Granville et Saint-Malo. Tous ces îles et îlots sont de la même famille : ce sont les sommités de l'ancien relief granitique qui s'est affaissé sous les eaux, entraînant avec lui des lambeaux du terrain de transition qui le recouvrait dès cette époque. Il ne s'agit pas d'évènements géologiques fort anciens : la tradition vient ici en aide à l'observation et nous dit qu'en l'an 709 de notre ère, une marée extraordinaire changea en mer tout le terrain qui s'étendait entre Granville, Dol et Jersey et qui était occupé, en grande partie, par une immense forêt dont le nom a été conservé; la forêt de Scissy. Le

Digitized by Google

mont Saint-Michel, déjà alors couronné par l'abbaye qui l'a rendu célèbre, se trouva entouré par les flots ; les îles Chausey n'émergèrent plus qu'à marée basse. Telle est la légende ; il y a évidemment ici à prendre et à laisser. Cette marée exceptionnelle qui engloutit en une fois cinquante mille hectares de pays, sans que la mer reprenne ensuite son niveau et délaisse les terres envahies, est bien invraisemblable, si l'on n'admet en même temps un abaissement du sol au-dessous du niveau des mers d'alors. D'un autre côté, les preuves matérielles d'une forêt submergée abondent sur divers points de la côte. Le plus probable est qu'à l'époque quaternaire, peut-être avant l'apparition de l'homme, cette région a subi un affaissement lent qui a reculé vers l'Est les rivages et permis à la mer d'occuper des terrains déjà chargés de végétation. L'accident a été géologiquement de peu d'importance, car la profondeur des eaux comprise entre Port-Bail et Saint-Malo, le long du littoral normand, d'une part, et de l'autre l'archipel des Ecrehous, Jersey et les Minquiers, ne dépasse guère vingt mètres. Un relèvement de dix-huit mètres suffirait pour assécher presque toute cette portion de mer, unir les îles au continent, et doter la France de plusieurs centaines de kilomètres carrés. Après tout, la chose est possible ; la mer, qui a inondé les contrées il y a quelques siècles, peut un jour, à la suite d'une nouvelle commotion, s'en retirer et les rendre à la lumière.

Le tableau que je viens de tracer sommairement des côtes normandes et de leurs vicissitudes sera probable-

Digitized by Google

ment à refaire dans un temps plus ou moins éloigné, tant il est vrai que rien n'est stable sous le soleil, et que notre planète traverse une phase incessante d'activité dont nous ne sommes certainement pas destinés à voir la fin.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOUVEAU PROCÉDÉ

POUR OBTENIR EN MER LE POINT D'UN NAVIRE.

Note envoyée par M. JUBÉ, ancien Inspecteur d'Académie à Rouen, membre correspondant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, et présentée à l'Académie par M. *Canonville-Deslys*, professeur à l'Ecole supérieure des sciences et des lettres.

MESSIEURS,

Avant de vous lire la note en question, je vous demande la permission de la faire précéder de quelques notions qui devront, je le crois du moins, la rendre plus accessible à tous, car bien des termes techniques ne sont peut-être plus présents à l'esprit de quelques-uns d'entre vous.

Les marins ont besoin, en différents instants, de connaître la position que leur navire occupe sur le globe terrestre. Pour cela, ils font ce qu'ils appellent le *point*.

A cet effet, ils déterminent la longitude et la latitude du point où ils se trouvent, puis ils marquent, sur une carte, *par un point*, la position à laquelle le navire est parvenu; de là l'explication de la dénomination précédente.

Digitized by Google

La *longitude* d'un lieu est l'angle formé par le méridien du lieu avec un méridien pris pour origine (celui de l'Observatoire de Paris pour nous). Il se mesure sur l'arc d'équateur compris entre ces deux méridiens. Une étoile passe successivement aux méridiens des différents lieux de la terre et parcourt 360° d'un mouvement uniforme en vingt-quatre heures. Si l'angle des deux méridiens vaut $\frac{360^\circ}{24} = 15^\circ$, l'étoile met une heure pour aller de l'un à l'autre. Aussi, pour déterminer la longitude d'un lieu, on multiplie par 15 le temps (heures, minutes, secondes) qui s'écoule entre le passage d'une même étoile au méridien du lieu et au premier méridien pris pour origine. Ce produit donne en degrés, minutes et secondes la longitude demandée.

Pour cela, on a un chronomètre réglé sur le passage d'une étoile au méridien de Paris. L'heure qu'il marque au moment où l'étoile passe au méridien du lieu, multipliée par 15, donne la longitude.

Passons à la latitude :

La *hauteur angulaire d'un astre* au-dessus de l'horizon est l'angle formé avec l'horizon par le rayon visuel dirigé vers l'astre.

Nous savons que le mouvement diurne de la terre s'effectue dans des conditions telles que les étoiles paraissent tourner autour d'une droite fixe, qu'on nomme *axe du monde*... et qui coupe la terre en deux points qui sont les pôles. La hauteur du pôle boréal au-dessus de l'horizon d'un lieu se détermine en prenant la moyenne arithmétique entre les hauteurs d'une étoile circumpolaire à ses deux passages au méridien du lieu.

Digitized by Google

Les étoiles circumpolaires sont des étoiles qui n'ont ni lever ni coucher, et qui semblent décrire autour d'un point particulier du ciel qui serait immuable (le pôle), des courbes fermées dont le rayon est d'autant plus petit que l'étoile se rapproche davantage de ce point.

La *latitude* d'un lieu est l'angle formé par la verticale de ce lieu avec l'équateur.

On démontre qu'il est égal à la hauteur du pôle au dessus de l'horizon de ce lieu.

On sait que la verticale d'un lieu est la direction de la pesanteur en ce lieu; on l'obtient au moyen du fil à plomb. Elle perce la sphère céleste en deux points, dont l'un, situé au-dessus de nos têtes, est le *zénith*. On nomme distance zénithale d'un astre l'angle formé par la verticale et le rayon visuel mené à l'astre. C'est le complément de la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon ; il égale 90° moins cette hauteur.

On appelle *déclinaison d'une étoile* l'angle formé par le rayon visuel avec le plan de l'équateur. Ceci établi, on choisit une étoile qui passe au méridien, près du zénith, afin de diminuer les chances d'erreur dues à la réfraction. On observe sa hauteur méridienne au moment de son passage au méridien. Si l'étoile passe au méridien du côté du Sud, sa distance zénithale, ajoutée à sa déclinaison, donne la latitude cherchée; si l'étoile passe au méridien du côté du Nord, on obtient la latitude en retranchant sa distance zénithale de sa déclinaison.

Les marins emploient préférablement l'observation

Digitized by Google

de la distance zénithale du soleil, à cause de la difficulté d'observer l'horizon la nuit.

Mais nous voyons qu'il faut connaître la déclinaison.

Elle est donnée par ce qu'on appelle la *connaissance des temps*. C'est un recueil publié pour chaque année et deux ans à l'avance par le bureau des Longitudes, contenant toutes les données astronomiques qui peuvent intéresser les astronomes et les navigateurs. On y trouve, entre autres, la déclinaison du soleil pour Paris ce jour-là.

On calcule, au moyen de la longitude approximativement connue, l'heure moyenne de Paris, correspondant au midi vrai du lieu, et l'on détermine les variations de la déclinaison correspondants à cette heure par une proportion :

24 h. : la variation de la déclinaison en 1 jour = le temps compris entre le midi moyen de Paris et le midi vrai du lieu : l'inconnue, c'est-à-dire la variation cherchée qu'on ajoute à la déclinaison pour Paris. Même la longitude, pas très exactement déterminée, la latitude est suffisamment établie.

Enfin, on nomme ascension droite (*ascensio recta*) d'une étoile l'angle formé par le plan d'un cercle passant par la ligne des pôles et un point quelconque de l'équateur pris pour origine, et un deuxième cercle passant par la ligne des pôles et le lieu de l'étoile.

L'ascension droite et la déclinaison détermineront la position d'une étoile sur le globe céleste, tout comme la longitude et la latitude géographique d'un lieu de la

Digitized by Google

terre déterminent sa position sur le globe terrestre. Ce sont des quantités analogues.

Ces notions rappelées, un peu longuement peut-être, je vais vous lire la note de notre collègue, M. Jubé.

NOTE SUR UN NOUVEAU PROCÉDÉ POUR OBTENIR EN MER LE POINT D'UN NAVIRE

En mer, la latitude est assez facile à déterminer, à peu près exactement, au moyen de la hauteur angulaire au-dessus de l'horizon d'un astre situé dans le méridien, et dont la déclinaison est donnée dans la *Connaissance des Temps*.

La longitude est rarement obtenue avec la même exactitude ; car il faut d'abord connaître l'heure vraie du lieu où l'on se trouve, ce qu'il est souvent difficile de déterminer avec une exactitude rigoureuse ; puis comparer cette heure avec celle de Paris donnée par le chronomètre ; or la marche du chronomètre n'est pas toujours d'une régularité absolue.

C'est pourtant par la connaissance de la latitude et de la longitude que les marins faisaient, et que quelques-uns d'entre eux font encore ce qu'on nomme le *point*, c'est-à-dire marquent sur la carte la position que leur navire occupe sur le globe terrestre.

Depuis quelques années l'on a adopté une méthode qui donne ce point avec une exactitude plus rigoureuse.

Digitized by Google

L'on a reconnu que la mesure la plus facile à exécuter sûrement à la mer est celle de la hauteur angulaire d'un astre au-dessus de l'horizon, et l'on a trouvé qu'au moyen des observations simultanées des hauteurs de deux astres au-dessus de l'horizon on peut obtenir la position exacte du navire, son point.

En effet, la distance des étoiles à la terre est si grande, par rapport aux dimensions de notre planète, que nous pouvons, sans erreur sensible, considérer comme parallèles le rayon visuel que nous dirigeons sur l'un de ces astres et le rayon de la sphère terrestre qui y aboutirait par son prolongement. Il en résulte que si en un lieu quelconque on observe une hauteur angulaire H d'une étoile au-dessus de l'horizon, le rayon visuel et le rayon émanant du centre de la terre vers l'étoile font avec la verticale, c'est-à-dire avec le rayon terrestre aboutissant au lieu d'observation, un angle $90^\circ - H$, et l'on peut considérer ce rayon visuel comme émanant du centre de la sphère terrestre.

Tous les points de la terre où la verticale fait avec la direction de ce rayon visuel un angle égal à $90^\circ - H$, ont au même instant cette même étoile à la distance angulaire H au-dessus de leur horizon. Ils sont donc situés à l'intersection de la sphère terrestre, et d'une surface conique droite, dont l'axe est le rayon terrestre, qui par son prolongement passerait par l'étoile, et dont les arêtes font avec cet axe un angle $90^\circ - H$.

Cette intersection est un petit cercle de la sphère terrestre ayant pour pôle le point S, qui a l'étoile à son

Digitized by Google

zénith, et dont tous les points sont distants de ce pôle d'un arc de grand cercle de 90° — H.

Il sera facile de le tracer sur un globe terrestre, car le point S aura pour latitude la déclinaison de l'étoile, et pour longitude l'ascension droite de cet astre rapportée au méridien de Paris.

Si l'observation a été faite d'un navire, il sera nécessairement en l'un des points de ce petit cercle.

Une hauteur H′ d'une autre étoile observée au même instant que la première donnera aussi lieu à la construction d'un second petit cercle sur lequel sera également le navire. L'une des deux intersections de ces petits cercles sera le point du navire. Il sera d'ailleurs facile, par l'orientation des deux astres observés, de discerner celle des deux intersections qu'il conviendra d'adopter.

La question se trouve ainsi résolue par une méthode graphique.

On peut aussi la résoudre par le calcul, au moyen de formules résultant de la théorie suivante :

Cherchons d'abord les équations des deux petits cercles.

Considérons le triangle sphérique ayant pour sommets le pôle géographique P, le point S, et un point quelconque X du premier cercle. Il nous donne : $\cos SX = \cos PS \cos PX + \sin PS \sin PX \cos SPX$. Or, $SX = 90° - A$; $PS = 90° - \lambda$, λ désignant la latitude connue du point S ; PX est le complément de la latitude l du point X ; enfin SPX est la différence α

Digitized by Google

de la longitude A de S et de la longitude de X. L'équation précédente devient donc

$$(1) \quad \sin H = \sin \lambda \sin l + \cos \lambda \cos l \cos \alpha.$$

En y considérant l et α comme variables, c'est l'équation du premier petit cercle.

L'équation du second petit cercle, ayant pour pôle S', dont la latitude est λ' et qui correspond à la seconde étoile dont la hauteur est H', sera semblablement

$$\sin H' = \sin \lambda' \sin l + \cos \lambda' \cos l \cos \alpha'.$$

Si les deux cercles se coupent en un point X, la latitude l de ce point satisfera aux deux équations, aussi bien que sa longitude. Or, celle-ci sera $A + \alpha$ par rapport à l'équation du premier cercle, et $A' + \alpha'$ pour le second, de sorte que $A + \alpha$ doit avoir la même valeur que $A' + \alpha'$, d'où l'on tire $\alpha' = A - A' + \alpha$.

L'équation du second cercle devient donc

$$(2) \sin H' = \sin \lambda' \sin l + \cos \lambda' \cos l \cos (A - A' + \alpha).$$

Les valeurs de l et de α qui satisferont aux deux équations (1) et (2) donneront donc la latitude l et la longitude $A + \alpha$ de chacune des intersections des deux cercles.

L'orientation des astres S et S' par rapport au lieu d'observation, fera connaître celle des deux intersections qui donnera le point du navire.

Digitized by Google

Ces équations donnent

$$\cos \alpha = \frac{\sin H - \sin \lambda \sin l}{\cos \lambda \cos l}$$

$$\cos (A-A'+\alpha) \text{ ou } \cos (A-A') \cos \alpha - \sin (A-A') \sin \alpha = \frac{\sin H' \sin \lambda' \sin l}{\cos \lambda' \cos l}$$

d'où en divisant membre à membre et simplifiant

$$\cos (A-A') - \sin (A-A') \, Tg\alpha = \frac{(\sin H' - \sin \lambda' \sin l) \cos \lambda}{(\sin H - \sin \lambda \sin l) \cos \lambda'}$$

en

$$Tg\alpha = \frac{(\sin H - \sin \lambda \sin l) \cos (A-A') \cos \lambda' - (\sin H' - \sin \lambda' \sin l) \cos \lambda}{\sin H - \sin \lambda \sin l) \cos \lambda' \sin (A-A')}$$

En élevant au carré cette valeur de $Tg\alpha$ et se rappelant que $1 + Tg^2\alpha = \frac{1}{\cos^2 \alpha}$ on obtient

$$\frac{1}{\cos^2 \alpha} = \frac{\left\{ \begin{array}{l} (\sin H - \sin \lambda \sin l)^2 \cos^2 \lambda' [\cos^2 (A-A') + \sin^2 (A-A')] \\ + (\sin^2 H' - \sin \lambda' \sin l)^2 \cos^2 \lambda - \\ - 2 (\sin H - \sin \lambda \sin l)(\sin H' - \sin \lambda' \sin l) \cos \lambda \cos \lambda' \cos (A-A') \end{array} \right.}{(\sin H - \sin \lambda \sin l)^2 \cos^2 \lambda' \sin^2 (A-A')}$$

mais l'équation (1) donne $\frac{1}{\cos^2 \alpha} = \frac{\cos^2 \lambda \cos^2 l}{\sin H - \sin \lambda \sin l)^2}$ ou $= \frac{[\cos^2 \lambda (1 - \sin^2 l)}{(\sin H - \sin \lambda \sin l)^2}$, en égalant ces deux expressions on arrive à une équation du second degré en sin l qui se réduit à

$$\left. \begin{array}{l} \cos^2 \lambda \cos^2 \lambda' \sin^2 (A-A') \\ + \sin^2 \lambda \cos^2 \lambda' \\ + \sin^2 \lambda' \cos^2 \lambda \\ - 2 \sin \lambda \sin \lambda' \cos \lambda \cos \lambda' \cos (A-A') \end{array} \right\} \sin^2 l$$

$$\left. \begin{array}{l} - 2 \sin H \sin \lambda \cos^2 \lambda' \\ - 2 \sin H' \sin \lambda' \cos^2 \lambda \\ + 2 \sin H \sin \lambda' \cos \lambda \cos \lambda' \cos (A-A') \\ + 2 \sin H' \sin \lambda \cos \lambda \cos \lambda' \cos (A-A') \end{array} \right\} \sin l$$

$$\left. \begin{array}{l} - \cos^2 \lambda \cos^2 \lambda' \sin^2 (A-A') \\ + \sin^2 H \cos^2 \lambda' \\ + \sin^2 H' \cos^2 \lambda \\ - 2 \sin H \sin H' \cos \lambda \cos \lambda' \cos (A-A') \end{array} \right\} = 0 \quad (3)$$

Digitized by Google

Le coefficient de $\sin^2 l$ devient, en y remplaçant $\sin^2(A - A')$ par $1 - \cos^2(A - A')$ et $\cos^2 \lambda'$ par $1 - \sin^2 \lambda'$, $1 - [\sin \lambda \sin \lambda' + \cos \lambda \cos \lambda' \cos(A - A')]^2$.

Or, si l'on considère le triangle sphérique ayant pour sommets le pôle géographique P et les points S et S' on a : $\cos SS' = \sin \lambda \sin \lambda' + \cos \lambda \cos \lambda' \cos(A - A')$. Le coefficient de $\sin^2 l$ est donc $\sin^2 SS'$.

Après avoir résolu l'équation (3), on portera chacune des valeurs de $\sin l$ dans l'équation (1) et on en déduira α.

Le point du navire pourra donc être ainsi déterminé par le calcul.

Mais celui-ci sera considérablement simplifié si les deux étoiles observées ont la même ascension droite, car alors S et S' auront les mêmes longitudes ; S — S' sera égal à $\lambda - \lambda'$, et comme A — A' sera nul, l'équation (3) deviendra $\sin^2(\lambda - \lambda') \sin^2 l - 2(\sin H \cos \lambda' - \sin H' \cos \lambda) \sin(\lambda - \lambda') \sin l + (\sin H \cos \lambda' - \sin H' \cos \lambda)^2 = 0$ ou $\sin(\lambda - \lambda') \sin l - (\sin H \cos \lambda' - \sin H' \cos \lambda)^2 = 0$, d'où $\sin l = \frac{\sin H \cos \lambda' - \sin H' \cos \lambda}{\sin(\lambda - \lambda')}$ résultat qu'on tirerait immédiatement des équateurs (1) et (2) en y faisant $A - A' = 0$, et en éliminant α.

La Roche-sur-Yon, le 14 avril 1894.

E. JUBÉ.

M. Jubé est resté, comme vous le voyez, Messieurs, le mathématicien érudit et remarquable que nous avons connu et aimé à Rouen il y a près de vingt ans. J'espère que vous m'approuverez d'avoir envoyé à l'avance mes compliments et les vôtres à notre cher correspondant, qui n'a jamais oublié l'Académie.

Digitized by Google

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS

Pour l'année 1893-1894

Par M. P. LE VERDIER, Secrétaire.

MESSIEURS,

Les mêmes dates ramènent les mêmes événements, et les mêmes événements ramènent les mêmes idées. Le rapport sur les travaux de l'année est bien obligé d'être toujours semblable à lui-même, et il me faut vous prier de pardonner à la désespérante monotonie d'une plume qui ne sait pas écrire des choses anciennes en termes nouveaux.

Force m'est donc de vous dire que, du côté des Lettres et des Arts, le nombre des lectures qui ont occupé nos trente-quatre séances a été, cette année, à peu près le même que d'ordinaire. J'en compte seize, auxquelles s'ajoutent quatre rapports sur ouvrages ou sur concours littéraires et les deux discours que nous a valu la réception de M. l'abbé Auvray, ce qui fait,

Digitized by Google

en omettant les rapports sur les prix de vertu, un total de vingt-deux œuvres. Ce n'est pas que l'on n'eût pu faire davantage, car je lis seize fois au procès-verbal la sinistre formule : *Il n'y a pas eu de lecture pour la classe.* Or il n'est pas douteux que, sans prendre sur la part légitime de temps revendiquée par la classe des Sciences, il en restait encore aux Lettres pour de nouvelles communications.

Oserai-je émettre le vœu que cette multitude de volumes, envoyés chaque soir à notre examen, soient quelquefois l'objet d'un compte rendu. La peine serait légère au rapporteur et le profit serait grand à ses auditeurs. Moins en butte que vous ne l'êtes à Rouen à la concurrence de nombreuses revues et Sociétés savantes, les Académies de bon nombre de villes nous adressent en effet d'épais in-8°, et l'étranger, qui ne ménage point son argent quand il s'agit d'étaler son érudition, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et surtout l'Amérique, nous accablent sous le poids de leurs in-4° : ne serait-il pas avantageux d'ouvrir ces recueils, de suivre et comparer les travaux de nos sœurs françaises, ceux aussi d'outre-frontières, et de nous tenir avec tous dans une sorte de communion d'esprit et d'idées ? Et n'y aurait-il pas dans leurs livres matière ample autant que facile à de fructueuses causeries ?

M. Niel en a donné un rare exemple quand il eut la bonne pensée de vous faire connaître le *Tumulus de New-Grange*, en Irlande, d'après les Mémoires de l'Académie royale de Dublin, où il en avait trouvé la description.

Digitized by Google

C'est une étude toute personnelle que M. de Beaurepaire vous a apportée sur l'abbé du Resnel. Ouvrant la correspondance même de l'académicien, il a pu le montrer au milieu de ses amis, Voisenon, Voltaire, Formont, Mme du Chastelet, etc. Il est superflu de dire que les indiscrétions, commises l'année dernière par un étranger à la Compagnie dans ses archives, semblent avoir été pour M. de Beaurepaire l'occasion de mettre en œuvre des notes qu'il y avait glanées lui-même. Par les extraits qui accompagnaient sa lecture, vous avez pu juger tout le profit que de nouvelles recherches dans vos collections pourraient apporter à l'histoire des lettres et des beaux esprits du XVIIIe siècle. Aussi l'Académie doit-elle se féliciter de l'heureuse détermination qu'elle a prise de confier la garde de ses archives anciennes à l'un de ses membres les plus zélés, M. G. Prévost ; notre confrère, en effet, s'il mène à bonne fin l'inventaire qu'il se propose d'essayer, saura mettre à la portée des curieux les volumineuses liasses où se conservent les lettres et les écrits de Cideville, de Haillet de Couronne, et de tant d'autres, que l'encombrement et une poussière respectable rendent aujourd'hui d'un abord difficile.

M. Félix vous a donné une note sur la Champmeslé, et, en quelques lignes, courtes mais bonnes, il a résumé les raisons qui permettent de douter qu'il fût très opportun de donner le nom de cette tragédienne à l'une des rues de notre ville.

C'est M. Félix qui vous a initié aux travaux de M. le docteur Coutan, dont l'entrée parmi vous est

Digitized by Google

prochaine, et qui, expert consommé aussi bien dans l'anatomie des architectures que dans celle du corps humain, s'est fait le protecteur de nos vieilles églises, — je dirais leur médecin, s'il disposait des budgets.

M. l'abbé Vacandard a montré un zèle qui mérite d'être signalé. C'est trois fois en effet que ses lectures ont eu les honneurs de la séance. Dans un premier mémoire, il a traité, à propos des origines de l'hérésie albigeoise, de la secte des Apostoliques, qui se répandit dans le nord de la France et que saint Bernard s'appliqua à combattre. Dans une seconde étude, il a raconté la réforme du chant grégorien accomplie, sous la direction du grand moine, par les cistersiens. Vous ne devez pas profiter de ces travaux autrement que par la primeur que vous en a donnée l'auteur. Mais vous pourrez lire dans le *Précis*, auquel il l'a destinée, sa note sur le sceau de saint Bernard, conservé au Musée d'antiquités de la Seine-Inférieure, et dont les attributs, interprétés jusqu'ici de façons aussi bizarres que variées, viennent d'être par lui déterminés avec certitude.

Ce n'est pas non plus dans votre recueil que paraîtra la biographie écrite par M. Chr. Allard sur un prélat, plusieurs fois député de la province d'Alby aux Assemblées générales du clergé, et originaire de la Chapelle-Gautier, dans l'Eure, Mgr Le Filleul de la Chapelle, bienfaiteur de cette petite paroisse, où son nom s'est conservé, jusqu'à ce jour, au moins dans la mémoire comme dans le matrologe des Frères de la Charité.

Il en sera de même du *Paganisme au IVe siècle*, chapitre important que M. Paul Allard paraît avoir

Digitized by Google

détaché d'un nouvel ouvrage en préparation, et qui par deux soirées a retenu et charmé votre attention.

En revanche le *Précis*, toujours ouvert à nos correspondants, recueillera l'étude aussi ingénieuse qu'attachante, envoyée par M. Tauxier, sur ce poète kadméen, au nom inconnu, dont il a saisi des vers transcrits et insérés par Pindare au milieu même des siens, sans que jusqu'à ce jour il fût venu à personne l'idée de les distinguer de l'œuvre du grand lyrique.

Ceux d'entre vous que possède l'amour du vieux livre n'ont pas oublié cette exposition bibliographique organisée en 1887, avec un succès si complet, par notre regretté confrère l'abbé Sauvage, dans les salles de la bibliothèque du Chapitre de la Cathédrale, à l'occasion du quatrième centenaire de l'imprimerie rouennaise. Ouvrant les notes qu'il avait prises alors, M. Hédou s'est arrêté sur un album, dont les planches finement gravées et représentant les jeux des enfants de Rouen au XVIIe siècle, avaient fixé sa curiosité. Ce lui fut une occasion de rédiger le mémoire biographique qu'il vous a offert sur le graveur Michel Poulain.

Toujours fidèle à payer son tribut à nos séances, M. Adeline vous a entretenu de l'*Illustration photographique*. La photographie, s'est-il demandé, peut-elle prétendre au droit de prendre place parmi les arts? Non, répond-il, mais elle occupe près d'eux un rang intermédiaire et honorable, et les services qu'elle est appelée à leur rendre lui donnent accès dans leur temple.

Je note aussi dans vos procès-verbaux deux communications verbales. L'une par M. Chr. Allard, était

Digitized by Google

relative à la découverte qui venait d'être faite dans la commune de Bos-Normand (Eure), au milieu de décombres carbonisés, d'un trésor de cent-vingt-une pièces romaines en argent.

L'autre a consisté dans le compte que vous a rendu M. le Président lui-même, au nom de vos délégués, des Assises scientifiques, littéraires et artistiques, fondées par M. de Caumont, et tenues pour la première fois à Caen les 29, 30 et 31 décembre 1893. Après avoir rappelé les dissidences qui s'étaient produites d'abord entre les Sociétés de Rouen et les Sociétés de Caen instituées par le testateur, il a montré l'heureux résultat de ce premier essai, réalisé peut-être sous la pression des Sociétés rouennaises, et il a conclu à la possibilité de réunir des congrès véritablement utiles et profitables, en même temps qu'à la nécessité de se mettre à l'œuvre dès maintenant pour préparer à Rouen la prochaine session. Vous savez enfin, par une nouvelle et récente communication de M. Homais, que la Commission constituée a inauguré ses travaux et commencé ses premières démarches.

C'est, à n'en pas douter, afin de poursuivre le même but et de recueillir des observations pour l'avenir, que vous avez voulu cette année être officiellement représentés au Congrès des Sociétés savantes des départements tenu à la Sorbonne, où M. le Président et le Secrétaire des Lettres se rendirent en votre nom, ainsi qu'au Congrès des Arts décoratifs, près duquel MM. Samuel Frère et Adeline reçurent la même mission.

Digitized by Google

L'année s'est dignement close par votre séance publique, où vous avez, à la fois, reçu un confrère qui fait honneur aux études grecques, couronné des mémoires pleins d'érudition, proclamé les vertus de trois vaillantes femmes, et offert à la cité ce plaisir raffiné de l'audition d'une musique écrite, il y a plus de deux mille ans, pour l'oracle de Delphes.

Vous saviez, par le rapport que vous en avait fait M. Héron, en quelle estime le monde savant tient la *Petite Catéchèse* de M. l'abbé Auvray : son discours de réception vous a montré qu'il habite autant en Grèce qu'en Normandie et qu'il a accoutumé de vivre dans une familiarité parfaite avec les Hellènes modernes aussi bien qu'avec les Hellènes antiques. M. le Président l'en a félicité, et, dans une réponse pleine de finesse, d'atticisme, dirai-je pour rester dans le sujet, il a prouvé par l'exemple du récipiendaire que le grec ne se meurt pas en France, en dépit des efforts de barbares réformateurs.

L'histoire de la *Rédaction de la Coutume de Normandie*, cette grande œuvre législative du XVIe siècle, était le programme offert cette année au prix Gossier. Il a tenté deux concurrents. M. le comte d'Estaintot s'est chargé d'analyser et de comparer leurs travaux, et c'est sur son rapport que vous avez été heureux de couronner M. Robert, un membre, naguère encore, de la famille judiciaire rouennaise. M. I. Guët, chevalier de la Légion d'honneur, bibliothécaire au Ministère de la Marine, est venu recevoir le prix De Lareinty que vous lui avez décerné pour son livre, *François de*

Digitized by Google

Collart et la Martinique, titre trompeur, vous a dit le rapporteur, M. Chr. Allard, car la vie du colonel de Collart est un simple épisode de cet ouvrage, qui n'est rien moins qu'une histoire de la Martinique.

M. Suchetet et le Secrétaire des Lettres ont mis en relief les dévoûments des trois lauréats à qui vous avez décerné les prix Octave Rouland et Dumanoir, et qui sont venus les recevoir au milieu de l'ovation générale.

Enfin la parole a été donnée aux musiciens impatiemment attendus. M. l'abbé Auvray avait corrigé le texte de l'*Hymne à Apollon*. M. l'abbé Bourdon avait préparé une nouvelle transcription de la musique et composé un nouvel accompagnement. C'est ainsi que, sous sa direction, les jeunes chanteurs de la Maîtrise de la Cathédrale ont exécuté et su faire apprécier cette mélopée, mystérieuse comme une fresque de Puvis de Chavannes.

Voilà, Messieurs, le compte rendu de vos travaux, tel que je l'extrais de vos procès-verbaux. Je ne puis m'empêcher d'y ajouter que cette année, comme les précédentes, comme toujours, il vous a fallu partager votre activité et en donner peut-être la plus grande part aux Sociétés savantes et aux Revues qui vous sollicitent de tous côtés.

M. Héron a terminé par un cinquième volume son édition de la *Muse Normande*, entreprise philologique considérable qui offrira un abondant régal à ceux qui savent distinguer dans les patois normands les restes de l'ancienne langue française.

Digitized by Google

M. de Beaurepaire, malgré le poids de ses *Inventaires,* se donne à tous, et ses seules communications à la Commission départementale des Antiquités, par exemple, remplissent près de la moitié du dernier Bulletin. M. P. Allard a écrit tout un livre sur *Paul Lamache*, professeur à la Faculté de Strasbourg, l'un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Et j'en oublie. Vos correspondants viennent, M. A. Gasté de compléter par une ingénieuse étude sa collection des *Pamphlets pour et contre le Cid ;* M. Boivin-Champeaux, de donner ses deux volumes de *Notices sur la Révolution dans l'Eure ;* M. le Dr Roger, de publier son second volume des *Médecins normands*, etc.

Cette féconde activité appelle justement les récompenses officielles : aussi avez-vous applaudi à la médaille décernée par l'Institut à M. Héron pour son édition des œuvres du chroniqueur Robert Blondel, aux croix obtenues, et bien méritées celles-là par des services exceptionnels, par vos correspondants, MM. Gravier, A. Gasté et Brunet-Debaisne.

L'on ne peut penser au triomphe des vivants sans qu'aussitôt, comme par une loi des contrastes, l'esprit se reporte aux disparus, les vainqueurs d'hier. Vous gardez fidèlement leur mémoire, et c'est à eux que vont vos souvenirs lorsque vous assistez aux services institués par vos statuts ou par la fondation de M. le baron de Lareinty. Ces cérémonies ont été célébrées cette année, conformément aux prescriptions, à la Cathédrale de Rouen et en l'église Saint-Jacques de Dieppe.

Digitized by Google

Les deuils se renouvellent avec une inéluctable régularité. La seule classe des Lettres et Arts a perdu dans l'année qui s'achève un membre résidant, M. Charles Levavasseur, et deux membres correspondants, MM. Neveu-Lemaire et Pierre Margry. Je leur adresse en votre nom un dernier adieu.

M. le Premier Président Neveu-Lemaire est mort à Clamecy, à l'âge de quatre-vingts ans. Par sa science juridique, par l'impartialité de son esprit, il s'était acquis au Palais une réelle autorité. Lorsque, en 1883, est venue sonner pour lui l'heure de la retraite, il voulut vous exprimer la sympathie avec laquelle il avait suivi vos travaux et sollicita de vous le titre de correspondant. Il vous adressait quelques discours prononcés dans des séances solennelles ; vous saviez que ses arrêts étaient rédigés dans le style sobre et précis, qui porte la conviction et que l'on réclame aujourd'hui dans les choses de la justice : il ne vous en fallait pas plus pour accueillir une demande qui vous attachait un magistrat honoré.

C'est de nombreuses et amples publications que se réclamait en 1882 la candidature de M. Pierre Margry. La conservation des archives du Ministère de la Marine lui avait rendu familière l'histoire de nos colonies; il s'était fait comme une spécialité de l'histoire des découvertes et des explorations françaises accomplies en Amérique, et ces études, récompensées par la Légion d'honneur, n'étaient pas faites pour nous déplaire, à

Digitized by Google

nous les fils des marins cauchois. Après *Belain d'Esnambuc et les Normands aux Antilles*, *Duquesne et la marine de son temps*, et vingt autres brochures, il avait recueilli, annoté et commenté des *Mémoires et documents relatifs aux découvertes et établissements des Français dans l'Ouest et dans le Sud de l'Amérique septentrionale*, et je n'ai garde d'oublier que les quatre gros volumes de cette collection sont presque tout entiers consacrés aux récits des établissements de Cavelier de la Salle et à ceux de Lemoine d'Iberville, un autre Normand. M. Margry avait ainsi conquis droit de cité parmi nous.

M. le baron Charles Levavasseur vous appartenait, au titre de membre résidant, depuis 1882. Comment était-il entré si tard dans une Compagnie « qui sait apprécier à leur valeur l'expérience acquise dans l'industrie, l'agriculture et les affaires publiques, le goût des plaisirs de l'esprit, l'amour des lettres et de l'histoire ? » (1). M. Levavasseur, sans doute, connaissait depuis longtemps vos désirs, mais il n'y pouvait répondre. Des occupations multiples avaient jusque-là trop absorbé sa vie et l'avaient trop retenu éloigné de Rouen ; il lui avait fallu attendre qu'un peu plus de loisirs lui permît de prendre part à vos travaux, et c'est ainsi qu'âgé de près de quatre-vingts ans il devenait le plus jeune de vos élus.

M. Charles Levavasseur est né à Rouen en 1804,

(1) M. l'abbé Loth, *Rapport sur les Travaux de la classe des Lettres et des Arts pour l'année 1882-1883.*

Digitized by Google

Issu d'une de ces familles, l'honneur du négoce et de la bourgeoisie rouennaise, que les charges municipales ou judiciaires conduisaient à la noblesse, il trouvait chez les siens la tradition des entreprises hardies et l'exemple des services rendus (1). Il fit de même Une infatigable activité lui permit de partager son temps entre la direction d'établissements industriels considérables et les affaires publiques (2). Plusieurs fois élu membre du Conseil général de la Seine-Inférieure ou de nos Assemblées législatives de 1842 à 1856, il s'était dévoué à l'intérêt public avec un zèle et une sollicitude que s'étaient plu à reconnaître les populations qui lui donnèrent leur confiance. Mais ce qu'en lui l'Académie avait apprécié davantage, c'était une parole vive et abondante, une causerie fine, une plume délicate et spirituelle, un je ne sais quoi qui le faisait presque ressembler à un survivant des salons du dernier siècle. C'est en effet ce tour galant, comme on aurait dit jadis, qui distingue son attachante notice sur son ami Paul-Émile Botta, l'explorateur des ruines de Ninive, sa

(1) M. Levavasseur descendait d'une ancienne famille commerçante qui a longtemps habité, à Rouen, la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle. C'est d'une autre branche de la même famille qu'était issu Jacques-Amable Levavasseur, ancien négociant à Rouen, qui fut échevin et anobli par Louis XVI, puis membre du Directoire de la Seine-Inférieure en 1790, et qui fut le père des trois généraux Levavasseur. *Le Patriote de Normandie*, annonçant la mort de M. Ch. Levavasseur, dans son n° du 6 avril 1894, a fait à cet égard une confusion.

(2) V. quelques développements sur les usines de Radepont, dans l'*Histoire du château de Radepont et de l'abbaye de Fontaine-Guérard*, par L. Fallue, Rouen, 1851.

Digitized by Google

Relation d'un voyage de l'Yémen, *Un épisode de la Révolution*. Vous avez retrouvé les mêmes qualités dans son discours de réception, et dans la façon toute juvénile, toute empreinte en même temps d'une courtoise bonhomie, avec laquelle il a présidé vos travaux pendant l'année 1885.

M. Levavasseur a conservé jusqu'à la fin toute sa vigueur intellectuelle ; robuste vieillard, on pouvait le voir encore, dans ses dernières années, donner ses ordres au personnel de ses usines ou à celui de son magnifique domaine de Radepont. C'est en cette commune que ses obsèques ont été célébrées, et l'Académie a regretté que son règlement ne permît pas à une délégation d'accompagner sa dépouille jusqu'à la tombe et de porter à Mme Levavasseur l'expression d'une respectueuse sympathie.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'ABBÉ JEAN-FRANÇOIS DU RESNEL

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Par Ch. de Beaurepaire

Messieurs et chers Confrères,

Le personnage dont je veux vous entretenir quelques instants, a, ce me semble, des droits particuliers à votre attention bienveillante : il fut un des premiers associés de notre Académie ; il eut part à sa fondation ; il fut lié avec quelques-uns de ses principaux membres ; enfin, c'est à vos archives que sont empruntés plusieurs des documents dont je vais essayer de tirer parti.

Ces documents (j'entends parler de ceux de vos archives), je me garderai de dire que je les ai découverts. D'autres en avaient pris connaissance avant moi, et, s'ils les ont négligés, c'est évidemment qu'ils n'ont pu les faire entrer dans le cadre de leurs travaux, ou qu'ils étaient moins curieux de petits faits et plus réservés que nous ne le sommes. J'ajouterai, pour être juste

Digitized by Google

jusqu'au bout, que l'abbé Du Resnel, c'est de lui qu'il s'agit, n'est pas un inconnu, victime d'un oubli immérité, que ce n'est pas un littérateur dédaigné qui ait droit à une sorte de réhabilitation. Notre Académie peut se flatter d'avoir acquitté amplement envers lui la dette de la reconnaissance dans deux notices biographiques dues, l'une à la plume de M. Maillet du Boulay, un de nos plus anciens secrétaires de la Classe des Lettres (1), l'autre à celle de l'abbé Yart, qui fut un des protégés de Du Resnel, et qui, comme lui, dut sa notoriété à l'étude de la littérature anglaise (2). On peut

(1) Cette notice, conservée en original dans les archives de l'Académie, a été publiée sous une forme abrégée par le Dr Gosseaume, *Suite de l'Histoire de l'Académie de Rouen*, t. III, p. 241-244.

(2) Eloge moral et littéraire de M. l'abbé Du Resnel, dans le *Recueil encyclopédique* du 1er oct. 1773, p. 129-134. Les lettres de Du Resnel à Cideville témoignent de l'intérêt qu'il portait à l'abbé Yart, auteur de l'*Idée de la poésie anglaise*. « 20 juillet 1752, j'approuve fort tout ce que vous me mandés au sujet du livre de M. l'abbé Yart, surtout par rapport au seutiment où vous êtes de le finir en 4 tomes, en retranchant environ 15 fables de Gay qu'on remplaceroit autrement. J'en confèreray avec le censeur, qui est un homme d'esprit, et je vous manderay son avis. » — « 9 août 1752, j'ai été chez Briasson (c'était le libraire et l'éditeur de Du Resnel) que j'ai trouvé inflexible. Il persiste toujours à commencer l'impression quand on voudra, mais sans vouloir donner ny papier ny argent qu'il n'ait vu le succès de l'ouvrage, et il demande un an pour cela, après quoi, s'il en a, il ne donnera à l'auteur que la même somme qu'il lui a donnée pour les deux premiers tomes. Je lui ay dit, ce qui étoit vray, qne M. Bonamy, le censeur, était charmé, enchanté, etc., de ces deux tomes. Il m'a répondu qu'il les croyoit aussi très bons et que c'étoit la seule raison qui lui faisoit hazarder de les imprimer, ayant tant perdu sur la première impression, dont il luy reste plus de 1,200 exemplaires. Ainsi vous me manderés, si vous jugés à propos qu'il commence celle du premier, en supposant que Thiriot voulût bien en corriger les feuilles. Il m'a dit que, cependant, il auroit un correcteur qui vaudroit

Digitized by Google

encore citer une notice de M. Le Beau, insérée dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, où j'ai cru reconnaître beaucoup de passages empruntés au travail de M. du Boulay (1), et une quatrième notice, d'un style plus agréable, qui a paru en 1846, dans les *Poètes Normands*, de M. Baratte, et dont ce savant collectionneur de portraits est l'auteur (2).

Ces diverses biographies me dispensent d'entrer dans de longs développements sur la vie et les œuvres de l'homme à qui elles sont consacrées. A quoi bon, en effet, lorsqu'on ne peut raisonnablement espérer de les faire valoir par une forme plus élégante, reproduire des renseignements qu'il est aisé de trouver ailleurs?

Jean-François Du Resnel naquit à Rouen, le 29 juin 1692, du mariage de François Du Resnel, seigneur du Bellay, ancien capitaine dans un régiment d'infanterie, et de Marie-Madeleine-Jeanne Le Prieur, d'une famille qui appartenait au haut commerce de cette ville (3).

bien Thiriot; mais j'en doute à cause de la grande connoissance que ce dernier a des auteurs anglois. En tout état de cause, je vous apporteray le quatriéme tome ms. que vous me demandés, et je suis bien charmé des arrangemens que vous prenés pour que je passe avec vous et le cher abbé Yart tout le temps que je serai en Normandie. »

(1) Il y a aussi une courte notice sur Du Resnel dans l'*Histoire de l'Académie française*; mais on y renvoie à celle des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*.

(2) Il existe deux estampes de Du Resnel faites peu de temps avant son décès. La meilleure, qui était la première en date, se vendait chez Audran, rue Saint-Jacques, à Paris. Cideville dut faire la distribution de ces portraits après la mort de Du Resnel.

(3) L'acte du 29 juin 1691, nous apprend que François Du Resnel avait quarante ans et était domicilié sur la paroisse Saint-Éloi; que sa femme

Digitized by Google

Il fit ses études au collège de Rouen, où il eut pour professeurs les PP. Couvrigny et Porée.

Il perdit son père en 1705, entra à l'Oratoire de Paris, en 1710, et, après l'année d'institution, fut envoyé à Saumur pour y faire ses études de théologie. En 1713, on le trouve à Boulogne, au collège de l'Oratoire, où il régenta successivement depuis la cinquième jusqu'à la philosophie, suivant un usage observé, non seulement dans les collèges des Oratoriens, mais dans ceux des Jésuites.

Cette ville, où il y avait beaucoup d'Anglais, lui procura des ressources précieuses pour l'étude de leur langue et de leur littérature. Il eut l'occasion d'y faire la connaissance de François Atterbury, évêque de Rochester, célèbre théologien et humaniste des plus distingués, qui avait été banni de sa patrie, comme suspect d'attachement à la maison des Stuarts, et même d'un complot en faveur du prétendant(1). On était dans un temps, où l'Angleterre, avec ses institutions libérales, avec la liberté de penser que revendiquaient

en avait vingt-cinq et qu'elle était domiciliée sur la paroisse Saint-Martin-du-Pont. J'ai vainement cherché dans les diverses paroisses de Rouen l'acte de naissance de l'abbé Du Resnel. Peut-être ai-je mal cherché ; peut-être aussi les biographes ont-ils commis une erreur, soit sur le lieu de naissance, soit sur la date. La famille Du Resnel appartenait, au XVIe siècle, à la bourgeoisie de Paris. Elle portait pour armes, ainsi que l'indique, du reste, le cachet de l'abbé Du Resnel : D'azur à 2 palmes adossées d'or, 1 étoile en chef et 1 croissant d'argent en pointe.

(1) Il paraît avoir été lié aussi avec John Cotton, d'après une lettre que celui-ci lui adressait d'Angers, le 15 mai 1734, pour lui annoncer l'envoi d'un ouvrage de feu l'évêque de Rochester.

Digitized by Google

ses écrivains, était proposée comme un objet de méditation à ceux qui s'occupaient en France d'administration et de philosophie, ou qui cherchaient des garanties contre un despotisme dont on avait longtemps souffert (1). Mais, chose digne de remarque, l'admiration que l'on éprouvait pour la constitution politique de l'Angleterre n'empêchait pas les Français de demeurer étrangers à sa littérature ni même de la tenir en très médiocre estime. Aussi, en se consacrant, comme il fit, à l'étude des auteurs anglais, Du Resnel encourut-il le reproche de viser à l'originalité. Lui-même sentait que le goût littéraire était loin d'être le même des deux côtés du détroit. Il le sentait même trop vivement, à ce point qu'il est répréhensible, comme traducteur, de s'être trop défié de l'intelligence de ses concitoyens et de s'être cru obligé d'altérer ou de modifier les textes, pour les mettre à la portée de leur esprit, ou pour les accommoder à leur goût particulier.

Et pourtant l'auteur qui avait fixé son attention était un contemporain, dont la tournure d'esprit était en rapport avec celle qu'on aimait en France, un admirateur de l'antiquité classique, à laquelle il devait rendre hommage, par sa traduction de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, un émule de notre Boileau, offrant comme lui une sorte d'*Art poétique* dans l'*Essai sur la critique*,

(1) On sait que Saint-Evremont et Boulainvilliers avaient trouvé un refuge en Angleterre. Voltaire devait bientôt y aller à l'école de Newton, de Locke et de Bolingbroke. Montesquieu, sans quitter la France, s'inspirait déjà, dans ses *Lettres persanes*, des sentiments des philosophes anglais.

Digitized by Google

et un équivalent du *Lutrin* dans la *Boucle de cheveux enlevée.*

En envoyant Du Resnel à Boulogne, il est probable que les Oratoriens avaient eu le dessein de se rendre agréables à l'évêque de cette ville, Mgr De Langle, son oncle à la mode de Bretagne. On sait que ce prélat se signala par son ardeur dans la défense du jansénisme, qu'il fut un des quatre évêques qui, le 1er mars 1717, appelèrent de la constitution *Unigenitus* au futur concile, et un de ceux qui refusèrent, en 1720, de prendre part à l'accommodement qui avait été conclu à Paris, en vue de la paix religieuse. Il est à croire que Du Resnel, qui, du reste, était jeune encore et sans grande autorité, resta en dehors de ces querelles, ménageant à la fois son supérieur, le P. De la Tour, général des Oratoriens, qui avait travaillé à l'accommodement, et son parent, l'évêque de Boulogne, qui avait pour lui beaucoup d'amitié, et qui le lui témoigna en le nommant, en 1720, à un canonicat en son église cathédrale, sans l'obliger à sortir de l'Oratoire.

Après la mort de ce prélat qui, si l'on en croit le Journal de l'abbé Dorsanne, avait presque tout son diocèse contre lui (1), Du Resnel permuta, en 1724, son canonicat de Boulogne pour un autre en la collégiale de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, à Paris, bénéfice d'un plus faible rapport, mais qui lui offrait cet avantage de le faire sortir du fond de la province et de le placer sur

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, de l'abbé Picot, t. I, p. 124, 158, 182.

Digitized by Google

un théâtre plus propre à faire valoir ses talents d'orateur, d'écrivain et d'érudit (1).

A Paris, il se destina d'abord à la chaire, et il y obtint quelques succès, mais bientôt il dut y renoncer à cause de la faiblesse de sa poitrine.

En 1732, il fut chargé par l'Académie française de faire le panégyrique de saint Louis.

Vers le même temps, le cardinal Fleury s'adressait à lui pour l'oraison funèbre du maréchal de Berwick. Mais la cérémonie n'eut pas lieu « pour des raisons, dit M. du Boulay, qui ne firent tort ni à la réputation de M. Du Resnel, ni à la gloire de son héros : le cardinal de Fleury ne voulut point faire la dépense. »

Je croirais plus volontiers que ce qui arrêta le cardinal, ce furent la raison d'État et la crainte de blesser les cours étrangères par l'éloge public du fils naturel de Jacques II, du vainqueur d'Almanza, tué glorieusement à Philippsbourg. Ce qui est certain, c'est qu'on ne trouve aucune allusion au motif donné par M. du Boulay, dans la lettre suivante adressée par l'abbé de Fitz James à Du Resnel, et dont nos archives possèdent l'original :

« A Paris, ce vendredy matin.

« Votre ouvrage n'est pas sorti, Monsieur, des mains de Mme la Mareschalle, et elle vous renvoyera demain la copie que vous luy en avez laissée, par M. de Montesquieu qui, accompagné de M. de Bulkeley, vous fera

(1) Une lettre du 7 juin 1726 nous fait connaître que Du Resnel eut un instant l'espoir d'obtenir un canonicat à Blois.

Digitized by Google

part de ses réflexions et vous communiquera les idées qui lui sont venues pour la perfection de l'ouvrage. Quoiqu'il ne soit pas prononcé, ce seroit dommage qu'il restât imparfait, et que vous n'eussiez pas les lumières que M. de Bulkeley peut vous donner mieux que personne sur certains traits de la vie de M. le Maréchal que vous pourriez avoir obmis. Quoyque les amis de ma mère lui conseillent de ne point faire prononcer d'oraison funèbre, ce sera une consolation pour elle de voir parachever celle que vous aviez si bien commencée, et elle n'oubliera jamais l'obligation qu'elle vous a d'avoir bien voulu y travailler. C'est ce qu'elle me charge de vous mander, en vous faisant ses compliments. Mes sentiments sont les mêmes, et je serai ardent toute ma vie à saisir l'occasion de vous témoigner ma reconnaissance et combien véritablement je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« L'abbé DE FITZ JAMES. »

Je ne saurais dire si cette oraison funèbre a été conservée, mais je crois pouvoir assurer qu'elle n'a point été publiée, et qu'il n'y a point lieu de le regretter, la chaleur oratoire paraissant absolument étrangère au genre de talent de Du Resnel.

Comme littérateur, il a dû valoir mieux que comme orateur ; l'art et le goût suppléaient en lui à l'imagination, qui était faible.

Il avait fait paraître, en 1730, la traduction en vers de l'*Essai sur la critique* de Pope, ouvrage qu'il avait

Digitized by Google

dédié au duc d'Orléans et qui lui valut une pension sur la cassette de ce prince.

Cette traduction, qui fut bien reçue du public, le posait comme poète, mais ne pouvait être considérée comme un titre bien sérieux, au point de vue de l'érudition. Du Resnel fut cependant reçu membre de l'Académie des Inscriptions en 1733, sans avoir produit autre chose. Sa collaboration aux *Mémoires* de cette Académie fut tardive, et il faut reconnaître qu'elle ne fut pas très considérable.

Le succès obtenu par la traduction de l'*Essai sur la critique* encouragea Du Resnel à donner une traduction en vers français de l'*Essai sur l'homme*. La traduction devait être bien près d'être achevée en 1735, puisque Voltaire écrivait à Formont, de Cirey, le 22 septembre de cette année : « Sçavéz-vous que l'abbé Du Renel a traduit les *Essais* de Pope sur la nature humaine? Cela est bien pis que mes réponses à Pascal. Le péché originel ne trouve pas son compte dans cet ouvrage. Je ne sçai comment le Du Renel, qui cherche à faire sa fortune, se tirera de cette traduction. Hélas ! très bien. Il n'y a qu'heur et malheur en ce monde. Il aura un bénéfice, et je serai brûlé. »

Ce ne fut pourtant qu'en 1737 que fut publiée cette traduction, après approbation de l'Académie des Inscriptions, sur le rapport favorable des commissaires, les abbés Gédoyn et Sallier. L'ouvrage parut sous le titre de : « *Les Principes de la morale et du goût en deux Poèmes traduits de l'anglois de M. Pope etc. Les*

Digitized by Google

Principes de la morale, ou *Essais sur l'homme* et *les Principes du goût, ou Essai sur la critique.*

Le poème de Pope sur l'Homme, n'avait pas été sans donner lieu à de vives attaques de la part des théologiens, tant en Angleterre qu'en France. On l'accusait d'établir le fatalisme de Spinosa et de ruiner de fond en comble le dogme et la morale chrétienne. La traduction de Du Resnel ne pouvait être mieux traitée (1), et elle rencontra le même adversaire, Jean-Pierre de Crousaz, ministre protestant, professeur de philosophie à Lausanne, connu par ses réfutations des doctrines de Bayle et de Collins et par ses relations avec Malebranche. Mme du Châtelet le traita avec dédain dans une lettre adressée par elle à Du Resnel, mais celui-ci était loin de le considérer comme un théologien sans autorité, à en juger par la lettre qu'il lui adressa, dont la copie autographe existe dans nos archives, et aussi par ce fait que Briasson, le libraire de du Resnel, en même temps qu'il donna, en 1750, une nouvelle édition de *la Morale et du goût*, publia *l'Examen de l'Essay de M. Pope sur l'homme* de M. de Crousaz, membre des Académies des Sciences de Paris et de Bordeaux. »

Ce qui dut être plus sensible à Du Resnel, c'est que Pope lui sut mauvais gré de sa traduction et le désavoua dans une lettre adressée à Louis Racine, et publiée à la suite du poème de *la Religion*.

(1) Lettre de Mme du Châtelet : 22 juin 1738... « On nous envoie Crousaz contre vous. Ce Crousaz est pesant, et je crois que vous terrasserez aisément un tel adversaire. »

Digitized by Google

Nous croyons intéressant de donner en entier la lettre de Du Resnel à Crousaz, qui est inédite, et un extrait de celle de Pope à Louis Racine, bien que cette dernière soit connue :

« A Paris, ce 1er juillet 1738.

« MONSIEUR,

« J'ay reçu l'ouvrage qu'il vous a plu de m'envoyer, mais fort longtemps après la lettre qui me l'annonçoit. Un voyage que j'ay fait m'a empêché de le lire, et de vous en remercier aussitôt que je l'aurois souhaité. Je vous suis très obligé des éloges que vous voulés bien me donner ; ceux que vous recevés depuis si longtemps, et à si juste titre, m'en font sentir tout le prix. Mais permettés moy de vous dire, Monsieur, que je ne m'y reconnois pas plus que je reconnois M. Pope dans la plus part des censures que vous portez contre son *Essay* et contre ma traduction. En prenant toujours dans un sens rigoureux ce qui est susceptible d'un sens favorable, en donnant, pour conséquences des sentiments d'un auteur, ce qui est diamétralement opposé à ses principes, en le décomposant comme vous avez fait le poëme de M. Pope, il n'est point d'écrit raisonné dont il ne soit facile d'extraire des dogmes aussy absurdes que pernicieux. Malgré la pureté de leurs sentiments et de leurs intentions, le père Mallebranche et tant d'autres, que vous connoissés mieux que moy, ne l'ont que trop souvent éprouvé. Il arrive alors à ces sortes d'écrits, ce que vous savez qui arrive à la plupart des simples et des minéraux. Tant qu'ils restent dans leur

Digitized by Google

état naturel, ils sont bons et salutaires, mais dès qu'on les fait passer par l'alembic, qu'on les presse par un feu violent et qu'on les altère par des opérations chimiques, ils perdent leur nature, deviennent malfaisans et se changent quelquefois en poisons subtils. Si cela est vray d'un traité suivi et méthodique écrit en prose, combien cela le sera-t-il plus encore d'un poëme philosophique ! *Scrivono da poeti, sentono da catolici*, dit un poëte italien pour excuser certaines expressions payènes que la poésie admet. C'est ce qui me rassure, Monsieur, contre une aussi grande autorité que la vôtre. J'y joins encore celle d'une infinité de personnes des deux sexes, également distinguées par leur piété et par leurs lumières, qui m'ont engagé à entreprendre cette traduction, et qui, si j'oze le dire, continuent encore à la lire, non seulement avec plaisir, mais même avec édification. Cependant, comme dans des matières de cette importance, il vaut peut-être mieux prendre cent précautions inutiles que d'en négliger une seule nécessaire, je ne puis m'empêcher d'applaudir à la vivacité de votre zèle. Je me félicite même de l'occasion qu'il me procure de vous assurer de l'estime sincère que j'ay toujours eu pour votre personne et pour vos grans talens. Je souhaite que vous en fassiez encore longtemps usage, et suis dans ces sentiments,

« Monsieur, etc. »

(Cette lettre est de l'écriture de Du Resnel.)

« Je puis vous assurer, écrivait Pope à Racine, que votre entière ignorance de notre langue m'a été

Digitized by Google

beaucoup moins fatale, que la connoissance imparfaite qu'en avoient mes traducteurs, qui les a empêchez de pénétrer mes véritables sentiments. Toutes les beautés de la versification de M. l'abbé Du Resnel ont été moins honorables à mon poëme que ses méprises continuelles sur mes raisonnements et sur ma doctrine ne lui ont été préjudiciables. » Le poète anglais avait exprimé la même plainte dans une lettre adressée par lui à M. Hasset, docteur de Sorbonne et chanoine de Saverne, en Alsace, qui en parle ainsi dans une réponse en anglais à Du Resnel, 2 janvier 1740 :

« J'ai l'*Essai sur l'homme* en original. M. Pope a été assez bon pour me l'envoyer. Mais je n'ai point encore vu votre traduction. J'en ai, il est vrai, entendu faire des éloges. Néanmoins M. Pope, dans une des lettres qu'il m'a écrites, la qualifie de paraphrase trop libre, et il insinue qu'en certains endroits vous n'avez pas saisi la connexion de son système et de ses raisonnements. »

Jugée comme œuvre littéraire, cette traduction valut des applaudissements à son auteur. Il y eut pourtant des réserves, même de la part des personnes les plus prévenues en sa faveur. Ainsi Formont écrivait à Cideville, le 8 avril 1737 : « L'abbé Du Resnel m'a apporté son nouveau poëme de Pope, traduit en vers. Vous en jugerés. Cela me paraît triste. Par ci par là des endroits assez heureux, mais point de feu et point d'élégance continue, chose indispensable dans cette sorte de poésie, » et, le 25 du même mois : « La traduction de l'*Essai* de Pope lui fait assez d'honneur. Il y a en effet

Digitized by Google

des endroits bien tournés. Mais, pour moi, je trouve en général le stile faible et prosaïque de temps en temps, trop de mots dogmatiques. »

Avant la fin du siècle, trois hommes célèbres ne désespérèrent pas de faire mieux que Du Resnel. On trouve au septième volume des Œuvres de Turgot des fragments d'une traduction en vers de l'*Essai sur l'homme*. Jacques Delille composa la sienne en 1765, mais elle ne fut imprimée qu'en 1826. En 1783, à la suite d'un voyage en Angleterre, Fontanes en publia une autre, et ce fut cet ouvrage qui commença sa réputation.

En 1742, Du Resnel, connu surtout par ses deux traductions, fut reçu à l'Académie française en remplacement de Jean-Baptiste Du Bos, abbé de Ressons.

La faveur du duc d'Orléans lui valut l'abbaye de Notre-Dame de Septfontaines, ordre de Prémontré, dans le diocèse de Reims, Cette abbaye, d'un assez beau revenu, à laquelle fut joint le prieuré de Saint-Pierre-le-Brégy, sans compter son canonicat de Saint-Jacques-de-l'Hôpital et sa fortune patrimoniale, lui permit de mener une vie des plus commodes et des moins austères dans la brillante société des beaux esprits de la capitale. Sans quitter Paris, il put remplir les fonctions peu assujettissantes de vicaire-général du diocèse de Toulon (1) et de conseiller-commissaire député de la Chambre du clergé.

(1) Nommé à cette fonction le 23 novembre 1740 par l'évêque de Toulon Louis-Albert Joli de Chouin. Dans les lettres de ce prélat Du Resnel est qualifié de licencié en l'un et l'autre droit.

Digitized by Google

Très avantageusement pourvu en fait d'honneurs ecclésiastiques, il avait obtenu deux titres qui devaient le faire rechercher des gens de lettres : son parent, M. Rouillé, Intendant du commerce, l'avait fait nommer censeur, et, un peu plus tard, une autre protection lui avait valu la direction du *Journal des Savants*.

Sa correspondance, beaucoup mieux que ses livres, nous fait connaître la société au milieu de laquelle il aimait à vivre, et dont il recherchait les attentions : abbés mondains, galants, parfois impies, tels que les abbés Voisenon et de Breteuil ; Voltaire et ses amis, Cideville et Formont ; Mme du Châtelet, Mme Denis, et Mme Dupin (1).

Cette dernière, femme d'un riche fermier général, réunissait chez elle la société la plus polie et la plus lettrée de Paris. Lord Chesterfield, un des premiers hommes d'État et des meilleurs orateurs de son temps, vanté comme le modèle de l'urbanité, dans une lettre adressée à son fils Philippe Stanhope, 23 mai 1751 (on va voir que ce lord était un père des plus indulgents), l'engage à commencer ses entreprises amoureuses par cette dame, qui avait encore de la beauté « plus qu'il n'en faut, lui dit-il, pour un jeune drôle comme vous. Elle a aussi de l'esprit, de la délicatesse. Son âge ne lui laisse pas absolument le choix de ses amants, et je vous réponds qu'elle ne refusera pas les offres de vos très humbles services (2). »

(1) Fille de Samuel Bernard. Rousseau fut le secrétaire de cette dame.

(2) *Lettres de lord Chesterfield*, traduction d'Amédée Renée, 1842, t. II, p. 184.

Digitized by Google

Ni la marquise du Châtelet, ni Mme Denis n'ont brillé par l'amabilité, et elles n'ont valu que par ce que leur a prêté Voltaire. Les lettres de la marquise respirent la raideur, la suffisance et le pédantisme (1). Celles de Mme Denis, la nièce de Voltaire, sont d'une barbarie de style et d'une incorrection si grossière, qu'on a peine à croire que des lettrés aient eu l'idée de soumettre leurs œuvres à son examen, et qu'elle ait pu composer une

(1) Lettre datée de Cirey, 22 décembre 1735. Emilie invite Du Resnel à venir à Cirey. On attendait son acte d'*Anacréon;* accusation contre Le Franc; avait volé à un Italien le dénouement de sa *Didon*, à Voltaire son sujet, dont il avait eu vent on ne sait par qui. — Cirey, 22 juin 1738. Félicitations de ce qu'il s'est mis à lire la Philosophie de Newton; elle espère lui faire prendre le goût de la physique; on n'admet point *la Mérope* au théâtre; elle croit cette pièce destinée à la lecture; notre théâtre est si délicat, nos petits maîtres si poudrés et si bruyans: M. de V... l'embrasse et le désire. — Cirey, 27 août 1738. Du Resnel projetait un voyage en Angleterre. Elle espère qu'il lui parlera de ce voyage; elle regarde l'Angleterre comme sa terre promise, mais elle a bien peur de faire comme Moïse. — Cirey, sans date. Elle l'entretient de sa petite équipée philosophique, de son mémoire sur le feu. Elle est ravie de le voir prendre goût à la physique. — 1739, nouvel encouragement à cultiver la physique, elle ne doute pas de son indignation contre la *Voltairomanie*, elle espère que l'auteur sera puni; elle se plaint de Tiriot; elle ne lira pas la traduction de Sere; elle est trop satisfaite de celle de Du Resnel pour aller chercher ailleurs ce qu'elle a trouvé. — Bruxelles, 29 juillet 1739. Elle est heureuse que Du Resnel se mêle du *Journal des Savants* et ne désire rien tant qu'un bon journal. Pour le moment elle est dans un pays où l'on n'en connait même pas le nom. — La vanité de la marquise du Châtelet prêtait à rire à ses amies. Nous relevons dans une lettre de Mme Alléon de Saint-Maur à Du Resnel, 26 mai 1738, à propos du portrait de la marquise mis en tête d'un livre : « Dites-moi, je vous prie. Ce désir extrême de paraître si généralement aimable, est-ce un des fruits de l'étude de Newton? » A cette époque elle devait suivre avec Du Resnel un cours de physique chez l'abbé Nollet.

Digitized by Google

comédie qui, paraît-il, fut jouée, la *Coquette punie*, et une tragédie d'*Alceste*, qui, je crois, resta manuscrite (1).

Formont, en se portant du côté de Mme du Deffand, près de qui il trouvait Horace Walpole, me paraît avoir fait preuve d'un meilleur goût.

Je ne vois rien à tirer des lettres de Mmes du Châtelet et Denis. Les faits qui y sont racontés sont assez connus par la volumineuse correspondance de Voltaire.

Les lettres de Du Resnel à Cideville, auxquelles je ne ferai pas l'injure d'une comparaison avec celles de ces deux dames, ne méritent pas cependant d'être publiées en leur entier; je ne veux en extraire que quelques passages, qui m'ont paru intéressants pour l'histoire du dernier siècle.

A propos des fêtes pour la convalescence du Roi :

« A Paris, ce 17 novembre 1744.

« M. de Voltaire a fait de nouvelles épîtres, l'une au roy de Prusse, et l'autre sur le retour du Roy. Toutes deux sont bonnes, mais la première enlève tous les suffrages et passe pour ce qu'il a fait de mieux dans son meilleur temps. J'ay été aujourd'huy pour le voir, mais il était sorty. Il doit nous donner *Zulim* cet hiver... Je compte voir le Roy cette après-midi avec

(1) En 1749, on entendait chez elle la lecture d'une tragédie d'*Alceste*, composée par Cideville. Dupin de Francueil était le secrétaire du comité, Mme Denis était acceptée comme arbitre. En 1744, on avait aussi entendu chez elle la lecture de l'*Annibal* du même Cideville, auquel de ses amis avaient fait espérer un siège à l'Académie française.

Digitized by Google

l'Académie qui va le saluer, Crébillon portant la parole comme directeur. On en est inondé de vers et, qui pis est, de mauvais vers. Vous êtes bien heureux qu'ils n'aillent pas jusqu'à vous. Voici une épigramme de Piron sur les harangues.

« Louis a bravé les rigueurs
« De Mars et d'Esculape.
« A l'opium des harangueurs
« Dieu veuille qu'il échape!

« Nos poëtes de Rouen n'ont-ils rien fait? J'en connois un qui auroit fait honneur à sa patrie et à son roy. Mais je crains que sa paresse et sa modestie ne luy ayent imposé silence. Pourquoy nos conseillers ne se mettroient-ils point sur les rangs, puisque ceux de Paris l'ont fait?

« *P.-S.* Il (Crébillon) a récité environ 80 vers sur la convalescence du Roy, qui n'ont pas déplu, ayant été assez bien prononcés; La Chaussée, une trentaine, qu'il a bégayés, et dont on ne jugera qu'à l'impression, aussi bien que du discours en vers de Crébillon. »

A propos de la pièce des *Amazones* de Mme du Bocage :

« Paris, 2 août 1749.

« La pièce de Mme D. B. se soutient toujours. Plusieurs personnes et, entre autres, M. de Soubeiran, de la part de M. de Forcalquier, lui avoient conseillé de la retirer aujourd'huy, pour la donner corrigée cet hiver; mais elle n'y veut point entendre; du reste elle est contente et par conséquent digne d'envie. Les gens équi-

Digitized by Google

tables trouvent qu'elle a beaucoup fait pour une femme, et les gens sensés que, malgré cela, elle auroit encore mieux fait de ne point la donner. »

A propos de la même pièce et de Fontenelle :

« Paris, 16 août 1749.

« La pièce de Mme du Bocage paroît, mais l'impression ne l'embellit pas. Elle força, comme je vous l'ay mandé, les comédiens à la jouer lundi dernier, et ils ne firent que 400 l. Comme c'étoit la seule fois qu'elle fût tombée dans les règles, elle fut encore jouée mercredi dernier, comme une comédie, en prose, en trois actes, intitulée l'*Amour précepteur*, par M. Du Vaur, ancien officier et très jeune auteur. Il y avoit beaucoup de monde, et la pièce a été très applaudie. Ce qu'il y eut de fâcheux, c'est que celle de Mme du B. ayant été annoncée à samedi prochain pour la dernière fois, le parterre fit le plus désagréable de tous les ah ! ah ! comme disant : « Enfin, nous en voilà délivrés. » Elle se seroit épargné ce désagrément, si elle l'eût retirée dès le samedi dernier, mais les belles ne savent jamais quand il est temps de se retirer. Le mary y étoit, malheureusement, ce mercredy, et je ne sçay si cette aventure ne ralentira pas le dessein que sa femme avoit de commencer une nouvelle tragédie. Je suis réellement fâché et piqué de tout cela. Voilà ce que produit l'amour de la gloire mal entendu et la vanité de croire en avoir assez acquis pour être au-dessus des conseils. Je sors de Paris avec plaisir pour n'avoir point les oreilles battues de la platitude froide de la dite pièce. Prenés

Digitized by Google

garde à l'approbation de Fontenelle, qui ne dit rien pour avoir voulu dire beaucoup. Le pauvre homme a eu, mardi, une grande faiblesse qui n'a pas eu de suite; il étoit, hier, à l'Académie, pas encore en très bonne santé. Il me demande souvent de vos nouvelles et d'un ton qui vous charmeroit si vous l'entendiez. On lui a fait entendre que l'impression de ses petites comédies etc. luy feroit peu d'honneur. Il n'en croit rien ; mais cependant, fort malgré lui, et cela est très vrai, il a defféré là-dessus au conseil de ses amis. Il compte parler le jour de la saint Louis, dans l'assemblée pour la distribution des prix. Il n'en dit pas le sujet, mais, à quatre-vingt-seize ans, tout ce que dira un homme comme lui plaira toujours. »

A propos des affaires de Voltaire :

« 29 mars 1752.

« M. l'évêque de Mirepoix n'est, à ce que je le vois, fort mal que dans l'esprit de ceux qui le souhaitent en Paradis, mais je crois que leurs désirs le feront vivre. Puissent les nôtres, accélérer le retour de M. de V(oltaire) ! mais je n'oserois m'en flatter, non plus que vous. Je trouve qu'il est bien cruel que son *Siècle de Louis* 14 paraisse en Hollande dans le temps qu'on luy refuse à Paris de le faire imprimer avec tous les changements qu'un censeur éclairé jugeroit à propos de luy faire. On ne permet pas de se corriger, quand on est bien aise de trouver les gens incorrigibles. Je le plains, si les offres qu'il fait de réformer son ouvrage sont sincères; car, tel qu'il est, ses ennemis y trouveront ma-

Digitized by Google

tière à la critique et de quoi empoisonner son retour, si tant est qu'il revienne. Je ne doute pas que son aimable nièce ne prenne du moins le parti d'envoyer aux libraires d'Amsterdam les corrections qui regardent l'exactitude historique ; mais j'en voudrois encore d'autres sur des matières bien plus graves et sur lesquelles une triste expérience auroit dû l'instruire. »

« Au château de Montigni, près Nangis (1), ce 20 juillet (1752).

« J'ai écrit à Mme Denis une fois depuis mon arrivée icy, en lui répondant sur une commission qu'elle m'avoit donnée ; mais, suivant sa louable coutume, elle ne m'a pas écrit. Vous aurés, sans doute, vu une épître de M. de V. au C. Quirini. Elle fait autant d'honneur à son esprit qu'elle en fait peu, selon moi, à son jugement. Cette pièce m'a d'autant plus fâché qu'elle me persuade qu'il n'a pas aucune envie de revenir en France. S'il y pense réellement, il a grand tort d'écrire d'une façon qui le rend odieux à tous les bons croyans. »

« A Paris, ce 9 août 1752.

« M. de V. a fait une épître adressée au roy de Prusse, qui, à tous égards, n'est pas si bien que celle écrite au C. Quirini. Mme Denis la lit et n'en donne point de copie, parce qu'il y a des choses qui pourroient blesser Dieu et les roix. Cet homme-là est incurable et se ferme toutes les portes pour revenir icy. Il est sûr,

(1) Du Resnel y était l'hôte de Trudaine. Celui-ci vint à Rouen en 1752 et y fut reçu par Cideville et par Lecat.

Digitized by Google

du moins, qu'il ne reviendra pas de l'année. Il travaille toujours à donner une nouvelle édition de son *Siècle*. Il s'en vend une à Paris, faite sur celle de Berlin, et je l'ai achetée 12 l. On en trouve tant qu'on en veut. J'en connais une 3me d'Angleterre. Elles sont toutes pareilles et pleines de fautes.

« On dit que M. l'archevêque (de Rouen) abandonne ses grands vicaires dans l'affaire du curé de Saint-Godard et qu'ils l'ont fait évoquer au Conseil (1). On en parle beaucoup icy. Celles de l'église sont toujours fort animées et on ne sait qu'en augurer. Je suis bien fâché de ce que vous me mandés du triste état de Mlle du Saussay, et j'ai une grande impatience de vous embrasser au Parquet (2). Mme Bignon (3) est icy depuis samedi, je ne l'ay pas encore pu voir, mais j'y dois souper demain. J'ay vu son mari à qui j'ay reparlé du désir que j'aurois de vous avoir pour confrère. Il m'a dit qu'il ne le souhaitoit pas moins. Je voulois que nous commençassions cette affaire; mais il a jugé à propos de la remettre au retour d'un voyage qu'il fait au Plessis-Pontchartrain chez M. de Maurepas. »

(1) Sur l'affaire Outin, curé de Saint-Godard. Voir Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, t. VII.

(2) Le Parquet à la Vaupalière, propriété voisine du Bellay à Hénouville, qui appartenait aux Du Resnel. — Mme du Saussay La Vache mourut à Rouen et fut inhumée à Saint-Godard le 10 juillet 1768. C'est dans le salon de cette dame qu'en 1746, l'avocat Bettencourt, secrétaire de l'Académie de Rouen, fut admis dans la franc-maçonnerie.

(3) Marie-Angélique-Blanche Hue de Vertmanoir. Elle avait épousé, en l'église Saint-Jean de Rouen, au mois d'août 1736, Armand-Jérôme Bignon, alors avocat au Grand Conseil, plus tard bibliothécaire du Roi, de l'Académie française et de l'Académie des Belles-Lettres.

Digitized by Google

» Paris, ce 26 août 1752.

« Mme Denis me traite comme vous quoyque je l'eusse priée, par lettre de me mander le succès de la n(ouvelle) pièce qui paroit sous le nom du *Duc de Foix*. J'appris, mercredi, à mon arrivée, qu'elle devoit être jouée ce jour-là pour la 4me fois. Elle a eu, aux deux premières représentations, un succès qu'on ne peut comparer qu'à celui de *Mérope*. Tout le monde l'admire, y pleure. Cependant, ce mercredi-là même, et le lundi précédent, il y avait peu de monde. On attribue cela au grand nombre de gens qui sont en campagne, et quelques-uns craignent une caballe secrète formée, dans la région des orages, par les Crébillonistes. On attend avec impatience la représentation d'aujourd'hui pour décider le succès de cette pièce, *quæ laudatur et alget*. Elle m'a consolé de son silence, en me disant qu'elle avoit à se reprocher de nous traiter de même quoyque très à vous. J'ai vu hier chez elle un moment Chimène qui est pâle comme un déterré, qui a toujours mal à la tête, et qui a cependant repris son ancien train. Hier, Crebillon lut, à la rentrée de saint Louis, la première scène de son *Triumvirat*, avec quelques morceaux de cette même tragédie. Ces vers ampoulés et son ton imposant furent fort applaudis. Mais c'est un *Ecoute s'il pleut*. »

« A Paris, ce 18 janvier 1753.

« Mme Denis arriva, hier, à deux heures du matin, à Paris, après avoir obtenu la liberté de son oncle. Elle l'a laissé à Mayence, incertain de la route qu'il pren-

Digitized by Google

dra parce que toutes les lettres qui lui ont esté écrites ou à sa nièce ont été interceptées. Il ignoroit si la cour ne le croioit point très coupable envers le roy de Prusse, par la raison que lui et sa nièce en avoient été traités si indignement, et, par conséquent, si on trouveroit bon qu'il fût à Plombières. Mme Denis auroit voulu qu'il eût passé par-dessus cette crainte, et elle avoit raison. Car de Mayence, où elle n'a été qu'un jour, elle a pris sa route par Compiègne. Elle y a été fort bien reçue et surtout de Mme de Pompadour, qui luy a paru très fâchée de ce qu'elle ne l'avoit pas mené à Plombières, et, pour le reste, on luy a donné de bonnes espérances ; mais comme son oncle, à ce qu'elle assure, a les mains et les pieds très enflez, et qu'elle prétend qu'en cet état, les eaux ne lui seroient pas bonnes, elle ne sait s'il prendra ce parti, et elle ignore même celuy qu'il veut prendre. Il est, à ce qu'elle m'a dit, si aigri, si irrité, si hors de luy de tout ce qui luy est arrivé, qu'elle ne peut répondre de rien. Elle en reçut, hier même, une lettre qui ne dit rien sur cet article ; elle est pleine de tendresse pour elle, et il y fait une peinture très vive des outrages qu'elle et luy ont essuyés à Francfort. Le roy de Prusse en a été honteux, et j'ay vu une lettre écrite en son nom à Mme Denis par l'abbé de Prades, en réponse à celle qu'elle avait écrite à ce prince, où il dit que M. de V. auroit dû être libre dès le moment qu'il avoit rendu le livre qu'il lui demandoit, et Mme Denis n'auroit jamais dû cesser de l'être. Si cela est vray, le R. de P. doit donc leur faire justice de ce qui s'est fait si injustement sous son nom, et c'est ce qu'elle et son

Digitized by Google

oncle luy demandent et à toute l'Europe... Vous vous imaginés bien qu'elle est très harassée. Du reste, elle se porte bien. J'y soupai, hier, avec sa sœur, son frère, son beau-frère Richelet, l'abbé de Condillac et Ximène, dont elle est moins guérie que jamais, quoiqu'elle ait la preuve de beaucoup d'indiscrétions de sa part. »

« A Gaillon (1), ce 7 octobre (1753).

« Mme D. (Denis), m'écrit que, pour déterminer son o. (oncle), à venir habiter Launay (2), elle lui avait écrit que vous y aviés fait, à cette occasion, pour 5,000 l. d'ajustemens, et que c'étoit moi qui vous avois prêté cette somme. Que, sur cela, M. de V. luy marquoit qu'il alloit luy envoyer même somme pour qu'elle vous la rendît et vous à moy, à condition cependant que vous luy en feriés la rente. La dame, qui veut profiter de cette somme, me dit 1° de convenir du prest si son o. m'en écrit, 2° de ne parler de cela qu'à vous, et 3° qu'elle trouvera le moyen de paroître avoir tout arrangé suivant les intentions de M. D.; mais elle ajoute, sans m'en dire plus, *qu'il faut qu'elle me parle pour cela*. Je n'y vois pas de mal, pourvu que cet arrangement se fasse vis-à-vis d'elle, en vous donnant une contrelettre pour moy; quoyque je n'aime pas beaucoup ces sortes de *micmacs*, je ne pourrai m'empêcher de répondre suivant les désirs de la De.

(1) Il devait s'y trouver chez l'archevêque de Rouen, Mgr de Saulx Tavannes.

(2) L'Aunay propriété de Cideville, aujourd'hui commune de Saint-Paër, canton de Duclair (Seine-Inférieure).

Digitized by Google

Elle me marque qu'elle meurt d'envie de passer huit jours à Launay, pourvu que cela fût secret, à cause que son o. a pris certains ombrages à l'occasion de ce projet. Elle ne va point à Fontainebleau solliciter pour son oncle, parce que le maréchal de Riche (Richelieu) luy a mandé *que la poire n'était pas encore mûre;* mais elle se flatte de la conduire enfin à sa maturité, et même que le projet de Launay pourra être agréé par des maîtres. »

« A Paris, ce 11 décembre 1753.

« M. de V. est toujours à Colmar, où il fait imprimer une *Histoire abrégée de l'Empire*, que sa nièce dit devoir paraître dans janvier prochain. Son *Histoire universelle* paraît depuis quelques jours en deux tomes. Je n'ay fait que la commencer. Sa nièce dit qu'il est furieux parce qu'en ayant perdu la partie la plus curieuse, il avoit abandonné le tout, et qu'il en doit employer de grans morceaux dans l'*Histoire de l'Empire*. Mais le public regarde cela comme de la charlatanerie. »

« A Neuilly, ce 10 novembre (1754).

« Thibouville doit incessamment avec Pontdevelle (Pont-de-Veyle) et d'Argental, entendre la lecture de la tragédie chinoise de M. de V., le tout en grand mystère. »

« A Paris, ce 25 novembre 1754.

« J'ay reçu de Mme Denis une lettre du 16 datée de Lyon, par laquelle elle me mande qu'elle y est arrivée de la veille avec son oncle, qui a cédé aux instances de M. le Maréchal de Richelieu, qui depuis longtemps luy

Digitized by Google

demandoit une entrevue ; mais, comme ce seigneur n'y sera que le 18 pour aller de là tenir les Etats, ne l'ayant point encore vu, elle me mande qu'elle n'a rien à me dire sur le parti qu'elle et son oncle prendront...

« Nous devons faire jeudi l'élection d'un académicien. L'abbé Trublet, D'Alembert et l'abbé de Boismont sont les candidats, et ce dernier se donne, aussi bien que la duchesse de Chaulnes, des mouvements remarquables pour l'emporter. »

« A Bosc-le-Vicomte (1), ce 3 aoust 1756.

Après avoir exprimé ses regrets de n'avoir pu profiter de l'invitation de Mme de Thomson, qui l'avait engagé à venir voir les camps de Dieppe et du Havre :

« J'espère vous porter les dix premiers tomes de la (nouvelle édition) de M. de Voltaire dont Mme Denis me mande qu'il vous gratifie, aussi bien que moy. Je n'ay pas encore reçu ce présent, non plus que 4 exemplaires de la même édition, que j'ai fait venir et adresser à Athis, chez Mlle de Charolais, où ils sont encore, précaution qui est devenue inutile parce que M. de Malesherbes en a depuis permis l'entrée. »

« A Saint-Cloud, ce 29 décembre 1759.

« Il y a une brochure affreuse contre M. de V., qu'il s'est attirée par tout ce qu'il a écrit contre le P. Berthier et contre toute la société. Il est bien triste qu'il ne laisse pas à sa réputation le soin de le deffendre contre tous ceux qui l'attaquent. Il s'épargneroit bien

(1) Cette terre appartenait à M. de Languedor.

Digitized by Google

des chagrins. Rousseau de Genève n'est point mort. Le Maréchal de Belle-Isle, après avoir signé et consommé la donation du comté de Gisors, etc., est retombé de hier, et on craint beaucoup pour luy. »

Au sujet de la réception du comte de Clermont à l'Académie française :

« Paris, 2 décembre 1753.

« Hier, monsieur et cher amy, lorsque les académiciens, au nombre de 28, s'imaginèrent pour la plupart, que M. de Bougainville allait être élu sans difficulté, le secrétaire annonça que M. le comte de Clermont se présentoit pour la place vacante et que, la veille, ce prince en avoit parlé au Roy qui l'avoit trouvé bon. On proposa de le nommer par acclamation, attendu son rang, qui ne tiroit pas à conséquence ; mais la grande pluralité fut pour procéder à l'ordinaire par la voye du scrutin secret. Il y a eu, comme vous le croyés, toutes les voix, sans exception, quoyque quatre ou cinq partisans du pauvre B. ont bien senti que ce n'étoit là qu'un tour de conclave, imaginé pour exclure un homme qui, pouvant y entrer en son temps par la porte, a voulu y entrer par la brèche ; au reste, le prince a fait dire qu'il ne vouloit ni ne recevroit absolument aucune distinction. »

Il y a dans cette lettre une allusion à la protection que Bougainville avait invoquée pour entrer à l'Académie. Il en est question dans une lettre de Du Resnel, du 24 novembre 1753, dont voici un extrait :

« Probablement l'élection de l'Académie tombera

Digitized by Google

sur M. de Bongainville, pour lequel la Reine, M. le Dauphin et Mme la marquise s'intéressent vivement, ce qui blesse fort notre liberté. »

Ce qui m'a paru le plus intéressant dans les lettres de Du Resnel, c'est ce qui concerne l'abbé Des Fontaines et la publication de sa traduction de Virgile.

Cette traduction, assurément très supérieure à celles qu'avaient données de Marolles, de Martignac, le P. Catrou et l'abbé de la Landelle de Saint-Remy, était précédée de deux discours, l'un sur la traduction des poètes, l'autre sur les Pastorales ; elle était accompagnée de notes sur chaque églogue, sur chaque livre des *Géorgiques* et sur chaque chant de l'*Enéide*. L'ouvrage n'avait pas demandé moins de quatre années de travail et avait été refait trois et quatre fois avant d'être proposé pour l'impression. A propos de pastorales, Des Fontaines défendait Théocrite et Virgile contre Fontenelle qui avait compris les pastorales à sa manière, « en donnant à ses bergers de l'esprit fin et galant, et qui avait reproché au poète grec beaucoup de rusticité et de grossièreté, sans lui donner le moindre éloge sur les charmes de son style, sur la beauté de ses images champêtres, ni sur le naturel de son dialogue (1). » Contre Voltaire, il soutenait que les six derniers chants de l'*Enéide* n'étaient pas indignes des premiers, que toute traduction n'augmentait pas nécessairement les fautes d'un ouvrage et n'en gâtait pas les beautés. « Cela, disait-il, arrive très souvent, et M. de

(1) Les *Œuvres de Virgile*, édit. de 1770, t. I, p. LV; voir aussi p. 86, 87, etc.

Digitized by Google

Voltaire a raison de penser ainsi de toutes les traductions que nous avons des poëtes de l'antiquité. Qui n'a lu, continue M. de Voltaire, que Mme Dacier, n'a point lu Homère. M. de Voltaire, qui assurément n'a lu que Mme Dacier, n'a donc point lu Homère. Pourquoi donc en juge-t-il si souverainement dans son *Essai sur la poésie épique*, jusqu'à vouloir apprécier toutes ses beautés et ses défauts et à juger Mme Dacier elle-même (1). »

La comparaison entre l'*Enéide* et la *Henriade* donne lieu, de la part de Des Fontaines, à des appréciations peu favorables au poète français. Suivant lui, les êtres moraux, substitués aux dieux et aux déesses, ont un rôle un peu froid et ne frappent que faiblement l'imagination. Malgré la noble hardiesse des pensées, l'élégance et l'harmonie de la diction, il lui paraît difficile de lire de suite deux chants entiers de la *Henriade*. Ces critiques (2) sont rachetées par de nombreux éloges du talent de Voltaire (3); d'ailleurs, elles s'appliquent moins au poète lui-même qu'au genre épique

(1) *Œuvres de Virgile*, t. 2, p. 15, 27; voir aussi p. XLI.

(2) Ces critiques sont bien douces comparées à celle de de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 273 : « Quant à son poëme épique je n'ai point le droit d'en parler : car pour juger un livre il faut l'avoir lu, et pour le lire, il faut être éveillé »; et encore plus à celle de Victor Laprade : « La *Henriade* est un abominable poëme, tout ce qu'il y a de plus lourd et de plus faux; un poëme postiche, de carton et de laiton et qui ressemble à une épopée comme ces chevaux à balançoires des bazars d'étrennes ressemblent à un cheval de guerre, comme une perruque peut ressembler à la chevelure d'Apollon. » *Correspondant*, 82e vol. p. 873.

(3) *Les Œuvres de Virgile*, t. II, p. 401.

Digitized by Google

que l'abbé des Fontaines considérait comme absolument perdu.

Ce critique était loin, comme on le voit, de partager le sentiment de lord Chesterfield qui, le 4 octobre 1752, écrivait à son fils : « Je vous déclare que je n'ai jamais lu de poème épique avec tant de plaisir que la *Henriade*. Je le préfère à Virgile, à Homère, au Tasse, au Camouens. La *Henriade* est sensée d'un bout à l'autre. Elle est ornée des réflexions les plus justes et les plus brillantes, des plus belles descriptions, des images les plus nobles et des peintures les plus sublimes, sans faire mention de l'harmonie des vers, en quoi Voltaire l'emporte sur tous les poètes français (1). »

Chesterfield était libre de penser de la sorte, et Des Fontaines l'était aussi d'avoir une opinion différente. C'est ce qui nous paraît chose toute naturelle maintenant ; mais vers le milieu du dernier siècle, la liberté, même en matière littéraire, avait des entraves : il fallait compter avec la censure.

Le censeur à qui fut soumis la traduction de Virgile fut précisément Du Resnel, à qui le traducteur, dans le cours de ses notes, n'avait pas manqué de consacrer quelques mots d'éloge afin de se le rendre favorable (2).

L'approbation se fit attendre, à en juger par la lettre

(1) *Lettres de lord Chesterfield*, t. II, page 322, 227.

(2) « C'est ce qui a fourni à M. l'abbé Du Resnel le moyen de réussir dans sa traduction en vers des deux poëmes de M. Pope sur la critique et sur l'homme. » *Les Œuvres de Virgile*, t. I, p. 141. Malheureusement, à la même page, Des Fontaines vantait Le Franc, avocat général à la Cour des Aides de Montauban, « auteur de la belle tragédie de Didon »

Digitized by Google

suivante de Des Fontaines à Du Resnel, lettre qui ne porte point de date :

« J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, les deux autres volumes de Virgile. Je vous prie de m'épargner les cartons qui me coûtent bien cher, attendu le grand nombre d'exemplaires qu'on a tirez de cet ouvrage. J'ai été obligé d'en faire déjà plusieurs à cause des fautes qui m'étoient échappées. Je vous serai bien redevable de ne me point obliger à ces frais sans nécessité, étant aussi peu à mon aise. Du reste, les supérieurs ne sont pas tout à fait si sots et si injustes que j'ai vu des approbateurs timides et scrupuleux le supposer. J'ai entendu dire à feu M. Lancelot qu'il n'approuveroit pas le prophète Daniel et que, s'il avoit été censeur, il n'auroit pas approuvé les quatre livres des Rois, s'il y eut eu alors de pareils supérieurs. Il me reste encore un feuillet du discours du premier tome et le discours entier du second tome sur l'*Enéide* à vous envoyer, lorsqu'il sera imprimé. J'ai l'honneur de vous assurer, Monsieur, de ma parfaite reconnaissance et de la sincérité avec laquelle je suis et serai toujours

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Des Fontaines (1) ».

(1) Dans une autre lettre : « Je ne parle ni de l'État ni de l'Église, ni de rien autre chose qui ne soit pas littéraire. J'établis mes sentiments dans mes discours, et je tâche de dire la vérité sur les matières d'érudition, ce qui est mon droit. » — Dans une troisième lettre : « J'ai l'honneur de vous faire présenter, Monsieur, une traduction de l'excellent livre de Nieuport sur les *Anciens usages des Romains*. » Il lui demande de l'approuver de confiance.

Digitized by Google

Quand la traduction de l'abbé Des Fontaines eut été publiée, l'indignation fut grande, dans certains salons, contre le critique, et l'on ne se fit pas faute de blâmer le censeur. Celui-ci se justifia du mieux qu'il put, mais d'une manière qui me paraît assez pitoyable, dans les lettres suivantes adressées à Cideville.

« Paris, ce 23 d'août 1743.

« Je vous fais mon compliment et à la R. P. des lettres de l'obtention des lettres-patentes pour votre Académie. Je vous dirai que, par l'affaire la plus désagréable qui me soit arrivée en ma vie, et que je ne me suis attirée que par la profonde estime que j'ay pour MM. de Fontenelle et de Voltaire, et le parfait mépris que j'ay toujours eu pour l'abbé Des Fontaines, avec qui j'ay toujours refusé d'avoir aucune liaison, je me suis fort barbouillé avec eux, leurs amis et plusieurs autres auteurs que ledit abbé a critiqués dans le discours et les notes dont il a accompagné la traduction de son Virgile, qui paroit depuis un mois, et dont j'ay été le censeur. Après lui avoir fait ôter beaucoup de personnalités, j'y ay laissé grand nombre de traits de critique, qui m'auroient paru et à un de mes amis partir de trop bas pour croire que MM. de Voltaire et de Fontenelle pussent s'imaginer qu'ils allassent jusqu'à eux, et je m'étais imaginé qu'ils ne retomberoient que sur l'abbé Des Fontaines, qui, d'ailleurs, les a beaucoup loués et en plusieurs endroits, surtout M. de Voltaire. Mais quand il s'agit de l'amour-propre des autres, il faut toujours compter qu'il est de la plus

Digitized by Google

extrême délicatesse, en sorte que j'en suis réduit à convenir que j'ay été un sot, de peur de passer pour un malhonnête homme, si j'avois par malice laissé imprimer des traits désobligeans contre gens que je révère et que j'aime. Quoyque j'aye dit à M. de Fontenelle qu'il n'y avoit eu que de la bêtise dans mon affaire, et que j'en étois au désespoir, quoyque luy-même ait paru bien recevoir mes excuses, je sais qu'il a été [si] mortifié que je ne croy pas qu'il voulût m'associer à travailler avec luy aux règlements de votre Académie. Mais qu'y perdrés vous? Bonjour, mon cher et mon aimable, le papier me manque, mais je ne vous manquerai jamais. »

« Au château de Vaujour, ce 8 novembre 1743.

« L'aventure de l'abbé Des Fontaines ne m'a nullement fâché, comme vous pouvés croire, mais toutes les suites de l'approbation que j'ay donnée à son Virgile m'ont fait encore plus de peine, quoyque le Chancelier et M. Maboul, directeur de la librairie, que j'ay vus tous deux depuis, ne m'ayent pas jugé digne du moindre reproche; mais ils ne sont pas auteurs. Vous n'en aurés pas plus de moy; car j'ay été, hier, saigné au pied, moitié précaution, moitié besoin. J'ay la tête assés mauvaise, mais le cœur est bon, et il est à vous.

« Votre DU RESNEL. »

« Paris, ce 3 décembre 1743.

« J'ay différé à vous répondre que le séjour de Paris m'eût mis en état de le faire avec plus de précision, du moins par rapport à ce qui me regarde :

Digitized by Google

1° Dans l'Académie, je ne croy pas que ma sotte et triste aventure m'ait fait perdre un seul amy ; j'y ay été deux fois depuis mon retour, et j'y ay receu le même acœuil qu'auparavant; M. de Fontenelle n'y étoit point ; mais je l'ay vû chés luy, et il m'a paru avoir oublié tout le passé, et pris même des arrangemens pour dîner avec moy chés un de nos amis communs ; la vérité est cependant que je ne me reposerois pas avec confiance sur ces beaux dehors ; mais, à dire le vray, en tout temps je n'ay jamais exigé ni attendu rien de plus de luy, étant connu pour partisan déclaré des Anciens et, qui plus est, de Mr de V. Ce dernier m'inquiètoit plus et avec d'autant plus de raison que j'ay toujours crû qu'il avoit de l'amitié pour moy, et que je lui ay de véritables obligations. J'ay chargé Formont, avec qui, par parenthèse, je mangeai mercredi dernier, chez Mme du Deffand, de dire à Mr de V. la peine où j'étois à son égard. Formont m'a assuré qu'il croyoit qu'il ne luy restoit rien dans le cœur contre moy. J'ay été, en conséquence, pour le voir le lendemain, mais je ne le trouvai pas. A l'égard de Mme du Châtelet, elle est fort en colère contre moy. Ce qui me console, c'est que, si Mr de V. est sincèrement revenu, comme Formont n'en doute pas, il la fera revenir. Du reste, il est engraissé et paroît ici en bonne posture et montre une tabatière d'or garnie de diamans que le roy de Prusse luy a donnée, ce qui fait son principal prix, le bijou étant sans beauté. Voilà pour les gens de lettres et pour les offensés. Les gens du monde de mes amis, loin d'être entrés dans la querelle des premiers, m'en ont paru

Digitized by Google

s'attacher à moy davantage et chercher à m'en consoler; de ce nombre est Mme Du Pin, qui est arrivée samedi dernier en assez bonne santé, et M. et Mme Bignon, chez qui je dois dîner jeudy, et le vendredi chez la première. Vous croyez bien qu'il y sera parlé de vous et tendrement. On a fait une lettre à l'occasion de la suppression de la Feuille des observations, qui est très plaisamment et très malignement écrite. L'Académie y est turlupinée, et moy entre autres ; mais on ne m'y représente que comme un sot ; ainsi, je n'ay point à me plaindre. On y prétend seulement contre toute vérité que j'ay été obligé de signer sur les registres une excuse et un désaveu de ma conduite ; ce qui est contre toute vérité, n'y ayant rien absolument sur les registres ny d'écrit qui regarde cette affaire. La vérité est que cela eût été, si quelques personnes en avoient été crues. Du reste, j'aurois beaucoup d'autres choses à vous dire sur cette tracasserie, mais il est plus sage de les réserver pour votre retour... J'oubliois de vous dire que j'avois pensé, comme vous, à écrire une lettre à M. de V. avec prière même de la rendre publique ; mais comme les sentimens que j'ay pour lui auroient déplu à ses envieux, cela auroit pu faire une guerre de plumes et aigrir les miens, et j'ai cru que le temps et le silence étoient les meilleurs remèdes à cette misérable affaire. Du reste, si, par hasard, vous lui écrivés, parlés lui de moy, et vous le pouvés d'autant plus que ce n'est que par estime et par amitié assurément que je désire la continuation de son amitié. »

Suscription : « A Monsieur, Monsieur de Cideville,

Digitized by Google

conseiller honoraire du Parlement, chez M. de Gremonville, rüe des Maillots, à Rouen. » (1).

Que Voltaire en ait voulu à Des Fontaines, cela paraît tout naturel, étant donné l'amour-propre de l'écrivain que M. des Alleurs appréciait ainsi dans une lettre à Mme de Deffand : « On peut admirer ses vers, on doit faire cas de son esprit, mais son caractère dégoûtera toujours de ses talents. En fait d'esprit, tous les hommes sont républicains, et Voltaire est trop despotique. »

Mais on a sujet d'être étonné de trouver dans la biographie de Du Resnel par l'abbé Le Beau (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, éd, in-12, t. XV, p. 434-435) cette déclaration au sujet des pouvoirs des censeurs :

« Ne craignons pas de relever ici une faute que l'abbé Du Resnel a lui-même avouée ; c'est un exemple propre à exciter la vigilance de ceux qui, placés, comme lui, sur les avenues de l'empire littéraire, sont chargés d'examiner les ouvrages qu'on s'efforce d'y faire entrer. Il étoit censeur royal, et par conséquent en butte aux artifices de ces écrivains pour qui la censure a été établie et qui se font une étude de la mériter

(1) Cette querelle pourrait bien avoir été la raison qui empêcha l'Académie de Rouen d'admettre parmi ses associés l'abbé Guyot Des Fontaines, rouennais d'origine et polémiste distingué et recommandable, malgré l'âpreté de son caractère. Je vois, en effet, ce qui suit, dans une lettre de Du Resnel à Cideville, du 31 octobre 1744 : « M. de Fontenelle ne se seroit pas sûrement applaudi d'être un des membres de votre Académie, si l'a. D. F. y eût été admis ; et je croy sans partialité que vous avez fait fort sagement d'imiter là-dessus les Académies de Paris. Les critiques de ce personnage-là sont sans conséquence, comme les épigrammes du poète Roy contre un nouvel académicien. »

Digitized by Google

et de lui échapper. Féconds en ruses pour endormir le surveillant, ils se glissent en rampant pendant son sommeil, et le censeur ne s'aperçoit de la surprise que lorsqu'ils sont passés et que leur sifflement et le cri public le réveillent. L'abbé Du Resnel approuva un ouvrage dont le titre n'annonçoit rien de suspect, mais la satyre s'étoit cachée dans les notes. De là, comme à couvert, elle lançoit des traits contre une illustre compagnie que l'abbé du Resnel devoit respecter. L'approbateur essuya de justes reproches; on pardonna cependant cette distraction à sa probité connue : il fut le seul qui ne put jamais l'oublier. »

Un jugement aussi sévère excuse, sans la justifier pleinement, la timidité de l'abbé Du Resnel; il nous montre que, loin d'être mûrs pour la liberté politique, les hommes de lettres de ce temps-là, malgré leurs voyages en Angleterre et leurs ouvrages sur sa constitution, ne comprenaient même pas la liberté en matière de critique littéraire, puisqu'on les voit réclamer, à tout propos, les armes de l'autorité publique contre les adversaires de leurs opinions.

Malgré les distractions que lui procurait la société d'esprits lettrés et de femmes aimables qu'il s'était formée, l'abbé Du Resnel n'échappait pas à l'ennui. Sa santé, qui n'avait jamais été robuste, n'avait fait qu'empirer avec l'âge. Tout d'ailleurs, changeait, vieillissait et s'attristait autour de lui. Déjà, en 1752, il se représentait, dans une lettre à Cideville « comme un pauvre misanthrope que ce fidèle ami et deux ou trois autres empêchaient de mériter ce nom dans toute son

Digitized by Google

étendue. » Ce fut pis lorsque Mme Denis eut définitivement quitté Paris pour s'attacher à son oncle, et qu'il fallut faire son deuil de « ses jolis soupers. » (Lettre du 25 novembre 1754); lorsque le salon de Mme Dupin eut perdu de ses agréments « parce que la maîtresse était devenue plus ménagère, » (Lettre du 8 décembre même année), et que celui de Mme Bignon eut cessé d'être fréquenté (1). Dans une lettre du 27 décembre 1759, Du Resnel se flattait d'avoir réduit tous ses plaisirs à n'avoir point de peine, à jouir de luy-mesme et à se passer des amusements qui dépendent des autres. » Du Resnel se faisait illusion; il s'en fallait de beaucoup qu'il fût aussi philosophe qu'il le disait. Plus que personne, tout au contraire, il avait besoin du secours des autres pour combattre la tristesse qui était un des traits de son caractère. C'est le jugement que porte sur lui Mme de Créqui dans une lettre à Cideville (Paris, 29 octobre 1755) : « Vous avés ce pauvre abbé plus ennuié que jamais, qui ne sait que faire, qui voudroit qu'on l'amu-

(1) Lettre du 8 décembre 1754 : « Pour moi, par l'injustice attachée aux gens de mon caractère, je plais à aussi peu de personnes qu'il y en a qui me plaisent, ce qui fait que je deviens très hibou, et que, par choix, je passe souvent ma soirée tout seul, où plus d'une fois, une heure après minuit m'a surpris sans avoir pensé à me coucher. J'ay vu plus d'une fois Mme Bignon, et je la verrais plus souvent sans la solitude de sa maison. Je la trouve toujours seule. La paresse que j'ay à parler ou plutôt la fatigue que le tête-à-tête cause à ma poitrine ou plutôt à mon estomac, qui va très mal par parenthèse, fait que je la redoute, quoyque je l'aime beaucoup. La vie de Paris m'ennuye, faute d'avoir une société sûre et continue. »

Digitized by Google

sât, sans penser qu'il faut s'amuser sans croire que les autres en prennent la peine. Sa situation fait pitié d'autant plus qu'elle ne changera pas en mieux. »

Il est aussi permis de supposer, pour s'expliquer cet état moral de l'abbé Du Resnel, qu'amené à faire un retour sur les années de sa jeunesse, il n'avait pu s'empêcher de sentir que le genre de vie qu'il avait adopté n'était pas en rapport avec sa première vocation, que le théâtre n'avait qu'imparfaitement remplacé l'église, que le désœuvrement et l'indépendance ne valaient pas l'obéissance à ses premiers supérieurs. Il avait gardé précieusement les lettres que le P. De La Tour, général de l'Oratoire, lui avait adressées comme préparation aux ordinations, une lettre de l'abbé de Ghistelle, pleine de sentiments de religion, où celui-ci expose avec modestie pour quels motifs il avait refusé un évêché (29 janvier 1746); une autre, datée du 16 janvier 1754, où l'évêque de Toulon lui disait : » Vous avés grande raison de dire que nous devons tous demander à Dieu la paix du royaume, et surtout la paix de l'église. Tout ce que nous voyons de la part de ceux qui ne connoissent ni l'église ni leur souverain, est digne de larmes. » Les préoccupations que cette lettre nous révèle contrastent avec celles qui font le sujet des lettres de Du Resnel à Cideville. Sa correspondance avec ce dernier, après s'être ralentie, cessa tout à fait, ce que je suis tenté d'attribuer à un changement d'habitudes, de goûts et même à un retour très prononcé aux pratiques et aux sentiments de la première période de sa vie. Ce fut dans ces sentiments qu'il mourut à Paris, le 25 février 1761, à la

Digitized by Google

suite d'une maladie de langueur. Son cœur, conformément à ses dernières volontés, fut porté en l'église de son abbaye de Septfontaines, où il fut reçu avec honneur et reconnaissance par les religieux de ce monastère, fort attachés, chose assez rare, à leur abbé, bien que ce fût un commendataire (1).

Il laissait pour héritier son frère, connu sous le nom de l'abbé de Saint-Serre (2), qui était entré à l'Oratoire et qui, après en être sorti pour vivre à Rouen près de sa sœur (3), y était rentré vers la fin de l'année 1754, « par le désir d'une plus grande perfection (4). »

Ce fut lui qui recueillit la succession de l'abbé Du

(1) Lettre du prieur à Cideville, 3 mai 1761 : « Autant nous fûmes consternés en apprenant la mort de notre cher et vénérable abbé Duresnel, autant nous sommes pénétrés de reconnaissance pour toutes ses bontez et marques de bienveillance qu'il nous donne même après sa mort, en nous faisant dépositaire de son cœur, que nous avons inhumé au milieu du sanctuaire de notre église, que j'ay dessein de faire couvrir d'un marbre avec inscription convenable, afin que la mémoire d'un si digne abbé ne s'efface jamais de cette abbaye. »

(2) Nom d'une terre. Jean-François avait eu pour sa part de l'héritage de ses parents la terre du Bellay, qu'il dut vendre à M. Vaultier de la Granderie. A la date du 15 août 1749, Du Resnel écrivait à Cideville qu'il cherchait à placer une somme de 10,500 livres restant du prix de la vente, et que l'acquéreur voulait lui rembourser.

(3) Cette sœur mourut en 1759. Elle avait demandé par testament que tout ce qui lui était dû fût distribué aux pauvres.

(4) Lettre de Du Resnel à Cideville. Les deux frères avaient eu ensemble quelques difficultés qui avaient refroidi leur amitié. Au XVIIIe siècle, la famille Du Resnel était représentée à Rouen par Alexandre-Charles Du Resnel, de Bosc-le-Comte, nommé conseiller au Parlement en 1742 ; par Nicolas-François Du Resnel, de Bosc-le-Comte, seigneur de Saint-Pierre du Boscguérard, chanoine de Saint-Malo, nommé conseiller-clerc en la même Cour en 1757.

Digitized by Google

Resnel, qui ne devait pas être opulente, et qu'il n'accepta que sous bénéfice d'inventaire. Elle dut être absorbée, à peu près en son entier, par des legs assez importants, notamment par les aumônes à faire aux pauvres et aux religieux de Septfontaines.

Il est à supposer que Cideville avait assisté aux derniers instants de son ami, d'après ce passage d'une lettre que lui adressa l'abbé de Saint-Serre : « Tous vos amis connoissent la bonté de votre cœur ; mais ce bon cœur ne s'est jamais mieux fait connaître que par votre persévérante amitié pour mon frère. Permettez-moi de vous représenter que tous vos bons offices ne sont pas demeurés sans récompense, puisque dans une de vos lettres vous me dites ces belles paroles, que vous apprenés de luy à mourir chrétiennement, et que vous êtes bien aise de devoir cette leçon à votre ami. »

Comme témoignage de la reconnaissance qui lui était due pour la peine qu'il avait prise de régler les affaires de l'abbé Du Resnel, Cideville eut une partie des papiers qu'il laissait; c'est ainsi que plusieurs des lettres que nous avons fait connaître, réunies aux papiers de Cideville, ont été conservées dans les archives de l'Académie de Rouen. Il eut aussi deux tableaux : « l'un du père de Du Resnel, l'autre de son grand oncle qui avait bâti le Bellay, et que Mme Alléon (1) appelait un prêtre de l'Oratoire (2). Ce château, d'un assez beau

(1) Mme Alléon-Dupré de Saint-Maur, liée avec les Du Resnel.

(2) Lettre de l'abbé de Saint-Serre à Cideville. — Il rappelle une parole de cette dame, qui se trompait évidemment à cause du costume

Digitized by Google

style, ne subsiste plus qu'en partie, et il est à croire que bientôt il n'en restera plus que le souvenir (1).

du personnage, que je suppose avoir été celui d'un membre de la Chambre des Comptes.

(1) M. de la Serre, secrétaire de l'Académie de Rouen, en a fait un dessin pour la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ILLUSTRATION PHOTOGRAPHIQUE

Par Jules ADELINE

Quand on a le bonheur — il paraît que c'en est un, mais qui jamais ne semble avoir été goûté aussi vivement que de nos jours, bien que le fait ne soit pourtant pas nouveau — quand on a le bonheur d'être contemporain d'une « fin de siècle » il faut noter soigneusement pour l'avenir tout ce qui peut être utile.

Or le XIXe siècle — qui va expirer dans quelques années — a vu naître un nouveau procédé d'illustration, procédé qui est aujourd'hui arrivé à un degré de perfection suffisant pour être étudié dans ses grandes lignes.

*
* *

Les historiens de l'art de la gravure — en tant qu'estampe imprimée bien entendu — discutent encore s'il faut en faire remonter les commencements au-delà du XVe siècle. On a trouvé des *bois* datés de 1418 et même de 1406, mais la célèbre paix de Maso Finiguerra (1462) reste toujours la première manifestation tout à fait significative de la gravure, car l'épreuve de cette *taille*

Digitized by Google

douce est une véritable œuvre d'art vraiment digne de ce nom.

Mais ce que ni le XVe, ni le XVIe ni le XVIIe et le XVIIIe siècles et même la première partie du XIXe siècle ne pouvaient supposer, c'est qu'il viendrait un moment où la gravure — soit la *gravure sur métal* qui consiste à dessiner *en creux* sur une plaque de métal, soit la *gravure sur bois* qui exige un travail diamétralement opposé, car tout ce qui est destiné à apparaître à l'épreuve doit être ménagé sur le bois, l'*échoppe* ou le canif étant tenus d'enlever toutes les parties que le rouleau de l'imprimeur ne saurait atteindre — ce que les âges précédents ne pouvaient soupçonner, c'est qu'il viendrait un moment où *la gravure* serait faite chimiquement, presque sans le secours de la main de l'homme, — tout au moins dans le sens artistique du mot, — et que *de plus, le dessin* lui-même serait obtenu à l'aide d'une chambre noire, d'une lentille et de produits impressionables : c'est-à-dire devenant blancs ou noirs, suivant l'intensité de la lumière.

*
* *

L'*Illustration photographique* est aujourd'hui un fait accompli. Qu'on le veuille ou non, c'est un nouveau procédé avec lequel il faudra compter désormais. Maintenant est-ce à dire que tout soit résolu au point de vue purement artistique, c'est ce que nous allons étudier rapidement en retraçant à grands traits les phases principales des nouveaux procédés.

Disons-le de suite cependant, nous laisserons de côté

Digitized by Google

les *applications* de la photographie à l'illustration. Nous laisserons de côté les *reproductions* réduites ou non de dessins ou de vieilles gravures, les reproductions de tableaux qui sont exécutées et gravées d'après des épreuves photographiques. La photographie n'intervient là que comme procédé accessoire, on l'utilise comme moyen de réduction, souvent même comme moyen de vulgarisation, et à ce titre elle rend de grands services et permet de livrer à très bas prix des reproductions plus ou moins bonnes il est vrai, mais toujours utiles cependant, sinon au point de vue de la pureté du goût, au moins au point de vue de la vulgarisation des choses d'art.

De même aussi nous ne nous occuperons pas des planches destinées à l'illustration des ouvrages scientifiques, là la photographie rend de sérieux services au point de vue de l'exactitude, cela est indiscutable ; mais nous ne voulons traiter ici que de l'illustration photographique spécialement au point de vue de l'art, nous dirions presque, pour nous faire mieux comprendre, que nous ne voulons parler que de la *vignette photographique*, si ce mot de « vignette » n'était pas un peu trop restreint ce nous semble, dans sa signification habituelle.

*
* *

Depuis le moment où la photographie a donné des épreuves sur papier, depuis même que le Daguerréotype a fourni des épreuves sur plaque, il était tout naturel

Digitized by Google

pour les arts du dessin d'utiliser les renseignements ainsi obtenus.

Pendant longtemps les artistes travaillant auparavant exclusivement d'après nature ou composant d'imagination, dessinèrent quelquefois alors d'après des photographies, et pour nombre de publications ce furent des épreuves photographiques redessinées sur bois, puis gravées par d'autres artistes qui devinrent les premiers documents d'illustration d'une certaine exactitude. Nous dirions même d'une exactitude relative, car il faut réagir contre cette tendance d'exactitude absolue que l'on croit l'apanage exclusif de l'art photographique. Il serait facile de faire le procès des millions de portraits photographiques qui ont défiguré le modèle —avec et sans retouche,—il serait facile de démontrer que nombre de vues et de paysages d'après nature ne donnent en aucune façon l'aspect exact du site et surtout la note juste des colorations rendues trop monotones, et il serait plus facile encore de démontrer que la perspective donnée par l'objectif n'est pas toujours la perspective réelle, et que sous prétexte d'« orthométrie » ou autre nom baroque, on allonge ou on déforme souvent tout à plaisir. Mais en regard de ces défauts, il faut apprécier dans certains cas la précision des détails, dont le rendu méticuleux est parfois de la plus grande utilité au point de vue documentaire.

Ces premières photographies mises sur bois par des artistes qui les redessinaient suivant leur tempérament, ce n'étaient quelquefois que des variations agréables sur un thème donné; certains détails seuls qui sédui-

Digitized by Google

saient l'artiste étaient utilisés, les autres étaient noyés dans la pénombre au profit de l'effet.

Peu à peu ces photographies redessinées ne parurent pas suffisantes, et on résolut d'éliminer le dessinateur. Au lieu de tirer une épreuve sur papier, on tira une épreuve sur bois, puis le graveur, son outil à la main, se mit à enlever tous les blancs purs et à interpréter par des tailles plus ou moins espacées, les teintes donnant le modelé, appliquant dans ce dernier cas le procédé d'interprétation que lui avaient imposé les dessins originaux exécutés au lavis, qu'il avait gravés précédemment et que les grandes compositions de Gustave Doré avaient exigé pour la première fois.

Dans bien des cas le résultat, il faut en convenir, fut excellent ; dans certains autres, il est vrai, l'outil ne pouvant rendre les très petites choses au-dessous de la portée de l'œil, — même en se servant de la loupe — traduisit avec trop de simplification des parties dont les multiples détails étaient le seul côté intéressant.

Mais on pourrait dire aussi en passant que lorsqu'il s'est agi de donner la reproduction d'une œuvre d'art déjà existante, cette suppression du dessinateur a permis d'exécuter des œuvres d'une très remarquable précision de rendu et d'une très artistique interprétation.

Dans le *Monde illustré*, dans l'*Illustration*, dans les grandes revues allemandes et anglaises, aux Salons, on voit souvent publier ou exposer de superbes épreuves de grands bois qui sont gravés directement d'après des épreuves photographiques reproduisant les chefs-d'œuvre des Musées européens. Dans un certain nombre de

Digitized by Google

publications illustrées on trouve maintenant, très familièrement mélangés, des bois dessinés et gravés et des photographies transportées sur zinc et transformées en *simili gravure*, et aussi des photographies copiées presque avec servilité et reproduites avec une *exactitude de ton* surprenante, grâce aux habiles grattages du *papier système*. De même qu'à l'étranger — en Amérique et principalement à Cleveland — M. W. Morgan, un lithographe de premier ordre, se sert le plus souvent, pour ses affiches illustrées colossales, de photographies grandies — *parfois plus que nature* — puis redessinées sur pierre et coloriées de tons légers rappelant les teintes d'aquarelle. Mais ce ne sont là que des *utilisations* de documents photographiques, et non de véritables illustrations photographiques dans le sens absolu.

*
* *

La photographie transportée chimiquement sur zinc fournit des épreuves en *simili gravure* toujours couvertes d'un réseau blanc très serré qui aide à donner les demi-teintes ; ou semées d'un grain très fin dans le genre de l'aqua-teinte qui arrive au même résultat.

L'épreuve photographique sur papier *système* copiée par un artiste qui en décalque les contours et en interprète les valeurs, soit à l'aide de la plume ou du crayon, soit à l'aide du grattoir, pour obtenir les blancs et les gris, donne après les opérations de la réduction à un format donné par *gillotage*, des vignettes qui sont imprimées aussi typographiquement, et dans lesquelles

Digitized by Google

la part de l'artiste est plus considérable encore qu'on ne le croit.

Si on feuilletait rapidement la première année du *Tour du Monde* (1860), en la comparant avec les volumes publiés récemment, on serait frappé de la diversité d'aspect des vignettes illustrant ce recueil.

En 1860, pour un voyage à Jérusalem, on trouve des vignettes de Thérond entr'autres — un dessinateur, il est vrai, d'une excessive habileté de crayon — qui, exécutées d'après des photographies, sont d'une précision de rendu extraordinaires. Tous les multiples détails d'ornementation, toutes les petites coupoles aux pierres de couleur alternées ont été soigneusement rendues par des graveurs tels que Maurand et Huyot ; c'est très bien, il faut le reconnaître, très précis, et le dessinateur a dû passer un temps considérable à ces planches assez grandes, qui donnent la sensation d'une chose vue d'après nature, mais ne donnent pas à l'œil la sensation d'une photographie.

Plus de trente ans après, les autres volumes de cette publication sont illustrés de gravures qui donnent au contraire la sensation d'une épreuve photographique.

Tantôt la photographie est gravée sur bois, directement, sans l'intermédiaire du dessinateur ; tantôt la photographie est reproduite sur papier système, c'est-à-dire que le dessinateur a seul opéré et que le graveur a été éliminé.

De nos jours tout le monde semble lutter d'habileté vis-à-vis les uns des autres. Les gravures de Thiriate, de Bocher et les dessins sur papier système de Boudier

Digitized by Google

— en première ligne et de beaucoup — de Dosso, de Gotorbe, de Berteault et de plusieurs autres qui se sont fait une réputation bien méritée dans ce genre de dessin presque inventé par Adrien Marie, donnent à l'œil la sensation photographique, et quand au milieu de ces nouvelles vignettes on trouve aujourd'hui des bois comme des vues de Florence et de Sienne redessinées sur bois — par Taylor — d'après des photographies, on a la sensation d'une vignette de Thérond d'il y a trente ans; le nouveau dessinateur, quelque habile qu'il soit, n'a rien ajouté à l'interprétation du document telle qu'elle avait été comprise autrefois.

Au milieu de ces photographies déjà interprétées, quelques photographies directement transportées sur zinc se distinguent tout de suite par leur aspect voilé, les blancs sont toujours gris et les noirs manquent toujours de profondeur. En général les épreuves photographiques transformées en clichés deviennent confuses à cause de la réduction, et du réseau ou des grains qui annihilent les détails, à cause des noirs qui manquent de pureté et de netteté dans les contours.

Il n'y a pas cependant de règles sans exception, et le 31 mai 1885 — il y a longtemps déjà on le voit — le *Monde Illustré* publiait une vue de l'Arc de Triomphe au moment des funérailles de Victor Hugo, photographiée et transformée en cliché sur zinc (photo-Sgapp), qui était d'une netteté remarquable et fournissait ainsi un document illustré d'une exactitude indiscutable.

La gravure chimique exige encore de nos jours de

Digitized by Google

très habiles tours de main et parfois de non moins habiles retouches, mais cela n'est possible, on le comprend, que dans les clichés de grandes dimensions, car il est de la plus haute difficulté de promener un outil au milieu de taches colorées, et la moindre retouche maladroite rend le cliché cent fois plus horrible qu'auparavant.

Malgré cela, la photographie transportée directement sur le zinc a donné déjà des documents très intéressants pour l'histoire de l'art, et en donnera bien plus encore dans l'avenir.

Dans certains journaux illustrés, dans certaines revues : la *Revue Illustrée*, par exemple, on emploie des vignettes ainsi obtenues concurremment avec des bois, et grâce à des encrages de ton différent on évite la monotonie, et dans une autre publication bi-mensuelle, la *Revue Encyclopédique*, on ne se sert presque, à l'exclusion de tout autre système d'illustration, que de photographies transportées sur zinc et mises en relief par des procédés de simili gravure. Seulement, il faut en convenir, si dans bien des cas des documents de cette nature sont d'une exactitude absolue, souvent, même à la loupe, les détails sont absolument perdus.

Pour avoir une idée bien exacte de ce qu'a pu donner à la fin du XIXe siècle l'illustration obtenue à l'aide de photographies, on consultera toujours avec curiosité le numéro du *Figaro-Photographe* de 1892, dont toutes les pages renferment des vignettes photographiques en tout genre, transportées sur zinc et imprimées à l'encre grasse en même temps que le texte.

Digitized by Google

L'épreuve photographique peut donner aussi des planches hors texte, c'est-à-dire en *taille douce* ou même des planches dont le tirage particulier sur gélatine prend le nom de *phototypie*. Dans le dernier cas, les épreuves ainsi obtenues sont tirées toujours à l'encre grasse, mais à part du texte, souvent sur papiers spéciaux et malgré leur inégalité, elles donnent la sensation d'épreuves photographiques ordinaires, sauf les colorations que l'on peut varier — bleu sombre, sanguine, bistre — mais en teintes monochromes bien entendu, et sans les belles profondeurs des épreuves sur papier albuminé. Seulement les épreuves phototypiques sont inaltérables, quand les épreuves sur papier albuminé sont fugaces, et c'est là un avantage indiscutable. La phototypie se prête bien à des publications *genre album*, et dans cet ordre d'idées il faut mentionner avec éloges l'essai tenté par le Photo-Club rouennais qui, sous le titre de *Northmannia*, a préparé en 1894 un premier recueil de vues pittoresques ou de coins inédits du vieux Rouen et de la vieille Normandie.

Quant aux héliogravures en taille-douce, elles peuvent donner de très excellents résultats. Relativement, les retouches sont plus faciles sur le cuivre et grâce au concours que veulent bien leur prêter de très habiles graveurs, dont quelques-uns sont des maîtres, les photographies transportées sur des planches de cuivre, retouchées habilement, puis aciérées, peuvent donner de superbes épreuves. On connaît les très belles planches hors texte de certains volumes d'art de l'ancienne maison Quantin, les admirables édifices de l'*Art gothique*,

Digitized by Google

de Louis Gonse, et les documents si précieux de la *Normandie Monumentale*, de G. Lemâle, dont plusieurs planches sont de tout point admirables.

Au point de vue spécial de l'exactitude avant tout, ces grandes planches constitueront dans l'avenir des documents indiscutables.

*
* *

L'illustration photographique, en tant que vue de monuments, est donc plus que très utile, elle est indispensable.

Pour le paysage, la photographie peut donner aussi des renseignements bien précieux, mais pour les personnages et les scènes de genre c'est une autre question.

On sait que depuis longtemps certains peintres aimant à tourner les difficultés font poser des modèles bien costumés dont ils se contentent de grandir les images photographiques. Telles les fameuses photographies d'après nature du docteur Charcot, qui ont servi au peintre Brouillet, et que la *Revue encyclopédique* révéla un jour trop naïvement. Telles aussi — pour ne parler que de quelques autres exemples au hasard — les photographies du président Carnot et des personnages officiels, prises par le peintre Poilpot, pour l'aider à la préparation d'un panorama des fêtes de Toulon. Et on pourrait allonger indéfiniment cette liste de photographies trop bien copiées et simplifiant vraiment trop le travail de l'artiste. On a vu aussi des paysagistes aux abois se procurer, chez des spécialistes, des animaux

Digitized by Google

de bonne volonté destinés à donner de l'intérêt à des premiers plans par trop vides. Certains artistes ne se sont pas fait faute d'user de ces subterfuges et quelques toiles célèbres même ont dû se solder chez le photographe par une formidable facture.

Or les photographes — professionnels ou amateurs, se sont dit un jour — et tout particulièrement cette année même — puisque les peintres ne font souvent que copier nos épreuves, et l'on sait que si tout traducteur est un traître, un simple copiste est toujours tout au moins un coupable — si nos personnages photographiés étaient transportés directement sur bois, sur zinc ou sur cuivre, on obtiendrait du premier coup et sans intermédiaire aucun le triomphe de l'art photographique.

*
* *

L'art photographique le mot paraîtra bien gros.

D'abord l'art photographique est-il un art? Au moment où nous allons parler des illustrations photographiques *avec personnages*, il n'est peut-être pas inutile de tenter d'éclaircir cette question.

La jurisprudence admet depuis longtemps — et cela est juste — que le « dessin photographique, bien qu'obtenu *par des procédés matériels et physiques*, constitue une véritable œuvre d'art, et que le reproduire sans autorisation des photographes c'est le contrefaire. » Au point de vue de la protection de l'œuvre c'est parfait, mais est-ce bien là une œuvre *d'art* dans l'acception du mot.

M. Martin-Laya prétend que si les peintres nient

Digitized by Google

l'art photographique, les photographes l'affirment. Et pourquoi ces derniers n'auraient-ils pas raison, dit-il, et voici le singulier argument qu'il développe :

« De quoi en somme est constituée la fabrication du tableau d'un peintre : De deux opérations : l'une, la composition, l'autre l'exécution. Or la composition (choix du sujet, du milieu, de l'éclairage), n'exige-t-elle pas le même effort d'un peintre ou d'un photographe ; la recherche du sujet à reproduire, de l'angle de lumière sous lequel il sera le mieux éclairé, n'est-elle pas la même, qu'il s'agisse ensuite de le peindre ou de le photographier ? l'exécution n'exige-t-elle pas un *métier* identique provenant d'une initiation identique et le *talent n'est-il pas le même, qu'il s'agisse d'étendre de l'huile colorée sur la toile* (!) *ou de l'acide teint sur du verre,* de manier le pinceau ou le grattoir. La composition dans les deux cas est un art intrinsèquement identique. L'exécution dans les deux cas est identiquement mécanique, le coup de pinceau a ses lois, ses règles *qu'il suffit* (!) de connaître, comme il suffit de connaître les lois photographiques. »

Cependant l'auteur de cette étonnante théorie ajoute que certes « Michel-Ange avait quelque peu plus d'initiative cérébrale aux lois esthétiques de la nature que tel photographe. »

En vérité cet aveu soulage un peu.

Mais cette définition de l'art de la peinture fait rêver. Peindre c'est étendre de l'huile colorée sur de la toile. Cela ne rappelle-t-il pas la naïve description de la fonte des canons faite aux recrues par un vieux sergent :

Digitized by Google

Pour faire un canon on prend un trou et on met du bronze autour. Mais on peut, en effet, en réfléchissant un peu, décrire tous les arts ainsi : la sculpture : c'est l'art de retirer d'un tas de terre molle tout ce qu'il y a de trop pour que cela ressemble à une figure ; la gravure à l'eau-forte : c'est l'art de mettre du vernis sur un cuivre à l'aide d'un tampon et d'enlever ce vernis à l'aide d'une aiguille... tout simplement.

Et on irait loin sur cette pente.

Sans doute il y a dans l'art une question de *métier*.

Ingres disait à ses élèves : « Quand bien même vous posséderiez pour cent mille francs de métier, si vous trouvez l'occasion d'en acheter encore pour un sou, ne la laissez pas échapper. »

Et Bracquemond a ajouté : Les plus grands maîtres ont été les plus habiles ouvriers. Les arts sont à la fois science et métier, parce qu'ils ont des principes, des conventions, des formules, des recettes et aussi des outils.

Mais de plus — et c'est là ce que le défenseur de l'art photographique a perdu de vue — si l'art exige des tours de main, il exige aussi une allure intellectuelle, et enfin, *une œuvre d'art ne se dicte pas*.

Supposez un habile photographe perclus ou manchot dirigeant les opérations de choix du sujet, de pose et d'éclairage, donnant ses indications de vive voix à quelque collaborateur intelligent qui devine même ses plus secrètes pensées, il pourra très bien résulter de ces ordres judicieusement donnés, une œuvre fort digne

Digitized by Google

d'intérêt... et même non dépourvue d'un certain sentiment.

Mais supposez le même infirme, — car heureusement le trop célèbre Ducornet, né sans bras, est une triste mais rare exception dans l'art de la peinture,— supposez donc un infirme devant une toile blanche et essayant de faire esquisser une composition, quand bien même il arriverait à faire donner aux figures rêvées par lui l'attitude et le mouvement voulu, jamais il ne pourrait obtenir par des intermédiaires l'harmonie et l'élégance de ligne, qu'il sent, mais ne peut exprimer, jamais il ne pourrait donner aux figures les colorations rêvées et les touches qui donnent l'accent personnel.

Une œuvre d'art, répétons-le, ne se dicte pas.

*
* *

Prenons donc les œuvres photographiques pour ce qu'elles sont, pour des œuvres intermédiaires, en laissant aux siècles à venir le soin de les classer à leur rang précis, et occupons-nous de ces scènes de genre, voire même de ces *illustrations à personnages* dont le photographe seul est l'auteur.

Ne parlons pas du portrait — un des plus beaux fleurons — malgré bien des imperfections — du diadème photographique, et dont le plus ou moins de ressemblance n'est, M. Laya l'affirme, que la résultante rigoureuse d'un éclairage et d'une pose perspicacement adaptés à la nature physique du modèle et à son caractère moral.

L'habileté d'un opérateur pouvant être réduite en

Digitized by Google

quelques formules médico-psychologiques correspondantes à des degrés de coloration de chair, de proportions de taille d'un modèle et à ceux de son charme, de son énergie, de sa gaieté ou de sa tristesse, le choix de la pose pour les attitudes picturales ou sculpturales étant heureux, le choix des accessoires ou des motifs d'entourage étant judicieux, l'œuvre ainsi obtenue peut être souvent un document intéressant, parfois une œuvre d'un certain sentiment.

A côté de la définition du portrait photographique par M. Laya, plaçons la définition du portrait donnée par P.-J. Proudhon dans le *Principe de l'art :* on appréciera de suite la différence. Un portrait peint, a dit Proudhon, doit avoir, *s'il est possible*, l'exactitude d'une photographie ; il doit, *de plus* que la photographie, exprimer la vie, la pensée intime, habituelle du sujet. Tandis que *la lumière non pensante*, instantanée dans son action, ne peut donner qu'une image brusque et arrêtée du modèle ; *l'artiste*, *plus habile* que la lumière parce qu'il réfléchit et qu'il sent, fera passer dans sa figure un sentiment prolongé, il en exprimera l'habitude et la vie. L'image photographique est une cristallisation faite entre deux battements de pouls, le portrait fait par l'artiste en une suite de séances et sur une longue observation, vous livre des semaines, des mois, des années d'une même existence. Aussi l'homme, concluait Proudhon, est-il beaucoup mieux connu par la peinture que par la photographie.

Digitized by Google

*
* *

La scène de genre peut être soit instantanée, soit posée, et là le goût de l'opérateur peut se donner libre carrière : on peut gâter à plaisir un coin charmant en y introduisant maladroitement de gauches figurines, on peut au contraire rendre un motif des plus intéressants en y plaçant des personnages aux silhouettes heureuses et dont l'aspect augmente encore l'intensité de la couleur locale.

Les scènes de genre saisies sur le vif — les instantanés, — nécessitent une certaine dose d'habileté, surtout une rapidité de coup d'œil et d'opération particulière, et peuvent fournir pour l'illustration des vignettes précieuses. Et on peut citer déjà comme des modèles du genre les volumes d'Alger à Constantinople illustrés de photographies de Courtellemont, imprimées par les procédés phototypiques et d'un aspect très séduisant.

Aussi depuis quelque temps les journaux illustrés utilisent-ils fréquemment les photographies instantanées comme reproduction de fêtes ou d'inaugurations, et des revues, comme le *Bambou*, par exemple, sont parfois illustrées entièrement de petites vignettes photographiques, reportées sur bois et gravées sans le concours des dessinateurs, et souvent d'une finesse extrême dans le rendu des détails.

C'est bien là la *vignette photographique* avec tout son charme de précision et de fini, quand le graveur est habile. A côté de cette vignette *artistique*, il faut placer quelques numéros de journaux comme ceux du

Digitized by Google

Monde Illustré (août 1894), reproduisant en clichés directs des scènes instantanées prises à Rome et du *Figaro Illustré* de la même époque reproduisant des scènes de chasse ou de canotage bien curieuses, mais coloriées trop lourdement et rappelant de trop près les photo-peintures à bon marché destinées aux touristes. Enfin, à côté de ces vignettes travaillées à loisir, il faut encore, pour bien faire comprendre toutes les ressources de l'illustration photographique, citer un cliché reproduisant les funérailles du Président Carnot, publié par un journal photographique onze heures seulement après la prise de l'épreuve, ce qui indique quelles pourraient être les facilités et la rapidité d'exécution de vignettes de ce genre pour un journal à créer : l'*Instantané*, qui serait illustré au jour le jour, ce que vient de tenter avec audace un journal quotidien : le *Quotidien Illustré* (décembre 1894), dont les quatre pages sont remplies de photographies prises au jour le jour.

*
* *

Mais les scènes *composées* sont plus difficiles et pourtant si l'exposition du Photo-Club de Paris de 1894 les a consacrées, leur origine remonte presque à la première moitié de ce siècle.

Lorsque vers 1850 la mode était au stéréoscope, les vues de villes et les paysages parurent monotones aux amateurs de ce genre de distraction. De nos jours on ne regarde même plus les épreuves stéréoscopiques sur papier; seules les épreuves sur verre, disposées dans de petits meubles en forme de pilastres carrés sont encore

Digitized by Google

regardées de temps à autre, et il faut avouer que certains opérateurs ont obtenu « sur albumine » des paysages d'une exquise tonalité, et qui, vus par transparence, sont un véritable régal pour le regard. Ces dernières épreuves seules sont restées dignes d'intérêt, et c'est justice, et les épreuves sur papier sont presque absolument délaissées.

Or les paysages et les vues ne suffisant plus, il y a une cinquantaine d'années, certains opérateurs eurent l'idée de composer des scènes avec des personnages diversement costumés, placés en avant de fonds réels ou de décors peints, et comme à cette époque lointaine la rapidité de pose n'était pas connue, ils imposèrent à leurs modèles des attitudes mouvementées quand le sujet l'exigeait, mais toujours modérément, de façon à pouvoir être tenues quelques minutes au moins sans bouger.

Dans cet ordre d'idées, certaines vues stéréoscopiques de ce genre sont aujourd'hui bien amusantes à regarder.

Ainsi, chez un photographe qui ne signait pas ses épreuves, on fit une douzaine — car très souvent ces sujets se vendaient par douzaine — de scènes de bal. Chaque scène ne comportait pas moins de quinze personnages, et on les retrouvait tous dans chaque sujet avec de très légers changements de costume — pour ne pas augmenter les frais indéfiniment — et de plus pour pouvoir dans une même journée « enlever » tout au moins sa demi-douzaine de clichés. On retrouve donc partout la jolie danseuse avec ou sans fleurs dans les cheveux; le pierrot toujours identique, la vivandière

Digitized by Google

tantôt en chapeau, tantôt en bonnet de police, l'inévitable mousquetaire et le débardeur obligé, sans oublier le postillon qui a posé avec ou sans chapeau à rubans, suivant les scènes. Quant au fond sur lequel se découpent ces figures, aux jambes et aux bras à peine levés, et qui paraissent figés par la longueur de la pose que l'on devine à leur attitude, c'est un décor très soigneusement combiné, avec portique et colonnes en enfilade, et dans le lointain, porte avec fronton ; le tout peint et divisé en deux plans superposés est orné de lanternes de papier à glands multicolores et de verres de couleur.

Mais pour rendre l'effet de lumière, les auteurs de ces scènes composées eurent alors une idée qu'ils crurent géniale. A cette époque on ne photographiait pas encore au magnesium et à l'életricité, on opérait tout simplement dans un atelier éclairé par le soleil, et des lampions et des verres de couleur non allumés, ne paraissant pas suffisants pour une illusion complète, les photographes eurent alors l'idée de disposer au sommet de chaque verre de couleur une petite houpette de coton blanc modelée en cône et simulant la flamme. Dès lors sur l'épreuve photographique tous les points lumineux se traduisaient par de petites taches blanches, et quand on n'était pas trop difficile — on ne l'était pas en ce temps-là — l'illusion était suffisante.

D'autres photographes voulant faire mieux, composaient des scènes de bal à la « cour d'Angleterre » — toujours avec une douzaine de figurants — ils mélangeaient les habits noirs et les uniformes des gardiens de la tour de Londres et encadraient le tout — dans un fond de

Digitized by Google

serre encombré de palmiers peints — de draperies rouges en forme de manteau d'arlequin,... sans oublier, bien entendu, les petites flammes de coton aux bougies du lustre de cristal

D'autres enfin combinaient des scènes de famille. Dans un salon on jouait au « pigeon vole », la famille était groupée d'une façon toute patriarcale autour des vieux parents, une servante coquette apportait sur un plateau le thé et les brioches, mais, hélas, dans sa hâte de faire poser, l'artiste avait oublié de tendre la toile de fond sur laquelle était peinte une porte à deux vantaux, un panneau de papier à ramages avec un superbe paysage encadré en ovale et une fenêtre ouverte laissant deviner les arbres d'un grand parc... et tout cela plissait à souhait, la porte gondolait au-delà des limites permises et le lointain entrevu par la fenêtre partageait généreusement ses plis avec le ciel et le lambris.

Des scènes assez légères — comme sujet — furent souvent traitées ainsi à cette époque, à l'usage des amateurs de stéréoscopes, et d'autres scènes d'assez mauvais goût, dans le genre de certaines planches bien connues de Debucourt, furent combinées avec des refends séparant en deux appartements, comme au théâtre, la scène représentée, et permettant de voir sinon des personnages, au moins des accessoires trop bien choisis.

La vogue de ces scènes composées dut être considérable, car chaque jour on en augmentait les séries.

Cependant quand on eut épuisé tous les intérieurs, quand on eut fait défiler devant le même fond de salon et *la lecture de la tragédie* qui endort tout le monde, et

Digitized by Google

la *fête de la grand'mère* malade et couchée, et à laquelle on récite un compliment, et le dentiste — scène à deux compartiments, où d'un côté l'on opère, où de l'autre — toujours à la lueur des flammes de coton du lustre de l'antichambre, les malades atteints de fluxion se roulent sur des fauteuils avec des grimaces épouvantables ; quand on eut épuisé ces fonds d'atelier, des photographes plus audacieux osèrent emmener leurs modèles en plein air.

Ils entraînèrent d'abord dans la campagne leur douzaine de figurants ; là, sans quitter leurs chaussures habituelles, on les revêtit de quelques vagues défroques de paysans d'opéra-comique démodés, ou jucha sur deux tonneaux quelques ménétriers à feutre mou transformés pour la circonstance à l'aide de houppelandes et de gilets à ramages, et le tout fut photographié bras et jambes en l'air, sur un fond de verdure véritable — mais trop *flou* — car à cette époque on ne connaissait pas les objectifs rapides, donnant une image nette de plans inégalement distants de l'appareil.

Bientôt on essaya de faire mieux, et dans une série intitulée : *Sujets Pompadours*, on évita l'écueil des lointains en se bornant à des scènes de premier plan. Pour un de ses sujets, *les adieux*, le photographe n'avait pris que quatre personnages, deux jolies soubrettes et deux garde-françaises.

Cette fois les costumes étaient irréprochables et les modèles fort bien choisis, seulement on eut l'idée bizarre de placer ce double groupe éploré en avant de ces petites maisonnettes des environs de Paris, aux toitures en

Digitized by Google

appentis et aux barrières de lattes peintes en vert, d'une époque beaucoup trop moderne. Mais il n'importe, tout était réel, très posé, par suite un peu figé d'aspect, mais le sujet composé était dès lors réellement trouvé.

Alors on renonça aux costumes historiques, on photographia des groupes d'enfants et des ouvriers pittoresquement groupés auprès d'un vanier, on photographia des joueurs de tonneau ou des joueurs de quilles. La manière de composer un sujet n'a pas varié, et les exposants du Photo-Club de 1894 n'ont donc fait, dans une certaine mesure, que suivre la trace des photographes d'il y a trente ou quarante ans, de même que le *Figaro*, en publiant ces suppléments illustrés si recherchés avec photographies du général Boulanger dans son cabinet de travail ou du mime Martinetti dans ses drames, bien que dans ces derniers cas les scènes aient été supérieurement agencées dans des décors soigneusement choisis.

*
* *

Seulement il faut reconnaître que quelques-uns des exposants de 1894 ont fait preuve d'un sens artistique encore plus délicat.

Les uns ont traité de petites scènes composées avec une habileté suprême, les autres ont placé leurs modèles au milieu d'accessoires très recherchés et éclairés d'une façon supérieure et ont obtenu ainsi des épreuves véritablement superbes et qui, transformées en héliogravure, se sont traduites par de très belles planches.

Mais là encore les uns et les autres ne faisaient que

Digitized by Google

traiter un seul sujet avec lequel ils étaient plus ou moins familiarisés.

Certains opérateurs, sous le titre *la Tapisserie*, par exemple, faisaient poser en avant d'une draperie quelque charmant modèle dont la chevelure, soigneusement entremêlée de bandelettes, dont les jolis bras se détachaient sur une blanche tunique, et l'ensemble de l'épreuve rappelait à s'y méprendre les toiles de certains peintres gracieux du genre néo-grec.

D'autres se contentaient de types caractérisés, de têtes de paysans aux ossatures bien apparentes, aux rides multiples, et en accentuaient les reliefs par une savante distribution de lumière.

C'était bien là la véritable vignette photographique, et sans parler de ces autres enfantillages de photographies de grosses têtes servies dans un plat — et sur fond noir — du modèle qui recule effaré devant sa propre effigie, et de cent autres fantaisies du même genre, il faut citer encore les menus photographiques, quoique plus anciens déjà que les compositions du Photo-Club.

Quelques photographes utilisaient depuis longtemps des vues ou des paysages, en réservant un emplacement blanc pour le libellé des menus, mais c'était là l'enfance de l'art, aussi faut-il citer tout particulièrement le menu photographique du banquet des Pompiers de Bourg-Argental, exécuté par le Dr Nasser et reproduit dans la *Nature* de 1892. Le Docteur avait eu l'idée de faire faire d'abord un grand panneau en toile goudronnée de 1 mètre 20 de large sur 2 mètres de haut. Sur ce fond noir on écrivit le menu, puis de chaque côté du

Digitized by Google

panneau on fit poser deux pompiers, un clairon et un sapeur tenant la lance, on leur donna une attitude martiale, on chercha même à se rapprocher comme éclairage et comme lignes des petites figurines si précieusement dessinées par Detaille, et on photographia le tout, ce qui constitue une véritable petite vignette photographique d'un très ingénieux agencement.

*
* *

Mais il était réservé à une Société Normande, la Société des Beaux-Arts de Caen de faire faire encore un nouveau pas à l'illustration photographique, en proposant en 1891, comme sujet de concours, l'illustration par la photographie de scènes choisies dans l'*Ensorcelée* de Barbey d'Aurevilly, et en demandant non pas la reproduction photographique d'une illustration antérieure, mais une composition originale directement rendue d'après nature.

A vrai dire le sujet proposé était aussi difficile que possible à traiter. On sait que ce roman déjà illustré à l'eau-forte par l'ami Félix Buhot comporte des scènes d'un fantastique et même d'un effrayant à donner des cauchemars.

Il y a surtout dans le roman une scène d'horreur où des *Bleus* martyrisent un Chouan blessé en lui arrachant les ligatures qui maintenaient ses chairs pendantes et saupoudrent de braise rouge ce visage sanglant. Le feu s'éteignit dans le sang dit Barbey d'Aurevilly, la braise rouge disparut dans ses plaies comme si on l'eût jetée dans un crible, l'homme ne mourut

Digitized by Google

pas, mais un jour, aux vêpres de Blanchelande, on vit un spectre enveloppé d'un capuchon noir se dresser dans sa stalle ; ce spectre, c'était l'ancien moine de l'abbaye dévastée, c'était le fameux abbé de la Croix Jugan.

Cet épisode terrible, on en conviendra, n'est pas cité ici par amour de l'horrible, mais bien parce qu'il est une preuve de la supériorité de l'art et de l'imagination au point de vue de l'illustration.

C'est bien là la *scène à faire*, quelle qu'effrayante qu'elle soit, et de nombreux artistes d'imagination sauraient en tirer de superbes tableaux. Mais que veut-on qu'un photographe qui a besoin de modèles puisse en tirer.

Aussi l'amateur de grand talent pourtant qui a été le lauréat du concours — M. Magron, qui est aussi l'auteur de superbes vues de monuments publiées dans la *Normandie Monumentale*, cette colossale publication de Guislain Lemâle, véritable édifice à la gloire de notre province, dont certaines héliogravures sont des œuvres d'art d'une couleur superbe, on ne saurait trop le répéter, — M. Magron s'est-il contenté de tenter la dernière scène : l'apparition du moine dans sa stalle.

Il s'est donc inquiété d'abord de trouver un fond d'église avec quelques moulures et quelque dais ou culs de lampe et, à Caen, car l'opérateur est de ce pays, ce n'était pas difficile. Puis, en avant de ce fond de pierres frustes il a placé quelque stalle de vieux bois, et dans la stalle il a fait poser un personnage dont on devine le surplis par l'entrebaillement d'un manteau noir, et dont

Digitized by Google

les yeux seuls et le front apparaissent entre le capuchon et une haute mentonnière. Mais de cette épreuve pourtant très belle, nulle émotion ne se dégage, c'est très bien et ce n'est pas cela, on rêve, à la lecture du roman, une apparition terrifiante, cette figure de moine doit être terrible, fantômatique, il faut la présenter dans une lumière de rêve, l'image doit au besoin vous poursuivre, vous hanter comme une idée sombre, autrement à quoi bon rapetisser l'effet de la phrase écrite par une figure trop froide. Le photographe ne pouvait faire une illustration de la scène, seul l'artiste aurait pu s'en tirer. Aussi son objectif à la main, le photographe a-t-il été plus heureux dans les scènes champêtres, dans les bouts de landes, dans les entrées de ferme, dans un porche d'église surtout, planche vraiment très remarquable, où se meuvent de vieux bergers et des paysannes.

Mais une des difficultés de ces illustrations photographiques appliquées au roman, ce sont encore les âges successifs du héros. Toutes les nouvelles ne nous décrivent pas des scènes qui se passent en deux heures et tous les romans durent en général plusieurs mois, même des années.

Le héros, jeune dès les premières pages, est un vieillard à la fin du volume. Songe-t-on à la difficulté des modèles successifs qu'il faudrait se procurer, et ayant tous un air de famille suffisant pour représenter la même personne. Au théâtre, le phénomène se produit dans une même soirée par des substitutions de personne quand l'écart est très grand, et l'artiste se grime habi-

Digitized by Google

lement pour rester toujours dans l'esprit du rôle. Mais on ne peut que très difficilement photographier des personnages grimés, ou tout au moins ce serait une nouvelle étude à faire des procédés à employer pour obtenir de bonnes reproductions.

Cela cependant vient d'être tenté — et avec succès — par M. Magron lui-même qui, pour l'éditeur Ch. Mendel, a photographié des vignettes « en prenant pour modèles des personnages réalisant, d'aussi près que possible, les types créés par l'auteur, *habillés*, *grimés*, groupés pour la circonstance, placés dans un milieu identique à celui où se passe l'action, exposés en bonne lumière et posés comme il convient ». C'est ainsi qu'une nouvelle d'Alph. Daudet a été illustrée et publiée en 1894.

*
* *

A l'exposition du Photo-Club, certains critiques revinrent encore aux théories de l'art photographique, s'élevant avec verve contre « les peintres talentueux mais goguenards » qui ne veulent point croire qu'un jour viendra où la perfection des procédés et le goût des opérateurs aidant, la *bonne photographie* nous *débarrassera de la mauvaise peinture.* Ce qui est déjà arrivé pour la peinture des portraits et ce n'est pas un mal, il faut en convenir.

Mais, sans continuer cette discussion à l'infini, on peut conclure que, si la vérité ou la sincérité est la première qualité des arts graphiques, l'illustration photographique peut rendre de réels services.

Pour les vues et les paysages elle fournit déjà et elle

Digitized by Google

fournira plus que jamais, dans l'avenir, des vignettes fort jolies et d'une exactitude indiscutable.

De même aussi pour la reproduction des œuvres d'art — *Peinture* ou *sculpture* — elle fournit soit en relief, c'est-à-dire en *simili-gravure*, soit en creux, c'est-à-dire en *héliogravure* — grâce il est vrai à d'habiles retouches — de précieux documents, dans le second cas surtout, car dans le premier la perfection n'est pas toujours atteinte, bien loin de là.

Mais au point de vue de l'exécution des sujets composés et des œuvres d'imagination c'est une autre affaire, nous croyons l'avoir prouvé.

Les paysages, les reproductions de monuments et les scènes instantanées, transformées en vignettes et imprimées à l'encre grasse laisseront aux âges futurs les plus précieux et les plus amusants documents sur notre temps. Quelques-unes de ces illustrations photographiques seront regardées avec curiosité, un petit nombre même avec admiration, car elles donneront dans une certaine mesure, une véritable note artistique toujours séduisante.

Mais nous ne sommes qu'à la fin du XIXe siècle.

A la fin du siècle prochain que se sera-t-il passé?

Peut-être aura-t-on regardé depuis longtemps nos vignettes photographiques monochromes comme bien maussades, et, nous le souhaitons sincèrement, peut-être aura-t-on trouvé le moyen de détacher couramment pour ainsi dire, de la glace dépolie, ces tableaux minuscules qui viennent se peindre dans la chambre noire. Et ce seront alors des aquarelles aux colorations

Digitized by Google

à la fois si vraies et si fines, transportées et fixées sur le papier, qui seront les véritables illustrations photographiques du XXe siècle.

Digitized by Google

SUR LE NOM DE LA CHAMPMESLÉ A DONNER A UNE RUE DE ROUEN

Par J. FÉLIX

L'Académie, consultée par M. le Maire de Rouen, sur le point de savoir s'il convient de perpétuer le souvenir de la Champmeslé, en attribuant son nom à l'une des rues de la ville, obéit à son premier devoir en exprimant à ce magistrat sa reconnaissance pour le témoignage de confiance dont elle est honorée. L'histoire locale, comme il le dit, fait partie des travaux de cette Compagnie, et son concours, s'il y était fait un appel plus fréquent, aurait sans doute prévenu plus d'une fâcheuse méprise, ne fût-ce que celle par laquelle la rue du Papegauld (Perroquet) a été baptisée rue du Pas-de-Gaud.

Opposée en principe à tout changement par lequel une rue connue par des documents ou des événements historiques perd une dénomination utile à conserver pour la topograghie ancienne de la cité ou les faits dont elle a été le théâtre, elle exprimerait, si son avis lui était demandé, le désir de voir réserver le plus souvent à de nouvelles voies les noms des Rouennais que leur illus-

Digitized by Google

tration, leur notoriété incontestées appelleraient à cet honneur exceptionnel.

Ce motif la détermine pour le cas spécial qui lui est soumis à adhérer à la proposition faite au Conseil municipal par l'honorable M. Robert. Ce n'est pas qu'elle adopte toutes les considérations émises en faveur du vœu qu'il a formulé. Elle doute au contraire de l'influence exercée par la Champmeslé sur les conceptions de Racine ; elle attribue surtout à l'inspiration religieuse qu'il avait puisée dans son éducation à Port-Royal le caractère moderne qui, dans les personnages d'Iphigénie et de Phèdre, substitue à la fatalité antique les sentiments touchants de la résignation et du remords exprimés dans le langage le plus pur et le plus harmonieux. Mais, si elle se refuse à transformer en muse une jeune femme illettrée, dont l'affection intéressée n'était pas exclusivement accordée au poète, dans le goût passager duquel elle avait remplacé Mlle Duparc, une autre comédienne célèbre, l'Académie se souvient que Marie Desmares a été par la création de ses rôles associée à l'œuvre presque entière de notre grand tragique et qu'elle a apporté à leur exécution le jeu le plus naturel, la diction la plus simple et la plus correcte, le charme d'une voix émue, l'impression que provoque un geste sobre et contenu, les qualités enfin qui constituent la tradition dont notre scène française a recueilli et conserve l'héritage littéraire.

Diderot a écrit : « Il faut de l'intelligence pour lire Racine, mais pour le jouer il faut du génie. » Cette gloire doit suffire à la Champmeslé et à ses admira-

Digitized by Google

teurs : elle fut, du sentiment unanime des contemporains, la digne interprète de la pensée du poète, la première artiste de cette belle lignée de tragédiennes qui, commencée par elle, s'est continuée par Clairon, Adrienne Lecouvreur, Rachel, Sarah Bernhardt. C'est à ce titre que l'on se propose d'honorer sa mémoire, et l'Académie, soucieuse de nos gloires littéraires, artistiques et locales, verra avec plaisir l'hommage qui consacrera le souvenir du talent dramatique de la rouennaise Marie Desmares.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE POÈTE KADMÉEN

DU PREMIER BATTOS

(VIIe siècle avant J.-C.)

Par M. le capitaine H. TAUXIER

Je veux prouver dans ce mémoire qu'il a existé, à la fin du VIIe siècle avant notre ère, un poète Kadméen d'origine, Kyrénéen de nation, auteur de cinq ou six poèmes dont Pindare a inséré des passages tout faits dans ses Pythioniques, cent ans et plus après leur composition. Ce poète a été connu, en 540, de Phérékydes de Syros, qui en a reproduit dans sa Théocrasia quelques indications. J'ignore son nom, qui a disparu de bonne heure (1), et, faute de mieux, j'ai cru pouvoir lui donner celui de *Poète Kadméen du premier Battos*. Ses œuvres, en effet, avaient toutes ou presque toutes pour but la glorification de ce prince ou de la ville qu'il avait fondée.

Cet auteur a surtout écrit pour chanter les louanges de Battos I, roi de Kyrène. Pour bien fixer la date où il vivait, il nous faut donc raconter l'histoire sommaire de la dynastie fondée par ce Battos.

(1) Les scholiastes attribuaient ses vers à Hésiode.

Digitized by Google

La deuxième invasion des Héraclides, qui suivit de 60 ans environ la guerre de Troie, amena dans le Péloponnèse, avec le gros de leur armée, qui était Dorien, une quantité d'aventuriers amoureux de guerres et de pillages. Au premier rang de ces auxiliaires brilla un prince Kadméen, nommé Théras, descendant du célèbre Œdipe (1). Celui-ci avait laissé deux fils ennemis. Polynike, exilé, avait conduit contre Thèbes, sa ville natale, une armée d'Arghiens, et avait péri dans un combat singulier contre son frère Etéocle. Une génération plus tard, son fils Thersandre, aidé de Diomède, de Sthénélos et des autres Epigones, avait détruit sa patrie. Les Kadméens rentrèrent bien dans le pays après sa retraite, sous le commandement de Laodamas (2), fils d'Etéocle ; mais, affaiblis par ces évé-

(1) Hérodote (IV, 147). Théras, fils d'Autésion, fils de Tisamène, fils de Thersandre, était Kadméen d'origine.

(2) Hérodote (V, 61). Laodamas... Sous ce Laodamas, fils d'Etéocle, les Kadméens furent expulsés par les Arghiens ; ils se retirèrent chez les Enkhèles, mais les Ghéphyréens (fils des compagnons de Kadmos), restèrent alors dans le pays ; ils n'en furent chassés que plus tard, par les Bœotiens, et se retirèrent alors à Athènes. — (V. 57). Les Ghéphyréens étaient Phéniciens, de ceux qui avec Kadmos vinrent de la Phénicie dans la région qu'on a nommée depuis la Boïotie, et ils s'établirent à Tanagra, lot qu'ils avaient obtenu. Par la suite, les Kadméens furent expulsés par les Arghiens, et plus tard, les Ghéphyréens le furent par les Bœotiens, et se réfugièrent en Attique. — (V, 57). Laïos était fils de Labdacos, fils de Polydoros, fils de Kadmos. — (VI, 53). Les Lacédémoniens rapportent qu'ils furent amenés dans le pays qu'ils possèdent aujourd'hui par Aristodème, leur ancien roi... Sa femme se nommait Arghie, elle était fille d'Autésion, fils de Tisamène, fils de Thersandre, fils de Polynike. Elle eut deux jumeaux, et à peine Aristodème eut-il vu ses enfants qu'il mourut.

Digitized by Google

nements, ils furent chassés de leur pays par les Bœotiens, peuple Thessalien allié de Thersandre, qui l'occupaient au moment de la guerre de Troie (1). Les des-

(1) Les anciens Grecs paraissent avoir été fort embarrassés par l'histoire de l'invasion des Bœotiens, dans le pays qui porte encore aujourd'hui leur nom. Ce qui est certain, à moins de taxer de faux le catalogue de l'Iliade (II. 6. 458), c'est qu'à l'époque de la guerre de Troie, c'étaient eux et non plus les Cadméens qui habitaient le pays. Thèbes était détruite et l'on ne trouvait plus dans le pays que la bourgade d'Hypothèbes, C'est ce que Thukydides reconnaît, mais de mauvaise volonté; car, pour lui, les Bœotiens habitaient encore Arné 60 ans ans après la Guerre de Troie, époque à laquelle ils auraient été chassés d'Arné par les Thessaliens et auraient envahi la Cadméide. (I, 12). — Strabon adopte le système de Thukydides (IX, 2, 3). — « Dans l'origine, dit-il, la Bœotie était habitée « par des barbares : c'étaient des Aones et des Temmikes venus à « l'aventure du cap Sunium, des Lelèghes et des Hyantes. Vinrent « ensuite les Phéniciens amenés par Kadmos. Celui-ci fortifia la Cadmée, « et laissa le commandement à ses descendants. Ceux-ci bâtirent Thèbes « auprès de la Cadmée et conservèrent la domination du pays. Ils « commandèrent à la plupart des Bœotiens (*a*) jusqu'à l'expédition des « Epigones. A cause de ceux-ci, ils quittèrent Thèbes pour un peu « de temps. Mais ils revinrent ensuite. Ce fut de la même façon qu'ayant « été rejetés en Thessalie par les Thrakes et les Pelasgues (*b*), ils confon- « dirent leurs campements avec les Arnéens pendant beaucoup de temps, « de telle façon que tous furent nommés Bœotiens. Ils revinrent ensuite (*c*) « dans leur demeure, ce qui eut lieu au moment où se rassemblait dans « l'Aulide de Bœotie le rassemblement Eolien, que les enfants d'Oreste « emmenèrent en Asie. Ce fut alors qu'ils adjoignirent Orchomène à la « Bœotie : (car auparavant ces deux régions n'étaient pas unies, et « Homère ne compte pas les gens d'Orchomène parmi les Bœotiens, il « les met à part et les nomme Minyens) et avec leur aide, ils rejetèrent « les Pelasgues à Athènes, et les Thrakes dans le Parnasse. C'est de ces « Pelasgues qu'une partie de la ville fut appelée le quartier Pélasghique : « Ce quartier qu'ils habitent est au pied du mont Hymette. Quant aux « Hyantes, ils fondèrent la Hyanpolis de Phokide. »

(Après avoir ensuite reproduit un récit d'Ephore, sur un acte de per-

(*a*) Première erreur de Strabon. Lire non : *Bœotiens*, mais Oghyghiens.
(*b*) Deuxième erreur de Strabon. Ce ne furent pas les Cadméens purs qui furent rejetés en Thessalie par les Trakes et les Pélasghes, mais les Cadméens Aighides, et leurs alliés les Bœotiens.
(*c*) Après la guerre de Troie.

Digitized by Google

cendants de Thersandre, au contraire (ou, comme on les nommait, les Aïghides), rentrèrent, avec les envahisseurs, dans le pays de leurs pères. Rencontrés 50 ans après dans ce pays par les Héraclides marchant à la conquête du Péloponnèse, ils les suivirent avec les Cadméens de leur parti, et Théras, leur chef, y maria sa sœur Arghie avec le chef des envahisseurs, Aristodème. Celui-ci mourut après avoir conquis Sparte, laissant deux jumeaux qu'Arghie portait encore dans son sein. Pendant la minorité de ses neveux, Théras gouverna Sparte à titre de tuteur et de régent ; mais dès que leur majorité fut arrivée, il s'expatria. La troupe qu'il emmena avec lui était formée de familles fort distinctes. Si la grande partie en était composée de Doriens et même d'Héraclides, on y voyait aussi beaucoup de Kadméens, compagnons de Théras et toute une troupe de Myniens de Lemnos. Ces Myniens provenaient du commerce que les Argonautes, en revenant de leur voyage, avaient eu, dans une escale à Lemnos, des femmes de cette île, qui venaient de massacrer leurs maris. Les enfants que ces Argonautes leur avaient laissés y avaient fait souche

fidie commis pendant cette guerre par les Thrakes contre les Bœotiens, Strabon ajoute (IX, 2, 4.) : « Après tout cela, les Bœotiens prirent part « à l'émigraion Eolique avec les émigrés qui accompagnaient Penthilos, « en envoyant avec eux une grande quantité des leurs. Ce fut au point « que cette émigration est aussi appelée Bœotique. »

Le même Strabon (VII, 7, 8) nous dit aussi que les Enklèles, chez qui les Cadméens, à ce que nous dit Hérodote, s'étaient retirés, avaient des rois de la descendance de Kadmos et d'Harmonie. Il nous apprend (IX, 2. 36) aussi qu'au premier moment de la prise de Thèbes par les Epigones, les Kadméens s'étaient enfuis dans le mont Tilphosiou et à Alalcomène (IX, 2, 36).

Digitized by Google

et leurs descendants avaient continué à habiter leur île natale. Mais, par suite d'un contre-coup de l'invasion des Héraclides (1), ils avaient été chassés de

(1) Thucydide nous apprend que cette invasion des Héraclides eut lieu 80 ans après la Guerre de Troie (c'est-à-dire, dit son traducteur, en 1104). Ephore raconte comment les Æghides y furent mêlés. « Un « oracle avait jadis commandé à Hyllos, lors de la première expédition « des Héraclides contre le Peloponnèse (20 ans avant la guerre de Troie), « de se faire aider des Aïghides. Hyllos avait cru qu'il s'agissait des « fils de Thésée, fils d'Aighée, et, en effet, il obtint du secours des « Athéniens. Néanmoins l'expédition échoua, et il y périt lui-même. « 100 ans après, les Héraclides se reportèrent vers le Péloponnèse. « Comme Aristodème (dit Ephore) passait par la Bœotie, il y rencontra « des Thébains qui y faisaient un sacrifice le long du chemin, et entendit « le héraut qui faisait aux Aïghides le souhait de bonheur (dû à ceux qui « sacrifient). Il réfléchit alors sur l'oracle, et pensa (puisqu'en se faisant « aider par les Aïghides d'Athènes, ses ancêtres avaient échoué) qu'il lui « fallait se faire accompagner de préférence par les Aïghides de Thèbes. « Comme dans cette deuxième expédition des Héraclides, ils eurent le bon- « heur de s'emparer du Péloponnèse, on en a jugé que l'oracle s'appliquait « aux Aïghides de Thèbes. »

En combinant ce récit avec ceux qui précèdent, on voit que les Aïghides vivaient lors du retour des Héraclides parmi les Bœotiens, qui avaient expulsé les Kadméens de leur pays. Cela n'a rien d'étonnant, la famille de Polynike étant devenue depuis le premier siège de Thèbes, l'ennemie de sa race nationale. Quant à celle-ci, elle s'était retirée dans l'Attique, d'où plus tard, elle alla à la suite des fils de Codros coloniser l'Asie et y fonder les villes de l'Ionie. C'est même un auteur de cette famille qui a raconté le premier l'histoire de cette émigration (κτισεις ἰόνικαι). Il se nommait Kadmos de Milet.

On voit par là qu'il faut se défier de l'indication de Strabon, qui, n'ayant pas fait attention à ce fait que les Bœotiens étaient à Troie, n'a pas compris ce qui s'était passé. Il s'agit par conséquent de rétablir ainsi les faits :

1. 20 ans avant la guerre de Troie. Première expédition des Héraclides. Hyllos tue Eurysthée à Marathon, mais il périt et l'expédition échoue.

Digitized by Google

Lemnos par les Pélasgues et avaient abordé en Laconie, où, bien reçus d'abord, et mariés aux plus nobles filles des envahisseurs Doriens, ils s'étaient si mal conduits qu'il avait fallu les exiler. Une partie d'entre eux s'étaient embarqués avec Théras.

2. 26 ans avant la guerre de Troie. Les Cadméens sont attaqués par Polynike. Celui-ci et son frère Etéocle se tuent en combat singulier. Les sept chefs qui étaient venus devant Thèbes périssent dans cette guerre ; leur armée se retire.

3. 5 ans avant la guerre de Troie. Une génération après, Thessandre, fils de Polynike, s'empare de Thèbes, avec les Epigones, sur Laodamas, fils d'Etéocle. Les vaincus s'enfuient sur le mont Tilphossion et à Alalcomène, d'où ils se réfugient chez les Enkhèles, où régnait une dynastie kadméenne. Les vainqueurs pillent et ruinent Thèbes, et se retirent.

4. 4 ans avant la guerre de Troie. Les Cadméens reviennent. (Thersandre et sa famille les Aïghides se retirent chez les Bœotiens, alors habitants de la Thessalie).

5. 3 ans avant la guerre de Troie. Les Bœotiens (venus de Thessalie) expulsent les Kadméens. Les vainqueurs ramènent les Aïghides. Ils laissent les Ghéphyréens tranquilles. Les vaincus se retirent en Attique.

6. Siège de Troie. Les Bœotiens y prennent part avec les Aïghides. Thersandre, à la première expédition, est tué par Télèphe le mysien, roi de Teuthrante.

7. 10 ans après la guerre de Troie. Les Bœotiens sont expulsés du bas Képhise par les Pélasgues et les Thrakes. Ils se retirent à Arnée en Thessalie (en y emmenant les Aïghides). C'était le moment où Penthile, fils d'Oreste, ayant amené en Aulide, les Eoliens et Akhééens que son père voulait faire passer en Asie, se préparait à cette expédition. Beaucoup de Bœotiens l'accompagnent dans cette émigration.

8. 60 ans après la guerre de Troie, ils sont chassés d'Arnè par les Thessaliens et reconquièrent le pays Thébain. Ils rejettent les Thrakes dans le Parnasse, les Pélasgues et avec eux les Ghéphyréens en Attique.

9. 80 ans après la guerre de Troie, deuxième expédition des Héraclides. Aristodème rencontre les Aïghides en Bœotie et les emmène à la conquête de Péloponnèse. Ils y occupent Amyclée.

10. 100 ans après la guerre de Troie, Théras part de Sparte et colonise Théra.

Digitized by Google

Avec cette troupe fort mélangée, celui-ci aborda dans l'île de Calliste, située au Sud des Cyclades et au Nord de la Crète. Les Phéniciens qui l'habitaient, et qui provenaient d'un compagnon de Kadmos, reconnurent sans difficulté la royauté du descendant de leur ancien roi, et celui-ci, pour affirmer sa prise de possession, donna son propre nom à leur île. — Treize générations après, une famine força les Théréens à essaimer leur population. L'oracle de Delphes décida que les émigrés s'établiraient en Libye, et désigna, pour être leur chef, le Minyen Battos.

Celui-ci (640 avant Jésus-Christ) se rendit d'abord à Platée petite île de la côte Libyenne, et transporta ensuite sa colonie à Aziris sur le continent. Enfin (631) il quitta Aziris, et s'établit avec les siens, une vingtaine de lieues plus à l'Ouest, où il fonda la bourgade de Kyrène (1). Il y installa en même temps le culte d'Apollon, le grand dieu protecteur des Doriens. Cette migration avait d'ailleurs été favorisée par les indigènes (631).

La paix dura entre les deux peuples pendant les règnes de Battos et de son fils Arkésilaos I ; mais, sous Battos II l'Heureux, des difficultés surgirent. Les Kyrénéens appelèrent à leur aide les Grecs du Péloponnèse, de la Crète et des îles, en leur promettant le partage des terres qu'on pourrait enlever aux Libyens. Ces Grecs arrivèrent en si grand nombre que la population de la ville en fut triplée. Quant aux indigènes, ils deman-

(1) Hérodote IV, 164-167. Règnes des premiers rois de Kyrène.

Digitized by Google

dèrent secours au roi d'Egypte Apriès (Ouefrou). Celui-ci, désireux d'établir sa suzeraineté dans le pays, leur envoya un de ses bons généraux, Amasis (Ahmès), avec une armée ; mais cette armée fut battue par les Grecs à trois lieues à l'Est de Kyrène, près de la fontaine Thestès (1). Ahmès se retira vers l'Egypte ; mais, sachant que la colère d'Ouefrou lui serait mortelle, il souleva son armée, détrôna son roi et règna à sa place (570), sous le nom d'Ahmès II. Cette guerre lui avait appris à estimer les Kyrénéens : il fit donc alliance avec eux et fit entrer, comme reine, dans son gynécée, une sœur de Battos l'Heureux. Ce fut l'occasion de relations nombreuses entre les deux Etats et d'une ingérence dangereuse du roi égyptien dans la politique intérieure de Kyrène.

Arkésilaos II le Hargneux, avait succédé à son père Battos II. Il semble avoir voulu réagir contre la politique égyptienne qui s'aidait des Libyens. Mais ses frères s'appuyèrent sur les indigènes et engagèrent contre lui une lutte qui dura tout son règne. Ils fondèrent, à l'aide de ces alliés, une ville nommée Barké,

(1) Hérodote (IV, 149). L'affluence fut alors grande à Kyrène, et on se partagea une vaste étendue de terre ; les Libyens d'alentour et leur roi, dont le nom était Adikran, dépouillés de tant de territoire, outragés par les Colons, envoyèrent en Egypte et *se donnèrent* au roi d'Egypte *Apriès*. Celui-ci leva et fit partir contre les Grecs une nombreuse armée d'Egyptiens. Les Kyrénéens, rangés en bataille en la contrée d'Irasa, vers la fontaine Thestès, combattirent les envahisseurs et remportèrent la victoire. Les Egyptiens, qui *ne les avaient pas encore éprouvés*, les méprisaient ; mais ils furent défaits de telle sorte qu'un petit nombre seulement des leurs put retourner en Egypte.

Digitized by Google

pour l'opposer à Kyrène ; mais ces barbares ne savaient pas se battre derrière des murailles. Il suffit à Arkésilaos de s'approcher de Barké pour qu'elle fût abandonnée. Les Libyens s'enfuirent vers l'Egypte, où ils comptaient trouver asile et appui. Le roi les atteignit à Leucôn en Marmarique et les força à livrer bataille ; mais, en rase campagne, les Nomades retrouvaient leurs avantages. Arkésilaos, vaincu, laissa 7,000 hommes sur la place. Il s'enfuit et dut subir les conditions de ses frères et de leur escorte égyptienne (1). En somme, Léarque, l'un d'eux, finit par s'emparer de la direction du royaume, et fit assassiner son frère. Il dut pourtant proclamer roi son neveu, Battos III, enfant boiteux, faible de corps et de caractère, dont il comptait bien se débarrasser un jour. Mais lui-même tomba dans les embûches d'Eryxo, veuve d'Arkésilaos, qui le fit massacrer. La garde égyptienne murmurait ; mais la régente s'arrangea avec Ahmès, en lui promettant l'obéissance (2).

Mécontents d'être devenus les vassaux de l'Egypte, les Kyrénéens ne voulurent plus laisser à des rois qui

(1) Hérodote (IV, 150). Arkésilas, monté sur le trône, se prit avec ses frères de querelles si violentes qu'ils le quittèrent et cherchèrent asile dans une autre partie de la Libye ; chassés de leur ville, ils bâtirent celle qui, maintenant encore, est appelée *Barka*. Pendant qu'ils s'y établissaient, ils animèrent les Libyens contre Kyrène. Enfin Arkésilas prit les armes et résolut d'attaquer les émigrés eux-mêmes, et ceux des Libyens qui les avaient accueillis. Les Libyens, frappés de crainte, s'enfuirent au loin à l'Orient, Arkésilas les poursuivit jusqu'à Leucôn ; là ils font volte-face ; ils livrent bataille ; ils sont vainqueurs si complètement que 7,000 Kyrénéens pesamment armés mordent la poussière.

(2) Hérodote (IV, 160).

Digitized by Google

s'appuyaient sur l'étranger, la direction politique de la cité. D'ailleurs les nouveaux colons n'avaient pas pour la famille du premier Battos la bienveillance et le respect que lui conservaient les fils des anciens émigrés Théréens. A force d'intrigues et d'émeutes, on obtint du faible Battos la permission de consulter l'oracle de Delphes sur les difficultés présentes. L'oracle ordonna aux deux partis d'aller chercher en Arcadie un législateur qui donnerait une constitution à l'Etat. On choisit pour cette mission le Mantinéen Démonax. Celui-ci ne laissa au Roi que le sacerdoce suprême, des honneurs sans portée politique et des revenus publics. Quant à la direction des affaires, Démonax l'attribua au Sénat et au peuple. Battos acquiesça à cet arrangement à la grande colère de sa femme, Phérétime, et de son fils, Arkésilaos (1).

C'était mettre fin à l'ingérence égyptienne; mais Ahmès avait en ce moment d'autres soucis que de la rétablir. Il assistait avec inquiétude à la formation en Orient d'une puissance formidable, qui s'élevait sur les ruines des empires de Ninive, de Babylone et de Sardes: Cyrus le Perse (Koùrou) venait de prendre pied dans l'Asie mineure et menaçait l'Egypte.

Aussi, Arkésilaos III, qui venait de succéder à son père, ne pouvait-il plus compter sur Ahmès II; mais, poussé par sa mère, Phérétime, il ne renonça pas pourtant à recouvrer les droits que lui avait enlevés cette consti-

(1) Hérodote (IV, 161).

Digitized by Google

tution nouvelle. Néanmoins ses premières tentatives n'aboutirent qu'à le faire expulser, lui et sa mère (1).

Il se retira à Samos. Là, à force de présents et de promesses, il leva une troupe d'aventuriers Samiens qui l'aidèrent à reconquérir Kyrène. Il s'y conduisit avec une affreuse cruauté ; puis, se croyant condamné par un oracle à ne pas rentrer dans sa ville, il en confia le gouvernement à sa mère et se retira à Barké. En même temps, il se reconnaissait vassal de Cambyse, qui avait envahi l'Egypte (525) (2).

Cela ne le sauva pas. Phérétime se conduisait à Kyrène avec une impitoyable dureté. Elle en chassa beaucoup de gens qui, pénétrant dans Barké, y massacrèrent Arkésilaos III. Le contrecoup s'en fit ressentir à Kyrène, d'où Phérétime fut chassée. Elle s'enfuit en Egypte (3).

(1) Hérodote IV, 162).

(2) Hérodote (IV, 164). Arkésilaos prit avec lui les hommes de Samos ; il se rendit à Kyrène, s'empara des affaires, et tira vengeance de son exil sur ses adversaires... Certains s'étaient réfugiés dans une grande tour appartenant à Aglomaque. Il y mit le feu ; mais cela fait il comprit que c'était le sens de l'oracle ; alors il se bannit volontairement de Kyrène. Il avait épousé sa parente, fille d'Alazir, roi de Barca ; il se retira chez celui-ci ; mais les habitants de cette ville et les émigrés de Kyrène l'ayant vu se promener sur la place, le tuèrent et avec lui son beau-père Alazir.

Hérodote (IV, 165). Cet Arkésilaos avait rendu de grands services à Kambyse, fils de Kuros ; il avait donné Kyrène aux Perses et s'était soumis au tribut.

(3) Hérodote (IV, 165). Sa mère Phérétime, pendant qu'à Barca il travaillait à sa perte, jouissait dans Kyrène des honneurs qu'il avait quittés. Elle disposait de toutes choses et présidait le Conseil. Dès qu'elle apprit qu'on l'avait tué à Barka, elle prit la fuite et se réfugia en Egypte.

Digitized by Google

Là gouvernait, pour Cambyse, le Satrape Aryandès. Elle alla le trouver à Memphis ; mais elle y rencontra des députés kyrènéens venant apporter au gouverneur perse mille assurances de fidélité. Kyrène obtint ainsi son pardon ; mais il n'en fut pas de même de Barké. Une armée fut mise à la disposition de Phérétime, pour venger la mort de son fils. Après un long siège, la ville fut prise, au moyen d'un traité frauduleux. Cette reine féroce y commit d'épouvantables atrocités, et laissa la ville presque déserte. Kyrène fut épargnée, au prix d'un traité de paix, qui, sans doute, assurait le royaume au fils d'Arkésilaos, Battos IV le Beau ; l'armée Perse rentra en Egypte, où Phérétime mourut (1).

Pendant le règne, qui fut long, de Battos III le Beau, Barké, qui suivait dans sa politique une marche différente de celle de Kyrène, reçut encore la visite d'une armée perse, qui s'en empara par un acte d'odieuse perfidie.

Tant que les Perses restèrent tout puissants en Egypte, les Kyrènéens demeurèrent courbés sous la tyrannie des Battïades ; mais bientôt les Libyens d'Egypte commencèrent à remuer. Arkésilaos IV, sen-

(1) Hérodote (IV, 167). Aryande eut compassion de Phérétime. Il lui donna toutes les forces de l'Egypte : armée de terre et flotte... Je crois bien que Phérétime servait seulement de prétexte à l'expédition. Celle-ci tendait réellement à subjuguer les Libyens.

Hérodote (IV, 200). Les Perses atteignirent Barca. Ils la sommèrent de livrer les meurtriers d'Arkésilaos ; les habitants n'ayant pas fait droit à cette demande, les Perses assiégèrent la ville. Le siège dura neuf mois.

Hérodote (IV, 204). Cette expédition des Perses ne se poussa pas au-delà des Hespérides.

Digitized by Google

tant que l'appui des Perses allait lui manquer, chercha aide ailleurs et se résolut à recruter des colons nouveaux pour la bourgade des Evhespérides. Il la destinait, en effet, à lui servir de refuge en cas de soulèvement des Kyrénéens. Il confia aux députés qu'il envoyait en Grèce à ce sujet ses meilleurs chevaux et son meilleur char, avec l'ordre de les présenter aux courses Pythiques qui devaient avoir lieu à Delphes en 466. Ces chevaux y remportèrent la victoire, et celle-ci y fut chantée par Pindare dans ses quatrième et cinquième Pythioniques.

II

On voit, par le récit qui précède, que depuis l'année 570 avant notre ère, c'est-à-dire depuis la bataille de Thestès, les Kyrénéens furent, avec l'Egypte, dans un état perpétuel de relations actives, qui dut leur faire connaître de fort bonne heure à quelle distance Kyrène était de la vallée du Nil. Cette distance est considérable ; elle est de plus de 36,000 stades, formant à peu près 15 jours de marche, et c'est ce que ne pouvaient laisser ignorer aux Kyrénéens tant de voyages d'ambassadeurs, tant de caravanes de marchands, et surtout tant de marches d'armées.

Et cependant Pindare n'a pas l'air de s'en douter ! L'on voit au contraire avec surprise, quand on lit sa quatrième Pythionique, que l'auteur y place *Kyrène* dans la vallée du Nil elle-même, et cela

Digitized by Google

140 ans après la bataille de Thestès ! De même, on lit avec le même étonnement dans cette quatrième Pythionique, que du Sud au Nord, de la mer Extérieure à la mer Intérieure, l'auteur ne compte que 12 petites journées de marche, c'est-à-dire environ 100 lieues.

Ces erreurs singulières, dont la première est répétée jusqu'à trois fois, se trouvent réunies dans un seul morceau de courte haleine, c'est-à-dire dans la prédiction que le poète met dans la bouche de Médée, au moment où l'Argo se trouve en vue de l'île de Calliste. Voici, en effet, ce qu'on y trouve tour à tour :

« Oui ! je vous le dis ! de cette terre battue par les flots, la fille d'Epaphos fera surgir *sur les fondations de Jupiter Ammon* une ville, souche d'autres villes, qui attirera sur elle l'attention des hommes..... La destinée veut que les descendants d'Euphamos viennent dans cette île avec la bienveillance des dieux, et y engendrent un héros, *le Seigneur des Plaines-Noires;* elle veut aussi que dans son temple enrichi d'or, Phœbos [Apollon] ordonne par un oracle à ce héros, le jour où il pénétrera dans l'enceinte de la Pythie, de conduire un jour à venir sur des vaisseaux une troupe nombreuse d'hommes *dans la fertile enceinte sacrée du Nil, fils de Kronos.* »

Cette île, que le poète nous montre battue par les flots, il l'a nommée plus haut, c'est Calliste, la future Théra. — Epaphos, c'est le fils de Jupiter et d'Io. Il est né sur les bords du Nil, et est le représentant, dans la mythologie grecque, de la vallée d'Egypte. — Sa fille c'est la nymphe Libye, forme mythique du continent li-

Digitized by Google

byen, ou, pour mieux dire, du canton libyen; car dans les premiers temps, les Grecs ne voyaient dans la Libye qu'un district peu étendu, accolé à la vallée du Nil. — Cette ville, souche d'autres villes, c'est Kyrène; et les villes dont elle est la métropole sont les premiers hameaux élevés non loin de son enceinte. — Jupiter Ammon, c'est *Ammon-Ra*, le grand Dieu d'Egypte. —

Euphamos, fils de Neptune et d'Europe, était l'un des Argonautes voyageant avec Jason et Médée. De son passage à Lemnos, il devait laisser un fils (un de ceux qui prirent le nom de Minyens); et l'un de ses descendants, nommé Sésame, devait, chassé de Lemnos, aborder en Laconie et accompagner Théras dans l'île de Calliste. — Sa postérité y devait durer jusqu'à Polymneste, et Polymneste y devait avoir pour fils Battos, *le Seigneur des Plaines Noires*. — Ces plaines noires ne peuvent être le territoire de Kyrène; car l'auteur savait très bien lui-même (puisqu'il nous l'a appris) que cette ville était bâtie sur un mamelon blanchâtre. C'était la vallée d'Egypte, avec son limon noir, qui avait valu à son représentant mythique le surnom de *noir Epaphos*. Tout cela est absolument précis pour prouver l'attribution de cette émigration à *l'Égypte;* mais ce qui enlève toute espèce de doute, c'est cette phrase du poète qui nous montre Battos conduisant ses navires *dans la fertile enceinte du Nil*, fils de Saturne.

C'est aussi dans la *prédiction de Médée* que Pindare parle de la largeur de la Libye. « Nous étions, dit « cette déesse, sur les bas-fonds de la lagune Trito- « nide... Il y avait à ce moment 12 jours que, depuis

Digitized by Google

« l'Océan, nous portions sur nos épaules, à travers les « déserts de la Terre, notre bâtiment marin, que, sur « mes conseils, nous avions tiré de l'eau. »

L'Océan dont il s'agit ici, c'est l'Océan circulaire que les plus anciens poètes grecs nous ont montré roulant ses eaux autour du disque de la Terre. — Les journées de marche de voyageurs portant sur leurs épaules un vaisseau à 50 rameurs ne pouvaient représenter 8 heures; à peine peuvent-elles compter pour 6; mais, même en admettant ce chiffre exagéré de 8 heures, ces 12 jours ne peuvent donner que 100 heures de marche au maximum. Or, il est invraisemblable qu'au temps de Pindare, quand Kyrène était en relation avec les célèbres cavaliers Nomades qui parcouraient d'une seule traite 20 lieues et plus dans le désert, on pût croire encore dans cette ville, qu'on trouvait l'Océan extérieur à 100 lieues seulement de ses murs.

En somme, de pareilles erreurs géographiques ne peuvent être du fait des Kyrénéens qui se sont adressés à Pindare pour lui demander de chanter la victoire des chevaux d'Arkésilaos. Elles n'avaient pu, bien certainement, rester admises à Kyrène que pendant la période où cette ville isolée sur la côte, bloquée par les indigènes dans ses murailles, sans relations avec l'Egypte, ne savait trop sur quelle partie du rivage Libyen elle pouvait se trouver, et quand elle avait le droit de se croire encore dans le rayon de la vallée du Nil (1), et à peu de distance de cette mer Extérieure, qui enveloppait le disque à court rayon qu'on croyait alors former la Terre.

(1) Cette erreur provenait aux Kyrénéens d'un Samien qu'une tempête épouvantable, venant de l'Est, avait jeté de l'Egypte à Platée. Le peu de temps qu'il avait mis pour venir à Platée lui avait fait croire qu'en y abordant il était encore en Egypte. (539 avant J.-C.)

Digitized by Google

III

Voici donc un premier fait acquis : Pindare, dans sa quatrième Pythionique, a reproduit non pas les connaissances géographiques de son temps, mais les connaissances beaucoup moins avancées, qui avaient cours 100 ans avant lui, c'est-à-dire antérieurement à la bataille de Thestès (570).

Maintenant, pour quelle cause Pindare a-t-il agi ainsi? C'est une question que la critique étonnée a le droit et le devoir de se poser. Au premier abord, en effet, rien n'est plus étonnant que cette conduite de Pindare. Pourquoi n'a-t-il pas fait figurer dans son poème, les données géographiques de son propre temps? Pourquoi a-t-il fait avancer à l'omnisciente déesse Médée, cette opinion fausse que la Libye n'avait que 12 jours de largeur du Sud au Nord? Pourquoi, quand il savait que de Kyrène à l'Egypte, il y avait 15 jours de marche, a-t-il fait figurer Kyrène en Egypte? Aucune cause ne l'y poussait. La renommée de Médée n'était pas intéressée à ce qu'elle se trompât si grossièrement dans ses prédictions. La gloire de Battos n'avait rien à gagner à ce que sa capitale fût en Egypte. La rapidité des chevaux kyrénéens ne pouvait être compromise par ce fait qu'ils n'avaient pas été élevés dans la vallée du Nil, ni par cet autre fait que la Libye avait, du Nord au Sud, une énorme étendue.

Il n'y a, à ces questions, qu'une réponse plausible. C'est que non seulement cette légende présentée par les Kyrénéens d'Arkésilaos IV à Pindare, pour qu'il la reproduisît en vers, était déjà fixée, et cela non seule-

Digitized by Google

ment dans son fond général, mais même dans ses plus petits détails et dans son texte ; et cela si rigoureusement que le respect qu'elle inspirait était déjà trop puissant pour qu'on osât y rien changer. Il fallait donc, ou que Pindare s'en servît strictement comme elle était, ou qu'il ne s'en servît pas du tout. Dans ces conditions, le poète n'avait qu'une chose à faire : reproduire cette prédiction telle quelle dans sa Pythionique, sans prendre autrement souci des erreurs géographiques qu'il pouvait y relever.

Et ce n'était pas seulement le respect du passé qui devait pousser Pindare à prendre ce parti : il y avait une raison plus forte, c'était l'impossibilité pour lui de faire à l'ancienne légende les modifications qu'il eût pu désirer. Il ne faut pas oublier, en effet, que ces odes. qu'il avait à chanter, devaient être composées en quelques heures. Les jeux pythiques, isthmiques, olympiques, avaient lieu le matin. Le vainqueur, proclamé d'assez bonne heure, donnait, le soir même, un grand repas, pour célébrer sa victoire. A la fin de ce repas, le poète devait se lever et chanter l'ode qu'il avait composée dans la journée à la louange du vainqueur. Le peu de temps qu'il avait pu consacrer à ce travail assurait au poète l'indulgence de ses auditeurs, échauffés d'ailleurs par les délices d'un long festin... On ne lui demandait pas de savantes liaisons entre ses idées, on n'était pas difficile sur les licences qu'il pouvait se permettre, et, comme on le voit ici, on ne lui défendait pas, pour remplir son poème, d'emprunter à ses prédécesseurs des morceaux tout entiers, pourvu qu'ils rentrâssent dans son sujet.

Digitized by Google

C'est évidemment ce qui est arrivé pour la quatrième Pythionique : La légende présentée à Pindare était *en vers,* puisqu'elle était antérieure à la bataille de Thestès (570). On sait, en effet, que jusqu'à l'époque de Phérékydes de Syros, qui écrivit le premier en prose, l'histoire et la science écrite n'ont connu chez les Grecs d'autre langage que les vers. Or, étant en vers, le texte primitif ne pouvait facilement se modifier. Il y avait là des difficultés prosodiques qui eussent demandé à Pindare plus de loisirs qu'il n'en possédait par devers lui, étant donné le peu de temps qu'il avait à consacrer à son œuvre.

Mais ici une autre question se dresse. On peut admettre, pense-t-on, que, pressé par le temps et autorisé par l'usage, Pindare ne se soit pas fait scrupule de découper dans un poème plus ancien, un morceau qui lui était nécessaire pour donner à son œuvre l'ampleur voulue ; mais comment ne pas s'étonner qu'ayant le choix sans doute entre des poèmes d'époques diverses, il ait tout justement fait porter ce choix sur cette œuvre déjà si ancienne, quand il pouvait tout aussi bien s'emparer d'un morceau plus moderne, dépourvu d'erreurs géographiques criantes? Ici, l'histoire répond pour nous. Le sujet qu'avait à traiter Pindare exigeait que le poème qu'il devait employer, fût à la louange des Battiades. Or, depuis plus de 100 ans, on n'en faisait plus de ce genre. Les poètes aiment la popularité. Or, s'il put être populaire de chanter Battos I, Arkésilaos I, et même Battos l'Heureux qui furent aimés de leurs sujets, il ne pouvait l'être beaucoup de célébrer

Digitized by Google

Arkésilaos le Hargneux, et, quant aux quatre rois suivants esclaves cruels de l'étranger, auxquels Kyrène était positivement hostile, c'eût été se faire haïr par toute la populaiion que de composer des vers en leur honneur.

Il en résulte que Pindare, forcé par son métier mercenaire de fabriquer une ode à la louange des Battiades, et obligé par le temps qui le pressait d'en prendre une partie dans une œuvre étrangère, n'a pu trouver d'œuvre de ce genre que parmi celles qui avaient été composées antérieurement au règne d'Arkésilaos II.

IV

Il existe d'ailleurs, dans la cinquième Pythionique, une autre preuve que Pindare ne se faisait pas faute de se servir mot à mot de textes antérieurs aux siens. On y trouve en effet le passage suivant :

« C'est à Apollon qu'il a été donné de faire pénétrer « à Delphes, à Lacédémone et dans la divine Pylos, « les vigoureux descendants d'Hercule et d'Aïghimios, « et de tirer de Sparte ma gloire de chanteur. C'est là, « en effet, qu'ils sont nés, c'est de là qu'ils sont venus « à Théra, les héros Aïghides, mes pères (1). »

(1)

μυχὸν δ'ἀμφέπει
μαντήϊον ᾧ καὶ Λακε-
δαίμονι, ἐν Ἄργει τε καὶ
ζαθέᾳ Πύλῳ ἔνασσεν ἁλ-
κάντας Ἡρακλέου
ἐκγόνους Αἰγιμιοῦ τε· τὸ δ'ἐ-
μὸν γαρύοντ' ἀπὸ Σπάρτας
ἔπτήρατον κλέος.
Ὅθεν γεγενναμένοι
ἵκοντο θήρανδε φῶ-
τες Αἰγεϊδαι ἐμοὶ πατέρες. οὐ
θεῶν ἄτερ.

C'est Apollon qui dirige le réduit où se proclament les oracles. C'est là qu'il a voulu qu'habitassent, ainsi qu'à Lacédémone, dans le pays d'Argos et dans la divine Pylos, les vigoureux descendants d'Hercule et d'Aighimios. (C'est lui qui a voulu) que je chantasse ici ma gloire de poète venant de Sparte. Car c'est de là qu'ayant pris naissance, ils sont venus à Thera les héros Aighides mes pères (et ce ne fut pas sans la volonté des dieux).

Digitized by Google

Or, Pindare n'était pas de la race des Aïghides. Les Aïghides étaient, comme je l'ai dit, de la familie cadméenne. Quant à Pindare, il était Bœotien. Et quand bien même on voudrait soutenir qu'une branche d'Aïghides restée dans le pays pour quelque raison inconnue a fort bien pu par la suite se fondre dans la nation Bœotienne, ceci ne peut faire de Pindare notre poète Aïghide, puisque celui-ci descendait du rameau qui, après avoir demeuré quelque temps à Sparte, était venu presqu'aussitôt coloniser Théra.

V

Voici donc deux faits positivement acquis :

Il a existé jadis, avant Pindare, deux poèmes dont il s'est servi pour la composition de ses Pythioniques.

L'auteur de l'un : 1° fait ressortir par ses maladresses géographiques ce fait qu'il était antérieur à la bataille de Thestès (570), et, 2° par le but de son ouvrage (qui est de prouver le droit que les dieux avaient accordé aux Battiades de régner sur la Libye), il montre qu'il était Kyrénéen : un Kyrénéen seul, en effet, pouvait avoir intérêt à traiter cette question, toute spéciale à Kyrène.

L'auteur de l'autre dit nettement qu'il est Kyrénéen, et il prouve par le but qu'il veut atteindre (la louange de Battos l'Ancien), qu'il était antérieur aux premiers temps d'Arkésilaos II : à partir de ce moment, il n'y avait plus sujet (et il était passé de mode) de chanter les louanges des Battiades.

Digitized by Google

Ces deux poèmes étaient du même temps et conçus dans un même ordre d'idées. Tout fait croire, par conséquent, qu'ils étaient du même auteur. Il s'agit maintenant de rechercher si cet auteur n'a pas laissé d'autres traces de ses œuvres chez Pindare ou chez d'autres écrivains de l'antiquité.

La neuvième Pythionique a été composée par Pindare en l'honneur d'un Kyrénéen d'une race étrangère à la famille royale. Il n'avait donc pas de raison d'y mentionner cette famille ; mais Pindare se rejeta sur l'histoire des temps antiques de Kyrène. Il y raconta, en conséquence, comment il existait jadis en Thessalie une nymphe de ce nom, laquelle fut aimée d'Apollon et enlevée par lui en Libye, où il l'épousa et la fit reine d'une ville à laquelle il donna son nom. Cette nymphe lui donna le célèbre Aristée, qu'Hermès ramena enfant en Thessalie dans la vallée de Tempè.

Ces vers de la neuvième Pythionique sont-ils, cette fois encore, un emprunt fait par Pindare à quelque antique auteur Kyrénéen? La lecture du poème prouve cette fois qu'il n'en est pas de même. Ce n'est plus, en effet, ici, le style de la *Vie de Battos* ou de la *Prédiction de Médée* avec leurs phrases brèves, hachées, sans liaisons. C'est un récit touffu et chaleureux, ayant une forme savante et soignée. Le sujet y est présenté avec un art réel. Tout respire dans ce poème une science poétique bien plus nouvelle que celle du poète Battiade et même que celle de Phérékydes de Syros. Pour moi, ces vers sont bien de Pindare lui-même : sans doute cette fois, il aura pu les composer à loisir.

Digitized by Google

Mais si les vers sont de Pindare, il n'en résulte pas que le sujet soit de lui. Nous savons au contraire qu'il lui était antérieur, et qu'il avait été chanté déjà par un poète que les anciens croyaient être Hésiode, mais qui, bien certainement, était Kyrénéen. Cette légende, en effet, était d'invention forcément kyrénéenne; car elle était basée sur la seule homonymie de la bourgade bâtie en Libye et de la nymphe Thessalienne, fille du roi Lapithe Hypseus et mère d'Aristée. Un Kyrénéen seul a pu avoir l'idée de cette fable, d'ailleurs assez maladroitement agencée.

Ce poète kyrénéen a été connu de Phérékydes de Syros, qui vivait une génération après lui (540), et qui a été l'auteur du premier ouvrage en prose de l'antiquité. Cet ouvrage, que l'on nomme d'habitude la *Théocrasia*, était un recueil d'anecdotes le plus souvent futiles sur les dieux, les déesses et les héros. Ce recueil avait la forme généalogique si chère à la Grèce. Pour le composer, l'auteur avait rassemblé tous les poèmes antérieurs à son temps qu'il avait pu se procurer. On voit, par quelques extraits qui nous en restent, qu'il avait emprunté quelques-uns de ces récits à notre poète kyrénéen. C'est ainsi qu'on citait comme provenant de Phérékydes les deux phrases suivantes : « Hypseus était « fils d'une Naiade et du Pénée. » — « Kyrène, par la « volonté d'Apollon, fut transportée sur des cygnes et « ce fut ainsi qu'elle parvint en Libye. »

L'antiquité citait aussi comme provenant d'Hésiode le passage suivant : « Telle la belle Kyrène, enfant de « la Phthiotide, ayant reçu des Grâces la beauté, vivait

Digitized by Google

« près de l'onde du fleuve Pénée, son père. » C'était l'habitude des anciens Grecs d'attribuer à Homère ou à Hésiode les poèmes antiques dont ils ne connaissaient pas les auteurs. Le nom d'Hésiode signifie donc seulement ici que le vrai nom de l'auteur de ces vers était inconnu à la Grèce. Son sujet nous prouve qu'il était Kyrénéen, ou, pour mieux dire, qu'il avait composé ce passage sur un récit kyrénéen. Je fais cette réserve parce qu'évidemment ils n'ont rien du dialecte Dorien, et qu'ils ont été composés dans le dialecte Ionique) (1).

On voit aussi figurer parmi les extraits de Phérékydes deux autres mentions relatives à une fable qui, elle aussi, est forcément d'origine kyrénéenne, puisqu'elle a été imaginée au profit de Kyrène, et pour faire passer dans le canton que cette ville devait occuper plus tard le grand voyageur Hercule. Depuis quelque temps, en effet, vers le VIIe siècle de notre ère, les Grecs, se basant sur un passage mal compris d'une des légendes Théogoniques, avaient imaginé de promener l'ancien héros Hercule dans toutes les contrées occidentales de la Terre, et c'était devenu un parti pris, dans toutes les colonies grecques un peu lointaines, d'imaginer sur le pays une légende plus ou moins raisonnable pour y faire jouer un rôle au héros Thébain. Kyrène ne pouvait faire autrement que les autres villes grecques. Phérékydes, reproduisant une légende qui évidemment

(1) Ce poème était celui qu'on nomma plus tard les Grandes Oiées (μεγαλαι 'Οιαι), et qui tirait son nom de ce que chacun de ces morceaux commençait par le mot 'Οίη. Il semble que le *Bouclier d'Hercule* ait fait partie de ce recueil.

Digitized by Google

avait été composée dans cette métropole, disait « que « cet Antée, qu'avait terrassé Hercule, était un Iras- « sien des Irassas, qui sont dans le marais Trito- « nide »; et il ajoutait ceci : « Après avoir terrassé et « tué cet Antée, Hercule eut commerce avec sa femme « Iphinoé et en eut un fils nommé Palæmon. »

Comme je viens de le dire, Phérékydes tenait ce récit d'un poète qui ne pouvait être que Kyrénéen, et qui devait exister environ une génération au moins avant lui, peut-être plus tôt, c'est-à-dire à l'époque même où fleurissait l'auteur de la *Prédiction de Médée*, de la *Vie de Battos* et de la *Nymphe Kyrène*.

VI

En recherchant dans les Pythioniques de Pindare les traces du poète kyrénéen, dont nous avons relevé l'existence, on s'arrête assez naturellement sur une Argonautique, qui remplit presque entièrement la fin de la quatrième ode de cette série poétique; mais on reconnaît aussi assez vite qu'on ne peut l'attribuer à notre poète des Battiades. Dans la partie, en effet, qu'en a publiée Pindare, et qui en formait la première moitié, il n'est aucunement mention de Kyrène ni des Kyrénéens, ni de Battos, ni des Battiades; Euphamos y est nommé, mais c'est d'une façon tout à fait banale, comme étant du commun des autres héros, compagnons de Jason. Rien n'indique que l'auteur veuille attirer l'attention spéciale de l'auditeur sur ce personnage. L'auteur de ce morceau n'est donc pas un Kyrénéen.

Digitized by Google

En outre, les vers ont une allure réellement poétique bien différente de la marche embarrassée de la *Vie de Battos* et de la *Prédiction de Médée*.

Mais faut-il pour cela en conclure que ce passage n'étant pas du poète de Kyrène, doit être pour cela attribué à Pindare?

Je n'en crois rien et voici pourquoi.

D'abord cette Argonautique, dans sa forme riche et poétique, s'arrête à mi-chemin, de sorte qu'il n'y est question d'Euphamos que dans la liste des héros qui prirent part à l'expédition. Dans ce cas, si l'auteur avait été Pindare, il aurait dû (étant donné le but qu'il poursuivait, c'est-à-dire la glorification des Battiades) parler d'Euphamos d'une façon toute particulière, et de telle sorte que la figure de ce héros se détachât bien nettement des figures de ses compagnons, laissés plus ou moins dans la pénombre. Or, il n'en est pas ainsi: Euphamos, je l'ai dit, y est nommé simplement avec les autres, comme les autres, ni plus ni moins.

Cette simple observation nous prouve suffisamment que cette Argonautique n'est pas non plus de Pindare, et comme d'autre part nous avons montré qu'elle n'est pas de notre poète des Battiades, il en résulte qu'elle était d'un troisième écrivain que la critique aura à rechercher.

Ce qui prouve encore surabondamment que cette pièce n'est pas de Pindare, c'est qu'on n'en possède pas la fin, et que Pindare, en la reproduisant, s'y est arrêté net à l'endroit où les poètes de race Hellénique s'éloignaient de la légende de Kyrène, et où, d'après l'ancien

Digitized by Google

système, ils faisaient rentrer Jason par les Roches Errantes. On sent que c'est là la cause de l'arrêt de Pindare. Poursuivre plus loin la reproduction de cette Argonautique, c'était condamner les prétentions des Battiades, ses clients du moment, en prouvant qu'ils n'avaient pas traversé la Libye et qu'Eurypyle n'avait pas donné à Euphamos la motte de terre qui devait faire des Battiades les rois de Kyrène (1).

Aussi Pindare a-t-il abandonné là le poème dont il s'était emparé, et, pour en revenir à la tradition de Kyrène, a-t-il pris çà et là quelques vers écourtés à un autre poème chantant surtout la *Filiation des Battiades*. Dans ces quelques vers qu'il a pris au hasard des rencontres de sa vue, il rappelait que Jason avait tué le serpent gardien de la Toison d'Or... Qu'en même temps que cette Toison, il avait enlevé Médée, pour le malheur de Pélias... Que les Argonautes avaient erré sur l'Océan et sur la mer Rouge... ; après quoi, sans parler de la traversée de la Libye, de la lagune Tritonide, d'Eurypyle, de la motte de terre donnée à Euphamos et de la *Prédiction de Médée*, il amenait aussitôt les Argonautes chez les Lemniennes. C'est alors seulement, que retrouvant, à ce point, le fil qui devait le ramener à son but du moment, c'est-à-dire au droit des Battiades à la domination de la Libye, Pindare racontait comment la race d'Euphamos s'était constituée à Lem-

(1) Ce n'a pas été seulement pour cela. Il y en a eu encore une autre raison : la pièce était longue et les convives commençaient à réclamer. C'est Pindare lui-même qui nous le dit en ces termes : « Mais j'en aurais trop à dire si je suivais le grand chemin, car l'heure me presse. Je connais un chemin plus court. Je suis rappelé à la modération par beaucoup des autres convives. »

Digitized by Google

nos, comment elle s'était unie, à Sparte, à des femmes Lacédémoniennes, comment elle était passée à Calliste, et comment Apollon l'avait fait émigrer en Libye pour habiter la ville jadis fondée par la nymphe Kyrène.

VII

Quant à l'Argonautique elle-même, nous n'avons plus dès lors à en parler ici. Notre but, en effet, n'est pas de dépécer l'œuvre de Pindare pour y découvrir et en retrancher les morceaux qu'il a pu emprunter aux autres. Ce serait là un travail à coup sûr curieux, mais qui est tout à fait au-dessus de nos forces. Notre sujet est infiniment plus humble. Nous voulons seulement prouver l'existence d'un poète, de celui qui, à la fin du VIIe siècle, a chanté à Kyrène les rois de la race de Battos. Nous laisserons donc à des savants plus autorisés que nous la tâche d'étudier Pindare sous ce point de vue, que nous ne pouvons ici que signaler aux érudits.

Nous confinerons donc la suite de nos recherches à l'étude des cinq morceaux que nous avons mentionnés plus haut : *la Nymphe Kyrène*, *la Prédiction de Médée*, *la Filiation des Minyens*, *Hercule en Libye*, *la Vie du premier Battos*, et d'un sixième dont nous aurons à parler : *Ménélas en Lybie*.

VIII

Ces six morceaux sont-ils autant de fragments d'un même poème aux proportions étendues. Je ne le crois pas.

Digitized by Google

On voit, par les trois pièces les plus considérables qui nous restent, que l'ardeur de l'auteur n'a qu'un vol poétique très court, qu'il manque d'imagination, qu'il indique maigrement les faits, ce qui le force à arriver beauconp plus vite qu'il ne le désirerait aux derniers mots de son poème. Ses pensées lui viennent péniblement, ses vers se traînent lourdement, et il ne sait pas même toujours les placer dans un ordre convenable. Il est donc impossible d'admettre qu'un auteur de si courte haleine ait jamais songé sérieusement à se lancer dans une œuvre aussi considérable que celle de l'histoire complète de la ville de Kyrène.

D'autre part, donner à chacun de ces morceaux un auteur différent, me paraît aussi difficile, sinon davantage. Il est visible que ceux de ces poèmes dont la date nous est connue nettement sont de la même époque et du même pays (Kyrène). *La Prédiction de Médée* est antérieure à la bataille de Thestès, qui eut lieu sous Battos II l'Heureux. *La Vie de Battos* est aussi antérieure à Arkésilaos II, fils de ce même Battos II, et il en est de même de *la Filiation des Minyens*, qui n'a pu être chantée non plus que pendant la période où les Battiades étaient encore populaires. Ces trois morceaux ne présentent donc aucune difficulté qui les empêche d'être du même auteur. Ceci constaté, on remarque dans ces six pièces un but d'ensemble, celui de composer par parties distinctes une histoire complète de la ville, depuis sa première fondation par la nymphe Kyrène jusqu'à sa recolonisation par Battos. On voit, en effet, passer dans ces débris de poème, tous ceux des

Digitized by Google

héros des anciens jours que la vraisemblance permettait plus ou moins d'y amener. Pas un seul d'entre eux, en effet, n'y fait défaut.

C'est d'abord Kyrène, la fondatrice de la ville, chantée dans le poème qui a servi de modèle à la neuvième Pythionique ; viennent ensuite les Argonautes, c'est-à-dire les plus anciens navigateurs connus par la Grèce ; ils figuraient dans le poème dont Pindare a détaché, pour sa quatrième Pythionique, *la Prédiction de Médée* et dans un autre dont il a tiré ses vers sur *la Filiation des Minyens*. Puis c'est le tour d'Hercule ; il en était question dans le morceau dont Phérékydes nous a conservé deux petits fragments. L'auteur n'avait pas à parler d'Ulysse, dont les courses errantes avaient été rejetées par Homère dans les mers occidentales ; mais il avait à mentionner Ménélas, que le même Homère prétendait être allé en Libye. L'auteur nous apprend dans sa *Vie de Battos*, qu'on chantait à Kyrène, pendant le règne de ce roi, un poème où l'on voyait Ménélas abordant sur la côte de Kyrène, avec sa femme Hélène qu'il avait reconquise à Troie, et avec les Anténorides qu'il y avait sauvés du massacre général, puis abandonnant sur cette côte ces Anténorides qui ne voulaient pas rester plus longtemps avec les destructeurs de leur patrie. Enfin, il chantait Battos, le vrai fondateur de la bourgade. Dans cette *Vie de Battos,* que Pindare a reproduite mot à mot dans sa cinquième Pythionique, l'auteur kyrénéen détaillait comment ce héros avait amené en Libye les émigrans Théréens, et comment il y avait fondé Kyrène,

Digitized by Google

créé une citadelle, une vigie pour les marins étrangers, des bois sacrés pour les dieux, une place pavée pour les processions, etc., avec d'autres détails curieux sur la vie de ce prince et l'origine de ses compagnons.

Devant cette tendance commune à ces six morceaux, car il faut ajouter aux cinq autres, *le Débarquement de Ménélas en Libye*, il est bien difficile de méconnaître qu'ils sont l'œuvre d'un seul auteur, qui les a composés tour à tour.

IX

Toutes ces œuvres, une fois bien détachées de celles de Pindare, comme étant plus anciennes que lui, vont nous donner maintenant par elles-mêmes leurs véritables dates.

1. *La Prédiction de Médée.* Nous avons vu que ses erreurs géographiques font remonter cette pièce au-delà de 570, date de la bataille de Thestès. En l'examinant dans son texte, on découvre sans peine qu'elle a été adressée à Battos, roi de Kyrène, et à son fils, pendant un voyage fait à Delphes par ces princes, pour y remercier Apollon des progrès merveilleux de leur ville. Or, Battos n'a pu faire ce voyage après l'âge de 60 ans : à ce moment de la vie, en effet, on ne se dérange plus ; on se fait remplacer par ses enfants. Battos étant né en 669, ce voyage a donc dû être antérieur à 609. Mais, d'autre part, Kyrène, en ce moment, n'avait que 22 ans, et il lui avait bien fallu une vingtaine d'années pour arriver au degré de prospérité qui pouvait lui per-

Digitized by Google

mettre d'être traitée de souche d'autres villes (ἀστεων ῥιξαν) et de grande métropole de villes (μεγαλον πολιων ματροπολιν); même en admettant que ces mots n'indiquaient qu'une espérance pour l'avenir, cette espérance même ne peut se comprendre qu'à la condition que Kyrène fût déjà abondamment peuplée. Ce ne peut donc être avant cette époque de 609, qu'on doit fixer la date de ce voyage, et par conséquent de la composition du poème.

2. *La vie de Battos.* Il y est question de la mort de Battos et de sa transformation *en héros.* — Le poète n'y ayant fait figurer le nom d'aucun des successeurs de ce roi, cette ode a donc été composée immédiatement après sa mort, et vraisemblablement elle a été chantée près de l'autel élevé sur son tombeau le jour où les Kyrénéens inaugurèrent sur cet autel le culte héroïque qui lui était dû comme fondateur de leur cité. Or Battos régna quarante ans. En faisant partir cette période du moment où il quitta Théra (639), sa mort tombe en 599. C'est donc à 599 qu'il faut fixer la composition de la vie de Battos.

3. *La* 1re *fondation de Kyrène.*

4. *Son occupation par les Anténorides.*

5. *L'arrivée de Battos en Libye.*

L'auteur de *la Vie de Battos* nous apprend que les Kyrénéens chantaient déjà ces trois poèmes à la fin des festins qui terminaient les fêtes carnéennes célébrées en l'honneur d'Apollon. Il ne nous dit pas quels en étaient les auteurs. Mais il est visible que ces trois odes étaient de lui. Il n'est pas, en effet, dans la nature

Digitized by Google

humaine qu'un auteur cite *sans nécessité* les œuvres de ses rivaux contemporains. Or, il suffit de lire *la Vie de Battos* pour s'assurer qu'à ce moment du poème, il n'était pas nécessaire que son auteur mentionnât les trois poèmes. Cette citation même semble à cet endroit hors de propos. Ceci nous indique nettement qu'il fallait bien que le poète de la vie de Battos en fût l'auteur.

Quant à leur date, on doit la fixer entre 631 et 599. On pourrait au besoin, pour l'arrivée de Battos en Libye, la faire varier entre 639 et 599.

6. *Lutte d'Hercule et d'Antée.* C'était une mode inspirée d'ailleurs par les meilleurs sentiments du cœur, chez tous les colons grecs, de rattacher, autant que possible, leur nouvelle patrie à la Grèce. Les uns le faisaient en donnant aux environs de leurs villes des noms pris à l'ancienne. C'est ainsi que les Cadméens de l'Égypte avaient donné au Nil le nom de fleuve Triton, et aux marais de son embouchure celui de Lagune Tritonide, en souvenir du fleuve Triton et de la lagune Tritonide de l'Oghyghie. Cette mesure fut d'ailleurs imitée peu après par les Kyrénéens. D'autres tâchaient d'atteindre le même but, en amenant dans leur nouveau pays les anciens héros de la Grèce mythologique. C'était le moyen qu'avaient pris les mercenaires de l'Égypte. S'emparant de la légende d'Hésiode, qui faisait d'Hercule un grand voyageur autour de la Terre, ils avaient raconté que le héros était arrivé sur les bords du Nil. Là régnait, disaient-ils, un Pharaon nommé Busiris, qui avait l'habitude de massacrer sur l'autel de Jupiter les étrangers qui pénétraient dans ses domaines. Il

Digitized by Google

allait y immoler Hercule, quand celui-ci, brisant ses liens, massacra le roi, son fils, son héraut et tous leurs serviteurs. Sans doute, cette légende ridicule courait à Delphes en 637, quand notre poète y vint une première fois avec Battos. Il y vit le thème d'une légende kyrénéenne analogue; mais n'ayant pas de nom indigène à donner à l'adversaire d'Hercule, il le laissa anonyme. En effet, il ne l'appela pas autrement qu'Ἀνταίος, mot qui, en grec, ne veut pas dire autre chose qu'antagoniste. Il en fit un indigène farouche, vivant à trois heures de marche du mamelon où plus tard fut Kyrène, et qui forçait à lutter contre lui tous les malheureux qui s'égaraient dans son canton. Il les terrassait, les tuait et couvrait de leurs crânes les toits de la cabane, où il avait bâti un autel au dieu Poséidaon, son père; mais cette fois c'était Hercule qui l'avait terrassé et mis à mort.

On ne sait pas au juste à quelle date a été composée cette ode. Elle n'a été mentionnée au plus tôt que par Phérékydes en 540; mais, comme je l'ai dit, elle complète trop bien la série des poèmes relatifs à l'histoire vraie ou fausse de Kyrène pour qu'on n'y doive pas reconnaître l'œuvre de notre auteur. Comme elle n'est pas mentionnée dans *la Vie de Battos*, on pourrait en déduire qu'à cette époque elle n'était pas encore composée, et qu'elle ne l'a été qu'entre 599 et 589, date probable de la mort de notre poète, à l'âge de 70 ans; mais je crois bien que c'est sous Battos qu'il l'a imaginée, et que s'il ne l'a pas citée dans sa *Vie de Battos*, c'est qu'elle n'avait pas, comme les trois autres qu'il y a

Digitized by Google

mentionnées, un *rapport direct* avec l'histoire de Kyrène, et qu'à cause de cela les Kyrénéens ne la chantaient pas au jour des Carnéades. J'en conclus que, comme les autres, on doit en fixer la date entre les années 631 et 599.

X

Quant à l'auteur de ces six pièces de poésie, nous savons, par lui-même, qu'il était d'origine cadméenne et de la race des Aïghides, descendants de Polynike. Nous avons raconté comment cette famille, après bien des aventures, demeurait avec les Bœotiens en Oghyghie, quand elle fut rencontrée, par les Doriens, lors de la deuxième expédition des Héraclides contre le Péloponèse. Théras, son chef, y accompagna le chef Héraclide-Aristodème, et y gagna pour sa part de conquête le territoire d'Amyclé, limitrophe de Sparte. Nous avons vu comment il quitta le pays pour aller coloniser l'île de Calliste, qu'il nomma Théra. Il y emmena avec lui d'autres familles qui se perpétuèrent pendant treize générations dans le pays, parallèlement à sa dynastie. Dans une de ces familles, naquit (vers 660 avant J.-C.) un enfant qui fut plus tard notre poète. Il accompagna Battos en 637 à Delphes, puis, en 639, quand celui-ci alla coloniser la Libye. Bien que nourri dans la connaissance des récits d'Homère, il était loin de pouvoir l'imiter, et bien qu'il se vante quelque part d'être un poète, il ne fut jamais qu'un méchant versificateur qui ne mérite d'être étudié qu'au point

Digitized by Google

de vue historique. En Libye, il chanta sa nouvelle patrie et son nouveau roi, auquel il survécut, et composa en leur honneur six odes dont les titres, ou du moins les sujets, nous sont parvenus. Une d'elles nous est connue toute entière : c'est *la Prédiction de Médée*. Nous n'avons que la fin de deux autres et diverses traces des trois dernières. Le tout forme encore aujourd'hui un bagage de 196 vers. Presque tous ces vers nous ont été conservés par Pindare, qui les a insérés, comme étant de lui, dans ses Pythioniques ; mais auparavant ils avaient été connus de Phérékydes, et, plus tard, ils le furent de plusieurs écrivains qui, ignorant le nom du poète, décidèrent, comme c'était dans ce cas l'habitude des Grecs, qu'il n'était autre qu'Hésiode.

En somme, le nom de ce poète reste inconnu. C'est une lacune fâcheuse pour l'histoire des Lettres grecques ; mais si elle est irremédiable, nous en savons pourtant assez sur cet auteur pour pouvoir le distinguer de tous les autres par le nom de *Poète kadméen du premier Battos*.

Digitized by Google

LE SCEAU DE SAINT BERNARD

DÉPOSÉ AU MUSÉE DES ANTIQUITÉS DE ROUEN

NOTE de M. l'Abbé VACANDARD.

Le 16 août 1837, M. Deville, directeur du Musée des Antiquités de Rouen, adressait au secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions la lettre suivante : « Monsieur, une heureuse circonstance vient de mettre entre mes mains le sceau en nature de saint Bernard... Ce sceau est en cuivre jaune et de forme ovale; il a 40 millimètres de long (17 lignes) sur 30 dans sa plus grande largeur (13 lignes). Son épaisseur est de 5 millimètres ; il pèse 3 décagrammes (une once environ). On y voit représenté, gravé en creux, saint Bernard en costume monacal, la tête tonsurée et nue, le menton ras, et assis sur un pliant dont les bras se terminent en tête de serpent (1). Le saint tient de la main droite, qui de-

(1) Dans la *Revue archéologique* (2e année, 2e livrais., 1845, p. 99), on a fait remarquer que les bras de la chaise abbatiale se terminent en têtes de lions grossièrement figurées, et non en têtes de serpent.

Digitized by Google

vient la gauche à l'impression, une crosse fort simple, à enroulement, dans le genre du lituus antique, et, de la main gauche qui est étendue ainsi que la droite, un objet que la grossièreté et la petitesse du travail ne permettent d'apprécier que difficilement ; je crois y reconnaître une porte d'église, divisée en deux ventaux par une colonnette qui est surmontée de son chapiteau. L'inscription suivante est tracée sur la frange du sceau autour de la figure : † SIGILLUM BERNARDI ABBATIS CLAREVALLIS.. Le revers est plat et uni et sans aucune apparence de manche ou d'appendice, » etc. (1). Cette communication qui semble d'abord avoir été accueillie sans réserve fut plus tard l'objet de diverses critiques. Non seulement l'exactitude de la description fournie par M. Deville, mais l'authenticité même du sceau furent remises en question.

L'inexactitude de la description ne porterait que sur un point : la désignation de l'objet que le personnage tient de la main gauche (la droite sur l'empreinte). Là où M. Deville a « cru reconnaître une porte d'église, divisée en deux ventaux par une colonnette qui est surmontée de son chapiteau », Mabillon avait vu « un livre (2), » et dom Le Boullanger, dernier bibliothé-

(1) La lettre tout entière se trouve parmi les notes des épitres de saint Bernard, dans l'édition Gaume, p. 928-930.

(2) « Certe in charta Bernardi pro compositione litis inter monasteria Sanctæ Genovefæ et Sancti Victoris, appensum est Bernardi sigillum cum ejus nomine et effigie, *librum* dextra, pedum sinistra tenente. » Note à l'épître 284 (cf. Ms. XV de l'abbé Matthieu, p. 8, Bibliothèque du grand séminaire de Langres ; *Migne*, t. 185, p. 1746). La charte visée par Mabillon est éditée dans *Migne*, t. 182, p. 720.

Digitized by Google

caire de Clairvaux, « une paix (1). » Depuis 1837, tous ceux qui se sont exercés sur le même sujet sont tombés dans un désaccord non moins complet. M. Guignard, bibliothécaire de Dijon, ancien archiviste de l'Aube, estime que l'objet en question est bien un livre, comme le voulait Mabillon, et il en donne un dessin qui confirme son opinion (2). La *Revue archéologique* l'appelle tout simplement un rouleau (3), ce qui répondrait encore assez bien au dessin de M. Guignard. D'autres, au contraire, ont vu là un sablier (4). M. l'abbé Lalore qui enregistre quelques-unes de ces explications, en propose une autre à son tour : l'objet indéfinissable serait une église (5). Enfin, M. Magnier, directeur du Musée de Bayeux, que nous avons consulté sur l'empreinte qui se trouve dans le dépôt confié à ses soins, nous répond avec assurance : « Ce sceau représente le saint, tenant dans la main droite une clef et dans l'autre, sa crosse (6). »

Est-ce le dernier mot de la question ? Je ne le crois pas. Cet objet si énigmatique n'est sûrement ni une porte d'église, ni un instrument de paix, ni un sablier, ni un rouleau, ni une église, ni une clef. Est-ce un

(1) Ms. IX de l'abbé Matthieu, p. 434; dans *Migne*, t. 185, p. 1746.

(2) Dans *Migne*, t. 185, p. 1747; le dessin se trouve p. 1745-1746. Comparer ce dessin inexact avec le dessin de l'édition Gaume qui accompagne la lettre de M. Deville, p. 930.

(3) *Loc. cit.*

(4) Remarque de M. Deville, dans Gaume, *loc. cit*, p. 928, note 2.

(5) Lalore, *Le trésor de Clairvaux du XIIe au XVIIIe siècle*, Troyes, 1875, p. 145-146.

(6) Lettre du 26 décembre 1893.

Digitized by Google

livre ? On peut en douter. Au risque de passer pour présomptueux, j'oserai proposer une nouvelle explication qui fera la huitième.

A l'œil nu, à plus forte raison à la loupe, l'objet me paraît non pas simple, mais double. J'aperçois d'abord une surface plane, qui offre, par son dessin, l'aspect d'une étroite porte cintrée, à rebords, et sur cette surface je crois voir appliqué un outil effilé, dont l'extrémité inférieure se termine en pointe et l'extrémité supérieure par une tête avec deux moulures. La surface plane ne serait-elle pas une tablette et l'outil un poinçon ou stylet ?

Cette idée m'avait déjà frappé, quand un des articles de la Règle de saint Benoît me revint à l'esprit. Dans le chapitre LV, il est écrit que tout religieux doit avoir à sa disposition, outre certains ustensiles nécessaires à la vie de chaque jour, *grafium et tabula*. Nous lisons en outre dans la *Vie* de saint Bernard (lib. II, n° 51) que l'illustre docteur se servait parfois de tablettes de cire ; « Nonnunquam scribebat in tabulis cereis, et non patiebatur perire inspirata sibi divinitus. » N'est-ce pas là l'origine du poinçon et de la tablette que le saint abbé aura voulu voir figurer dans son sceau ? En tout cas, il faut opter entre ces deux interprétations : une tablette ou un livre.

L'authenticité du sceau déposé au Musée des Antiquités de Rouen est une question plus grave et non moins embrouillée. Dans sa séance du 14 mai 1873, la Société des Antiquaires de France recevait la communication d'un *Mémoire* de M. d'Arbois de Jubainville,

Digitized by Google

alors archiviste de l'Aube, qui, à propos d'un Inventaire de 1741 du *Trésor de Clairvaux*, jetait des doutes sur l'origine de la matrice authentiquée par M. Deville. M. Demay aggrava encore ces doutes par le commentaire dont il fit suivre la lecture du *Mémoire :* « La question d'authenticité du sceau de Rouen doit être ajournée, dit-il. D'abord il existe plusieurs exemplaires de cette matrice, tous semblables ; et dernièrement encore il en a été présenté un à l'Administration des Archives. Quelle est la vraie ? Celle qui aura la prétention d'être reçue dans le monde archéologique sera tenue de faire ses preuves. Il faudra, pour qu'elle ne soit pas suspectée, produire un acte muni d'un sceau qu'elle aura engendré ; ou à défaut de l'acte, montrer comment le saint prélat a pu se départir de la règle d'humilité observée d'abord par lui et, après lui, par les plus anciens abbés de Clairvaux, qui ont tous gardé l'anonyme dans la légende de leurs sceaux ; et enfin expliquer, s'il est possible, pourquoi, après le décès de saint Bernard, la matrice de son sceau n'a pas été solennellement brisée, comme le voulait l'usage établi. Les faussaires nous envahissent, soyons défiants et redoublons de sévérité (1). » Depuis lors, le sceau du Musée de Rouen a été frappé de discrédit et tenu en suspicion. M. l'abbé Lalore, dans son étude sur *le Trésor de Clairvaux* (2), se rallie au sentiment de M. d'Arbois de Jubainville et de M. Demay.

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, IVe série, t. IV, Bulletin, p. 129.

(2) *Ouv. cit.*, p. 146-147.

Digitized by Google

Ces doutes sont-ils absolument fondés, et nous est-il défendu d'en appeler de la sentence qui leur donne en quelque sorte la force de chose jugée ? Malgré l'autorité de M. Demay en la matière, considérée d'une façon générale, il faut bien reconnaître que, dans l'espèce, son appréciation sur plusieurs points est des plus risquées, pour ne pas dire absolument inexacte. Il semble contester l'existence d'un sceau de saint Bernard contenant son effigie et son nom, sous prétexte que « les plus anciens abbés de Clairvaux ont tous gardé l'anonyme dans la légende de leurs sceaux. » Or, s'il est vrai que dans son premier sceau Bernard ne fit graver que les mots : *Signum abbatis Clarevallis*, comme le prouvent trois empreintes encore existantes, l'une aux archives de Gand, l'autre aux archives de l'Yonne, la troisième aux archives nationales, à Paris (1), il n'est pas moins certain que le second, qui ne date que de 1151, portait son effigie et son nom ; lui-même nous le dit expres-

(1) La charte de Gand est publiée dans *Migne* (t. 185, p. 3-4) avec le sceau de saint Bernard. La charte des archives de l'Yonne est reproduite dans le *Musée des Archives départementales*, volume des planches, planche XXIV, sans le sceau ; le t. 185 de Migne, en renferme le texte d'après une copie de la Biblioth. Nation. (p. 1747). La troisième charte, inédite, en faveur de l'abbaye de Saint-Victor, est cotée, aux archives nationales : L888 ᴬ, nº 7. Ce premier sceau est ainsi décrit par l'abbé Matthieu (Ms. XV, p. 61) : « Un oval autour duquel est : † SIGNUM ABBATIS CLAREVALLIS. Le fond est occupé par une main qui tient une crosse en dedans, dont le bras est couvert de manche de robe et, par dessus, la manche de la cuculle. » C'est à tort que M. d'Arbois de Jubainville a prétendu qu'il fallait lire SIGILLUM et non SIGNUM (*Mémoires des Antiq. de France*, loc. cit., p. 127). Les sceaux de Gand et des archives nationales, que nous avons pu examiner, portent SIGNUM.

Digitized by Google

sément dans une de ses lettres : « Periclitati sumus, écrit-il au pape Eugène III, in falsis fratribus, et multæ litteræ falsatæ sub falsato sigillo nostro in manus multorum exierunt : et, quod magis vereor, etiam usque ad vos dicitur falsitas pervenisse. Hac necessitate abjecto illo novello quod cernitis de novo utimur, continente et imaginem nostram et nomen (1). » Voilà donc un point acquis contre le sentiment de M. Demay.

M. Demay demande « pourquoi, après le décès de saint Bernard, la matrice de son sceau n'a pas été solennellement brisée, comme le voulait l'usage établi ? » Le *pourquoi* ne fait ici rien à la chose. On pourrait, par exemple, dire que les disciples du fondateur de Clairvaux ont tenu à conserver son sceau comme une relique. Mais quand cette explication serait sans valeur, peu importe : ce qui importe, c'est de savoir si le sceau a été réellement conservé et s'il faisait partie du trésor de Clairvaux. Or, ce point ne paraît pas devoir être contesté. Dans l'Inventaire du 7 décembre 1719, nous lisons : « § IV, *Inventaire du Grand Trésor*, 2e armoère. Le sceau abbatial du même saint (Bernard), qui est de cuivre, sur lequel est représenté un abbé assis dans une chaire et autour est écrit : SIGILLUM BERNARDI ABBATIS CLAREVALLIS » (fol. 9 r°) (2). Même mention dans l'Inventaire de 1741 (3). Enfin, dom Le Boullanger, dernier bibliothécaire de Clairvaux avant la Révo-

(1) Ep. 284.

(2) Lalore, *Le Trésor de Clairvaux*, p. 144.

(3) D'Arbois de Jubainville, dans *Mémoires de la Société des Antiq. de France*, loc. cit., p. 126-127.

Digitized by Google

lution, après avoir raconté dans son *Histoire de Clairvaux* (Ms. IX de l'abbé Matthieu, p. 434) les fraudes du moine Nicolas, s'exprime ainsi : « Saint Bernard se trouva nécessité à faire graver un autre cachet. *On montre encore ce cachet dans le Trésor de Clairvaux;* il est de cuivre, de figure ovale ; saint Bernard y est représenté assis, tenant sa crosse de la main gauche et une paix à la main droite, et autour est écrit : † SIGILLUM BERNARDI ABBATIS CLAREVALLIS. »

Sur ces textes nous ferons deux observations : la première, c'est que le second sceau de saint Bernard se trouvait encore à Clairvaux en 1789 ; la seconde c'est que la description qu'on nous en donne répond assez bien à la matrice du sceau conservé au Musée de Rouen. Je dis assez bien : car, il y a désaccord sur la nature de l'objet que le saint tient de la main droite. Mais nous avons vu que ce désaccord se retrouve même parmi ceux dont les observations ne portent que sur le seul sceau de Rouen. Cela ne prouve donc pas que la matrice de Clairvaux et celle de Rouen ne soient pas un seul et même objet. J'en dirai autant du sceau dont Mabillon a vu l'empreinte sur une charte de saint Bernard, authentique et datée, en faveur de l'abbaye de Saint-Victor de Paris. Pendant que Mabillon appelait un « livre » l'objet en question, dom Le Boullanger l'appelait « une paix ». Et notons, en passant, que la difficulté de distinguer la nature de cet objet plaide en faveur de l'authenticité de la matrice de Rouen. Un faussaire aurait évidemment placé dans la main du saint un symbole traditionnel facile à reconnaître.

Digitized by Google

Il resterait à expliquer comment la relique de Clairvaux a pu venir jusqu'à Rouen et à tracer son itinéraire. C'est ici que les difficultés se compliquent. M. Deville a obtenu de M. Pays, officier en retraite, qui lui offrait généreusement la précieuse matrice, les renseignements suivants : « Ce cachet a été acheté chez un revendeur, qui s'était rendu acquéreur en 1790, des vieux cuivres de la collégiale de Saint-Cyr d'Issoudun, affiliée à Clairvaux (1). » De ces mots, M. Deville a conclu que le sceau faisait partie du lot de cuivres provenant de la collégiale (2). Et on doit se demander alors par quelle fortune un sceau, qui se trouvait certainement encore à Clairvaux en 1789, a pu être vendu à Issoudun en 1790. Ainsi posée, la question ne peut recevoir de solution, ou si elle en reçoit une, elle sera presque inévitablement défavorable à l'authenticité du sceau de Rouen. Mais à notre avis la provenance, l'origine première que M. Deville a indiquée, n'est qu'une conjecture hasardée. De ce qu'un revendeur avait acheté un lot de cuivres à la collégiale d'Issoudun, il ne s'ensuit pas que la matrice du sceau de saint Bernard qu'il possédait en même temps n'avait pas une autre provenance. Et de 1789 à 1837 environ, date de l'achat fait par M. Pays, le sceau authentique de Clairvaux avait eu le temps de faire de longues pérégrinations et de venir échouer chez un revendeur de province.

Sommes-nous certain cependant de n'être pas en

(1) Lettre citée, dans Gaume.

(2) C'est aussi la conclusion de M. d'Arbois de Jubainville, *Mémoire cité*, p. 127.

Digitized by Google

présence de l'œuvre d'un faussaire? M. Demay nous assure « qu'il existe plusieurs exemplaires de cette matrice, tous semblables », et se demande quelle est la « vraie. » Cette assertion est la partie la plus grave et la seule embarrassante de la déposition du savant sigillographe. Il serait évidemment téméraire d'y opposer un démenti formel. Cependant, nous ferons observer qu'aux Archives nationales aucun des membres de l'administration que nous avons consultés ne se souvient d'avoir jamais vu une matrice du sceau de saint Bernard, autre que celle de Rouen. Les Archives ne possèdent que deux empreintes de ce sceau, l'une communiquée par M. Boblet, dans la collection Douët d'Arcq, sous le n° 8644, l'autre dans la collection de Normandie sous le n° 2276. Or, n'est-il pas merveilleux que l'administration, pour obtenir ce second sceau, ait dû faire venir la matrice de Rouen? S'il est vrai qu'il ne tenait qu'à elle d'avoir une matrice absolument semblable, par quelle singulière idée a-t-elle préféré un sceau à la matrice même? Pour M. Carteaux, mouleur des Archives nationales, aussi bien que pour nous, l'assertion de M. Demay est une énigme. Faut-il croire que M. Demay, dans le feu de la discussion, s'est mal expliqué ou que le Secrétaire de la *Société des Antiquaires de France* a inconsciemment altéré la vérité, en confondant dans son procès-verbal le sceau ou empreinte avec la matrice? Nous plaçons ici un double point d'interrogation.

A supposer que les paroles attribuées à M. Demay soient exactes, sa conclusion ne nous paraît pas moins

Digitized by Google

hasardée. Si l'on admet que le sceau authentique n'a pas été détruit et a pu être recueilli par un revendeur ou collectionneur(1), la matrice de Rouen paraît offrir, entre toutes les matrices semblables dont parle M. Demay, les meilleures garanties d'authenticité. Les autres ont paru plus tardivement et à une époque où les questions sigillographiques occupaient déjà tous les esprits. Leur origine est donc très suspecte. Tel n'est pas le cas de la nôtre. Accordons qu'un faussaire ait voulu surprendre la bonne foi d'un antiquaire amateur ou d'un directeur de Musée ; il se serait servi, comme l'indique M. d'Arbois de Jubainville, d'une empreinte authentique en cire avec laquelle il aurait opéré un moulage. Mais est-il vraisemblable que, la matrice une fois obtenue, il l'ait abandonnée au hasard des ventes, et se soit si peu soucié du sort de son œuvre, qu'il l'ait laissée courir les aventures et tomber dans la boutique d'un revendeur d'Issoudun ; ou, si l'on veut qu'il ait poussé l'habileté jusqu'à ce raffinement d'apparente insouciance pour mieux dépister l'attention publique, est-il vraisemblable que la voyant parvenue à cette destination, il ne l'ait pas repêchée à tout prix, afin d'en tirer le profit qu'il avait rêvé en l'offrant aux Archives nationales? Or rien de tout cela n'est arrivé. C'est un officier en retraite qui la découvre par hasard et l'offre gracieusement au directeur du Musée de Rouen. Si notre

(1) Noter que le trésor de Clairvaux a été dispersé. La seule bibliothèque fut divisée en trois tronçons principaux qui sont le premier à Troyes, le second à Montpellier, le troisième à Paris (biblioth. nation.) ; 385 volumes sont perdus.

Digitized by Google

sceau est l'œuvre d'un faussaire, il faut avouer qu'il est l'œuvre d'un faussaire parfaitement habile et absolument désintéressé. Or habileté parfaite et désintéressement absolu sont deux qualités qui semblent s'exclure chez un faussaire. Nous concluons donc à l'authenticité de la matrice déposée au Musée des Antiquités de Rouen, et M. Carteaux, mouleur des Archives nationales, qui a eu cette matrice entre les mains, nous autorise à déclarer qu'il partage notre sentiment(1).

(1) Nous reproduisons ici les deux sceaux de saint Bernard, par le procédé de simili-gravure Petit, de Paris.

Digitized by Google

L'EXERCICE DES ENFANTS DE ROUEN

Par M. JULES HÉDOU

En juillet 1887, les paroissiens de la Cathédrale de Rouen constataient que de nombreux visiteurs montaient et descendaient l'escalier de pierre qui conduit à la bibliothèque du Chapitre et que cette ravissante merveille d'architecture n'était plus déserte comme d'habitude. La cause de cette animation inaccoutumée il fallait la chercher dans l'attrait que présentait une petite exposition installée dans le local et dans les vitrines de cette bibliothèque, où le public et surtout les curieux pouvaient admirer à leur aise les spécimens les plus intéressants de l'ancienne typographie rouennaise.

Les délicats pouvaient s'en donner à cœur joie et chacun trouvait à satisfaire ses goûts et à exercer ses préférences.

Ceux qui aiment le livre pour le livre lui-même pouvaient parcourir la gamme admirative à l'aspect de ces papiers de choix, si regrettés aujourd'hui, de ces impressions si nettes opérées par toute une série de

Digitized by Google

caractères irréprochables, comme aussi de tous ces frontispices et titres composés et gravés avec un art savant qu'on ne retrouve guère dans les livres modernes. On ne sait plus faire un titre et la planche gravée que l'on trouve en ouvrant le volume n'est souvent que la reproduction en petit de l'affiche annonçant l'ouvrage. N'insistons pas davantage, nous ne changerons rien à ce qui existe et ne convaincrons personne. M. Darcel a plus d'une fois soulevé cette question sans réussir à modifier l'état de choses existant. Il faut nous résigner à subir ce que nous considérons comme des erreurs et ajouter que les belles reliures avec leurs riches armoiries ou avec leurs brillants ornements frappés au petit fer ne faisaient non plus défaut.

Ce qui restait à souhaiter en franchissant le seuil de l'exposition, c'était d'y trouver comme cicerone un des organisateurs. Nous eûmes cette bonne fortune d'être accompagné, dans notre visite, par notre collègue et ami l'abbé Sauvage, qui vient d'être si rapidement enlevé à ses amis et au monde savant auquel il avait encore tant de choses à révéler.

Comme il connaissait l'objet de nos études de prédilection, nous prenant par la main, il nous conduisit avec empressement à une vitrine de laquelle il tira, pour la mettre sous nos yeux, une petite plaquette du format d'un grand in-octavo, cartonné simplement à la Bradel. Puis, sur notre demande, il nous laissa l'examiner à loisir, et c'est le résultat de cet examen que nous voulons vous soumettre en vous priant de compléter les *desiderata* que nous allons signaler.

Digitized by Google

C'était M. Ch. Lormier, l'un des organisateurs de l'exposition, qui avait prêté cette petite, rare et curieuse pièce, et incontestablement si ce bibliophile, d'un goût si pur et d'un savoir aussi étendu, avait choisi ce mince cartonnage au milieu de ses splendides reliures et de ses ouvrages de choix, en un mot de ses trésors, il fallait que le contenu présentât un bien grand et sérieux intérêt. Et en effet, c'est un recueil de neuf planches, y compris le frontispice, gravées par un Rouennais, en l'an 1631, et destinées à représenter « L'EXERSICE DES « ENFANTS DE ROUEN. »

Il nous semble maintenant utile de faire connaître cet ouvrage aux amateurs en donnant la description de chacune des pièces qui le composent, sauf ensuite à étudier les questions qui pourront naître de cet examen. Au préalable il nous faut dire que toutes ces pièces sont rognées et remontées et que les dimensions que nous donnerons ne seront, par suite, pas les mesures véritables de ces estampes, mais bien celles accusées par l'état actuel de ce recueil, abstraction faite naturellement des marges factices.

N° 1 — *Le Frontispice.*

(H. 0,153. — L. 0,107).

Dans le cartouche central on lit le titre :

L'EXERSICE + DES / ENFANTS DE + ROVEN

gravé au-dessus d'une vue cavalière de la cathédrale de Rouen, avec les maisons et les édifices qui l'entourent. Sur le premier plan une muraille avec une porte

Digitized by Google

architecturale. Au-dessus du cartouche on voit un rond dans lequel évolue Pégase sous le croissant de la lune. A droite de ce médaillon et assis sur ce cartouche se trouve un joueur nu et vu de dos, tenant de la main droite une raquette et de la gauche un maillet semblable à ceux dont on se sert dans notre crocket moderne. A gauche, comme pendant, un autre joueur nu, vu de face et assis, tient de la main droite une bouteille et de l'autre une coupe.

La partie inférieure de la planche contient un écusson aux armes de Rouen séparant en deux la date 16-31. Sous le chiffre 16, des instruments de musique. Sous celui de 31 un trophée de 2 épées mouchetées, croisées, la poignée en bas. Enfin, sous l'écusson, un joueur écartelé dans le vide se soutient par les bras aux ornements, en laissant tomber des cartes et des dés. En bas, à gauche, la signature de l'artiste, M. POULLAIN, et à droite, *In. S. f.* Dans le haut, à gauche, le chiffre I.

N° 2. — *La Boule.*

(H. 0,152. — L. 0,108).

Deux jeunes gens (14 à 15 ans), en pourpoint Louis XIII, jouent à la boule dans un grand jardin. Celui de droite est debout vu de dos. L'autre est vu de profil et dirigé vers la gauche. Il est baissé et se fend pour lancer sa boule.

N° 3. — *La Paume au maillet.*

(H. 0,148. — L. 0,107).

Au milieu d'une allée d'arbres, un homme en cos-

Digitized by Google

tume Louis XIII, avec grand chapeau à plumes sur la tête, lève un maillet avec lequel il se prépare à frapper une balle qui est à terre. Dans le fond, à droite, un autre joueur se tient derrière un arbre en regardant le coup de son partner.

N° 4. — *La Paume à la raquette.*

(H. 0,152. — L. 0,107).

Dans une arène, un joueur vu de face s'arcboute en s'inclinant à gauche pour recevoir la paume avec la raquette. Le fond de l'estampe représente une galerie couverte sous laquelle sont assis six spectateurs.

N° 5. — *L'Escrime.*

(L. 0,139. — H. 0,107).

Une leçon d'escrime en plein air. A gauche l'élève, vu de dos, se fend en portant une botte à son professeur qui, vu de face, à droite, se porte en arrière et relève l'épée de son élève. Tous deux sont en chemise jusqu'à la ceinture.

N° 6. — *Les Dés.*

(H. 0,156. — L. 0,115).

La scène se passe sur une terrasse. On voit à droite un jeune homme debout près d'une grande table sur laquelle sont trois dés qu'il montre à son camarade que l'on voit dans le fond à gauche. Il est coiffé d'un grand chapeau, vu de face, et s'appuie des deux mains sur la table.

Digitized by Google

N° 7. — *Les Cartes.*

(H. 0,151. — L. 0,092).

Deux hommes coiffés de chapeaux à larges bords sont assis autour d'une table et jouent aux cartes à la lueur d'une chandelle. Celui de droite tient ses cartes tandis que l'autre abat son jeu sur la table.

Cette planche n'est pas terminée, le pied gauche de la table n'est qu'indiqué au trait et aussi le chat qui est sous la table. Le tabouret du joueur de droite n'a ni pieds, ni épaisseur. Enfin chaque joueur n'a qu'une jambe.

N° 8. — *Le Vin.*

(H. 0,151. — L. 0,088).

A droite Bacchus, vu de face, assis sur un tonneau, se retourne pour verser à boire à un jeune homme qui se tient debout à gauche, avec une pipe dans la main droite et un verre dans l'autre. Sa bouche rejette la fumée aspirée.

N° 9. — *La Musique.*

(H. 0,155. — L. 0,109).

A gauche, une femme vue de profil, la tête de face, assise en grande toilette chante en tenant sa partition à deux mains. En face d'elle à gauche, un gentilhomme assis de face sur une balustrade chante également en s'accompagnant d'une grande mandoline. Dans le ciel plane l'Amour avec son arc d'une main et une flèche de l'autre.

Ces huit pièces et leur frontispice forment-elles la

Digitized by Google

suite complète, ou bien ce recueil comprenait-il un plus grand nombre d'estampes ? C'est ce que nous ne saurions dire. Aucune de ces feuilles ne porte un numéro de classement, sauf le titre au haut duquel on voit, à gauche, le n° 1. Et il n'y a pas d'argument à tirer de ce fait que toutes les épreuves de l'album de M. Lormier sont rognées, puisque le titre, qui est chiffré, a aussi été coupé et a perdu ses marges et au-delà. On sent d'ailleurs, à l'aspect des planches, que la mutilation ne s'est exercée que sur les bords sans atteindre profondément le sujet en lui-même. Nous serions assez porté à croire que la suite est complète, car elle paraît renfermer toutes les espèces de jeux cultivés dans *Les Jeux de Paume* de l'époque qui méritaient bien un peu, sinon beaucoup, la qualification de *tripots* qu'on ne leur ménageait pas, même dans les actes officiels.

Si nous examinons maintenant ces productions au point de vue de l'art, il ne faut pas nous montrer très difficiles. Tout cela est très sommairement gravé à l'eau-forte, dans le goût des maîtres du commencement du XVIIe siècle, comme Saint-Igny, La Belle, etc., mais avec beaucoup moins de talent qu'eux. Il y a aussi quelque parenté éloignée avec Cl. Mellan. Toutes les tailles, comme chez ce dernier et chez La Belle, sont parallèles et suivent souvent dans leur direction la ligne de contour. Les contretailles sont rares, ce qui s'explique aussi parce que toutes ces planches sont traitées en esquisses, quelques-unes même, comme le n° 7, étant restées imparfaites et inachevées. Et cependant, à côté de travaux faibles, on constate des parties

Digitized by Google

heureuses comme les joueurs du n° 2 et la musicienne du n° 9.

Le dessin des personnages, très incorrect et lourd, indique que *l'Exercice des Enfants de Rouen* n'est pas l'œuvre d'un peintre ni d'un graveur maître de sa pointe ou de son crayon. Tout le travail des planches révèle bien plutôt la main d'un orfèvre habitué à graver des ornements ou des armoiries sur le métal et la vaisselle plate. De nombreuses fautes de dessin trahissent chez l'auteur beaucoup d'inexpérience anatomique, qui se révèle surtout, comme toujours, dans la construction des membres et des extrémités. C'est trop long ou trop court et souvent même c'est cassé; parfois on sent le coton sous les vêtements au lieu de l'ossature du squelette.

Si notre supposition est vraie, quel est ce M. Poullain qui a signé le frontispice et gravé le tout, car l'œuvre est bien homogène et se tient d'un bout à l'autre? C'est en vain que nous avons consulté tous les livres ou dictionnaires s'occupant de la gravure et des graveurs, nous n'avons rien trouvé, sauf une mention absolument insuffisante dans le *Livre des Peintres-Graveurs*, de l'abbé de Marolles, de poétique mémoire, qui classe notre concitoyen parmi « quelques graveurs obmis. »

Nous citons le quatrain en entier pour donner une idée de la façon dont cet amateur écrivait en vers l'histoire des artistes :

Digitized by Google

VI

Millot, Benoist Thiboust et Bernard de la Place
Richel, Charles Burette et Gabriel Audran,
Gerard Audran encore et Poulain de Roüen,
Jean Estienne de l'Asne avecque peu de grace.

N'est-ce pas que c'est horrible ! Eh bien, cependant il faut remercier ce versificateur qui, dans ces alexandrins innommables, a conservé à la postérité les noms de toute une série d'artistes qui seraient, sans cela, à l'heure actuelle, parfaitement inconnus. Dans les recherches historiques on se montre moins difficile : ce qu'il faut c'est trouver le renseignement que l'on cherche quelque soit l'endroit où il se trouve caché.

Nous étions donc forcé de nous en tenir à ce médiocre résultat, lorsque nous eûmes l'heureuse idée (nous aurions bien dû commencer par là), de soumettre notre question au plus affable et au plus savant de nos historiens rouennais, je n'ai pas besoin de nommer M. Ch. de Beaurepaire, aux connaissances et à l'obligeance duquel on ne fait jamais appel en vain. « Votre Poullain, nous écrivait-il, ce doit être un orfèvre, voyez dans cette liste si vous rencontrerez le graveur que vous cherchez. » Il nous fallut écarter d'abord les Laurent et les Toussaint Poullain du XVIe siècle, comme trop anciens. Toussaint Poullain, orfèvre, de 1644 à 1649, dut être rejeté aussi, à cause de son prénom ne commençant pas par un M. Par contre Mathieu Poullain (1650-1651) et Michel Poullain (1648-1661) devenaient possibles, aussi devons-nous propòser ce dernier comme l'auteur de *L'Exercice*, parce que l'M de

Digitized by Google

sa signature a le dernier jambage à droite prolongé en demi-cercle de façon à former un C et à indiquer par suite les deux lettres dominantes de MICHEL. Le prénom de Mathieu ne se prête pas à cette interprétation. Voici bien une transaction pour le prénom, mais comment expliquer la date de 1631 alors que Michel ne fut orfèvre que dix-sept ans plus tard, en 1648. Il aurait donc gravé ces planches dans sa prime jeunesse, bien longtemps avant de devenir orfèvre, profession qu'il n'aurait exercée qu'assez tard. Nous nous bornerons donc à vous soumettre les pièces du débat et notre humble avis.

Nous aurions fini si deux questions au moins aussi délicates ne restaient à élucider. Nous nous contenterons de les formuler, n'ayant aucun document pouvant amener leur solution.

En donnant pour titre à son recueil l'*Exercice des Enfants de Rouen*, M. Poullain a-t-il voulu représenter en général les jeux alors en faveur dans sa ville ou bien a-t-il voulu s'occuper spécialement d'une société particulière de sport qui aurait porté le nom d'*Enfants de Rouen* ? Les deux hypothèses sont admissibles pour cette question comme pour la suivante.

Cette société présumée des *Enfants de Rouen*, en supposant son existence démontrée, se réunissait-elle dans un jeu de paume particulier ? Si oui, dans lequel de ces établissements si nombreux alors à Rouen ? Est-ce intentionnellement que le graveur a représenté d'une façon plus spéciale dans le cartouche de son frontispice la partie méridionale de la ville qui se déroule entre la

Digitized by Google

cathédrale et le port ? Cette porte située sur le premier plan est-elle une porte de la ville ou simplement l'entrée du jeu de paume des *Enfants de Rouen ?* Dans ce dernier cas, la situation de ce local serait indiquée vers la place de la Calende ou dans les rues du Bac et de l'Épicerie, ou près du port et de la Haute ou Basse-Vieille-Tour. Cette partie de la ville n'ayant pas subi de changements bien considérables, nous ne croyons pas cette hypothèse probable. Le graveur a bien plutôt, à notre avis, voulu faire figurer sur le titre d'un album rouennais, une vue de la ville dont il retraçait les mœurs. Ce mode de procéder est assez usuel dans les publications locales, et on le constate dans les temps antérieurs comme à l'époque actuelle.

Cette plaquette très intéressante par son sujet et par sa rareté, sinon par sa valeur artistique, méritait d'être mise en lumière, et nous féliciterons le délicat bibliophile qui la possède de son heureuse trouvaille et le remercierons de la complaisance très gracieuse avec laquelle il a mis ce petit trésor à notre disposition. Cela nous a permis de parler de l'*Exercice des Enfants de Rouen* d'une façon plus précise que nous n'aurions pu le faire avec nos notes et nos souvenirs de 1887.

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1895, 1896 ET 1897

1895

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant : Trouver un moyen nouveau pour mesurer, avec précision, les hautes températures ou perfectionner, au point de vue de la précision, l'une des méthodes déjà connues.

1896

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant : Étude sur Nicolas Mesnager et sur son rôle dans les affaires diplomatiques ou d'ordre économique auxquelles il a pris part, d'après les archives publiques.

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à un Marin de l'ancien pays de Caux reconnu, de préférence parmi

Digitized by Google

les plus âgés, comme le plus méritant par ses services soit à l'État, soit au Commerce maritime et à la Pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité.

Concourront aussi pour ce Prix, dans la même circonscription, le Marin qui aura le plus contribué au progrès et au développement de la Pêche maritime côtière, les Femmes également méritantes de Marins placés dans des conditions à ne pouvoir pas attendre de pension, par exemple, la Veuve d'un Marin qui aurait péri dans le naufrage d'un navire de commerce et la Femme d'un Marin qui serait mort ou seulement devenu incapable de continuer sa profession par suite d'une blessure grave reçue dans l'accomplissement d'un acte de dévouement ou d'une action d'éclat.

Seront admis, à défaut d'autres, à recevoir ce prix, les hommes appartenant aux professions qui concourent à la construction, à l'installation, à l'armement et à la conduite de navires à voiles ou à vapeur; enfin tous ceux qui contribueront à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de l'ancien pays de Caux.

1897

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage sur le sujet suivant : « Théorie de la teinture de la laine. »

Digitized by Google

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'une des Œuvres qui auront figuré à l'Exposition municipale de peinture de 1897, et dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie.

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix suivants :

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 fr. chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs. »

Les personnes qui connaîtraient des actes de dévouement ou des belles actions, dignes de concourir pour les prix *De la Reinty*, *Dumanoir* et *Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1er juillet.

Digitized by Google

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Cette observation ne s'applique pas au prix de La Reinty, auquel peuvent concourir même des ouvrages imprimés.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1er mai* (terme de rigueur) soit à M. BARBIER DE LA SERRE, soit à M. CHRISTOPHE ALLARD, secrétaires de l'Académie.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appar-*
« *tiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux*
« *auteurs d'en faire prendre des copies à leurs*
« *frais.* »

Digitized by Google

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1893-1894

Auvard (Paul). — *Saint Dictamen. — Études et Rapports comparés sur les progrès de la France par l'établissement du Seigneur en France ;* Béziers, 1894.

Auvray (l'abbé). — *Trois voies antiques de l'arrondissement d'Yvetot ;* Rouen, 1894. — *Sancti Patris nostri et Confessoris Theodori Studitis propositi parva Catechetss ;* Parisiis, 1891. — *Les Fleurs de Philippe, poème en vers politiques de Philippe le Solitaire ;* Paris, 1875.

Berr Ferree. — *The chronology of the Cathedral Churches of France ;* New-York, 1894.

Boivin-Champeaux. — *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure ;* Évreux, 1894.

Carlez (Jules). — *Fremery, littérateur, musicien ;* 1745-1810.

Dr Clos. — *Révision des Tubercules des Plantes et des Tuberculoïdes des Légumineuses ;* Toulouse, 1893.

Corse. — *De l'Utilité temporelle de la Religion. — Études medico-théologiques sur les anesthésiques. — Au-delà de la Vie.*

Dr Coutan. — *Contributions à l'étude de l'Orchite traumatique ;* Paris, 1881. — *Description de l'église de Notre-Dame-du-Bourg-Dun,* Rouen, 1894. — *Le Château de Dieppe. — L'Église de Notre-Dame-d'Arques. — L'Église Notre-Dame et Saint-Laurent d'Eu. — L'Église*

Digitized by Google

Saint-Jacques de Dieppe. — L'ancienne église Saint-Rémy. — La chapelle Saint-Julien de Petit-Quevilly.

Danzas. — *Les Caisses rurales en Alsace : Le Crédit populaire en Allemagne ;* Paris, 1893.

De Chizy. — *Cartulaire du Prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon ;* Chalon-sur-Saône, 1894.

De Foville. — *Enquête sur les conditions de l'habitation en France : Les Maisons-Types ;* Paris, 1894.

De Marsy et Travers. — *Les Congrès archéologiques d'Abbeville et de Londres en 1893.*

De Rey-Pailhade. — *Le Temps décimal : Avantages et Procédés pratiques avec un projet d'unification des heures des Colonies françaises ;* Paris, 1894.

Dumont. — *Essai sur la natalité dans le canton de Beaumont-Hague, 1893.*

Everat. — *Le Monastère de la Visitation Sainte-Marie de Riom et Jeanne-Charlotte de Breschard : Étude historique ;* Clermont-Ferrand, 1892.

Gadeau de Kerville. — *Les vieux Arbres de la Normandie, Étude botanico historique ;* fascicule II, 1893.

Gédéon (Manuel). — *Deux ouvrages en grec moderne ;* Constantinople, 1893.

Gravier. — *Notice sur Espérance Cagniard, maître-imprimeur à Rouen ;* 1825-1891.

Guigne. — *Cartulaire lyonnais : Documents inédits.*

Hague (Arnold). — *Geology of the Eureka district with an Atlas ;* Washington, 1892.

Hédou. — *Hogarth au Musée de peinture de Rouen ;* Pont-Audemer, 1893. — *Le Musée de Cannes : Beaux-Arts ;* Cannes, 1894.

Héron. — *Œuvres de Robert Blondel, poète normand ;* tome II.

Digitized by Google

Husnot. — *Revue bryologique*, 20e année : *Description et figures des Mousses de France et des contrées voisines*, 1884.

Joret (Charles). — *Des noms de Palmier. Éloge de M. de Séranon ;* 1894.

Le Havre. — *Fêtes du Centenaire de Casimir Delavigne ;* avril, 1893.

Legrelle. — *Les Conférences secrètes de Diessenhofen et Steckborn : 1694 ;* Paris, 1894.

Le Jolis. — *Remarques sur la nomenclature hépaticologique.*

Levavasseur et Spuller. — *Discours prononcés au Congrès des Sociétés Savantes ;* Paris, mars 1894.

Mâcon. — *Vie de Charles Tardieu, 1810-1889 ;* 2e édition, 1894.

Merrens. — *L'avenir de la Science médicale ;* Bruxelles, 1894.

Moreau (Frédéric). — *Supplément à l'Album Caranda ; Un dernier mot sur le port des Torques par les Gauloises dans les deux départements de l'Aisne et de la Marne ;* Saint-Quentin, 1894.

Niel (Eugène). — *L'Azolla en Normandie, 1892. — Note sur le Polyporus resinosus, 1892. — Le Parasite du seigle enivrant. — Note sur le Plasmodiophora brussica Woron, 1892. — Note sur le Ranonculus ophioglossi folius, 1892. — Rapport sur la nouvelle proposition de réforme de la nomenclature botanique de M. Alfred Reynier. — Rapport sur les ouvrages de MM. Bourquelot et Patroillard, 1892.*

Dr Panel. — *Statistique médicale et démographique de la ville de Rouen ;* 5e année, 1892.

Paris. — *Revue des Travaux scientifiques*, tome XIII. — *Bulletins du Comité des Travaux historiques et scien-*

Digitized by Google

tifiques. — Explorations scientifiques de la Tunisie. — Congrès des arts décoratifs. — Compte général de l'Administration de la Justice civile et commerciale et de la Justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1890. — Annuaire des Bibliothèques et des Archives pour 1894. — Album de statistique graphique, 1888 et 1889. — Inauguration de la statue de François Arago à Paris, juin 1893. — *Annuaire de la Société philotechnique, 1893. — Compte rendu du 33e exercice de la Société de Secours des Amis des Sciences. — Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France,* tomes XVI et XXI. — *Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés Savantes de France,* tome II. — *Expéditions scientifiques du Travailleur et du Talisman pendant les années 1880 à 1883. — Note sur les Missions scientifiques et littéraires présentée à la Commission des Voyages et Missions.*

Piette. — *L'Époque Eburnéenne et les Races humaines à la Période glyptique ;* Saint-Quentin, 1894.

Rocquain (Félix). — *Notice sur la Vie et les Œuvres de M. Chéruel ;* Paris, 1894.

Dr Roger (Jules). — *Médecins, Chirurgiens et Barbiers ;* Paris, 1894.

Rouen. — *Conseil général de la Seine-Inférieure, 2e Session ordinaire de 1893 : Rapports et procès-verbaux des délibérations. — 1re Session ordinaire de 1894.*

Sorbets (Charles). — *Précis versifié de l'Histoire de France, à l'usage des enfants ;* Paris, 1891.

Tardieu. — *Grand Dictionnaire historique, généalogique et biographique de la Haute-Marche (Creuse) ;* Herment, Puy-de-Dôme, 1894.

Digitized by Google

Tocco (Felice). — *Le opere latine di Giordano Bruno ;* Firenze, 1889.

Travers. — *Voir De Marsy.*

Vacandard (l'abbé). — *Saint Bernard et la Fête de la Conception de la Sainte Vierge, 1893. — Un Essai d'histoire des Archevêques de Rouen au XIe siècle ;* Evreux, 1893.

Vingtrinier. — *Histoire d'un teinturier lyonnais, Joannes Veindry, écrivain ;* Lyon, 1893. — *Les Origines de l'Imprimerie à Lyon ;* Lyon, 1893.

A cette liste il faut ajouter les nombreux ouvrages envoyés par les Sociétés correspondantes françaises et étrangères.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1894-1895.

OFFICIERS EN EXERCICE

M. ROBERTY, *Président.*
M. LE VERDIER, *Vice-Président.*
M. BARBIER DE LA SERRE, *Secrétaire pour la classe des Sciences.*
M. CHR. ALLARD, *Secrétaire pour la classe des Lettres.*
M. DECORDE, *Archiviste.*
M. HÉRON, *Trésorier.*

ACADÉMICIEN RÉSIDANT NOUVEAU

ANNÉE de réception.

1894. M. l'abbé AUVRAY, curé de Saint-Joseph, rue Bihorel, 4 B, à Rouen.

ACADÉMICIEN RÉSIDANT DÉCÉDÉ

1882. M. LEVAVASSEUR (Charles), ancien député, boulevard Cauchoise, 37.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS DÉCÉDÉS

1879. M. JUBÉ ✻, inspecteur honoraire d'Académie, à La Roche-sur-Yon (Vendée).
1882. M. MARGRY (Pierre) ✻, ancien archiviste de la Marine, à Paris.
1883. M. NEVEU-LEMAIRE, C ✻, Premier Président honoraire, à Clamecy (Nièvre).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES NOUVELLES

Belfort. — Société Belfortaise d'Emulation.
Niort. — Société de Botanique des Deux-Sèvres.
Sens. — Société Archéologique.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Procès-verbal de la séance publique du 13 décembre 1894..... 5
Discours de réception de M. l'abbé Auvray..... 9
Réponse à ce Discours, par M. Homais, président..... 29
Rapport sur le prix Gossier, par M. d'Estaintot..... 47
Rapport sur le prix de La Reinty, par M. Chr. Allard..... 59
Rapport sur les prix Rouland, par M. Suchetet..... 69
Rapport sur le prix Dumanoir, par M. Le Verdier..... 85
Hymne à Apollon, chant grec du IIIe siècle avant Jésus-Christ.... 95

CLASSE DES SCIENCES

Compte rendu des Travaux de la Classe des Sciences, par M. Barbier de la Serre, Secrétaire de cette classe..... 111
Recherches sur la Miellée, par M. Niel..... 115
Les Variations des Côtes normandes, par M. Barbier de la Serre. 123
Nouveau procédé pour obtenir en mer le point d'un navire, par M. Jubé, membre correspondant..... 137

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

Rapport sur les Travaux de la Classe des Lettres et des Arts, par M. Pierre Le Verdier, Secrétaire de cette Classe..... 149
Notice sur l'abbé Jean-François du Resnel, par M. de Beaurepaire..... 163
L'Illustration photographique, par M. Adeline..... 207
Sur le nom de la Champmeslé à donner à une rue de Rouen, par M. Félix..... 237
Le poète Kadméen du premier Battos, par M. le capitaine Tauxier, membre correspondant..... 241
Le Sceau de saint Bernard du Musée des Antiquités de Rouen, par M. l'abbé Vacandard..... 277
L'Exercice des Enfants de Rouen, par M. Hédou..... 289
Programme des prix proposés pour les années 1895, 1896 *et* 1897. 301
Table bibliographique des ouvrages offerts à l'Académie pendant l'année 1893-1894..... 305
Tableau de l'Académie pour l'année 1894-1895..... 311
Table des matières..... 313

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATA

Page 118, ligne 9, *lire:* aphidiens, *au lieu de :* ophidiens.

Page 165, note 3, *lire :* 22 juillet, *au lieu de* : 29 juin.

Page 205, *lire :* Bureau des Finances, *au lieu de :* Chambre des Comptes.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google